UNIVERSITY
OF PITTSBURGH

LIBRARY

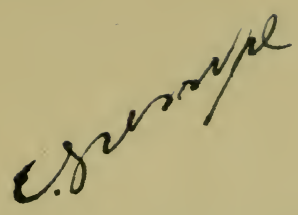

MÉLANGES HISTORIQUES

(Droits réservés. Canada, 1921).

IMPRIMERIE DES ÉDITEURS LIMITÉE
133, rue Saint-Laurent,
MONTRÉAL.

VOLUME 7

MÉLANGES HISTORIQUES

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME
Libraire-Éditeur
133, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

1921

F1030
S954
v.7-9
cop.1

AU MISSISSIPI EN 1362.[1]

Oui, des Européens au Mississipi, cent trente années avant la découverte des Antilles par Christophe Colomb! C'est la nouvelle du jour en 1920. Cette révélation date de 1898, mais on avait des doutes, qu'une trouvaille toute récente semble pouvoir dissiper.

Le lieu est au nord du Minnesota, à peu près dans l'axe du lac Supérieur, aux sources du Mississipi et de la rivière Rouge qui passe à Pembina (Dakota Nord) comme aussi à Winnipeg. C'était le centre du pays des Sioux dont le principal village, en 1660, se nommait Katio, contrée dite des Mille Lacs. Je la connais.

Le 8 novembre 1898 donc, non loin du lac Pélican, Olof Ohman, un Scandinave du *township*[2] Salem, comté Douglas, déracinant un vieil arbre, mit au jour une large pierre couverte d'écritures runiques ou caractères de l'ancienne Scandinavie, tels qu'on en voit sur les rochers de la Suède et de la Norvège. Ces lettres sont des barres allant haut et bas à la manière de nos i n m l h j t. On les appelle runes, en suédois rüna. J'ai vu cette pierre, il y a vingt ans, au musée de la Société historique du Minnesota, à Saint-Paul.

On s'empressa d'en faire des copies qui furent examinées par des experts dans la lecture des runes, tant en Amérique qu'en Europe, et le professeur Hjal-

---

[1] Inédit.

[2] Trois milles nord-est de Kensington, sur le chemin de fer "Soo."

mar Rued Holand, de l'Université du Wisconsin, étudia la pierre elle-même. En voici la traduction reconnue la plus exacte[3] :

"8 Goths et 22 Norvégiens explorant depuis Vinland très loin à l'ouest."

Cela veut dire que trente hommes partis de l'Atlantique ou baie d'Hudson, se seraient avancés à une grande distance sur le continent.

"Notre camp était auprès de deux hauts rochers, un jour de marche au nord du lieu où est cette pierre. Nous faisions la pêche. Retournant chez nous, nous trouvâmes dix hommes couverts de sang et morts. A. V. M. délivrez-nous du mal. Nous avons 10 hommes au bord de la mer gardant notre navire 14 (ou 41) jours de l'endroit où nous sommes. Année 1362."

On s'est assuré que Olof Ohman, tout Scandinave qu'il était, ne possédait aucun moyen ni l'instruction nécessaire pour graver ces inscriptions et de plus que si son jeune garçon Olof[4] n'avait pas aperçu les caractères et travaillé à les rendre visibles par un lavage, le père aurait mis le monolithe au rebut. Il voulait même le jeter dans le lac.

Le professeur Holand, un Scandinave, crut d'abord à une supercherie. On lui montra une autre pierre, trouvée dans le voisinage, près du lac Elbow, et couverte aussi de runes, mais tellement effacées qu'il n'en put rien comprendre.

---

[3] Publiée dans *le Harper's Weekly*, 9 oct. 1909, et dans le rapport de la Société historique du Minnesota, 1915.

[4] Olof Ohman était présent lors de la découverte de la pierre runique, ainsi que ses deux frères, Emil, 12 ans, et Edward, 10 ans, et un fermier voisin nommé Nils Olof Flaatan. Olof Ohman était lui-même un fermier arrivé en cet endroit en 1890.

De la pierre d'Ohman[5] il dit: C'est l'écriture suédoise ancienne. On y voit des lettres romaines et des chiffres romains mais cela se pratiquait au quatorzième siècle. Pareille remarque à l'égard de la ponctuation. Les trois lettres latines "A. V. M." sont pour abréger *Ave Virgo Maria* et ces signes se retrouvent en Suède. C'est la preuve que les trente hommes étaient catholiques et vivaient avant Luther. Un protestant d'aujourd'hui n'aurait pas songé à mettre A. V. M. Holand voulait, tout d'abord, démontrer que l'inscription était une œuvre de faussaire—il se retira convaincu qu'elle était vraie.

Cette année 1920 Lars Kjelle, autre Scandinave, de Barrett, Minn., essouchant sa terre, découvrit treize squelettes dont les têtes étaient fracturées, fendues, percées, écrasées. Le professeur Holand accourut, ainsi que deux autres savants : Warren Upham et N. H. Winchell, de Saint-Paul. Ils demandèrent s'il existait, à une assez courte distance, deux rochers près d'un endroit de pêche. On leur fit voir cela sur une pointe du lac Pélican, à une journée de marche en pays sauvage (vingt milles). De cet endroit les hommes qui pêchaient ne pouvaient avoir connaissance de la tragédie qui se passait chez eux.

Au sujet du chiffre 14, Holand dit que, pour aller de la baie d'Hudson aux sources du Mississipi par la rivière Nelson, le lac Winnipeg, la rivière Rouge quatorze jours ne suffisent point et il a raison, mais, ajoute-il, "on a vu de semblables erreurs : je mettrais quarante et un jours."

On ferait une brochure de la discussion que ces dé-

[5]Cette pierre mesure 36 pouces dans sa plus grande longueur (hauteur) et 15 pouces de largeur; son épaisseur varie de 5 à 6 pouces; son poids est de 230 livres.

couvertes font naître. L'authenticité de l'inscription est admise généralement. L'exhumation des squelettes et aussi la distance des deux rochers ont bien l'air de ne former qu'un seul tout et un même fait.

Qu'on ne s'étonne pas de voir Ohman et Kjelle, deux Scandinaves, découvrant ces reliques scandinaves dans le Minnesota: la contrée est remplie de gens de cette nation.

Les Islandais et les Norvégiens, Suédois, Danois qui exploitaient le Groënland (*green land,* terre verte) de l'an 1000 à 1360, ne pouvaient plus s'y tenir vers 1350 par suite de la rigueur de la température devenue plus incommode et de l'hostilité persistante des Sauvages[6]. Il serait donc passé dans l'idée d'une trentaine d'hommes de chercher à connaître les terres situées au sud-ouest et comme la baie d' Hudson devait leur être connue ils s'y hasardèrent, puis, voyant une grosse rivière, la remontèrent.

Il n'est pas croyable que leur objet était de fonder une colonie et j'observe qu'ils avaient laissé de leurs compagnons à la garde du navire à 41 ou 14 journées des sources du Mississipi, évidemment dans le but de retourner.

Voulaient-ils acheter des pelleteries des Sauvages? Non, ce trafic aurait été trop coûteux vu la distance et les moyens de transports. En bref, je dis qu'ils avaient la simple passion des découvertes.

La Société historique du Minnesota fait ressortir à propos de la pierre gravée de 1362 ce que Peter Kalm

[6] J. T. Smith, *The Discovery of America by the Northmen in the Tenth Century,* London, 1839, est très complet sur cette époque ancienne.

écrivait en 1749, après avoir causé avec La Vérendrye, à savoir que vers 1744 on avait rencontré aux sources du Missouri et ailleurs des pans de rochers portant des sortes d'écritures—tartares, croyait-on. Est-ce que La Vérendrye s'y connaissait? En ce temps-là tout le monde disait que notre Nord-Ouest était voisin de la Tartarie, le Pacifique ne comptant pas encore. Nous savons que ces dessins et marques hiéroglyphiques se voyaient en maint endroit de l'Amérique du Nord, mais c'était l'œuvre des Sauvages, on ne peut les rapprocher de la pierre de 1362 qui serait seule en son genre si une autre pierre portant en apparence des lettres runiques n'avait été trouvée dans le voisinage de l'autre.[7]

Il n'est guère à supposer que plusieurs expéditions comme celle des trente hommes ci-dessus aient eu lieu. Ce dut être une fois pour toute et si les survivants de la catastrophe en question ont revu leurs foyers[8] ils

[7] On sait qu'une des pierres apportées par La Vérendrye fut envoyée en France où elle ne fut pas suffisamment étudiée, du moins elle resta incomprise. Les plus savants du temps n'avaient que des notions imparfaites des hiéroglyphes. Quoiqu'il en soit, la pierre de La Vérendrye resta perdue dans une collection considérable d'autres curiosités de ce genre et on n'a pas pu la retrouver depuis.

[8] Dans son livre intitulé *Studier over Vinlandsreiserne,* pages 76 et 77, Storm mentionne une expédition envoyée en Amérique par le roi Magnus Erikson dit Smek, de Norvège et de Suède, en 1355. Partie de Bergen sous le commandement de Paul Knutson (Canut,) elle avait pour mission de déloger les Esquimaux devenus incommodes et qui paralysaient leurs entreprises dans le Groënland et le nord de la baie d'Hudson. Il est généralement reconnu que la moitié de l'équipage retourna en Suède en 1364, par conséquent neuf ans après le départ, mais on ne dit pas ce qui était advenu de l'autre moitié. Durant leur long séjour dans les terres d'Amérique il est à supposer que ces *Northmen* visitèrent le continent intérieur en plus d'un sens et on peut croire aussi qu'ils y laissèrent plusieurs des leurs. Ne serait-on pas en face

n'avaient qu'à dire que les Sauvages du centre Amérique leur étaient hostiles comme ceux du Groënland[9].

9 septembre, 1920.

des malheureuses victimes du lac Pélican? C'est probable. La coïncidence des faits et des dates mérite réflexion.

[9] Le comité des archéologues de la Société historique du Minnesota chargé de poursuivre l'enquête en cette affaire et d'étudier la pierre runique, fit un rapport en 1915, dans lequel il se prononce en faveur de l'authenticité des faits ci-haut relatés. Il se termine ainsi :

"After carefully considering all the opposing arguments, the Museum Committee of this Society, and Mr Holand, owner of the stone, believe its inscriptions is a true historic record."

Cette société n'a pas publié depuis d'autre rapport sur le sujet, mais nous croyons qu'elle est plus sceptique aujourd'hui qu'elle ne l'était auparavant. Plusieurs articles contradictoires à la véracité de cette pierre ayant été publiés dans les mémoires des Sociétés du Wisconsin et de l'Illinois, il s'ensuit que les opinions se partagent. Le professeur George R. Flom surtout attaque l'inscription au point de vue philologique.

L'EPISODE DE L'ILE DE SABLE —1

* * *

A quelle date le marquis de la Roche a-t-il débarqué une colonie sur l'île de Sable?

* * *

En rédigeant mon *Histoire des Canadiens-français,* je compris qu'il y avait lieu de rechercher la date précise du débarquement des hommes du marquis de la Roche sur l'île de Sable, car les auteurs sont partagés entre 1577, 1578, 1588 et 1598. La chose en elle-même ne touchait que de loin aux habitants du Bas-Canada et je traitai le sujet en quelques lignes après avoir adopté la date de 1578. Depuis lors, Paul de Cazes et N.-E. Dionne ont beaucoup écrit pour éclaircir cette vérité historique.

En 1884, dans un mémoire présenté à la Société royale du Canada, Paul de Cazes émettait l'opinion que l'expédition du marquis de la Roche à l'île de Sable avait dû avoir lieu en 1589, contrairement à celle de nos historiens qui en fixent la date, les uns à 1578, les autres à 1598. Le docteur Dionne, dans un travail élaboré qu'il publia dans le *Courrier du Canada,* dans le cours de l'automne de 1890, ayant attaqué très ouvertement la manière de voir de Paul de Cazes, ce dernier étudia à nouveau la question et présenta le résultat de ses dernières recherches à la

---

1 Ce travail sur la date de l'expédition de l'île de Sable était tout d'actualité en 1892, puisque le débat sur cette question était posé devant la Société royale du Canada. Voir M. S. R. C. années 1888 et 1892.

réunion de la Société royale de 1892. Il n'a pas convaincu tout le monde ; c'est dans l'ordre naturel des choses. Une conversion qu'il n'a pas faite, entre autres, c'est la mienne.

Ces deux auteurs me demandent ce que je pense de leurs opinions respectives. J'opine maintenant pour 1598 et je vais tenter de les satisfaire en les relisant de nouveau. Mon procédé d'éclaircissement consistera à échelonner les faits par ordre chronologique, c'est-à-dire en faisant le calendrier des événements qui nous sont connus.

* * *

1568—Catherine de Médicis engage son fils, Charles IX, à nommer Troïlus du Mesgouez, marquis de la Roche, gouverneur de Morlaix, ville de la basse Bretagne à onze lieues de Brest. De la Roche était un personnage de haute distinction, issu d'une ancienne famille de la basse Bretagne et avait été attaché à la cour comme page dès se jeunesse (1550).[2]

1575—Philippe-Emmanuel de Lorraine, frère de Louise de Vaudemont, femme de Henri III de France, épouse Marie de Luxembourg-Martigues, et, le 15 février suivant, il est fait duc de Mercœur.

1577—Le marquis de la Roche, gouverneur de Morlaix, obtient au mois de mars une commission pour fonder une colonie dans la Nouvelle-France. L'historien Bergeron[3] dit que de la Roche fit l'expédition en ce temps, mais Bergeron a l'air de se guider sur Lescarbot sans trop le comprendre, car ce dernier est d'accord avec 1598.

1578—De la Roche, pour des raisons inconnues, ne se

---

[2] En 1574,, le marquis de la Roche préside les Etats de Nantes,

[3] *Traité de navigation.* Ce traité, dit-on, fourmille de fautes typographiques ; aussi, ne faut-il le consulter qu'avec discernement.

prévalut point de la commission de 1577, ni d'une autre qui lui échut le 3 janvier 1578, et qui lui donnait des pouvoirs beaucoup plus amples.[4]

1582—Mercœur est fait gouverneur de Bretagne.

1584—La Ligue commence son œuvre contre Henri III; de la politique elle passe à la guerre ouverte; le duc d'Alençon, frère de Henri III, décède, et Mercœur affiche des prétentions à la couronne, mais celle-ci revient de droit à Henri de Navarre en cas de mort du souverain.

1586—La Ligue se dessine nettement. De la Roche quitte volontairement le gouvernement de Morlaix pour prendre celui de Fougères; jusqu'à présent il ne parait aucunement avoir exécuté son projet du côté de la Nouvelle-France.

1588—De nouvelles lettres patentes sont accordées aux héritiers[5] de Jacques Cartier pour le commerce du Canada. La journée des Barricades force Henri III à quitter Paris. Henri de Navarre vient à son aide avec une armée. Les Etats Généraux sont assemblés à Blois. Le duc de Guise est assassiné en cette ville le 23 décembre, parce qu'il est chef de la Ligue. Mercœur se montre très violent contre Henri III, par suite de cette tragédie. De la Roche est alors auprès de Catherine de Médicis, laquelle décède à Blois le 5 janvier 1589.

1589—Après la mort de la reine mère, de la Roche apprend que Mercœur, toujours gouverneur de Bretagne,

[4] Il paraitrait, suivant de la Roncière, qu'il aurait armé un navire dès 1578 pour aller reconnaître l'Acadie, mais son vaisseau fut pris par les Anglais. La même année il songea à accompagner Strozzi aux Indes, mais il n'en fit rien.

[5] Jacques Noël et Etienne Chaton de la Jaunaye, capitaines de la marine royale et maîtres pilotes de Saint-Malo. Ces privilèges ne leur durèrent que jusqu'au 5 mai 1589, alors que les pêcheurs malouins obtinrent l'annulation de ces faveurs.

s'est emparé de Rennes pour le compte de la Ligue; il part en vue de secourir Fougères, mais il est fait prisonnier[6] par ordre de Mercœur et enfermé dans le château de Nantes. C'est au milieu de mars 1589 que Mercœur se déclara ouvertement pour la Ligue et Fougères lui ouvrit ses portes le 28 mars. Donc l'arrestation de de la Roche eut lieu durant la dernière quinzaine de ce mois. Jusqu'à cette date, nous n'avons rien qui indique qu'il eût fait le voyage de l'île de Sable, ou envoyé quelqu'un dans ces parages. Le marquis de la Roche resta enfermé jusqu'à la trêve consentie par les Ligueurs, en 1596; les Etats royalistes de Rennes tentèrent de le faire évader en 1590. Le duc de Mercœur refusa l'échange du prisonnier et le retint captif comme un otage d'une grande valeur.

Le 15 avril 1589 le parlement de Bretagne déclare Mercœur rebelle. Le 1er août Henri III est assassiné par Jacques Cœur pendant qu'il faisait le siège de Paris, de concert avec Henri de Navarre qui devient alors Henri IV.

1590—Le parlement de Bretagne demande l'élargissement du marquis de la Roche, mais le duc de Mercœur, qui tient la province dans sa main, refuse.

1593—Henri IV abjure le protestantisme. Mercœur se retranche dans Nantes.

1594—Au commencement de l'année, Louise de Vaudemont, veuve de Henri III et sœur du duc de Mercœur, ouvre avec celui-ci des conférences de paix qui traînent jusqu'en 1598.

---

6 "Comme il traversait la ville de Sablé, que les troupes de la Ligue menaçaient, il fut arrêté . . . ." Pol de Courcy, *Biographie générale des hommes illustres de la Bretagne.*

1596—Au milieu d'octobre, Henri IV arrive à Angers. La femme de Mercœur survient en toute hâte et négocie avec le roi une trêve qui devait durer jusqu'au 15 janvier suivant. Le 18 octobre de la Roche est libéré moyennant une rançon de 4000 écus. Le 4 novembre il assiste à l'assemblée des notables qui s'ouvrit à Rouen. Le 12, à Honfleur,[7] il autorise Guillaume Ravend, sieur de Crussy, à toucher la somme de 5,500 écus et les intérêts que lui devait la maréchale de Matignon. Ceci était évidemment pour payer sa rançon; quoi qu'il en soit, nous n'avons rien qui indique que cette somme fut destinée à son voyage en Amérique. Lescarbot dit, dans la première édition de son *Histoire de la Nouvelle-France,* que l'expédition de l'île de Sable eut lieu en 1596, mais dans les éditions subséquentes il met 1598, ce qui me paraît plus juste.

1597—Le 4 mars, le marquis de la Roche frète le navire de Thomas Chefdhotel pour la pêche dans les parages de l'île de Sable, avec un équipage de trente-trois matelots.[8] Il est entendu qu'il y aura à bord une compagnie d'hommes de guerre, commandée par trois officiers. On ne sait si le voyage eut lieu. Dans l'acte du 4 mars, de la Roche ne porte aucun titre qui montre qu'il agit au nom du roi. C'est un simple contrat d'affaire.

Un peu plus tard, cette même année, de la Roche eut un démêlé avec un certain capitaine Sourdéac, d'Ouessant[9], et faillit se faire pendre, car celui qui fut pris à

[7] Devant les notaires Boudart et Valsemey.

[8] Voir N.-E. Dionne, *la Nouvelle-France,* p. 164 et 165.

[9] De la Roche, pour réparer sa fortune ébranlée par la guerre, s'était emparé de l'île d'Ouessant que Sourdéac avait soumise en 1592. Le coup avait été préparé par le capitaine de l'Estang qui avait cinq cents hommes à ses ordres.

sa place périt la corde au cou devant la porte de Brest. Après cette aventure, il obtint les gouvernements des vicomtés de Saint-Lô et de Carentan, en Normandie, et se maria en secondes noces avec Marguerite de Tournemine.

1598—Au commencement de l'année, les Ligueurs prêtent à Henri IV. Le 20 mars, Mercœur, gouverneur de la Bretagne, fait aussi sa soumission, aux instances de sa femme et de sa sœur, et est remplacé par César de Vendôme. Le 26 mars, le parlement de Paris l'édite de pacification. Mercœur part pour l'exil, où il meurt en 1602.

"Cette année, observe Charlevoix, la France ayant recouvré sa première tranquillité, le goût des colonies revint, et le marquis de la Roche obtint la même commission et les mêmes pouvoirs qu'avait eus le sieur de Roberval et que Henri III avait déjà accordés au même marquis de la Roche, mais dont il ne s'était pas trouvé en situation de faire usage."

Les lettres-patentes en question portent la date du 12 janvier 1598.[10] Le roi y déclare que la commission accordée par François Ier à Roberval n'a pas pu avoir de suite à cause des affaires qui occupaient alors la couronne. Il ajoute que Henri III avait déjà choisi de la Roche pour l'entreprise de la colonie de la Nouvelle-France, et comme cette œuvre est désirable il nomme ce même de la Roche pour l'exécuter. Cela fait supposer que la colonisation était encore à être commencée dans cette partie de l'Amérique. Je ne dirai donc pas que

[10] On les trouve dans les *Edits et Ordonnances,* vol. III., p. 7; *Histoire des Canadiens-français,* B. Sulte, chap. II.; *Histoire de la Nouvelle-France,* Marc Lescarbot, tome II.; *la Nouvelle-France,* N.-E. Dionne.

Henri IV affirme que de la Roche n'a jamais envoyé de navires quelque part en vertu de ses commissions, car la chose pouvait avoir eu lieu, mais sans bon résultat.

Le Dr. N.-E. Dionne a donc raison de dire que le roi donne clairement à entendre dans ce document que le marquis n'avait pas utilisé ses deux premières commissions. Ce passage seul est un très fort argument au crédit de ceux qui assignent à l'expédition la date de 1598.

Le 16 mars 1598[11] un contrat est passé entre le marquis de la Roche et Chefdhotel, dans lequel ce dernier s'oblige à transporter le marquis et ses gens en Amérique. Le départ eut lieu peu après.[12] De la Roche débarqua quarante hommes sur l'île de Sable, puis il se remit en mer à la recherche d'une terre favorable sur le continent pour y établir ses repris de justice. Une violente tempête lui fit rebrousser chemin et le porta en douze jours sur les côtes de France.

C'est ici qu'intervient dans la carrière de de la Roche un second emprisonnement, paraîtrait-il ; c'est absolument sans importance, car de la Roche, sous les verrous ou en liberté, ne devait pas être d'une pâte assez tendre pour équiper à ses frais un navire destiné à ramener ses colons. Il avait plus fort à faire pour rendre les biens d'église qu'il s'était appropriés et qu'il lui fallut rendre, en effet, vers 1603.

Champlain, parti pour le Mexique en 1599 et retourné en France au commencement de 1602, se trouva naturelle-

---

[11] Il existe un second contrat passé le 18 mars 1598.

[12] Probablement après l'Edit de Nantes, 30 avril 1598, qui réduisait les motifs de colonisation.

L'expédition se composait de deux frêles navires, *la Catherine* conduit par Thomas Chefdhotel et *la Françoise* par Jehan Girot, tous deux Normands.

ment mêlé aux choses de la navigation et particulièrement à Rouen. Il a dû connaître par le menu comment l'expédition de 1598 avait été conduite, car mille bouches autour de lui en parlaient. De plus, il connaissait Chefdhotel et tous les hommes qui, tels que Pontgravé et Chauvin, par exemple, étaient au courant de l'affaire. J'attache donc une grande valeur à ce qu'il rapporte sur ce sujet:

"Le sieur marquis de la Roche en l'an 1598 prit commission du roi, fit équiper quelques vaisseaux avec nombre d'hommes, et un grand attirail de choses nécessaires à un tel voyage, mais comme le dit sieur marquis de la Roche n'avait aucune connaissance des lieux que par un pilote de navire nommé Chédotel, du pays de Normandie, il mit les gens du dit sieur marquis sur l'île de Sable, distante de la terre du Cap Breton de vingt-cinq lieues au sud, où cependant les hommes qui restèrent en ce lieu avec fort peu de commodités, furent sept ans abandonnés sans secours que de Dieu, et furent contraints de se tenir comme les renards dans la terre, pour n'y avoir ni bois, ni pierre en cette île propre à bâtir, que les débris et fracas des vaisseaux qui viennent à la côte de la dite île ; et vécurent seulement de la chair des bœufs et des vaches qu'ils y trouvèrent en quantité, s'y étant sauvés par la perte d'un navire espagnol qui s'était perdu voulant aller habiter l'île du Cap Breton ; et se vêtirent de peaux de loups marins, ayant usé leurs habits, et conservèrent les huiles pour leur usage, avec la pêcherie de poisson qui est abondante autour de la dite île."[13]

[13] L'édition de 1632 et les suivantes donnent la date de 1598, mais il faut remarquer que, dans l'édition de 1613, il n'en parle

Champlain dit que l'expédition eut lieu en 1598 et que les malheureux furent délaissés sur l'ile durant sept ans,[14] ce qui nous mène à 1605, mais Lescarbot, compagnon de Champlain, dit "cinq ans," alors nous arrivons à 1603, l'année même où Chefdhotel fit le voyage en question.

Le Dr. N.-E. Dionne récuse l'historien Bergeron parce que celui-ci se contredit en disant que les gens qui furent abandonnés sur l'ile de Sable par de la Roche, "profitèrent grandement du bétail, vaches et pourceaux, qui y avait été laissé quatre-vingts ans auparavant par le baron de Léry qui avait entrepris ce voyage en 1518." Il faut donc reconnaître par là que l'expédition eut lieu en 1598.

En 1603 la cour du parlement de Rouen ordonna à Chefdhotel d'aller reprendre ceux qu'il avait laissés sur l'ile de Sable. Champlain dit que l'on promettait à Chefdhotel la moitié des marchandises que les hommes en question auraient pu se procurer, telles que peaux de bœufs, loups marins, huile, fourrures, etc.

Les douze survivants[15] de cette terrible tragédie furent ramenés à Rouen par Chefdhotel, mais lorsqu'ils apprirent que ce capitaine s'était présenté à eux comme leur unique sauveur et que, comptant sur leur entière reconnaissance pour un si bel acte d'humanité, il avait pris la part du lion dans ce qu'ils possédaient, ils le

pas, alors qu'il devait avoir présent à la mémoire les divers épisodes qui se passaient autour de lui.

[14] Comment Champlain, d'ordinaire si exact, peut-il admettre un terme de sept ans entre la date de cette expédition (1598) et le rapatriement des délaissés puisqu'il écrivait ce fait en 1604? Il est évident qu'il ne s'agit là que d'un faux calcul et il ne faudrait pas en conclure qu'il donne à croire, dans l'édition de 1613, que le voyage eut lieu en 1596.

[15] Dix ou onze survivants seulement, suivant quelques auteurs.

sommèrent devant la cour du parlement et lui firent rendre gorge. Le procès eut lieu le 27 novembre 1603.[16] Le roi leur donna aussi à chacun cinquante livres. De la Roche les avait tirés des prisons pour les conduire en Amérique; on ne sait pas s'ils devinrent d'honnêtes bourgeois, après 1603.

De la Roche, pauvre, se débattant au milieu des procès, mourut en 1606,[17] sans laisser en France aucun souvenir durable et se doutant peu des flots d'encre que les historiens verseraient à son sujet trois siècles plus tard.[18]

Le lecteur voit que je penche pour la date de 1598 comme étant celle de l'île de Sable. C'est en effet mon sentiment, en attendant mieux.

30 mai, 1892

---

[16] "*Arrêt rendu contre Chefdhotel, qui ramena en France les hommes restant des quarante-cinq ou cinquante laissés par le marquis de la Roche dans l'île de Sable.*"

Les détails de ce procès nous sont connus. Ils donnent du poids aux prétentions des historiens qui fixent la date de l'expédition à l'année 1598.

[17] D'une maladie de coeur. Certains auteurs affirment qu'il est mort de chagrin. Il était né peu avant 1540.

[18] Le dénouement tragique et malheureux de la tentative de de la Roche fut un bienfait pour notre pays; les criminels qui composaient l'expédition amenaient avec eux les discordes et les passions de la ribaudaille et des huguenots.

MARTYROLOGE, 1640-1665.[1]

Le feu, la hache, la torture ont été les épreuves des premiers colons du Canada. A peine quelques familles étaient-elles fixées sur ce nouveau sol que le fléau iroquois se manifestait et, depuis 1640 à 1665, il ne cessa d'exercer ses ravages. Aucun secours armé ne vint de France ou plutôt ce qu'on nous envoya était moins qu'insuffisant et ne changea rien à la tactique des Sauvages ennemis, lesquels se persuadaient aisément que notre mère-patrie ne pouvait faire davantage, et ils nous traitaient en conséquence.

— 1642 —

René Goupil, enlevé au lac Saint-Pierre en 1642, fut mis à mort dans un canton iroquois.

— 1643 —

A Montréal, le 9 juin 1643, les Iroquois arrivant à la surprise tuent deux femmes et trois hommes : Guillaume Boissier, Bernard ou Bertrand Berté et Pierre Laforest dit Lauvergnat. Deux autres hommes, amenés captifs, furent sans doute brûlés.[2]

— 1644 —

A la fin de mars 1644 les Iroquois étaient sur l'emplacement de la place d'Armes actuelle, à Montréal. Il y eut

---

[1] Inédit.

[2] L'un d'eux se nommait Henri. E.-Z. Massicotte dit qu'il fut brûlé.

combat pour les repousser. "Plusieurs Français furent tués et blessés". On connait les noms de trois d'entre eux; Jean Matemace ou Mattemasse, Pierre Bigot et Guillaume Lebeau, tués.

La Mère de l'Incarnation mentionne, le 26 août 1644, qu'un Père jésuite et trois Français ont été pris et brûlés.[3]

Au fort Richelieu (plus tard Sorel), le 14 septembre 1644, un homme est blessé très dangereusement par les rôdeurs iroquois. Le 12 décembre suivant, même lieu, un autre homme est blessé presque mortellement. Quelques jours auparavant, même lieu, un homme avait été tué.

— 1646 —

En 1646 le Père Jogues et Jean de Lalande sont tués par les Iroquois.

— 1647 —

Le 14 octobre 1647, au Château-Richer, Gabriel Trut est tué par les Iroquois.

— 1648 —

Jacques Drouard fut assassiné chez les Hurons le 28 avril 1648, "par les ennemis de Dieu", dit la Mère de l'Incarnation, ce qui peut être aussi bien des Hurons.

Le 3 juillet 1648, aux Trois-Rivières, un homme du nom de Lachaussée fut tué et un garçon nommé Pouterel fut enlevé. Ce dernier n'a pas reparu.

Le 29 juillet, à Montréal, Mathurin Bonenfant est massacré et les Iroquois blessent plusieurs personnes.

Cette année, au pays des Hurons, le Père Antoine Daniel est tué par les Iroquois.

---

[3] Elle ne dit pas où.

— 1649 —

En 1649 périrent dans la contrée des Hurons, les Pères Jean de Bréboeuf, Noël Chabanel et Gabriel Lalemant, sans compter des Français qui étaient avec eux.

Le 30 mai, à Montréal, un Français est enlevé. Règle générale, ces captifs étaient torturés de diverses manières ou brûlés à petit feu.

— 1650 —

Le 17 mars 1650 la Mère de l'Incarnation écrit que les Iroquois ont pillé une maison à trois lieues de Québec et tué deux domestiques.

Le 17 mai suivant, aux Trois-Rivières, deux hommes sont massacrés. Même endroit, 10 août, neuf Français sont massacrés, parmi lesquels Robert Le Cocq, dit Lebon, et plusieurs blessés.

— 1651 —

Le 27 avril 1651, au Cap-Rouge, non loin de Québec, Nicolas Pinel est tué.[4]

Le 6 mai suivant, à Montréal, Jean Boudart dit Grand-Jean est tué, sa femme prise et brûlée. Jean Sicotte est scalpé.

Près des Trois-Rivières, Noël Godin est tué et un nommé Lajeunesse grièvement blessé.

Le 18 juin, à la pointe Saint-Charles de Montréal, deux hommes sont tués, dont un se nommait Léonard Lucault dit Barbeau. Ce même jour, il y eut quatre autres hommes de tués à Montréal.

Le 7 août suivant, un nommé Mathurin est tué aux Trois-Rivières.

---

[4] Voir *Mélanges historiques*, vol. 3, p. 128

Le 13 du même mois, à Montréal, Jean Hébert est assommé. Le 3 septembre suivant, les Iroquois enlèvent une femme et tuent son mari.

Le 18 du même mois, au Cap-Rouge, la femme de Nicolas Chaigneau est tuée dans sa maison. "Il n'y a pas de mois en cet été, où notre livre des morts ne soit marqué en lettres rouges par la main des Iroquois," dit Dollier de Casson.

— 1652 —

Le 10 mai 1652, près la chute de Shawinigan, furent tués le Père Jacques Buteux et Pierre Legros dit Fontarabie.

Le 21 du même mois, aux Trois-Rivières, Pierre Couc est blessé par des maraudeurs iroquois. Le 26, à Montréal, fut tué Antoine Bau appelé aussi Roos.

Le 18 août, même année, aux Trois-Rivières, furent tués Mathurin Guillet, le notaire Florent Boujonnier et deux autres habitants. Le chirurgien Plassez et un nommé Rochereau sont capturés.

Le lendemain, même lieu, à deux ou trois milles de la bourgade, sont tués ou amenés captifs : Guillaume Duplessis-Kerbodot, gouverneur des Trois-Rivières, Jean Véron de Grandmesnil, Guillaume Isabel, Jean Potevin dit Lagrave, Marin Terrier de Francheville, Jean Poisson, Jean Turcot, Thomas Godefroy de Normanville, et les nommés Dupuis, Belhomme, Langoumois, Deslauriers, Lapalme, Saint-Germain, Chaillon, total : quinze. La Mère de l'Incarnation écrit que vingt-trois hommes disparurent en cette circonstance.[5]

Le 25 du même mois, à Montréal, ou quelques jours

[5] Voir *Mélanges historiques,* vol. 5, p. 22.

auparavant, Denis Archambault fut tué roide par un canon qui creva lorsqu'on le tirait pour le troisième coup contre soixante Iroquois, dont plusieurs furent tués par les éclats de la pièce.

Le 16 septembre suivant, à Montréal, André David dit Mingré fut tué par ces Sauvages. Le 14 octobre, même endroit, Etienne Thibault dit Lalochetière est tué et un nommé Laviolette est blessé à mort.

Le 25 novembre, au Cap-de-la-Madeleine, Jean Houdan dit Gaillarbois et un nommé Saint-Denis sont tués par les Iroquois. Un troisième, appelé Le Valon, est blessé.

— 1653 —

Le 21 avril 1653, aux Trois-Rivières, seize Français et quatre matelots désertent par la crainte des Iroquois. Nous avons leurs noms. Ces malheureux ne parvinrent nulle part et périrent dans les bois.

Le 2 juin, aux Trois-Rivières, Emery Cailleteau est tué. Le 10 du même mois, au Cap-Rouge, François Boulé est tué. Pierre Garemand dit Picard est enlevé avec son fils Charles, âgé de huit ans, et Hugues Le Couturier âgé de vingt-trois ans. Mathurin Franchetot, capturé vers le même temps près du Cap-Rouge, mourut sur le bûcher.[6]

Le 14 du même mois, aux Trois-Rivières, François Crevier dit Lamêlée, jeune garçon, fut tué.

Le 20 août suivant, à Montréal, Michel Noël est tué.

— 1654 —

Le 10 octobre 1654, à Montréal, Yves Bastard est tué.

[6] Voir *Mélanges historiques*, vol. 3 ,p. 130.

Une sentinelle est enlevée.

Le 10 novembre suivant, à Québec, Guillaume Boeste et Michel Morin sont tués.

Le 23 du même mois, aux Trois-Rivières, Jean Langueteau, officier militaire, est tué. Le 26, le soldat Laroche est blessé à mort. Le 30, Louis Lebêcheur et Mathieu Labat sont tués. Ce dernier jour, à Montréal, Pierre Delaunay est tué.

— 1655 —

Le 30 mars 1655, à Québec ou dans les environs, Pierre Juneau est tué. Vers ce temps le Frère Jean Liégeois est tué à Sillery.

Le 27 avril suivant, aux Trois-Rivières, Pierre Chapiteau est tué.

Le 27 mai suivant, à l'île aux Oies, un peu plus bas que Québec, le sieur Moyen, sa femme et quatre domestiques sont massacrés.

Quatre jours après, à Montréal, Julien Daubigeon est tué. Ce colon a été erronément appelé Du Ligneron par Mgr Tanguay.

— 1656 —

Le 12 juillet 1656, aux Trois-Rivières, Joseph Lacroix est tué.

Le 2 septembre suivant, à Montréal, est inhumé le corps du Père Léonard Gareau tué par les Iroquois vers le lac des Deux-Montagnes.[7]

— 1657 —

David Lemoine, jeune homme natif de Dieppe, mourut chez les Iroquois en 1657.

---

[7] Il avait été blessé le 30 août durant un combat.

Le 25 octobre 1657, à Montral, Jean de Saint-Père, Nicolas Godé et Jacques Noël sont tués.

— 1658 —

Au printemps de 1658 les Français qui avaient hiverné chez les Iroquois[8] s'enfuirent et trois d'entre eux se noyèrent dans les rapides du Saint-Laurent.

Le 13 juin 1658, aux Trois-Rivières, Adrien Jolliet, ainsi que les nommés Christophe et Fouquet sont capturés. Fouquet est brûlé. Les deux autres sont rendus, un peu plus tard, par les Iroquois.

Au même lieu, le 10 novembre, huit hommes sont enlevés, puis ramenés chez eux. Les faits de ce genre sont tellement nombreux, au cours de ces vingt-cinq ans, que nous n'avons pas pris la peine de les noter un par un. C'était conforme à la politique des Iroquois, tantôt pour faire échange de prisonniers, tantôt pour entrer dans les places et espionner, ou encore dans le but de montrer que tous les Iroquois ne cherchaient pas à nous détruire. Bien entendu que les captifs passaient par les tourments, même ceux qui, finalement, étaient libérés.

Eloi Jarry dit La Haye, charron, de Montréal, pris en 1658, fut massacré.

Le 21 août de cette année, près du Cap-Rouge, sont enlevés Jean Hayot et un serviteur de Jean Bourdon. Hayot parvint à s'échapper.

Vers le 2 septembre suivant, aux Trois-Rivières, dans un combat contre les Iroquois, il y eut un Français de blessé.

Le 26 du même mois, à Montréal, Sylvestre Vacher dit Saint-Julien est tué.

---

[8] Onnontagués.

— 1659 —

Vers la fin de juin 1659 trois hommes des Trois-Rivières furent enlevés. Au commencement d'août il y eut un combat près du même lieu où un Français fut blessé. Le 25 août huit hommes sont enlevés dans ce même endroit.

Le 12 septembre suivant, au Cap-Rouge, Guillaume Routier est pris. Le même jour, aux Trois-Rivières, un nommé Lépine est tué.

— 1660 —

Le 19 mai 1660, se noyèrent à l'île Saint-Paul, près de Montréal, étant poursuivis par les Iroquois : Nicolas Duval, Blaise Juillet et Mathurin Soulard.

Durant le mois de mai 1660 le siège du Long-Saut illustra les noms de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons qui périrent tous de la manière qu'on connait.

Deux autres hommes furent tués à Montréal cette année.

Le 1 juin, à la côte de Beaupré, Marie Caron, épouse de Jean Picard, fut blessée mortellement.

Le 8 juillet, aux Trois-Rivières, un homme est blessé.

A Québec, le 31 du même mois, Pierre Bringadin est tué.

Le 15 août, aux Trois-Rivières, deux hommes sont enlevés.

— 1661 —

Vers ce temps, Joseph Hébert fut tourmenté et poignardé chez les Iroquois[9]. Il avait été pris dans le voisi-

[9] Onneyouts.

nage de Québec.

A Montréal, en février 1661, les Iroquois capturèrent treize personnes d'un seul coup. Les nommés Beaudoin et Lachapelle[10] étaient du nombre. Le 28 mars, même lieu, furent tués Vincent Boutereau, Sébastien Dupuis, et Olivier Martin dit Lamontagne[11]. Six autres hommes furent faits prisonniers, au nombre desquels étaient Pierre Chauvin dit Grand Pierre et Jean Milot dit Bourguignon.[12]

Le 7 avril suivant, aux Trois-Rivières, quatorze hommes furent enlevés. Le 6 juin, même lieu, près du Cap-de-la-Madeleine, trois hommes furent tués et deux enfants de Claude Poulin enlevés.

Le même jour, à Tadoussac, trois Français sont tués par les Iroquois et Thomas Michel est blessé à mort.

Le 18 juin suivant, à huit heures du matin commença le massacre et la capture de plusieurs personnes à la côte de Beaupré et à l'île d'Orléans par les Iroquois qui revenaient de Tadoussac. On mentionne huit morts à Beaupré et sept à l'île d'Orléans.

Un nommé Laliberté, pris aux Trois-Rivières en 1661, fut tué d'un coup de hache dans le village des Onnontagués.

---

[10] Marin Jannot dit Lachapelle. Quant à Beaudoin il nous paraît être Jean, arrivé en 1656, d'après un document publié par M. E.-Z. Massicotte et qui date du 15 août 1678. L'orthographe du nom de ce colon était Baudouin.

[11] Le 23 mars précédent son frère Pierre, dit Larivière, avait été aussi tué par des maraudeurs iroquois.

[12] Pierre Chauvin s'évada et revint peu après car il figure au recensement de 1666-67, quoique l'abbé Faillon remarque qu'il "périt par le supplice du feu". Les quatre autres prisonniers devaient être Michel Paroissien, Urbain Tessier, Pierre Goyer et Michel Messier.

Le 12 janvier 1661 Adrien Léger avait été tué par les Iroquois.

Le 22 juin 1661 Jean de Lauzon, juge-en-chef, est tué à l'île d'Orléans avec Nicolas Couillard dit Belleroche, Ignace Sevestre dit Desrochers, Elie Jacquet dit Champagne, Jacques Perroche, et les nommés Toussaint et François, serviteurs de Guillaume Couillard.[13]

Le 14 août suivant, Jean Picard est tué à la pointe Saint-Charles de Montréal.

Le 24, on enterre, aux Trois-Rivières, Elie Hanctin dit Langueleur, tué dans son champ par les Iroquois.

Durant cet été, les bandes iroquoises capturèrent à diverses reprises des hommes et des enfants à la vue des Trifluviens sans qu'il fût possible de les en empêcher. Ils exercèrent de semblables ravages par toute la colonie. Plus de cent personnes furent enlevées entre Québec et Montréal.[14]

Le 30 août, à Montréal, Martin Duval fut assommé. La veille avait été tué Jacques Le Maître, prêtre de Saint-Sulpice.

François Hertel, captif chez les Iroquois, y trouva Louis Guimont, Antoine Crevier dit Lamêlée, Pierre Rencontre et Joseph Hébert qui subissaient des tortures journalières et qui furent enfin assommés lorsqu'on vit qu'ils ne pouvaient plus souffrir.

Dans le haut du Saint-Maurice, cette année, périrent Jacques Godefroy de Vieux-Pont, des Trois-Rivières, et un autre Canadien, après un combat héroïque de deux

---

[13] Voir *Mélanges historiques*, vol. 2, p. 49. Même date, à Montréal, Jean Millet est tué par les Iroquois à coups de bâton et Pierre Pitre est fait prisonnier. Ce dernier s'échappa, paraît-il, et mourut dans les bois.

[14] Il est admis que sur les soixante-dix premiers habitants de Montréal (1642-57) il y en eu trente de tués par les Sauvages. La proportion est à peu près semblable pour les Trois-Rivières.

jours contre les Iroquois. Avec eux trente Attikamègues furent massacrés.[15]

Le 29 septembre on inhume, à Montréal, François Bertrand dit La Fréminière, soldat, tué la veille par les Iroquois. Le 25 octobre, sur l'île à la Pierre, devant Montréal, des Français furent surpris par une bande d'Iroquois. Guillaume Vignal, prêtre de Saint-Sulpice, tomba entre leurs mains, fut brûlé et mangé sur les lieux.[16]

Le grenadier Claude Brigeart, blessé, fut pris, torturé et brûlé. Jean-Baptiste Moyen et Joseph Duchesne tués.

— 1662 —

Le 6 février 1662, à Montréal, est tué le sergent-major Lambert Closse, avec Simon LeRoy, Jean Lecompte, Louis Griffon[17] et neuf autres hommes.

Le 11 septembre, à l'île d'Orléans, sont tués Jean Leblanc et un nommé Gabriel.

Au commencement d'octobre Couillard-Deschênes et un autre Français sont tués vers Tadoussac.

— 1663 —

En 1663 deux soldats et une jeune fille sont enlevés aux Trois-Rivières.

Le 11 juin 1663, à Montréal, un soldat du nom de Léger Aguenier dit Lafontaine est tué par les Sauvages.

Le 11 septembre 1663, Claude Marcoux, cuisinier du Séminaire, est aussi tué par les Iroquois.

---

[15] Voir *Mélanges historiques,* vol. 2, p. 48.

[16] Jacques Le Prestre, domestique du Séminaire, périt dans la mêlée.

[17] E.-Z. Massicotte, *les Colons de Montréal de* 1642 *à* 1667, le nomme Louis Griffon, d'autres ont écrit Brisson.

— 1664 —

Aux îles Sainte-Thérèse vis-à-vis Varennes, le 4 mai 1664, les Iroquois tuent deux hommes, et deux autres près de Montréal. A la Longue-Pointe ils assomment Michel Théodore dit Gilles.

Le 9 août 1664 Jacques Dufresne [18] et Pierre Maignan furent tués à l'île Sainte-Hélène.

Le 28 du même mois, à Montréal, Pierre Raguideau dit Saint-Germain est tué par les Iroquois.

— 1665 —

Pour finir: le 24 avril 1665, près de Montréal, Robin Basile et Guillaume Jérôme sont tués ; Jacques Petit et un nommé Montor ou Montour sont pris et amenés par les Iroquois.[19]

Au mois de juin le régiment de Carignan arrivait et, depuis ce moment jusqu'à 1689, les Iroquois ont cessé de reparaître dans le Bas-Canada, mais il y eut encore quelques massacres dans les campagnes de temps à autre.

La liste ci-dessus ne donne certainement pas la moitié, ou pas plus de la moitié, des victimes de la férocité des Iroquois durant la période en question. Nous sommes justifiables de dire qu'il a péri quatre cents personnes de cette manière, sur une population moyenne de mille âmes, soit quarante par cent, puisqu'en 1640 nous étions de deux à trois cents âmes; en 1650 six cents; en 1663 de deux mille à deux mille cinq cents.

Il n'y a pas à dire que nous étions en guerre. Jamais,

---

[18] Il avait été prisonnier des Iroquois en 1661 avec Jean Hasté. Ce dernier fut tué à Montréal le 28 juin 1662.

[19] L'été de 1665 Michel Guilbert est pris, torturé et tué au pays des Onneyouts. Son service mortuaire eut lieu à Montréal le 29 juin 1666.

au cours de ces vingt-cinq années nous n'avons eu les moyens pour prendre le pied militaire. Toujours nous avons été un petit troupeau abandonné à la voracité du loup. Les colons étaient des cultivateurs, des artisans—rien du soldat. Ils étaient venus ici pour s'établir, non pas pour se battre. Leur état, leur situation les mettait à la merci des ravageurs. Et on s'en va disant : "la guerre des Iroquois." Il n'y avait pas de guerre, c'étaient des assassinats. Vous n'auriez jamais pris les Iroquois en bataille quelque peu régulière si nous avions eu des troupes. Ils se seraient moqué de ce déploiement de force et auraient continué leurs courses et leurs massacres par bandes de dix à vingt hommes agissant à la surprise et fuyant dès qu'ils entrevoyaient une résistance. Le seul remède à ces maux aurait été de se rendre dans leurs pays et de faire flamber leurs villages pour les obliger à se tenir tranquilles ou à s'en aller demeurer plus loin. L'apparition des soldats du régiment de Carignan sur leur frontière, en 1666, suffit pour les amener à demander grâce. On aurait pu en faire autant avec trois cents fusiliers en 1640, en 1650, en 1660. La colonie était si mal conduite que tout se faisait pour le pire et si vous voulez voir le comble de cette aberration songez que la compagnie de traite qui était maîtresse du Canada subit l'écrasement sans se remuer, alors qu'il lui eut été facile de couper court à la calamité et refaire sa fortune avec le monopole du commerce des fourrures. La compagnie se laissa ruiner graduellement par un état de chose qui pouvait se corriger d'un seul coup et sa négligence causa la mort de presque la moitié des colons. Voilà comment le Canada a été baptisé dans le sang.

1921.

HISTOIRE DU SUCRE D'ERABLE.[1]

Pour parler des origines de la fabrication du sucre d'érable en Canada, il suffit d'une chose: savoir ce qui en est. Je ne le sais que très peu, comme vous verrez, mais ce que je vais dire n'est pas raconté dans le premier volume qui vous tombera sous le main. C'est de l'inédit. L'histoire du sucre et du sirop d'érable fait complètement défaut dans les annales du Canada. M'étant assuré de ce fait, j'ai cru qu'il était temps de l'écrire, mais il a fallu des recherches passablement longues, même la rencontre de quelques hasards, pour recruter la matière d'un article; je donne ce que j'ai trouvé, espérant que d'autres, plus heureux, mèneront ce travail à bonne fin.

Mon objet, en publiant ces notes, est d'attirer vos regards sur cette question et de tâcher que l'on finisse par la faire entrer dans l'histoire car, vraiment, qui peut dire qu'elle y soit à présent. C'est précisément parce que je ne l'y ai pas rencontrée que je me suis mis à invoquer les esprits gardiens des trésors du passé et j'ai fait à leur intention plusieurs neuvaines, sinon pieuses, du moins sincères, ardentes, persistantes, édifiantes. Edifiantes est ici pour encourager les jeunes à me suivre. On ne gagne rien sans peine: le travail seul édifie!

Aurait-on cru à la canne à sucre sans les Chinois?

---

[1] M. J.-F. Snell, professeur de chimie au collège Macdonald de Sainte-Anne-de-Bellevue, ayant examiné cet article dans *la Revue canadienne* de 1911, a passé des notes à M. Sulte, que celui-ci a insérées dans la présente édition.

Non, et pour cause, eux seuls pouvaient nous la donner. Chez ce peuple à la parole sucrée, et, par là même, trompeuse, on a vu, pour la première fois, de longues baguettes s'élever au-dessus des champs cultivés. Avant tous les autres pays, la Chine a connu la canne en question. L'Inde aussi, paraît-il, et les iles adjacentes. De ces contrées elle passa au moyen âge en Arabie, en Syrie, en Egypte. Alexandre, à la frontière du Pendjab, goûta du jus de cette curieuse plante et la fit connaître à la Grèce, d'où la Sicile, puis l'Italie l'importèrent, dit-on, mais je ne sais pas de quelle manière.

Vers 1420, le Portugal s'en procura des échantillons. Son roi Henri, grand éducateur, ami des curiosités, en gratifia les îles Canaries. Alors, ces îles[2] firent connaître le sucre en Europe. Ce n'était qu'un début, car l'usage ne devait se généraliser que deux siècles plus tard. Les confitures sucrées ne sont pas aussi anciennes parmi nous qu'on serait porté à le croire!

En 1506, les Espagnols exportèrent la canne à sucre à Saint-Domingue où elle prospéra facilement; mais il ne faut pas dire qu'elle est originaire des Antilles.

André Thévet, cosmographe, grand voyageur, géographe et médecin, écrivait en 1558, dans la narration de son voyage au Brésil:

"Les anciens estimaient fort le sucre de l'Arabie, parce qu'il est merveilleusement cordial et souverain, spécialement en médecine, et ils ne l'appliquaient guère à autre

[2] Madère surtout. Le Midi de l'Espagne cultiva la canne à sucre d'une manière florissante jusqu'au jour où l'abondance de ce produit des colonies ait obligé d'y renoncer. Son extension gagna le Mexique et l'Amérique du Sud dès le commencement du seizième siècle; grâce au climat favorable de ces nouvelles contrées, la culture en devint vite très prospère.

chose; mais aujourd'hui, la volupté est augmentée jusque-là, spécialement en notre Europe, que l'on ne saurait faire si petit banquet, en notre manière de vivre accoutumée, que toutes les sauces ne soient sucrées, et aucunes fois (quelques fois) les viandes—ce qui a été défendu aux Athéniens par leurs lois comme chose qui efféminait le peuple, ce que les Lacédémoniens ont suivi par l'exemple. Il est vrai que les plus grands seigneurs de Turquie boivent des eaux sucrées, parce que le vin est défendu par leur loi."

Depuis 1604, époque où fut établi Port-Royal, et 1608, époque où fut fondée Québec, jusque vers 1623, je n'ai rien vu dans les notes des historiens concernant le sucre en notre pays. Cette dernière année, le Frère Gabriel Sagard, étant chez les Hurons, écrit "qu'on entaillait des hêtres pour boire l'eau qui en découlait." Les écrits du temps ne disent rien de l'eau d'érable, du moins avant 1663. Les *Relations des Jésuites,* qui vont de 1632 à 1673, sont muettes sur ce sujet. Dans les inventaires des plus anciens ménages du Canada, je n'ai vu aucune mention ni de sucre de canne ni de sucre d'érable. La vie intime des gens est révélée par ces documents : or, que voit-on ? pas de sucre, pas de muscade, pas de moutarde, pas de poivre, aucune faïence non plus, pas de couteaux de table et jamais de fourchettes !

Donc, le frère Sagard était au pays des Hurons en 1623. Il n'a fait que passer dans le Bas-Canada. Ce qu'il nous dit se rapporte au voisinage de la baie Georgienne : "Au printemps que les bois étaient en sève, nous faisions parfois une fente dans l'écorce de quelque gros fouteau (hêtre) et, tenant au-dessous une écuelle, nous en recevions le jus et la liqueur qui en distillait, laquelle nous

servait pour nous fortifier le coeur—quoiqu'à la vérité les effets n'en fussent pas bien considérables. Les Montagnais[3] et les Algoumequins s'ils sont pressés de la soif et qu'ils ne rencontrent point d'eau, ils ont l'industrie de faire une fente dans l'écorce des plus gros fouteaux qui sont en sève et en sucent la douce et agréable liqueur qui en distille, comme nous soulions faire pour semblable nécessité, et les affadissements et débilité du cœur.

"Le truchement des Honqueronons me dit un jour que comme ils furent un long temps pendant l'hiver sans avoir de quoi manger autre chose que du petun et quelque écorce d'un certain arbre que les Montagnais nomment *Michian,* lequel ils fendent au printemps pour en tirer un suc doux comme du miel, mais en fort petite quantité, autrement cet arbre ne se pourrait assez estimer. Je n'ai point goûté de cette liqueur, comme j'ai fait de celle du fouteau, mais la crois très bonne au goût, de l'écorce de laquelle j'ai mangée parmi nos Hurons, bien que fort peu souvent et plutôt par curiosité que par nécessité."[4]

Pierre Boucher, des Trois-Rivières, écrivait en 1663 un petit livre, qu'il intitule *Histoire Naturelle de la Nouvelle-France,* dans lequel il ne traite que des ressources du pays et pas du tout de son histoire. Ce mémoire était destiné au roi et à ses ministres. Il y avait alors trente ans que cet observateur sagace habitait la colonie. A l'article de l'érable, il n'a pas l'air de se douter de la question du sucre, bien qu'il raconte que cet arbre jette, au printemps, une sève dont le goût est sucré. "Il y a, dit-il, une espèce d'arbre qu'on appelle érable, qui vient fort gros et haut. Le bois en est fort beau, nonobstant quoi on ne s'en sert

[3] Peuple du Saguenay.

[4] *Histoire du Canada,* publiée en 1636, pages 79, 80, 87, 265, 680

qu'à brûler ou pour emmancher des outils, à quoi il est très propre à cause qu'il est extrêmement doux et fort. Quand on entaille ces érables au printemps, il en dégoutte quantité d'eau qui est plus douce que l'eau détrempée dans du sucre, du moins plus agréable à boire." C'est tout. On voit seulement qu'il connaît le sucre—et cela peut se comprendre, mais pas le sucre d'érable. Les Canadiens d'alors n'en faisaient donc pas! Car il mentionnerait ce fait, lui qui parle du vin, de la grosse bière, de la bière d'épinette, du "bouillon" ou souchet épicé et des eaux si pures de nos rivières, "toutes choses que l'on boit ici, dit-il, et qui sont très bonnes." Le thé et le café n'étant pas en usage, il n'en dit mot. Il paraît donc certain que l'on ne fabriquait pas encore de sirop, ni de sucre d'érable, à cette époque.

Le chimiste Robert Boyle écrivait en 1663 que l'on rencontre dans la Nouvelle-Angleterre des arbres dont la sève, une fois débarrassée de son eau, donne une substance d'une saveur agréable.

L'érable de France, bien inférieur au nôtre, n'a jamais donné une secrétion valant celle de notre arbre. Pierre Boucher ne pouvait pas devancer le mouvement de progrès qui, plus tard, mais de son vivant, s'est produit en Canada dans ce genre d'industrie. Il était loin de s'imaginer que l'arbre superbe dont il parlait avec admiration, allait devenir l'une des plus curieuses productions de la colonie et à cause de cela même un emblême national. S'il eût cru que l'exploitation de la sève de l'érable pouvait être une source importance de revenus, certes! il en eût parlé.

On a supposé que les Sauvages faisaient du sucre? Ils étaient trop bornés pour comprendre la manière de

s'y prendre et ils manquaient des ustensiles nécessaires[5] D'ailleurs, les Français ne songèrent pas tout de suite à faire bouillir cette eau pour en dégager la substance sucrée.

Le Père Charlevoix, dans son *Journal d'un Voyage à l'Amérique Septentrionale* (1720) dit positivement que les Sauvages buvaient de l'eau des arbres mais qu'ils ne connaissaient pas l'art d'en faire du sucre ; cependant le Père Lafitau dit que les Sauvages ont enseigné cette fabrication aux Français et il ajoute[6] que les Français y réussissent mieux que les indigènes. Lafitau était-il certain de ce qu'il écrivait quant à la découverte du procédé?

L'intendant Talon qui encouragea diverses industries parmi nous, de 1665 à 1670, ne semble pas avoir songé au sucre d'érable car il en aurait parlé. Colbert. qui n'était pas étranger à ses actions concernant la Nouvelle-France, voulait, comme dans l'ancienne France, créer des industries afin que la colonie devint véritablement importante. Talon établit parmi nous à la fois des filatures et des brasseries, planta des arbres fruitiers, des pommiers surtout, et il sut diriger ses travaux scientifiquement. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous avons la pomme fameuse de Montréal, prisée au-dessus de toutes les pommes de France.

Le 11 février 1671, le ministre des colonies annonce

---

5 Il ont pu connaître le goût sucré de la sève avant l'arrivée des blancs, mais leurs connaissances se bornaient là. D'ailleurs, cette question est disputée. M. Snell remarque que les Sauvages n'avaient aucun vaisseau à l'épreuve du feu. Exceptons ceux de la Pennsylvanie qui étaient bons potiers.

6 Le Père Lafitau écrivait en 1715. Il décrit la manière d'agir des Sauvages et il en donne une illustration curieuse.

qu'il sera accordé diminution des droits aux habitants qui apporteront du sucre en France, mais de quel produit parle-t-il? Ce devait être du sucre de canne des Antilles, car nous avions un commerce avec les possessions françaises de ces îles, depuis peu d'années. C'est alors, peut-être, que les Canadiens ont connu, pour la première fois, le sucre cassonade, la mélasse, aussi le sucre blanc—tous les plaisirs à la fois!

Le Père Henri Nouvel, missionnaire dans l'ouest canadien, en 1672, administra un jeune homme malade, "pour le salut duquel la Providence a eu les yeux plus ouverts que moi, parce que, l'ayant baptisé, par mégarde, non pas avec de l'eau naturelle, mais avec une certaine liqueur qui coule des arbres vers la fin de l'hiver, qu'on appelle eau d'érable, que je prenais pour de l'eau naturelle, je reconnus mon erreur lorsque, voulant donner à ce malade quelque prise de thériaque, je demandai de l'eau d'érable, qui, étant naturellement sucrée, est plus propre à cet effet, on me présenta de la même liqueur dont je m'étais servi pour le baptiser, ce qui m'obligea à réparer cette faute, heureusement peu auparavant sa mort."

J'ai consulté Joseph Marmette qui a examiné, dans les archives de France, des masses de lettres et de rapports sur le Canada. Il m'a dit que ni Talon, ni Frontenac, ni de la Barre, ni Denonville, ni de Meulles, ni Champigny n'ont parlé du sucre d'érable durant les années qui vont de 1665 à 1695. Ceci ne prouve nullement que nous ne fabriquions pas de sucre alors, mais ce silence des plus hautes autorités est assez étonnant, puisque nous avons le témoignage d'un homme qui habitait la colonie et qui parle du sucre d'érable comme

d'une chose généralement connue. Nos gouverneurs et intendants ne faisaient pas construire un canot d'écorce sans l'envoyer dire à Versailles, ils ne posaient pas un bardeau sur la couverture d'une maison que le ministre de la marine et des colonies ne fût averti de l'événement. Par quelle étrange absence de mémoire sont-ils devenus muets sur le sucre d'érable ? Si nous n'avions pas La Hontan pour nous tirer d'affaire, où en serions-nous? Eh bien! nous serions restés dans notre innocence.... historique.

La Hontan a vécu à la campagne, à Beauport, à Boucherville et ailleurs (1685), observant les mœurs et coutumes des colons et les décrivant avec fidélité, car tout ce qu'il a vu et raconté est toujours d'une stricte exactitude sous sa plume. Lorsqu'il se trompe c'est qu'il écrit sur le dire de son entourage, ce que n'ont pas compris ses critiques. De 1683 à 1690, il a fréquenté le Canada et les "pays d'en haut". Voici comment il s'exprime sur le sujet qui nous occupe.

"Les érables sont à peu près de la même hauteur et grosseur que le merisier, avec cette différence que leur écorce est brune et le bois roussâtre. Ils n'ont aucun rapport avec ceux d'Europe. Ceux dont je parle ont une sève admirable et telle qu'il n'y a pas de limonade ni d'eau de cerise qui dise si bon goût, ni de breuvage au monde qui soit si salutaire. Pour en tirer cette liqueur, on taille l'arbre deux pouces en avant dans le bois et cette taille, qui a dix ou douze pouces de long, est faite de biais. Du bas de cette taille, comme dans une gouttière, et rencontrant le couteau qui la traverse, la liqueur coule le long de ce couteau sous lequel on a le soin de mettre des vases pour la contenir. Tel arbre ne peut

rendre que cinq ou six bouteilles par jour et tel habitant en Canada en pourrait ramasser vingt barriques, du matin au soir, s'il voulait entailler tous les érables de son habitation. Cette coupe ne porte aucun dommage à l'arbre. On fait de cette sève du sucre et du sirop si précieux qu'on n'a jamais trouvé de remède plus propre à fortifier la poitrine[7]. Peu de gens ont la patience d'en faire. Comme on n'estime jamais les choses communes et ordinaires, il n'y a guère que les enfants qui se mettent à entailler ces arbres. Au reste, les érables des pays septentrionaux ont plus de sève que ceux des contrées méridionales, mais cette sève n'a pas tant de douceur."

L'avant dernière phrase est mal construite. Elle veut dire que la sève des érables de France a plus d'âcreté que celle du Canada. A ce propos, je dirai que notre sucre ou notre sirop d'érable passe surtout, en France, pour médicinal ; c'est la réponse que j'ai reçue de quatre confiseurs de Paris qui ont refusé de s'en servir dans leurs bonbons. Ces messieurs trouvent que le goût du sirop canadien rappelle trop celui des érables des Alpes.

Puisque, seuls, les enfants—et les amoureux probablement?—s'adonnaient à la fabrication de la trempette....je m'explique le mutisme des gouverneurs et des intendants à cet égard. Ce n'était pas encore une récolte ou un produit national, demandé par le commerce ou même admis dans la consommation de l'habitant.

En reculant aux débuts de la colonie, comme nous venons de le faire, on rencontre nombre de témoignages

[7] M. Snell observe que c'était un art ou procédé encore imparfait et de simple industrie privée.

concernant l'eau sucrée des érables, mais rien de plus. Celui qui donna une forme à l'industrie de ce nouveau sucre, paraît avoir été le docteur Michel Sarrazin, venu de France en 1685, qui y retourna en 1694, puis revint dans la colonie, s'y fixa, fit nombre d'études botaniques et autres, fort remarquables, fut membre de l'Académie Royale des Sciences, et mourut à Québec en 1734. Nous avons un mémoire de lui, publié en 1730, et que je vais citer. Il n'y est pas fait mention, c'est vrai, de la date à laquelle les Canadiens commencèrent à traiter l'eau d'érable scientifiquement. Mais il autorise une supposition qui paraît très fondée. Arrivé en 1685, Sarrazin a dû connaître l'eau d'érable dès le printemps suivant, et, tout de suite, il s'est mis à l'analyser, à la faire bouillir, à l'étudier en un mot, car il faisait ainsi pour mille plantes et produits naturels, dont l'observation l'occupa toute sa vie. Evidemment le résultat de son travail fut profitable. On peut donc croire que nombre de gens l'imitèrent bientôt. Ce serait alors vers le temps où La Hontan écrivait que l'art de faire du sucre se serait répandu dans nos campagnes. Voyons donc ce que dit son mémoire.

"Il y a dans l'Amérique septentrionale quatre espèces d'érable que j'ai envoyées au *Jardin Royal*. . Le quatrième —*Acer canadense saccharifernm*—est un arbre qui s'élève de soixante à quatre-vingts pieds, dont la sève, qui monte depuis les premiers jours d'avril jusqu'à la moitié de mai, est assez souvent sucrée, ainsi que l'ont aisément reconnu les Sauvages et les Français. On fait à l'arbre une ouverture d'où elle (la sève) sort dans un vase qui la reçoit et, en la laissant s'évaporer, on a environ la vingtième partie de son poids qui est de véritable sucre,

propre à être employé en confitures, etc. Un de ces arbres qui aura trois ou quatre pieds de circonférence, donnera, dans un printemps, sans rien perdre de sa vigueur, soixante à quatre-vingts livres de sucre. Si on en voulait tirer davantage, comme on le pourrait, il est bien clair qu'on affaiblirait sa vieillesse.

"Cette sève, pour être sucrée, demande des circonstances singulières, qu'on ne devinerait pas. 1°. Il faut que, dans le temps qu'on la tire, le pied de l'arbre soit couvert de neige, et il y en faudrait apporter, s'il n'y en avait pas. 2°. Il faut que, ensuite, cette neige soit fondue par le soleil et non par un air doux. 3°. Il faut qu'il ait gelé la nuit précédente.

"Cette espèce de manipulation, dont la nature se sert pour faire le sucre d'érable, ressemble à quelque opération de chimie, où l'on fait des choses qui paraissent opposées, et où celles qui paraissent le plus semblables ne sont pas équivalentes pour l'effet. La sève de tel érable qui ne sera point bonne à faire du sucre, le deviendra une demi-heure ou tout au moins une heure après que la neige dont on aura couvert le pied de l'arbre aura commencé à fondre. Cette neige s'est donc portée dans les tuyaux de l'érable et y a opéré avec grande vitesse."

Voilà des observations qui ne datent pas d'hier et qui montrent ce qu'était le docteur Sarrazin. Le savant docteur ajoute que *l'apocynum majus, syriacum, rectum, com.* 90, fournit un suc dont on fait du sucre en Canada; on en ramasse la rosée qui se trouve dans le fond des fleurs. Mgr. Laflamme, dans un mémoire à la Société royale du Canada, demandait quelle était cette plante—et nous étions plusieurs à ne pouvoir pas lui répondre![8]

[8] Hennepin, en 1698, parle de la fabrication d'un sucre rougeâtre

Quoi qu'il en soit, l'Acadie faisait du sucre d'érable avant 1699 puisque, cette année-là, le sieur de Diéreville, visitant le pays, s'exprimait ainsi: "Les fraises sont communes partout dans les champs et on a le plaisir de les manger avec un sucre que le pays produit." Il composait aussitôt des vers sur ce sujet:

Au lieu de cannes dont les pores
Rendant le sucre blanc qui nous vient de plus loin
Pour les Acadiens, la nature a pris soin
D'en mettre dans les sycomores,
Au commencement du printemps.
De leur écorce il sort une liqueur sucrée
Qu'avec grand soin les habitants
Recueillent dans chaque contrée,
Ce breuvage me semble bon
Et je le buvais en rasade;
Il ne fallait que du citron,
Pour en faire une limonade.

Diéreville continue, en prose :

"Pour recevoir cette douce liqueur, qui est aussi claire que de l'eau de roche, on fait dans l'arbre, à coups de hache, un trou assez profond, en forme d'auge, et des taillades à l'écorce, qui aboutissent à ce réservoir, afin que l'eau, en coulant, tombe dedans. Quand il est plein, ce qui arrive assez promptement, la sève étant, dans ce temps-là, dans sa plus grande force, l'eau tombe, par un petit dalot de bois, appliqué sur le bord de l'auge, dans un vaisseau qui est au pied de l'arbre. On fait la même chose à plusieurs arbres tout à la fois, de sorte qu'il en sort beaucoup de liqueur, tant qu'ils en fournissent. On

fait de la sève de l'érable, qu'il dit être meilleur que le sucre de canne ordinaire.

la fait bouillir, jusqu'à siccité, dans un grand chaudron; en diminuant, petit à petit, elle se forme en sirop et puis en sucre roux qui est très bon."

Le procédé des Acadiens diffère du nôtre en ce que nous n'entaillons pas l'écorce de manière à amener plusieurs égouttements dans une seule rigole ou goudrelle. A part cela, tout se ressemble entre nos deux pratiques.

Vers le même temps, le Père Le Clercq disait: "Si, à force de la faire bouillir, on réduit cette eau en tiers elle devient un véritable sirop qui se durcit à peu près comme le sucre et prend une couleur rougeâtre. On en forme des petits pains qu'on envoye en France par rareté et qui sert bien souvent à défaut du sucre français."

Voici un fait qui s'est passé à Chicago en 1688. Joutel, arrivant du bas Mississipi, s'arrête parmi les Sauvages et les Français du pays des Illinois. Il nous raconte que "de certains arbres semblables à nos érables sort par incision une eau sucrée dans laquelle nous faisons cuire notre blé d'inde. Cette eau étant bouillie et évaporée se convertit en sucre un peu roux mais très bon."

J'insiste sur l'absence de toute mention de sirop ou sucre avant la lettre de La Hontan qui est de 1685, alors que le docteur Sarrazin venait d'arriver à Québec. J'insiste sur ce point: les Sauvages n'ont jamais fait bouillir l'eau d'érable avant les Français et de plus: ce n'est guère avant 1685 que les Français se sont avisés de faire cette opération. Quant aux gens de Chicago, il n'est pas étonnant qu'ils aient fabriqué du sucre en 1688 puisque leurs rapports avec les Français, et con-

tinuellement depuis 1659, leur avaient procuré des chaudrons ; rien d'étonnant que leurs camarades français leur aient enseigné à bouillir l'eau d'érable.

Tout le présent article se concentre donc sur la date de 1685—savoir si les Français ont fait du sirop ou du sucre d'érable avant cette année-là. Ne parlons pas des Sauvages car, comme nous l'avons déjà dit, ils étaient trop bornés pour concevoir une pareille invention[9].

Dans le rapport de Gédéon de Catalogne, écrit en 1712, il est fait mention des Iroquois du Saut-Saint-Louis "qui font quantité de sucre d'érable qu'ils vendent à Montréal." Il dit que les Sauvages de la montagne de Montréal, mission du Saut-au-Récollet, "font quantité de sucre d'érable qu'ils portent vendre à la ville...il n'y a presque que les femmes qui fassent ce commerce." De là est venue, peut-être, cette croyance que la fabrication du sucre d'érable avait été inventée par les Sauvages.

Catalogne dit encore : "L'érable produit quantité d'eau sucrée que l'on emploie à faire du sucre et du sirop. Pour y parvenir" (il décrit le procédé) puis il ajoute: "Il y en a qui conservent de cette eau dans des vases pour l'exposer aux chaleurs de l'été, qui se convertit en vinaigre."

A son tour, en 1715, le Père Lafitau s'occupe de notre sujet, mais c'était trente ans après la découverte du sirop et du sucre en question. Je le cite comme les autres, à titre de curiosité: "L'eau d'érable est très

9 Albert-P. Sy, *Journal de l'Institut Franklin,* octobre 1908, croit que l'industrie du sucre d'érable a pris naissance chez les Sauvages, mais il ne s'appuie sur aucun document authentique pour prouver sa thèse. Il ajoute que certaines tribus nomment un de leurs mois "la lune de sucre."

gracieuse à boire sans être cuite. Elle aigrit d'elle-même et fait un vinaigre passable si on la conserve quelque temps. On en peut faire un très bon hydromel avec son sirop, mais on ne pourrait pas en tirer de l'eau-de-vie comme on le fait des cannes â sucre. . . Il se trouve beaucoup d'arbres et de plantes dont on peut faire du sucre et diverses liqueurs, sans parler des espèces de palmistes. Les noyers donnent une eau beaucoup plus miellée que celle des érables ; le sucre en est fort bon. Celui d'eau de frêne est très délicat, mais il faut une quantité considérable de cette eau et beaucoup plus que pour le sucre d'érable."

Nous voici avec le Père Sébastien Rasles, dans le Maine, en 1722: "Au printemps les érables rendent une liqueur assez semblable à celles que contiennent les cannes des îles. Les femmes s'occupent à la recevoir dans des vases d'écorce lorsque ces arbres la distillent; elles la font bouillir et elles en tirent un assez bon sucre. Le premier qui est tiré est toujours le plus beau."

Peter Kalm, savant suédois, élève de Linnée, écrivait de Philadelphie en 1748: "L'érable à sucre *acer saccharinum* ne parvient pas en Pennsylvanie au tiers ou au quart de la hauteur qu'il atteint au Canada où il est un bel et grand arbre."

C'est, à peu près, l'érable de France, que l'on ne saurait comparer à l'érable canadien. En Canada, l'année suivante, Kalm dit : "L'érable à sucre est bon pour guérir les écorchures... On extrait beaucoup de sucre de cet arbre dont on fait couler la sève au moyen d'incisions. Dans les *Mémoires* de notre Académie Royale des Sciences, j'ai décrit avec soin la manière de fabriquer le sucre d'érable."

En résumé, Kalm nous donne à entendre que la Suède, sa patrie, assez semblable au Canada, par ses forêts, sa neige et sa température, n'exploite pas les érables pour en tirer du sucre.

Un Français qui signe J.-C. B.,[10] étant sur l'Ohio, près de la Monongahéla, en 1755, parle ainsi des bois de la contrée:

"L'érable est le plus remarquable de tous, à cause de l'abondance d'eau délicieuse, douce, fraîche, claire, sucrée et fort saine, que cet arbre distille pendant les mois de février et mars de chaque année, si on ne le fatigue pas trop, car autrement il meurt.

"La manière d'en extraire l'eau est fort simple: lorsque la sève commence à monter aux arbres avec un peu d'abondance, on fait une entaille au bas, à la hauteur de trois pieds environ, en forme de talus; on y introduit soit une lame de couteau soit un morceau de bois taillé de la même manière, sur lequel coule l'eau comme dans une gouttière avec assez d'abondance pour tirer d'un gros arbre, depuis le soleil levant jusqu'à son couchant, vingt à vingt-cinq seaux de cette eau qui tombe dans un grand vase que l'on transvide, à mesure qu'il s'emplit, dans de grandes chaudières qui sont sur un bon feu, pour faire bouillir l'eau, qui d'abord se forme en sirop, ensuite en cassonade, jusqu'à concurrence de douze à quinze

10 *Voyage au Canada, dans le nord de l'Amérique Septentrionale, fait depuis l'an* 1751 *à* 1761, par J.-C. B.; Québec, chez Léger Brousseau, 1887 p. 150. Avant Kalm et J.-C. B., il existait des sucreries privées très productives. Mentionnons celles de la Baie-du-Febvre, de 1734 à 1744, exploitées par Michel Barbeau, père et fils, Joseph Caya, Louis Proulx et Hyacinthe Lévesque.

Le manuscrit original de J.-C. B. se trouve dans la collection du marquis de Bassano, autrefois de Paris, et il a été imprimé par les soins de l'abbé H.-R. Casgrain qui l'avait copié et qui l'a annoté.

livres par jour; alors on met cette cassonade dans des bois de jattes où elle se durcit en forme de pains ronds. On peut tirer du même arbre de cette eau, pendant cinq ou six jours de suite, en ayant soin de faire de nouvelles tailles chaque jour, et toujours du côté du midi du soleil en observant qu'il ait fait froid la veille, que le soleil soit serein et que le vent ne soit ni froid ni fort. Le moment où l'on aperçoit que l'arbre n'a plus de sève, c'est lorsque l'eau vient blanchâtre et coule lentement, alors on peut en faire du vinaigre ou de la boisson, comme du cidre, mais toujours quand elle a bouilli en cassonade, et si on ne cesse pas de tirer. Il faut deux bonnes heures de cuisson pour la former en sirop et deux autres pour le sucre, qui est toujours brun, très pectoral et ne brûlant jamais l'estomac. On fait de ce sucre de petites tablettes, comme du chocolat, afin de le transporter plus facilement en voyage. Il se garde très longtemps au sec, autrement il se moisirait et se gâterait par l'humidité. Les érables sont ordinairement garnis de grosses loupes que l'on coupe et fait sécher au soleil; on en fait une espèce d'amadou que les Canadiens appellent tondre. La plaine, le merisier, le frêne et le noyer donnent aussi de l'eau dont on peut faire du sucre. mais comme cette eau rend beaucoup moins et que le sucre n'est pas si bon on n'en fait presque point, de sorte que le sirop d'érable est le plus commun au Canada. A l'égal du sucre blanc qui se consomme—il se tire de Saint-Domingue—le sucre d'érable est très stomachique."

Le général de Montcalm, arrivé de France depuis peu, écrivait, le 11 octobre 1756, à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, la priant "de faire placer six bouteilles de baume de Canada et dix livres de suc (*sic*)

d'érable dans une caisse bien amarée," puis de l'expédier à Madame de la Bourdonnaye, à Paris.

A l'automne de 1776, le lieutenant Thomas Anbury, des troupes anglaises, visitait la région sud-est du district de Montréal; il y mangea du sucre indigène et se fit expliquer la manière de le fabriquer.

"L'érable, dit-il, pour commencer, donne en grande quantité une liqueur rafraîchissante d'un goût agréable. Les Canadiens en tirent du sucre, excellent pectoral employé contre la toux. Il y a plusieurs arbres qui rendent un liquide dont on peut faire du sucre, mais aucun n'en produit aussi abondamment que l'érable. Vous serez sans doute étonné de voir en Canada ce que Virgile prédisait comme devant avoir lieu dans l'âge d'or: Et durae quercus sudabunt rossida mella."

Châteaubriand, dans son *Voyage en Amérique,* année 1791, décrit la récolte du sucre d'érable dans l'Ohio[11].

Isaac Weld, qui parcourait le Canada cinq ou six années plus tard, consacre plusieurs pages à cette industrie; déjà, nous en faisions un petit commerce, mais sans l'exporter. John Lambert, un autre passant, vers 1806, parle de tout cela comme d'une chose qui l'a frappé. Lambert et Weld décrivent par le détail les procédés de fabrication et de vente. Citons Weld : "L'érable des plaines fournit plus de sève que celui des côtes, mais ce dernier a une sève plus riche de beaucoup. Ce sucre est seul en usage dans les campagnes du Bas-Canada. Le docteur Nooth, des troupes régulières et administrateur de l'hôpital général, prétend avoir

---

11 Vers la même époque, en Virginie, on s'occupait de l'érable rouge qui fournit un sucre de saveur plus fine.

raffiné du sucre d'érable avec succès. On fait d'excellent vinaigre avec la sève de l'érable d'une qualité supérieure au vinaigre blanc de France et d'une saveur plus agréable avec toute son acidité. On en fait aussi de la bière et, distillée, on en tire une liqueur."[12]

Thomas Verchères de Boucherville raconte que, au printemps de 1812, les Sauvages du Haut-Canada vendaient du sucre d'érable par *mocaque,* mesure d'un quart de baril. Ils en vendaient aussi sous forme de cassonade.

Si les Sauvages de 1812 et de 1813 faisaient le principal trafic de cette denrée, comme on peut le croire d'après le texte de Boucherville, c'est que, habitant les forêts, ils étaient à même de se procurer l'eau d'érable plus facilement—et d'ailleurs nos gens de la campagne se contentaient de faire du sucre pour leur propre consommation.

Ce n'est guère que depuis cinquante ou soixante ans que cette industrie s'est perfectionnée. Mais, malgré les progrès réalisés dans l'exploitation, la fabrication du sucre et du sirop d'érable n'a pas perdu son côté romantique. Une "partie de sucre" dans le bois est encore pour tous, jeunes et vieux, un divertissement fort apprécié. La marche en forêt, par un jour de printemps, l'arôme qui se dégage des bouilloires en ébullition, le sirop prêt à se solidifier qu'on se partage, chacun armé d'une pallette, autour d'une pelle de bois plongée dans le liquide, dont on fait de la tire en le versant sur la neige toute blanche, toutes ces choses ont un charme particulier

[12]Weld ajoute ailleurs qu'il se fait beaucoup de sucre d'érable dans le Maryland et la Pennsylvanie; mais les Canadiens y réussissent mieux que leurs voisins.

et laissent à ceux qui les ont vécues d'inoubliables souvenirs. Tel était le tableau d'une fête au sucre ou à la tire au bon vieux temps, et tel qu'il est encore aujourd'hui, pendant deux, trois on quatre semaines, chaque printemps, là où l'on continue à exploiter les érablières.

C'est donc chez nous seulement que le sucre et le sirop d'érable sont possibles à l'état marchand, et ils le seront tant que nous le voudrons.

Après avoir été un simple article de gourmandise, d'après La Hontan, le sucre canadien est entré dans le commerce, et c'est alors, probablement, que les hommes ont remplacé les enfants dans les sucreries. On a fini par s'apercevoir qu'une érablière vaut mieux que du bois à brûler. Le commerce de ce produit est maintenant assez considérable bien que le prix dépasse celui des autres sucres. Sa qualité particulière le fait préférer à tous. Et comme la conscience humaine profite de tout on falsifie le sucre d'érable, ce qui est une manière de rendre hommage à ses vertus. Le sucre et le sirop d'érable nous ouvrent un vaste marché; il ne s'agit que de nous faire connaître au dehors.

1911.

LE MARQUIS DE MISCOU[1]

L'île de Miscou est située devant la baie des Chaleurs et elle possède un bon port; aussi le commerce s'en est-il emparé dès le XVIIe siècle. Les Cent-Associés de la Nouvelle-France ne manquèrent pas d'exploiter ces rivages où le poisson et la fourrure abondaient.

Guillaume de Saint-Martin était un marchand de Saint-Lô; il avait trafiqué dans le golfe Saint-Laurent et, ayant fait fortune à Miscou, il acheta du roi Louis XIV des titres de noblesse. Le lecteur trouve peut-être que je lâche ici un bien gros mot "acheter des titres de noblesse!" Ne savez-vous pas que Louis XIV en vendait? On raconte même que ce monarque, après avoir anobli un marchand qu'il avait l'habitude de traiter avec des égards, lui tourna le dos en disant: "Voilà le premier marchand de mon royaume devenu le dernier de la classe des gentilshommes."[2] Guillaume de Saint-Martin était de Caen, en Normandie. Son fils et non pas lui va nous occuper.

Après la guerre de Hollande (1672-78) le trésor français étant épuisé, Louis XIV se mit à faire des comtes, des barons et des marquis, battant monnaie avec ces parchemins. Cette imprévoyance eut pour résultat d'a-

---

[1] Dans *l'Histoire des Canadiens-français*, V., p. 110, M. Sulte a raconté en bref les aventures du marquis de Miscou ; *le Magasin Pittoresque* de 1849 lui a fourni depuis une partie de la substance du présent article. Sur l'île de Miscou voir N.-E. Dionne, *le Canada-Français*, II., p. 433, 514.

[2] L'abbé de Saint-Martin fut dans ce cas.

moindrir les titres canadiens en les rendant vénals et accessibles aux favoris de la fortune.. L'un des plus étranges personnages de ces fournées de nobles fut messire Michel de Saint-Martin, écuyer, sieur de la Mare du Désert, protonotaire du Saint-Siège, docteur en théologie de l'université de Rome et agrégé à celle de Caen, en Normandie, qui acheta le titre de marquis de Miscou. Aurait-on pensé cela de l'humble Miscou, simple poste de traite des environs de Gaspé!

Ce marquis, unique héritier de son père, était riche et savant. Il publiait des livres, qu'ils fussent de sa plume ou de celle des pauvres hères dénués de finances, qu'il imprimait à ses frais et distribuait à ses amis. Caen, sa ville natale, lui était redevable de quelques fontaines publiques, de statues, d'une belle bibliothèque et de parcs fort gentils. C'était, en somme, un bienfaiteur reconnu, bouffon sans le savoir, aimé pour ses habitudes généreuses et amusant à force d'excentricités. J'ai son portrait très bien gravé.[3] La figure est ronde comme la lune, pleine, souriante et ennuyée à la fois, mais pas trop commune. Le costume est selon ce que nous pouvons imaginer après avoir lu sa vie.

L'article du *Magasin Pittoresque* de 1849, mentionne Segrais, Huet, Foucault, Chaumont. Il faut dire qui étaient ces personnes.

Jean Regnauld de Segrais, né à Caen en 1624, reçu à l'Académie française en 1662, se retire à Caen en 1676, et charme la société polie de cette ville par ses conversations spirituelles, dont on a fait un recueil, le *Segraisiana*. Il a

[3]Publié dans *le Monde Illustré*, 9 mai 1896. L'original de ce portrait est aujourd'hui le morceau le plus curieux du Musée de Bayeux.

reconstitué l'académie de Caen. Il est mort en 1701.

Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches, né à Caen en 1630, mort à Paris en 1721, fut l'un des hommes les plus savants de la France. Il a beaucoup écrit en français, en grec et en latin.

Nicolas-Joseph Foucault, né à Paris en 1643, homme de loi, fut intendant de Montauban, de Pau, de Poitiers et de Caen. Dans cette dernière ville, il montra du goût pour les lettres et les arts. L'un de ses descendants a vécu au Canada, dans une charge judiciaire.[4]

Le chevalier de Chaumont, né vers 1640, fut attaché au marquis de Tracy en 1664, visita les Antilles puis le Canada, prit part à la guerre contre les Iroquois, fut envoyé ambassadeur auprès du roi de Siam, en 1685, revint en 1686 avec des délégués de ce souverain asiatique, et occupa l'attention du monde européen par son adresse, ses facéties, ses airs de cour, ses jolies extravagances et le succès de ses diverses négociations diplomatiques.

Lisons maintenant l'article du *Magasin Pittoresque* :

"La basse Normandie, et particulièrement la ville de Caen, furent réjouies, durant quarante années du règne de Louis XIV, par la vanité extravagante du grotesque personnage dont nous reproduisons les titres. Cette vanité le rendit le jouet de nombreuses mystifications auxquelles prirent part, comme acteurs, tous les beaux esprits de la province, entre autres Segrais, Huet et l'intendant Foucault. Ce dernier avait songé à faire recueillir, sous le titre de *Sammartiniana,* les faits et gestes de ce héros drôlatique ; mais ce qu'il négligea d'accomplir, tous les *ana* du grand siècle l'ont fait, et Charles-Gabriel Porée,

[4] Le comte de Foucault était son arrière-petit-fils.

curé de Louvigny, et frère du célèbre jésuite professeur, a écrit un gros livre, sous le titre de *Mandarinade,* sur cette plaisante victime de la basse Normandie. A Caen, on n'appelait le pauvre homme que Saint-Martin de la Calotte, et il a conservé ce sobriquet dans la tradition du pays. On fit de lui mille portraits ou caricatures, soit en peinture, soit en sculpture. J'en ai vu qui étaient griffonnés à la plume sur la marge de ses ouvrages. L'abbé de Choisy possédait, en 1680, un buste de l'abbé de Saint-Martin, taillé par Jean de Saint-Igny, sculpteur et peintre normand.

"Il était fils d'un riche marchand de Saint-Lô, qui s'était fait anoblir en achetant une noblesse du Canada, le tant vanté marquisat de Miskou. Michel de Saint-Martin, né vers 1615, voyagea durant sa jeunesse en Italie et en Flandre, mais il n'y observa que l'étiquette et les costumes, si bien qu'à son retour, ayant été élu recteur de l'université de Caen, il se mit en tête de faire porter des robes grises et des toques à tous les étudiants, à la manière des collèges de Rome. Les juges de Caen ne lui ayant pas donné raison, il en appela au parlement de Rouen, devant lequel il plaida lui-même sa cause en habit de recteur. Messieurs du parlement, pour ne point abattre trop cruellement sa vanité, lui accordèrent deux articles sur soixante, dont se composait sa longue requête.

"Il entreprit aussi de réformer la cave des Cordeliers de Caen ; mais ceux-ci, comme le logement qu'il occupait dépendait de leur couvent, le firent sommer par huissier de déménager dans trois mois et un jour, suivant la coutume de Normandie. Le principal moyen de défense qu'employa contre eux l'abbé de Saint-Martin fut l'inconvénient de démolir et de rebâtir son lit de brique

en si peu de temps; raison péremptoire et sans réplique dans un temps d'hiver où la maçonnerie ne sèche qu'à force de feu, où le mortier par sa transpiration peut causer des maladies et la mort même. Le marquis de Coigny, gouverneur et bailli de Caen, voulut juger lui-même cette affaire, et, après les plaidoyers et conclusions des avocats, il prononça gravement que le sieur de Saint-Martin aurait six mois pour démolir et rebâtir son lit, aux termes des ordonnances qui accordent ce temps aux boulangers et pâtissiers, à cause de leurs fours. Ce lit merveilleux, dont il a été tant parlé dans la province, méritait en effet le nom de four. Représentez-vous, dit un auteur contemporain, un de ces vieux carrosses ou coches du temps passé, qui n'avaient qu'une portière. Les côtés étaient des murailles de brique assez épaisses, bien cimentées. L'impériale était une voûte aussi de brique liée avec de bon ciment. Le tout était natté en dedans et en dehors; la natte qui était au dedans était couverte de peaux de lièvre. A l'un des côtés était l'ouverture par où l'on était introduit dans ce lit singulier. Au-devant de cette portière était un double rideau, dont l'un était de peaux. Sous le lit était pratiqué un fourneau où l'on mettait de la braise pour y entretenir une douce chaleur. Là, l'excentrique abbé, couvert d'un pantalon doublé de peaux de lièvre, reposait entre deux couvertures de la même étoffe. C'est ainsi qu'il faisait la nique, disait-il, au plus grand froid et aux vents coulis, ses ennemis irréconciliables.

"Dans le fort de l'été, il avait un lit ordinaire et se servait de draps; mais dans les plus grandes chaleurs, il quittait rarement son pantalon, disant assez souvent qu'il valait mieux suer que trembler, et que c'était la chaleur

seule qui nous entretenait la vie. Son habillement de jour était plus singulier encore: outre neuf calottes en hiver et six en été, il avait par-dessus un capuchon doublé de peaux en hiver, et de futaine en été. Le tout était couronné d'un bonnet à la polonaise qu'il ne quittait que quand il allait en visite. Ce bonnet fit place ensuite à son digne bonnet de mandarin. Il n'usait pas de moindre précaution pour ses jambes que pour sa tête; il portait neuf paires de bas et des bottines de maroquin par-dessus, doublées de peaux d'agneau. En été, il se contentait de six paires de bas, et quittait ses bottines qu'il remplaçait par des chausses de drap doublées de peau. Enfin, outre un petit pantalon plus léger que celui de la nuit, il portait un justaucorps de drap noir doublé en tout temps de peaux de lièvre. Ces étranges habitudes lui avaient été conseillées, disait-il, par le fameux médecin gentilhomme Delorme, personnage presque aussi extravagant que son élève l'abbé de Saint-Martin. Celui-ci ne crut pas devoir priver ses compatriotes des recettes inestimables qu'il avait recueillies dans une aussi docte fréquentation, et il publia les *Moyens faciles et éprouvés par M. Delorme pour vivre plus de cent ans.* Un certain bouillon rouge, dont la base était l'antimoine, composait le "remède royal merveilleux", la panacée universelle ordonnée par l'abbé de Saint-Martin, et célébrée par les chansonniers bas-normands. Ce pauvre abbé avait toujours à la fois cinq ou six procès contre les étudiants et les gentilshommes qui se permettaient de rire de trop près de sa perruque ou de ses grimaces. Une livraison entière de notre recueil ne pourrait suffire à raconter ni même à rappeler toutes les aventures comiques de l'abbé de Saint-Martin. Le récit le plus complet que j'en puisse indiquer a été écrit

par Adrien Pasquier, le curieux cordonnier rouennais, dans son immense compilation de biographies normandes qui se trouve à la bibliothèque de Rouen. Il cite l'*Histoire de la Bastille* de Constantin de Renneville, le *Huetiana,* le *Segraisiana,* les *Mélanges* de Vigneul de Marville, vingt autres livres encore. Je dois me borner à expliquer en quelques mots la comédie archifolle qui valut au marquis de Miskou, protonotaire pour rire, le titre et le bonnet de mandarin de première classe de Siam. Cette mystification splendidement machinée eut pour occasion l'étrange scène jouée à Versailles par l'ambassade du roi de Siam à Louis XIV. En 1685, le chevalier de Chaumont fut nommé ambassadeur à Siam; deux ou trois beaux esprits de Rouen, qui connaissaient le caractère de l'abbé de Saint-Martin, lui écrivirent au nom du chevalier. M. de Chaumont priait M. de Saint-Martin, qui connaissait si parfaitement les usages de la cour de Rome et de celles de Venise, Parme, Plaisance, Gênes, Bruxelles, de vouloir bien lui fournir des mémoires pour se conduire avec succès dans son importante mission. Une si haute marque d'estime remplit de joie le pauvre abbé qui composa sans désemparer les instructions, il les fit tenir à M. de Chaumont avec un exemplaire de son livre de médecine pour le plus grand bien de M. l'ambassadeur, de tout son équipage et de Sa Majesté siamoise. A peine M. de Chaumont fût-il arrivé à Siam et eût-il été présenté au roi, que l'abbé de Saint-Martin reçut de lui des lettres de remerciements pour ses instructions.

"Le roi de Siam avait mis le livre de médecine dans la place d'honneur de sa bibliothèque, et voulait le buste de l'auteur pour le placer sous un dais au milieu de ceux des plus illustres savants de l'Orient. M. de Grand-

maison, enseigne de vaisseau, qui avait été du voyage de Siam, étant passé par Caen, se prêta à entrer dans la plaisanterie du pays, et alla porter à M. de Saint-Martin les compliments de M. de Chaumont et les témoignages d'estime de la cour de Siam. Puis, on ne tarda pas à annoncer à l'abbé que l'ambassadeur de Siam, venant d'arriver à la cour de France, était chargé entre autres choses, de la part du roi son maître, d'emmener M. le marquis de Miskou avec lui lors de son retour à Siam, pour être le premier médecin de Sa Majesté siamoise, avec de gros appointements et la dignité de mandarin du premier ordre. Enfin, au bout de trois semaines, vers le temps du carnaval de 1687, l'abbé de Saint-Martin fut informé que l'ambassadeur du roi de Siam, mandarin du premier ordre, et huit autres mandarins, étaient arrivés à Caen avec une grande suite et un nombreux cortège de chameaux, d'éléphants et de dromadaires. Les acteurs de cette colossale bouffonnerie étaient des écoliers de l'université de Caen, dont le plus vieux n'avait pas plus de vingt ans, et quelques-uns étaient de la famille même de l'abbé de Saint-Martin, qui ne songea pas à les reconnaître. Ils se peignirent d'ailleurs le visage de plusieurs couleurs et en firent autant à leurs camarades. Ils louèrent chez un habilleur de théâtre des habits à la romaine, par-dessus lesquels ils passèrent une robe de chambre dont les manches étaient retroussées jusqu'en haut. La robe de chambre était attachée elle-même par-derrière avec des rubans. Les bras et les jambes étaient nus et peints comme le visage. Ils étaient coiffés de bonnets en forme de pain de sucre, qui couvraient entièrement les cheveux. Le bonnet de mandarin que l'on devait présenter à M. de Saint-Martin était aussi pyramidal;

mais il différait de ceux des mandarins en ce qu'il était un peu ouvert par le haut comme une mitre. Il était de grandeur à pouvoir contenir les neuf calottes et le capuchon dont sa tête était couverte en cette saison. Quant à l'abbé, pour bien recevoir cette ambassade qui allait se rendre à son logis, le soir, aux flambeaux, suivant le cérémonial siamois, il avait pris l'habit de protonotaire et avait appelé auprès de lui son bon parent et ami M. Gonfrey, qui servait traîtreusement toutes les plaisanteries dressées contre lui. L'ambassadeur, s'étant incliné profondément, fit en siamois une longue harangue que l'interprète répéta en la traduisant; puis l'ambassadeur tira d'une cassette dorée une lettre du roi de Siam, laquelle avait été préalablement traduite en latin. M. de Saint-Martin accepta de tout son cœur la dignité de mandarin, mais se débattit contre l'honneur d'être médecin de Sa Majesté siamoise, à 50,000 écus d'appointement. L'ambassadeur lui répondit qu'il y allait de sa tête de s'en retourner sans lui, et lui donna jusqu'au lendemain pour régler ses affaires et prendre congé de ses parents et de ses amis. L'abbé de Saint-Martin pria l'ambassadeur de lui faire mettre sur la tête le bonnet pyramidal qu'il voyait entre les bras d'un des mandarins. On le fit mettre à genoux: deux mandarins lui tenaient les bras; les autres, avec l'ambassadeur, se mirent à danser autour de lui, le sabre nu à la main, proférant des chants et des cris inarticulés que M. de Saint-Martin prenait pour du bon siamois. Il y eut une seconde cérémonie, plus grotesque que la première, pour la coiffure solennelle du bonnet à trois cercles d'or. Le pauvre fou vaniteux recourut à M. de Gourgues, l'intendant, et à M. de Segrais pour obtenir qu'on ne l'embarquât pas de force à Brest

pour Siam. On mit une garde à sa porte ; mais on fit en revanche force régalades à ses dépens. On lui fit accroire que le grand roi Louis XIV s'interposait entre lui et le roi de Siam. Il acheva sa vie dans la douce illusion de son mandarinat.

"Ce personnage, d'une crédulité si extravagante, avait la passion de la gloire, et cette passion, il la fit tourner du moins au bien de sa ville de Caen et il mérita que son historiographe finît sa *Mandarinade* .par cette sorte d'épitaphe honorable : Etait-ce un sage? Non ; mais seul il a fait plus pour Caen que tous les sages."

Après avoir lu ces lignes, j'ouvris la comédie de Molière intitulée : *le Bourgeois Gentilhomme,* édition de 1778, annotée par Antoine Bret, écrivain dramatique, né à Dijon (Bourgogne) en 1717, mort en 1782, connu surtout par son commentaire sur les œuvres de Molière, et je vois que, pour expliquer la scène du *mamamouchi,* il rapporte ce qui s'était passé à Caen, en 1687, (après le décès de Molière) dans le plus élégant des mondes.

Le Bourgeois Gentilhomme avait été joué, pour la première fois, en octobre 1670. M. Bret commence par mentionner un personnage que je ne connais pas, puis il dit :

"Qui est-ce qui n'a pas ouï parler, de notre temps, d'un jeune écrivain, chez qui une crédulité sans bornes et aussi stupide que celle de M. Jourdain (le bourgeois gentilhomme), n'excluait pas une sorte de talent et a fourni des scènes aussi bouffonnes que la *cérémonie turque.* Tel avait été, avant lui, l'abbé de Saint-Martin, de Caen, autrement appelé l'abbé Malotru, chez lequel trois prétendus ambassadeurs vinrent de la part du roi de Siam, l'engager à passer dans ses Etats pour devenir son premier mandarin. Les ambassadeurs furent reçus

très sérieusement de la part de l'abbé, qui répondit à leur truchement et qui, après les avoir comblés de présents, se préparait effectivement à partir avec eux, pour aller convertir à la foi chrétienne le royaume de Siam. C'est cependant ce même abbé qui a embelli les places publiques de Caen de beaucoup de statues, qui fonda une chaire de théologie dans la même ville et plusieurs prix destinés aux plus habiles poètes et musiciens, et qui avait fait graver sur sa porte: *Non nobis sed Republicae nati sumus*: un citoyen est moins né pour lui que pour la République. Serait-il aisé de décider quel était le plus crédule de M. Jourdain ou de l'abbé Malotru? La farce des ambassadeurs de Siam ne donne-t-elle pas à celle du Muphti quelque ressemblance?"

On n'en finirait pas si toutes les mystifications du XVIIe siècle étaient racontées! Un marchand russe — moscovite, comme on disait alors—pénètre en France, parle au nom de son roi, est reçu à la cour et offre à Louis XIII (vers 1620) de riches cadeaux de fourrures, qui sont acceptés comme venant du "zaar." Quatre-vingt-dix ans après, Louis XIV, au sommet de sa gloire, se fait entortiller par un faux ambassadeur de l'Extrême-Orient et inspire, à Versailles comme à Paris, la coqueluche des phrases imagées, des manières orientales et des oripeaux asiatiques.

Les castors et les morues du Canada se sont illustrés en France dans la personne du marquis de Miscou I, qui en tira des lettres de noblesse. Miscou II fut un savant douteux, un bienfaiteur de sa chère ville de Caen, un excentrique de haute marque, dont la carrière justifie les scènes du *Bourgeois Gentilhomme*.[5]

[5] Le Dr. N.-E. Dionne a publié sur l'ermitage de Caen un article dans *le Courrier du Canada*, 9 sept. 1892.

LA FAMILLE ET LA RIVIERE GATINEAU.

La première mention de la rivière Gatineau date de 1613. Champlain nous dit, dans son bon et naïf langage: "Le 4 juin 1613, nous passâmes proche d'une rivière qui vient du nord, où se tiennent des peuples appelés Algoumequins, laquelle va tomber dans le grand fleuve Saint-Laurent, trois lieues aval le saut Saint-Louis, qui fait une grande île contenant près de quarante lieues, laquelle n'est pas large mais remplie d'un nombre infini de sauts qui sont fort difficiles à passer. Quelquefois, ces peuples passent par cette rivière pour éviter les rencontres de leurs ennemis, sachant qu'ils ne les recherchent en lieux de si difficile accès."

Dans cette citation il s'agit de la rivière qui débouche à l'Ottawa, en face de la chute Rideau. Si le texte de Champlain ne nous permettait pas de localiser d'une manière précise le cours d'eau en question, nous serions bien en peine de reconnaître ici la Gatineau "qui va tomber dans le grand fleuve Saint-Laurent, trois lieues plus bas que Montréal"; mais les cartes du grand voyageur montrent clairement qu'il faut lire: "laquelle rivière va joindre dans les terres une autre rivière (le Saint-Maurice) qui va tomber trente lieues aval le saut Saint-Louis." Les typographes ne se sont pas bornés à sauter une ligne du manuscrit, ils ont encore mis le chiffre 3 à la place de 30. Ceci explique comment Champlain nous dit que cette rivière forme une île de quarante lieues, puisque, en la remontant, on rencontre le Saint-Maurice qui nous mène

aux Trois-Rivières d'où l'on se rend par eau à Montréal, puis dans l'Ottawa jusqu'à l'entrée de la Gatineau.

Champlain écrivait sur le rapport des Sauvages qui paraissaient avoir regardé cette rivière d'une navigation si ardue, comme un obstacle sérieux aux courses de leurs ennemis les Iroquois.

Ces Iroquois, la terreur des tribus de l'Ottawa, demeuraient alors entre les lacs Champlain et Ontario. Ils tenaient constamment des partis de guerre sur la rivière des Algonquins (l'Ottawa), surtout entre la Petite-Nation (Papineauville) et l'île des Allumettes où était le quartier général algonquin.

A cette époque une tribu considérable de race algonquine, appelée l'Iroquet, mais distincte de celle de l'île des Allumettes, habitait l'intérieur du territoire triangulaire dont Vaudreuil, Kingston et Ottawa forment les angles. Elle prétendait avoir possédé autrefois l'île de Montréal et la région qui est du côté de Chambly et de Saint-Jean. Les Algonquins regardaient l'Ottawa et les terres qui bordent cette rivière comme leur territoire propre ; cependant, leurs courses s'étendaient vers le lac Huron et la baie Georgienne et d'autre part jusqu'à la hauteur des terres où l'Ottawa, le Saint-Maurice et le Saguenay ont leurs sources communes. Ces peuples chasseurs devaient, en effet, se répandre sur un grand rayon de pays.

Les Algonquins de l'île des Allumettes et ceux de la Petite-Nation fréquentaient les Trois-Rivières en grand nombre. Ils voyageaient par les cours d'eau abondants qui coupent les terres entre l'Ottawa et le Saint-Maurice. La Gatineau était l'une de leurs principales voies de communication.

Les Algonquins des Trois-Rivières allaient en traite,

au nord, vers les tribus attikamègues, dont la résidence ordinaire était dans le voisinage du lac Saint-Thomas et qui, à leur tour, échangeaient les objets de fabrique européenne qu'elles obtenaient ainsi, avec des peuples situés encore plus loin, dans un pays si froid que les arbres étaient rabougris et ne fournissaient pas même l'écorce nécessaire à la confection des canots; ils se procuraient ces produits des peuplades favorisées sous ce rapport, c'est-à-dire placées au sud, comme celles du Saint-Maurice inférieur et de l'Ottawa.

A l'instar de toutes les tribus de race iroquoise, les Hurons, établis au bord de la baie Georgienne, cultivaient la terre et en tiraient la plus grande partie de leur subsistance, tandis que les Attikamègues menaient la vie nomade particulière aux peuples algonquins et ne se procuraient les produits de l'agriculture qu'au moyen d'échanges. Depuis longtemps les Hurons s'étaient séparés du gros de la nation iroquoise dont le tempérament belliqueux ne leur convenait pas. Moitié agriculteurs, moitié marchands, ils partaient de leurs pays, emportant plus de céréales que de fourrures. Parvenus à l'Ottawa, soit à la décharge de la Matawan où à l'île des Allumettes, où à la Gatineau, ils rencontraient les Attikamègues et autres nations du nord, ainsi que les Algonquins des bords de l'Ottawa, tous peuples chasseurs, qui échangeaient avec eux les pelleteries pour du blé et de la farine. En même temps se transmettaient (après les voyages de Champlain) les lettres des missionnaires destinées aux Trois-Rivières et à Québec, car les dépêches de ces deux postes que l'on craignait de voir se perdre en tombant aux mains des Iroquois étaient confiées aux Attikamègues. Les Hurons qui traitaient avec ceux-ci, sur

l'Ottawa ou ailleurs, descendaient aussi, il est vrai, par le Saint-Laurent jusqu'aux Trois-Rivières, mais en cas d'attaque de la part des Iroquois les lettres n'eussent pas été en sureté dans cette partie du voyage. La relation des Jésuites de 1647 s'exprime ainsi: "Les Attikamègues ont commerce avec les Hurons et avec les Français. Leur rendez-vous se fait certain mois de l'année en un lieu dont ils sont convenus, et là les Hurons leur apportent du blé et de la farine de leur pays, des rêts et d'autres petites marchandises qu'ils échangent contre des peaux de cerfs, d'élans, de castors et d'autres animaux. Ceux qui communiquent avec les Français (sur le Saint-Laurent) les abordent une ou deux fois l'année, par le fleuve appelé les Trois-Rivières (le Saint-Maurice) ou même encore par le Sagné (Saguenay) qui se décharge à Tadoussac, mais ce chemin leur est fort difficile..... Cette année, nous leur avions donné des lettres pour les faire porter par cinquante Hurons qui se trouvaient aux Trois-Rivières à nos Pères qui sont en leur pays, et nos Pères de ces contrées-là en avaient aussi données à leurs Hurons pour nous les faire rendre par les Attikamègues. Ces bonnes gens ont été fidèles, ils ont donné nos lettres aux Hurons, et nous ont rendu celles qui viennent de nos Pères qui sont en ce pays-là. Les Iroquois nous contraignent de chercher ces voies merveilleusement écartées."

Aujourd'hui, pour trois centins, notre correspondance est portée de la baie Georgienne à Québec, ou vice versa, en moins de deux jours, au lieu de cinq, six ou huit semaines.

Un autre Père avait bien raison de remarquer que les communications avec les grands lacs étaient des routes plus difficiles à suivre que le chemin de Paris à Orléans.

Nous avons changé tout cela, comme dirait Molière. On ne se rend généralement pas compte de l'étendue de pays que couvraient les relations commerciales des Sauvages. Nous savons, par le Frère Sagard, que vers 1625, les Nipissiriniens commerçaient avec des peuples situés à cinq ou six semaines de marche du lac Nipissing, dans la direction du sud ou du sud-ouest. Les articles de traite envoyés de Québec passaient ainsi en trois mois au centre de l'Amérique, dans les vallées du Mississipi et du Missouri, en incitant sans doute quelques Sauvages entreprenants de ces régions lointaines à se mettre en rapport avec le Saint-Laurent afin d'y rencontrer des trafiquants français.

Mais ceci nous éloigne de la rivière Gatineau. Une question, pour finir. Ni Champlain, ni ceux qui lui ont succédé, pendant deux siècles, ne nomment la Gatineau. D'où vient ce nom?

* * *

En attendant qu'il se découvre des preuves de l'origine du nom de la rivière Gatineau, je vais parler de la seule famille de ce nom qui soit connue pour avoir habité le Canada. Il y a toute apparence que la rivière en question tient son nom de Nicolas Gatineau. Celui-ci est venu de France vers l'année 1650, à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans.

Le greffe des notaires des Trois-Rivières commence le 19 juin 1650 par un acte de Boujonnier, secrétaire du gouverneur général. Le deuxième acte est de Nicolas Gatineau, en date du 7 août, même année; c'est le contrat de mariage de Mathurin Baillargeon avec Marie Mé-

tayer. Il y a d'autres pièces de sa main. Une belle écriture et pas de fautes d'orthographe.

L'année 1651 il était commis du magasin de traite des Cent-Associés et commis du greffe ou tabellionage des Trois-Rivières. Il se qualifie aussi de notaire. Il signait alors "Duplessis", tout en se nommant "Gatineau dit Duplessis" dans le corps des actes. Peut-être était-il parent de Duplessis-Kerbodot, arrivé de France cette année-là comme gouverneur des Trois-Rivières, et qui fut tué par les Iroquois près de ce lieu huit ou dix mois plus tard?

Le greffe d'Audouard cite Nicolas Gatineau sieur Duplessis, soldat, à Québec, en 1650. Quatre ans après, 27 février 1654, aux Trois-Rivières, "Nicolas Duplessis, soldat," est parrain d'une Algonquine, dont la marraine, Jeanne Crevier, est la femme de Pierre Boucher, gouverneur de la place. Ensuite, jusqu'à 1662, on retrouve Nicolas Gatineau chaque année au registre des Trois-Rivières, plusieurs fois en compagnie de la famille Crevier. Nous n'avons pas la date précise de son mariage qui a eu lieu en 1663, avec Marie Crevier, fille de Christophe Crevier, alors âgée de douze ou treize ans. On se mariait jeune à cette époque. Leur premier enfant, Nicolas, fut baptisé aux Trois-Rivières le 20 juin 1664; il eut pour parrain Pierre Boucher, gouverneur, et pour marraine Marie Boucher, femme d'Etienne de Lafond.

Nicolas Gatineau s'établit au Cap-de-la-Madeleine en 1662 où nous le retrouvons en 1667 faisant la traite pour son compte. Ceux qui connaissent l'histoire des Trois-Rivières savent que, avant et à cette date, par le Saint-Maurice, les traiteurs se rendaient au devant des caravanes de l'ouest, ce qui a amené naturellement Gatineau à l'Ottawa, comme tant d'autres; et vu qu'il était, par ses

alliances et par lui-même, une sorte de personnage dans cette région, il est à supposer que la rivière Gatineau, chemin ordinaire de ces trafiquants, lui doit son nom.

Au recensement de 1681, où l'on voit que Gatineau était un assez riche propriétaire pour son compte, on lit au Cap-de-la-Madeleine: "Nicolas Gatineau, 54 ans, 2 fusils, 2 pistolets, 14 bêtes à cornes, 60 arpents de terre en valeur.[1] Sa femme Anne (Marie) Crevier, 31 ans. Enfants: Nicolas, 17 ans, Marguerite, 15,[2] Jean 10, Madeleine 9, Louis 7. Domestiques: Robert Campion, 30 ans, et Michel .....,39 ans."

Marguerite épousa Jean Amont, des Trois-Rivières, le 25 février 1686, et Madeleine se maria en 1697 avec Jacques Douaire de Bondy, marchand de Montréal. Marguerite mourut aux Trois-Rivières le 9 mars 1703 et Madeleine à Montréal le 20 février 1747. Pour ce qui est des trois garçons nous allons les suivre un peu, d'autant que nous ne retrouverons plus de traces de Nicolas Gatineau ni de sa femme.

L'hiver de 1689-90, lorsque François Hertel partit des Trois-Rivières à la tête de sa fameuse expédition pour aller chez les Anglais du New-Hampshire, il avait avec lui, dit Charlevoix, "son neveu Gatineau" qu'il envoya, à l'issue de la campagne, porter la nouvelle de ses exploits au comte de Frontenac. Ce devait être Nicolas, alors âgé de vingt-six ans, ou Jean-Baptiste, dix-neuf ans, mais celui-ci était bien jeune pour supporter de pareilles fati-

[1] Sur trente-neuf habitants, deux seulement possédaient soixante arpents. En 1666,. Nicolas Gatineau n'est pas mentionné au recensement, mais il figure sur celui de 1667 avec sa femme, non pas les enfants.

[2] Le 1 octobre 1667, aux Trois-Rivières, fut baptisé un troisième enfant, Jeanne-Renée, dont la trace se perd aussitôt.

gues.

Hertel n'était pas leur oncle; voici néanmoins comment ils se rattachent à sa parenté: leur mère, Marie Crevier, avait un frère, Jean Crevier, marié à une soeur de François Hertel; quand Charlevoix dit que Hertel avait aussi amené "son neveu le (fils du) sieur Crevier, seigneur de Saint-François," il a cette fois raison.

On se souvient que Pierre Boucher était marié à une soeur de madame Gatineau; ceci explique comment Boucher, qui avait concédé en 1672 la seigneurie de Grosbois (Yamachiche),[3] en détacha un fief de douze arpents par quarante-deux, en 1699, pour Nicolas Gatineau, fils, marié récemment avec Jeanne Testard, fille de Charles Testard de Folleville, de Montréal. Nicolas Gatineau mourut l'année suivante sans laisser d'enfants. Boucher passa le fief en question à Jean-Baptiste Gatineau (frère de Nicolos), marié à Charlotte LeBoulanger, du Cap-de-la-Madeleine. Gatineau, Crevier, Hertel, Boucher, familles unies par des liens de mariage, ont possédé quinze ou vingt seigneuries dans l'espace du siècle qui s'est terminé à la conquête.

En 1700, lorsque le Détroit fut fondé, un bon nombre de familles trifluviennes allèrent s'y établir. Jean-Baptiste Gatineau ne paraît pas y avoir conduit sa femme, mais il a joué un certain rôle dans les premières années de ce poste. Son frère Louis, qui s'était marié le 22 janvier 1710 avec Jeanne Lemoine, hérita, du chef de celle-ci, de la seigneurie de Sainte-Marie, entre Batiscan et la rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade; on le voit aussi figurer au Détroit en 1726.

---

[3] R. Bellemare, *les Bases de l'histoire d'Yamachiche.*

Jean-Baptiste Gatineau mourut aux Trois-Rivières en 1750, âgé de quatre-vingt-deux ans, dit le registre. Il était lieutenant de milice. Son fief de Gatineau passa à sa fille, Marie-Josephte,[4] qui, l'année précédente, avait épousé Pierre-François Olivier de Vezain "grand-voyer de la province de la Louisiane et le premier envoyé par le roi pour établir les forges et fourneaux de Saint-Maurice dont il a été le premier directeur."

Louis Gatineau mourut aussi en 1750 (20 février) dans sa seigneurie de Sainte-Marie, laquelle passa à son fils Louis, né le 22 juin 1716, marié peu après à Marie Crevier. Un autre fils, Jean-Baptiste, né en 1718, qui se fixa à la Pointe-du-Lac, fut l'auteur de la souche des Noblet-Duplessis.

Tout ceci est bien sec, mais c'est la première fois peut-être que l'on fait un article un peu détaillé sur la famille Gatineau qui a passé parmi les plus respectées du pays.

1879.

[4] Voir *Mélanges historiques*, vol. VI, p. 108.

PIERRE DUCALVET.

I.

Avec l'aide de nombreux documents copiés à Londres au cours des dernières années, nous sommes en position de voir les deux faces de l'histoire de 1775-83, pour laquelle il n'existait jusqu'à présent que les écrits de Pierre Ducalvet visiblement outrés et faux sur plusieurs points, mais assez et même beaucoup trop bien reçus des écrivains qui ne cessent de s'en inspirer. Je donne donc l'éveil à qui de droit parce que l'étude de cette période est à reprendre en totalité depuis que nous avons sous la main une source de lumière abondante.

La biographie de Ducalvet est aussi à faire. Les éléments ou matériaux ne manquent pas. Il était Français, se disait protestant. Il commença sa carrière en Amérique par l'Acadie, dans le commissariat, et, en 1760, on le voit à Québec comme marchand de fourrures pour l'exportation, ce qui suppose un certain capital actif. Il s'aboucha de suite avec les gens de Boston et d'ailleurs qui s'abattirent sur la colonie dès la première année de la possession britannique et se coalisèrent pour la joindre politiquement aux autres provinces anglaises avoisinantes. C'étaient les pires ennemis des Canadiens et du gouverneur Murray, mais celui-ci comprenait parfaitement leur dessein. J'ai publié ailleurs ce que Murray nous raconte d'eux. Cette triste engeance fut la seule cause de tout ce qui se passa de déplorable parmi nous depuis 1765 à 1785, et ce qui en restait alors reparut par moment de 1790 à 1812. Le seul bloc fidèle à l'Angle-

terre a toujours été le cultivateur canadien, puis dans les villes, un certain nombre d'Ecossais et d'Anglais.

Les troubles ou manoeuvres politiques du Canada commencèrent dès 1764 par des adresses et pétitions que signaient des protestants nouvellement établis. Dans le style qui fut celui du livre de Ducalvet et précédant ce volume de vingt années, on se plaignait de n'être pas écouté par le gouverneur Murray, mais sans trop dire de quoi il était question. Ces hommes, presque tous engagés dans le commerce de détail, exprimaient leur désappointement sans préciser sur quel point on les trompait. L'administration de la colonie, affirmaient-ils, ne faisait pas ce qu'elle devait faire. Mais quoi? Nous avons maintenant le secret de ces phrases nuageuses: les marchands voulaient être tout dans le pays, tandis que par leur nombre, leur valeur, leur nationalité douteuse ils n'étaient rien. Une vingtaine d'individus, arrivant on ne sait d'où, à la suite des troupes et traitant les Canadiens comme des domestiques, affichaient la prétention de conduire toutes les affaires; ce n'étaient que des politiciens[1] au sens bas du mot, qui voulaient unir le Canada à la Nouvelle-Angleterre, pour ensuite en arriver à la séparation d'avec la Grande-Bretagne. Murray comprenait ces désirs cachés.

Roubaud, un moine français indigne, qui fréquentait ces étrangers, étant étranger lui-même, y puisa l'idée surprenante qu'il prête à Montcalm: la révolution américaine couvant à Boston dès 1758.

Le parti annexioniste, comme il est juste de l'appeler,

[1] Politicien, terme bas, ceux qui font de la petite politique de comté.

se reconnut un chef dans la personne de Thomas Walker, agent ou marchand, ramasseur de pelleteries, fixé à Montréal. Un soir[2] des Anglais déguisés envahirent sa maison et, dans la bagarre, il eut une oreille coupée. C'était un grand ami de Ducalvet. Quelque temps après, celui-ci fut attaqué à la porte de sa demeure et il y eut des coups de poing. On attribua ces actes aux militaires. Les Canadiens ne s'en mêlaient aucunement.

Ce fut bien pis en 1765 lorsque la loi dite du Timbre souleva le peuple de Boston contre le parlement de Londres[3]. Les agitateurs se mirent à dénoncer tout l'entourage de Carleton qui avait succédé au général Murray, mais ce nouveau gouverneur ne céda en rien à leurs exigences perverses.

L'invasion de 1775 fut un moment de triomphe pour Walker et son groupe. Par contre, en 1776, le jeu se trouva renversé, et les conspirateurs passèrent à l'état de suspects, ce qui, en temps de guerre et de révolution, est assez incommode. J'ai publié les noms de ces hommes avec d'assez amples détails sur le compte de chacun d'eux. Sans leur présence au milieu de nous la province eut vécu exempte de trouble et très peu mécontente des actes de certains fonctionnaires aux instincts

---

[2]Le 6 décembre 1764. Thomas Walker était juge de paix. L'attentat commis contre lui, connu sous le nom "d'affaire Walker," fit un grand bruit. Malgré toutes les recherches poursuivies par les autorités pour en découvrir les auteurs, ceux-ci restèrent inconnus. Voir sur l'affaire Walker : Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada,* I.; Bibaud, *Histoire du Canada,* III.; Smith, *History of Canada,* II.; *Archives canadiennes,* 1888.

[3] La loi du Timbre, oeuvre du ministère de George Grenville, avait été adoptée au mois de février 1765. Mise en vigueur ici le 12 novembre, elle ne souleva aucune protestation au Canada et fut généralement observée.

dominateurs, mais contenus avec adresse et résolution par Carleton.

En 1777 et 1778, Ducalvet continua de pourvoir les Américains de provisions de bouche, comme il avait fait en 1775. Ce commerce clandestin et traître partait de la terre d'Yamaska[4] qu'il avait achetée.

Vers 1777, le trésor des troupes américaines étant vide, on cessa de payer ce fournisseur. Il écrivit pour obtenir un règlement de compte de son dernier envoi, puis ces papiers furent introduits dans un bâton creux, et confiés à un habitant de Chambly qui faisait la contrebande vers le lac Champlain. L'homme s'aperçut, en arrivant à l'île aux Noix, qu'il allait être pincé et il laissa choir le bâton dans les broussailles. On le fouilla vainement. Alors le capitaine des gardes lui dit : "Votre affaire est bien simple, c'est la corde au cou demain à Montréal... à moins que vous ne rendiez les papiers." Le bâton fut retrouvé.

L'habitant dit à Ducalvet que ce bâton était enfoncé dans un marais pour toujours, de sorte que les gardes n'avaient rien découvert sur sa personne. Ducalvet se crut sauvé. Les papiers sont aux Archives fédérales d'Ottawa.

En même temps, des correspondances furent interceptées qui compromettaient une vingtaine d'individus. Le gouverneur Carleton partait. Le général Haldimand lui succédait (1778). Une razzia eut lieu dans les endroits de réunion et aux domiciles des conspirateurs: Hay, Cazeau, Jotard, Mesplet, Ducalvet, Laterrière, Pillon, Hamel et autres furent pris; Walker et Pélissier étaient

[4] Une seigneurie.

en fuite.

Nous étions en guerre. Les étrangers, Ducalvet et autres, qui soutenaient la cause ennemie, auraient pu être envoyés à l'échafaud sans étonner personne. Haldimand se contenta de les coffrer. Tous les cris: "au tyran! . . . sans procès . . . voyez comment on traite les Canadiens . . ." sont des déclamations de révolutionnaires ou, si l'on veut, les invectives d'une dizaine d'hommes qui font plus de tapage que mille individus restés tranquilles. Il n'y a pas eu de terreur ni d'exaction sous Haldimand.

Ce général, né en Suisse en 1732, était devenu sujet britannique et avait été gouverneur des Trois-Rivières en 1762. C'est alors qu'il rencontra pour la première fois et devina très bien la nature de Pierre-Antoine Roubaud[5] alors de Saint-François-du-Lac. En 1767, Haldimand devint commandant militaire des Florides et général de brigade. Par la suite il fut employé ailleurs. Il arrivait à Québec, le 30 juin 1778, pour remplacer Carleton comme gouverneur général. De tous les brocards débités sur Haldimand, je ne connais qu'une source en cinq personnes: Ducalvet, Jotard, Mesplet, Cazeau, Laterrière, tous étrangers, tous "Américains", et tous parlant au nom des Canadiens, pour masquer leur jeu.

"L'année 1778 est remarquable par l'arrivée du gouverneur Haldimand, un des plus cruels despotes qui nous soient venus d'outremer." Avec des variantes à l'infini, trente écrivains ont refait, répété et allongé cette phrase qui n'a d'autre origine que les diatribes de Ducalvet et compagnie. Ces écrivains canadiens étaient nés après

[5] Le Père Roubaud s'était immédiatement allié aux Anglais dans l'espoir d'en obtenir des faveurs.

le passage des étrangers difformateurs parmi nous; ils n'ont pas, par conséquent, connu le temps de Haldimand, mais les écrits perfides ont passé sous leurs yeux et ils n'avaient rien pour les contredire; c'est pourquoi ils ont répété et amplifié ces fausses accusations.

Je crois n'avoir écrit qu'une seule phrase (1875) sur Haldimand et encore est-elle contraire à la vérité historique. J'ai été trompé moi aussi par nos historiens qui avaient été trompés par Ducalvet. Nous sommes tous logés à la même enseigne et fort mal logés à cet égard. Il est temps de quitter si mauvaise compagnie. Mais comment faire comprendre aux Canadiens qu'ils sont dans l'erreur ! Le moyen d'y parvenir consiste à indiquer l'origine du malentendu.

La guerre américaine étant terminée (1783) Haldimand libéra ses prisonniers et fit dire à Ducalvet de quitter la province. Celui-ci se dirigea vers Londres pour attaquer en justice ce gouverneur sous le chef de dommage à ses propriétés, puis il alla à Paris, d'où il retourna à Londres rapportant à son ami Roubaud[6] que Lafayette écrivait au Congrès pour lui faire payer ses réclamations. En effet, un peu plus tard arriva une lettre de change en faveur de Ducalvet . . . que Roubaud s'empressa de signaler au ministre des colonies. Ah ! Roubaud, quelle histoire que la sienne.

Roubaud, qui était dans de très mauvaises affaires en 1762, avait voulu se jeter dans les bras de Haldimand pour s'en faire un protecteur, mais celui-ci l'ayant repous-

[6] Le Père Roubaud avait apostasié en 1762. Il s'était rendu l'année suivante à Londres où il travaillait contre les intérêts religieux du Canada. Il se convertit en 1785 et se retira chez les Sulpiciens de Paris où il est mort repentant.

sé parce qu'il le connaissait pour être une canaille, ne fut pas surpris lorsque, plus tard, Roubaud employa sa plume contre lui dans les gazettes de Londres où il avait trouvé de l'emploi pour ses talents. Ce Français, étranger au Canada, d'où il s'était fait chasser,[7] s'était mis dans le journalisme de l'opposition. C'est lui qui a fabriqué, en 1778, pour des fins politiques, la fameuse lettre de Montcalm sous la date de 1758.

Ducalvet arriva à Londres le 24 septembre 1783 et comme il l'explique, se mit à l'oeuvre sans retard. "Visites, sollicitations personnelles, protections étrangères(?) tout fut mis en usage pour extorquer une audience du ministre lord North et en arracher au moins une lueur d'espérance de justice, mais rien ne fut capable de réveiller la dormante Seigneurie." Extorquer est vraiment bien le terme, quoique Ducalvet prenne ce mot dans le sens d'obtenir. Il poursuivait sa vengeance contre Haldimand. On lui ferma partout la porte au nez parce que derrière cette porte étaient les preuves écrites de sa trahison, et pour lui comme pour Walker et les autres de la même farine, l'ordre était de faire la sourde oreille. Il le dit naïvement.

Mettant le comble à ses audaces, Pierre Ducalvet publia à Londres, en juillet 1784, un *Appel à la justice*, de 320 bonnes pages[8], où il expose son cas sous forme

[7] Le supérieur des Jésuites s'était plaint de lui dès 1760; il lui fut signifié de quitter le pays en 1762.

[8] Une édition anglaise, qui suivit bientôt l'édition française de ce livre, fut imprimée pour être distribuée en Angleterre. Dans l'édition française l'auteur s'en prend à l'Angleterre et aux Anglais, mais dans la traduction anglaise il montre beaucoup de respect pour tout ce qui touche à la Couronne britannique, remarque Philéas Gagnon. Peu d'exemplaires de ce livre parvinrent en Canada. (*Essai de bibliographie canadienne*, I. p. 164).

de lettres aux ministres, même au roi, au peuple canadien et ensuite il entre dans l'examen du gouvernement de la colonie. Il y met de la verve, sans aller jamais à la cause première de ses mécomptes. A l'entendre, tout est malice quand il s'agit de sa personne et toujours avec la ritournelle: "Voyez comment on traite les Canadiens." Absolument convaincu que les autorités agissaient sur des rumeurs et ne possédaient aucune preuve contre lui, il s'en donne à son aise et cache par un adroit silence le fond de ses affaires, tant en ce qui concerne les Américains que ses chicanes avec les juges de paix de Montréal.

Roubaud ne reconnait pas de talent littéraire à Ducalvet. Je pense que ce dernier a écrit d'après son propre plan et canevas, mais que Roubaud lui a aidé dans la rédaction. Le style c'est l'homme. L'*Appel à la justice* est dans la manière de Roubaud. C'est déclamatoire aussi, parce que Jotard et Roubaud étaient de l'école des encyclopédistes dont les pamphlets préparaient avec des phrases tapageuses et des accents dramatiques la révolution de 1789 en France.

L'heure paraissait favorable pour lancer un pareil factum. Le ministère de lord North, qui avait nommé Haldimand au gouvernement du Canada, venait de tomber par suite du résultat de la guerre de l'indépendance américaine. Roubaud, scribe de l'opposition, espérait de beaux jours du changement de cabinet. Quant à Ducalvet, il était coulé dans l'esprit des whigs et des tories, mais croyait toujours que le bâton dénonciateur pourrissait dans un marécage de la rivière Chambly.

Le but évident du livre est que son auteur voulait créer par l'abondance de ses invectives un sentiment de

haine contre Haldimand qui induirait le ministère, le parlement et toute la nation à condamner sans l'entendre celui qu'il dénonçait, mais le ministère avait en main les papiers de la trahison de Ducalvet et la preuve de la fausseté de ses allégations. Il fut averti de ne plus se présenter nulle part—c'est lui qui nous révèle ce fait et il s'en indigne grandement.

Dès le début du livre, Ducalvet prescrit au roi Georges et à ses ministres la ligne de conduite qu'ils doivent suivre. Ce procédé est au moins aussi étrange que de le voir se donner partout le rôle de défenseur des Canadiens...tout en disant qu'il craint fort de ne pas être soutenu par ceux-ci.

Sur certain point de loi soulevé en Angleterre contre le général Haldimand, ou plutôt l'administration militaire, Ducalvet eut gain de cause: affaire de propriété occupée par les troupes et dommage aux marchandises. Le roi paya pour ses représentants dans l'armée.

Le docteur Laterrière associe au nom de Haldimand le mot "tyran" que Jotard, Mesplet et les autres captifs avaient adopté. En cela ils étaient logiques puisqu'ils se disaient victimes d'une tyrannie administrative, mais nos écrivains ont trop facilement endossé le terme et pas du tout compris la situation. Lorsque, la paix étant proclamée, Laterrière reparut à Québec, il fut autorisé à s'établir de nouveau là où il le voudrait. Il emploie le "tyran" dans la même phrase qui nous annonce cette nouvelle et ajoute de suite que "le pauvre M. Ducalvet avait fait relever le tyran et que l'humain lord Dorchester revenait gouverner le Canada." Le changement de ministère ramenait Dorchester. Ducalvet n'avait pas été écouté une seule minute ; on lui avait dit nettement de ne

plus importuner les ministres. Haldimand ne fut ni disgracié ni relégué dans l'oubli. Sa gestion en Canada avait été juste, appropriée aux circonstances du temps, on lui en eut gré et il serait convenable d'expliquer en quoi il a joué le rôle odieux que lui prêtent les partisans de la cause américaine, tous étrangers au Canada et tous parlant avec un aplomb inconcevable au nom des Canadiens.

Le livre de Ducalvet est insolent, pas grossier, rempli d'injures sans gros mots si l'on tient compte de l'emphase et de l'exagération du langage du temps. Les "beautés" de la littérature *ante* révolutionnaire se rencontrent tout le long de l'ouvrage. Il y a par place des pointes de colère, mais l'affectation d'une vertueuse candeur se fait sentir du commencement à la fin. Il termine parce que le coeur lui crève, c'est le mot qu'il emploie. Pathos, fausse rhétorique, hypocrisie, sentimentalité hors de propos, il entasse tout cela pour faire balle, mais cette grenaille s'éparpille, quand on connaît la vérité.

D'après Ducalvet il y a eu contre lui complot, conspiration, rage, déchaînement et continuité de persécution de la part des autorités de la colonie et du corps des juges de paix, augmenté de la cour supérieure. Ceci, je n'en doute pas, le sujet en valait la peine, mais lui, en criant à l'injustice, il oublie de nous dire pourquoi on le visait ainsi, et il gonfle son cas personnel en disant qu'il parle au nom des Canadiens. Le tour n'a pas dû faire plaisir à ceux-ci et la ficelle est trop visible pour tromper même l'ignorance de nos jours. Cependant, vers 1830, on s'y laissa prendre bel et bien et l'on créa tout d'une pièce la légende Haldimand, que nous avons

adoptée de confiance.[9]

Les mensonges de ce livre, les insinuations venimeuses qui y sont répandues, le vague de toutes les affaires mentionnées, dénotent chez Ducalvet un fond de naïveté que l'on ne soupçonnerait pas chez un homme de son type. Selon toute apparence et évidence il croyait que le ministère allait s'empresser de rendre jugement en sa faveur, après la simple lecture de ses lamentations et ne rien chercher à connaître de ce que pouvaient dire les personnages accusés. Hélas ! trois fois hélas pour Ducalvet, le ministère savait ce que le livre ne disait pas ou cachait, ou dénaturait : il avait de plus les papiers secrets de Ducalvet, qui suffisaient pour le faire pendre sans procès. On lui signifia de laisser le gouvernement tranquille , et ce singulier martyr disparut de Londres. Aux dernières nouvelles après cela, il était en France.[10]

Les allusions méchantes reviennent continuellement sous sa plume, et comme il ne précise presque rien, on est sous l'impression que ses phrases nébuleuses cachent un monde d'horreurs. L'insinuation est l'arme favorite

---

[9] Bibaud, Garneau et leurs successeurs. Dans son *Cours d'histoire du Canada,* I, Thomas Chapais ne partage pas les anciennes croyances. Il en souligne les faussetés.

[10] Le 1 novembre 1783 Benjamin Franklin écrit de Paris que Ducalvet est venu le voir pour se faire payer une balance de compte élevée sur les approvisionnements qu'il a fournis à l'armée américaine, en 1775. Franklin lui dit de s'adresser au Congrès (*Bulletin des recherches historiques,* 1895, p. 14).

J.-M. Lemoine, à qui nous devons cette précieuse lettre, émettait en doute, dès 1890, la bonne foi de Ducalvet.

Dans une lettre de Roubaud à Haldimand, datée de Londres le 30 mai 1786, il est dit que Ducalvet s'était embarqué à New-York, pour retourner à Londres, le 15 mars 1786 à bord d'un bâtiment nommé *le Shelburne*, pris sur les Espagnols ; ce navire est supposé avoir péri en mer avec tout son équipage dans une violente tempête.

des pamphlétaires. Elle laisse à supposer des forfaits dont on ne veut pas fournir l'explication, mais que chacun comprend à sa façon. Les actes imaginaires de tyrannie qu'il attribue de cette manière à Haldimand et autres personnes sont encore en partie des énigmes malgré tout ce que nous savons maintenant sur cette époque.

Garneau, III., p. 39, dit : "Le gouvernement s'enveloppait dans le mystère. Un voile épais couvrait tous ses actes et le rendait plus redoutable". Pourquoi le gouvernement aurait-il rendu public ce qu'il importait avant tout de tenir secret? Etions-nous sous un régime parlementaire ? Même à Londres où il y avait deux chambres législatives, le roi se gardait bien de faire des révélations inopportunes. Et pourquoi le gouvernement, de ce fait, se rendait-il plus redoutable? Est-ce que les Canadiens, sous le régime français, avaient été accoutumés à lire dans les papiers les intentions des gouverneurs? S'il y avait quelque chose de redoutable dans ces mesures de précaution, ce ne pouvait être que pour Walker et compagnie. Ce passage de Garneau peut être signé par Ducalvet, il vient de cette source.

"Le secret des correspondances privées était violé," ajoute Garneau. Encore le genre Ducalvet. On a intercepté une lettre de conspirateur et celui-ci proclame que l'on viole la correspondance privée! Ce qui est certain, c'est qu'en temps de guerre, cela se pratique partout; mais vouloir nous persuader que tout le monde y passait, à d'autres. Quand il en vient à mentionner Ducalvet, notre historien dit que cet homme était soupçonné d'avoir fourni des provisions aux Américains. Nous n'avons plus de soupçons: les preuves suffisent.

Garneau n'a pas vu que les écrits de Ducalvet dénoncent un faussaire partout où il parle de lui-même et que son but est de faire croire qu'il représente les Canadiens; il n'a pas compris que les insinuations, le vague manifestement voulu de tant de passages cachaient le traître, le coupable en un mot.

Que le général Haldimand prenant la conduite des affaires à un moment des plus critiques se soit montré moins doux que Murray et Carleton, ses prédécesseurs, rien que de bien naturel, à cause du péril de la situation par les ennemis aux frontières et les traîtres au dedans du pays. La bande de Walker était plus agissante que jamais. Ce gouverneur, dit Garneau, "faisait sur de simples soupçons emprisonner les citoyens par centaines." Ceci est du pur Ducalvet. Garneau, à ce même endroit, nous explique "sur le bruit d'une nouvelle invasion" que nous n'étions pas sur un lit de roses.

Les emprisonnements en masse dont parle Ducalvet se bornent à une quarantaine d'arrestations de gens comme lui qui n'étaient que des traîtres et sans exception des étrangers au pays. Ma foi ! quand il y aurait eu dans le nombre quelques Canadiens, tans pis pour eux.

La fameuse question des corvées se réduit à peu de chose. Du temps des Français, les abus de cette nature exaspéraient le peuple de la campagne et avec raison. Haldimand, voulant ouvrir des routes pour faciliter la défense du pays, employa ce moyen, mais payant argent comptant et bon prix ce que le roi de France n'avait jamais payé—et de plus Haldimand fournissait les pelles et les pioches.

Si jamais les chercheurs découvrent que Haldimand

à maltraité les Canadiens, qu'ils le fassent savoir, ce sera du nouveau, mais qu'ils ne prennent pas les hommes de la bande à laquelle appartenait Ducalvet pour des Canadiens ni des témoins respectables.

Haldimand fit construire les premiers canaux du Saint-Laurent, du lac Saint-Louis au Coteau et aux Cascades. C'étaient des ouvrages solides calculés pour les besoins militaires du moment et le commerce à toutes les époques. Il fit exécuter aussi diverses explorations pour connaître les ressources du pays. C'est alors que commencèrent "les bonnes années" ainsi appelées par suite de l'état prospère dans lequel se trouva la colonie jusqu'à la guerre de 1812.

Durant son séjour au Canada, ce gouverneur s'est signalé parmi les gens d'étude des deux langues qui travaillaient à former des bibliothèques, des cercles littéraires et tout ce qui se rattache à l'ordre intellectuel. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait collectionné des pièces historiques de haute valeur qui forment cent brassées de manuscrits. Nous avons tout cela maintenant, mais nos historiens n'en ont rien connu. En réalité ils n'ont pris leurs inspirations que dans l'ouvrage de Ducalvet. Quiconque mettra au jour les renseignements des volumineux cahiers de Haldimand révélera la vraie histoire de l'époque en question et corrigera nombre d'erreurs qui passent à présent pour la seule croyance possible. En attendant, n'acceptons plus rien de ce qui a été imprimé sur Haldimand. Quand on l'aura étudié, ses fautes entreront en ligne avec le reste et nous y verrons clair, tandis qu'aujourd'hui, nous sommes dans les limbes.

II

Ouvrons ici un autre horizon. La partie politique du livre n'est pas à dédaigner. On pourrait en faire une brochure instructive en y mettant des notes pour éclairer certains passages. Les Canadiens qui se vouaient à cette branche d'étude et qui figurent dans l'Assemblée de 1792 n'ont pas manqué l'occasion d'en tirer parti, on le sait par les débats qu'ils soulevèrent, mais ils n'ont pas mêlé les plaintes personnelles du pamphlétaire à ces questions d'intérêt public.

Ducalvet ne devance guère les principes politiques de son temps: il en fronde les abus. Son exposition de l'état des choses est à méditer du moment où il ne se met pas en scène. Il s'insurge contre ce qui lui parait exagéré ou déplacé et aborde des projets de réforme, très souvent bien conçus. On en faisait autant à Londres. Des coups d'épée dans l'eau. L'heure n'était pas arrivée de mettre à néant l'absolutisme, les privilèges, les vieilles pratiques; néanmoins, pour ce qui concerne le Canada, ces pages ont de la valeur. On devrait les réimprimer, le livre de Ducalvet est devenu si rare.

Page 247. Ducalvet dit que le *Courrier de l'Europe,* publié à Londres, numéro du 23 juin 1784, parle d'un projet qui consisterait à diviser le Canada, haut et bas, en deux gouvernements sous un gouverneur général. Ce n'est pas une idée de confédération, comme certaines personnes le croient. Le comité chargé d'étudier ce plan consistait en lord Grantham, président, le jeune William Pitt, lord Sydney, Jenkinson et Dundas. Ducalvet désapprouve cette division du territoire de la province de Québec. Il demande une législature dont la

chambre haute serait nommée par les seigneurs et la chambre basse par les cent vingt-cinq paroisses existantes, chacune d'elles élisant deux députés. Ce plan, ajoute-il, est du baron Masère.

Il propose aussi (page 217) un corps législatif de quarante-six membres dont moitié choisis par la couronne et moitié élus par le peuple, avec honoraires de cinq cents piastres par tête. Ou encore (pages 221-223) le rétablissement du Conseil Supérieur du temps des Français, pour la judicature. La liberté de la presse (page 228) ce qui eut fort satisfait Jotard et Mesplet, les seuls journalistes du pays.

Qu'on permette (pages 219-221) à l'évêque catholique de faire venir des prêtres de France selon le besoin. Institution des collèges (page 229) pour l'instruction de la jeunesse. Naturalisation des Canadiens (page 230) dans toute l'étendue de l'empire britannique.

Création d'un régiment de gens autres que des Canadiens (pages 223-227) pour remplacer les troupes royales. Les Canadiens doivent rester sur leurs terres, mais il faudrait leur donner l'instruction du soldat, cependant il ne dit pas comment.

Ces propositions peuvent attirer un moment notre curiosité, surtout en ce qui concerne les prêtres et la naturalisation. Très certainement cet ouvrage n'a pas soulevé d'enthousiasme parmi nous lorsqu'il parut. Le silence qui semble l'avoir accueilli en dit long. C'est tout au plus si on y remarqua favorablement un passage sur la milice, qui a du bon, et qui fut plus tard utilisé. Mais le reste, le fatras des accusations, les appels à la justice, c'était trop bien compris pour créer des adhérents à la cause du pamphlétaire. Les dessous, que Ducalvet ne

divulgue jamais, étaient connus généralement et ne pouvaient qu'attirer du mépris sur l'ensemble de l'oeuvre.

Ducalvet a raison de relever avec les termes de la censure le chiffre des salaires payés aux principaux officiers du Canada: Mabane, chirurgien des troupes, 200 louis sterling; membre du Conseil législatif, 100 l. s.; juge des plaidoyers communs, 500 l. s.; commissaire faisant fonction de juge en chef, 300 l. s.; juge de la cour des prérogatives, 100 l. s. ; total 1,200 louis sterling ou $6,000. Ce qui représente aujourd'hui environ $20,000.

Tôute cette partie du livre est à voir. Elle ne regarde et ne règle en rien la situation du pauvre Ducalvet, mais c'est un tableau des sottises du régime colonial du temps.

Il est vrai de dire que nous n'avions pas, en 1780, les libertés politiques dont nous jouissons. C'était chose impossible. Ducalvet ne touche pas à cette question: il ne la connaît pas. Ce sont les hommes de notre temps qui ont soulevé cette plainte. L'Angleterre, en 1780, était plus mal gouvernée que le Canada. Les libertés politiques, les réformes que nous demandions en 1792, 1820, 1837, n'étaient pas introduites dans le Royaume-Uni.

Sous le régime français, nous n'avions aucune liberté politique. En 1780, nous étions mieux sous ce rapport, aussi Ducalvet ne critique point la constitution de la Grande-Bretagne, ni le système colonial. Il s'en prend aux personnes uniquement.

De nos jours, on a élargi le cercle où se débattait notre prétendu Canadien et on le suppose reprochant à l'Angleterre de nous avoir refusé des réformes qu'elle ne possédait pas elle-même et que nous n'avions nullement

demandées. Avec les idées d'aujourd'hui on embrouille celles d'autrefois.

Les abus commis par le groupe de fonctionnaires envoyés ici de Londres suscitaient de l'opposition parmi les Canadiens et bon nombre d'Anglais vers 1830. C'est alors que les orateurs politiques et les journalistes se mirent à exploiter les dires de Ducalvet. Ils avaient beau jeu. Une, sinon deux générations entières avaient passé depuis 1780; la mémoire des événements se trouvait perdue. La correspondance officielle restait secrète. *L'Appel à la justice* se présenta comme une révélation; on en fit un Evangile et c'est encore notre Coran pour l'usage de tous les jours.

Notre devoir, en concience, est d'examiner les pièces officielles du temps qui forment cent volumes de manuscrits et d'en extraire ce qui concerne non seulement Ducalvet, mais toute la bande des agitateurs avec laquelle il était lié. Cette page d'histoire mise au jour, on fera bon marché de ce qu'on a dit ou publié pour soutenir la cause infâme de Ducalvet et, au lieu d'avoir des historiens aveuglés ou plutôt qui ne voient que par les lunettes de ce vilain brouillon, on saura enfin ce qui s'est passé il y a cent cinquante et cent quarante ans. Il faut mettre de côté pour toujours les écrits de nos historiens qui traitent de cette période. De nouvelles et grandes lumières sont là pour nous éclairer en tout point.

III

En histoire il n'est pas difficile de créer une page plus ou moins importante, du moment où l'on a sous la main des pièces nouvelles ou jusque-là encore assez

peu connues. Vous ne prenez la place de personne. La curiosité vous accorde pleine confiance. De plus ce que vous mettez au jour restera puisque c'est du solide et non pas un produit de votre imagination. Ainsi, une lettre écrite en 1651 dans le Perche parlant du départ de Jean de Lauzon et de sa compagnie pour le Canada nous donne des renseignements inattendus qui resteront dans nos annales dès que l'auteur de la trouvaille nous la fera connaître.

On en tirera des commentaires, si vous voulez, mais le fond ne saurait être changé. C'est une lumière, petite il est vrai, qui luira toujours à la même place. Pareille chose s'il s'agit d'un document de premier ordre: il a été découvert, il brillera sans cesse de son éclat propre et ne saurait être contesté. Quiconque nous révèle des écrits de ce genre compose une page nouvelle et durable dont le lecteur ordinaire comme les savants, reconnaissent la valeur. C'est autant d'acquis en plus de ce que l'on savait déjà. De génération en génération les chercheurs enrichissent de cette manière l'histoire du pays ou de ses familles.

Mais voici un cas bien différent. Le mensonge, la perfidie, l'instinct de dénigrement impriment des pages entières de faussetés qui, en l'absence de preuves contraires, passent pour vraies et prennent racine dans les esprits. Nous avons plus d'un exemple de ces noirceurs dont le modèle complet se rencontre, comme nous l'avons vu ci-haut, au sujet du gouverneur Haldimand. Trois hommes, à vrai dire, y ont mis la main : outre Ducalvet, mentionnons Jotard et Laterrière, trois étrangers au Canada, trois partisans de la cause américaine, tous trois en contravention avec nos lois et emprison-

nés à cause de cela. Ce qu'ils ont écrit sous le coup de leur désappointement n'est que diffamation et acte de vengeance personnelle et ils ont inspiré une croyance qui, de 1780 à 1900, n'a été démentie par aucune connaissance de documents contraires. C'est une terrible entreprise aujourd'hui que de vouloir renverser des affirmations si généralement adoptées par nos écrivains et reçues par les lecteurs comme paroles d'Evangile. Les cent volumes de papiers manuscrits de Bouquet et de Haldimand en viendront à bout, nul doute, lorsqu'ils seront publiés. Quant à présent, si vous dites que ce monstre de Haldimand était un bon et équitable gouverneur exempt de blâme et digne de louanges, on vous crie : holà ! sur toute la ligne. Ducalvet, Jotard et Laterrière sont crus au pied de la lettre ; on n'en veut rien connaître de plus.

Je dis donc que Haldimand fut l'un de nos bons gouverneurs, tant en ce qui concerne la province du Bas-Canada que les Canadiens de son temps. Qu'on s'insurge contre moi, là-dessus, qu'on recommence à déblatérer en citant les trois auteurs de la tromperie en question, cela m'est bien égal : la vérité est de mon bord.

Ce chapitre III de la présente étude est écrit après une conversation qui a roulé sur ce point assez neuf, je crois, de notre histoire : quels étaient les sentiments des premiers gouverneurs anglais du Canada à notre égard ?

Il a bien fallu mentionner Haldimand. J'ai eu forte affaire à démontrer que le connaissant par le seul côté que nous montrent les trois détracteurs, il conviendrait de consulter les pièces officielles, l'énorme correspondance des cinq années qui vont de 1778 à 1784, et que

j'ai vue. Si j'ai ébranlé un peu mes interlocuteurs je ne les ai pas convertis complètement. Il faudra publier les innombrables preuves qui sont aux Archives fédérales pour faire table rase des méchants racontars des trois "victimes" de Haldimand, car ils se qualifient de ce terme glorieux.

Voyons maintenant ce que les gouverneurs pensaient de nous. Ici encore, pas d'imagination. Ces hauts fonctionnaires ont écrit dépêches sur dépêches pour exprimer leurs sentiments aussi bien que leurs intentions et tout ce qu'ils jugeaient des personnes, de notre population et des choses du pays.

Murray, Carleton, Haldimand, Prescott, de 1760 à 1800, ont observé avec attention le caractère des Canadiens et, comme ils n'étaient pas des ignorants mais des gens éclairés par l'expérience et l'étude, leur esprit a su faire très vite une comparaison avec les individus qui se montraient hostiles aux anciens habitants du pays. En outre ils acquirent une parfaite clairvoyance de la situation et, en politiques habiles, comprenant que l'intérêt britannique était le même au fond que celui du Canada, leur dessein fut de ménager le présent, le bien administrer et faire toute chose en vue d'un avenir beaucoup plus grand. C'est pourquoi ils prirent en main la cause des Canadiens pour ainsi parler. On dira que ces gouverneurs nous aimaient, qu'ils ne nous détestaient point. Mais d'où pouvait provenir cette affection? Le plus certain serait de supposer qu'ils étaient des hommes au-dessus de l'ordinaire, se rendant à l'évidence des faits qu'une étude sérieuse sur place imposait à leur jugement. Nous avoir défendus simplement par amour montrerait plus d'étroitesse d'esprit que de justice de

leur part, tandis que nous protégeant par conviction, ils faisaient acte de coeur noble et de vrai courage. Leur principe ne consistait pas à nous voir toujours et partout sans faute, mais à ne pas souffrir qu'on nous molestât sans raison.

Durant ces quarante années nous étions la masse du peuple de la colonie. Sur nous reposait l'avenir. Soumis à la loi, respectueux des autorités, voulant continuer l'ordre établi, nous présentions un contraste frappant avec le petit nombre des nouveaux venus, faux Anglais, presque tous agitateurs, accapareurs, démagogues, indisciplinés. Comment ces gouverneurs auraient-ils mis de côté leur propre nature au point de prendre parti pour la classe turbulente, rapace et fanatique sortie brusquement des colonies anglaises ou des faubourgs des Trois-Royaumes ? Ces aventuriers pouvaient bien dire aussi que Murray, Carleton, Haldimand, Prescott ne les aimaient pas et ils auraient eu raison, mais, tout de même, ces hauts fonctionnaires n'aimaient les Canadiens que d'un amour relatif commandé par la raison et rien de plus.

Le mérite des quatre hommes est dans l'élévation de leur pensée. Ils voyaient de loin, se réglaient sur la justice et lisaient couramment dans l'esprit des Canadiens, comme ils pénétraient sans difficulté dans les roueries et combinaisons des prétendus réformateurs et en même temps ne négligeaient pas de s'attacher les quelques Anglais raisonnables qui voulaient maintenir l'ordre avec la tranquillité.

Voilà comment ces gouverneurs nous aimaient. C'est autant en leur honneur qu'au nôtre. Ils éprouvaient de l'estime pour notre caractère et prévoyaient que de notre

conduite dépendrait le sort du pays. Ils redoutaient l'élément hétéroclite qui ne pouvait produire ni des colons acceptables ni des citoyens utiles—et qui, de fait, ne devint ni l'un ni l'autre parce qu'il se dispersa aux quatre vents du ciel, comme il était venu.

Ducalvet, Jotard et Laterrière s'entendaient avec les aventuriers qui troublaient la province. Ils ont été coffrés comme leurs confrères. Ce qu'ils nomment leurs griefs ne concernait aucunement les Canadiens. Quand ils disent: "Nous, les Canadiens," il faut y voir un charlatanisme cousu de fil blanc. Les gouverneurs nous aimaient en proportion de ce qu'ils détestaient ces étrangers incommodes.

1920.

LE DOCTEUR BADELART ET LE MAL DE LA BAIE-SAINT-PAUL.

Philippe-Louis-François Badelart était né le 25 mai 1728[1] dans la ville de Coucy-Château, diocèse de Laon, district de Soissons, province de Picardie. Son père se nommait Philippe-Martin Badelart: il était alors, où fut après 1728, échevin de Laonnois—on prononce La-on-nois, mais on dit Lan pour Laon. Sa mère s'appelait Marie Buret, d'après Mgr Tanguay[2], cependant le contrat de 1758 que nous donnons plus loin met Suzanne-Esther Cruyer.

Badelart parait être venu au Canada en 1757 comme chirurgien des troupes. Son mariage eut lieu à l'Ancienne-Lorette le 23 mai 1758. Voici son contrat de mariage en date du même jour. Nous le donnons comme un modèle assez curieux des choses du dix-huitième siècle.

"Par devant le notaire des seigneuries de Notre-Dame des Anges, Saint-Gabriel, Sillery, Belair, Saint-Ignace, Saint-Joseph et Saint-Augustin, immatriculé en la prévôté de Québec, résidant en la seigneurie Saint-Gabriel, côte Saint-Martin, paroisse de Charlesbourg, soussigné, et témoins ici-bas nommés ;

"Furent présents Philippe-Louis-François Badelart, natif de la ville Coucy-Château, évêché de Lan, juridiction de Souasson, province de Picardie, fils majeur de trente ans de Philippe-Martin Badelart et de dame

---

[1] Non pas en 1730, comme le dit Mgr Tanguay.
[2] *Dictionnaire généalogique*, 11, p. 99.

Suzanne-Esther Cruyer, bourgeois de la dite ville de Coucy, chirurgien-major du régiment de Berry, étant de présent en garnison dans cette colonie et en quartier d'hiver à la coste de Beaupré, à ce présent et de son consentement, pour lui et en son nom, d'une part ;

"Et damoiselle Marie-Charlotte Guillemin, veuve de Joseph Riverin (vivant colonel de milice du gouvernement de Québec) aussi à ce présent et de son consentement, pour elle et en son nom, d'autre part;

"Par lesquelles parties, de leur bon gré, pur, libre et de franche volonté, ont été faits les traités, accords et promesses de mariage qui suivent :

"C'est à savoir que mon dit sieur Philippe-Louis-François Badelart et damoiselle Marie-Charlotte Guillemin[3] veuve Riverin, ont promis et promettent se prendre l'un et l'autre par nom et loi de mariage et icelui faire célébrer et solenniser en face de notre mère sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, le plus tôt que faire se pourra, et qu'avisé et délibéré sera entre eux dits sieurs futurs époux, si Dieu et notre dite mère sainte Eglise y consent et accorde.

"Pour être comme seront les dits futurs conjoints, du jour de leurs épousailles et bénédiction nuptiale, uns et communs en tous biens, meubles, conquests, immeubles, qu'ils auront et feront pendant et constant leur mariage, suivant la Coutume de Paris suivie en ce pays, sous laquelle leur dite communauté sera régie et gouvernée, sans être néanmoins tenue des dettes l'un de l'autre faites et

[3] Non pas Marie-Charles, comme l'écrit Mgr Tanguay ; née à Québec le 16 septembre 1718, fille de Charles Guillemin, Breton, et de Françoise Lemaître ; mariée à Québec le 27 juillet 1740 à Joseph Riverin, de son vivant conseiller au Conseil Supérieur de Québec,

créées avant leur mariage ; que si aucune il y a, elles seront payées et acquittées par celui ou celle de qui elles procéderont et sur son bien.

" Se prennent les dits futurs époux avec tous les biens et droits à chacun d'eux appartenant, consistant, ceux du dit futur époux, en ses propres et héritages qui pourront lui échoir et à venir par le décès de ses père et mère et autres généralement quelconques ; comme aussi en la somme de six mil soixante quinze (6,075) livres dont celle de cinq cent soixante-seize (576) livres en quatre louis d'or monnoyés de quarante-huit (48) livres pièce, et cinq mil quatre cent nonante-neuf livres en billets d'ordonnance moullées du Trésor, ayant cours dans cette colonie, ainsi que la dite damoiselle veuve Riverin, future épouse, l'a reconnu ; celle de quatre mille (4,000) livres au moins, formée sur les habits linges et hardes à lui appartenant, qui sont quatre habits complets, tant de drap d'écarlate que autres, doublées de velours et de soie, six douzaines de chemises garnies, et autres linges de table, desquels l'on ne fait nulle estimation, quatre matelats, six paires de draps, armes à feu et autres ustensiles,—lesquelles—deux sommes ensemble forment celle de six mille soixante-quinze livres, de laquelle dite somme, ainsi que de tous droits, il en entrera le tiers dans la dite communauté et les deux tiers sortiront nature des propres aux dits futurs époux ;

"Et ceux de la dite dame future épouse, consistant en ses propres et héritages à celle à venir et échus en succession de feux sieurs ses père et mère ; et en tous biens et droits qui peuvent lui appartenir qu'elle a tout tous droits et lieu de répéter par droits de communauté avec mon dit sieur défunt Joseph Riverin son premier mari ; le tout

suivant les inventaires, comptes et partages qui sont et seront faits des dits biens, dont et du tout il en entrera pareillement le tiers dans la dite communauté et les deux tiers sortiront nature des propres à la dite dame future épouse ou aux sieurs d'état et ligne ; nonobstant toutes lois et coutumes à ce contraire, en quelles ils ont très expressément dérogé et dérogent par les présentes pour cet article seulement.

"En faveur duquel mariage et pour à icelui parvenir, la dite damoiselle future épouse veuve Riverin, voulant donner des marques et preuves évidentes de l'amitié qu'elle a et porte au dit sieur futur époux, pour lui aider à soutenir et supporter les peines et soins de la famille issue de son mariage avec feu sieur Riverin,—à ces causes et considérations,—elle a fait de son bon gré et volonté, par ces mêmes présentes, au dit sieur futur époux, ce acceptant pareil don et avantage que le moins prenant de ses enfants pourra avoir et percevoir en sa succession future, après son décès, selon l'édit des secondes noces et la disposition de la Coutume de Paris, suivie en ce pays, et ce, tant dans les biens meubles, ustensiles de ménage, culture des terres, bestiaux et bâtiments que dans les immeubles propres et héritages, etc.

"En considération duquel ont les dits futurs époux, prévoyant que les lois ne permettent pas de faire un don mutuel et réciproque l'un à l'autre comme étant garçon majeur de trente ans, âge qui lui permet de gérer et disposer des biens à lui appartenant ; voulant d'ailleurs correspondre à la donation de part d'enfant à lui tout présentement faite par la dite dame veuve Riverin future épouse, il lui a fait, par les présentes, donation entre vifs de tous biens et droits généralement quelconque qui

pourront se trouver lui appartenir après son decès, en quelques endroits qu'ils se trouvent sis et situés, pour en jouir en toute propriété par la dite dame future épouse, ce acceptant, pourvu toutefois qu'il n'y ait aucun enfant procré de leur mariage né ou à naître; que si aucun il y a, la présente donation, quoiqu'entre vifs, sera et demeurera nulle.

"Fait et passé à la seigneurie de Saint-Gabriel, paroisse de l'Ancienne Lorette, en la maison de la dite damoiselle veuve Riverin future épouse, l'an mil sept cent cinquante-huit, le 23 mai après-midi, en présence du messire François-Ignace Levasseur, prêtre curé de la dite paroisse de l'Ancienne Lorette ; Jacques-Paul Gillazeau huissier, et le sieur Ignace Plamondon arpenteur royal et juré, témoins qui ont, avec les dits futurs époux, et nous notaire royal, signé.—Ainsi signé en la minute des présentes, avec paraphe : Guillemin V. Riverin ; Levasseur prêtre ; J. P. Gaillaizeau avec paraphe ; J. Plamondon avec paraphe, et de nous dit notaire soussigné.

Geneste, notaire".

Badelart ne signe pas.

Le 13 septembre 1759, durant la bataille des plaines d'Abraham, Badelart fut capturé par le capitaine highlander Fraser[4] ; tous deux devinrent d'excellents amis

[4] Voyant que les troupes françaises auxquelles il était attaché retraitaient, Badelart se retira sur l'arrière où il trouva Fraser baignant dans son sang. Après lui avoir pensé ses blessures, il se rendit comme prisonnier de guerre.

P.-G. Roy raconte cette anecdote avec quelques variantes : Pendant la journée mémorable du 13 septembre 1759 le chirurgien Badelart était sur les plaines d'Abraham prodiguant ses soins aux blessés. La retraite sonnée, un highlander géant du nom de Fraser vit le chirurgien fuir et résolut de le faire prisonnier. Voyant qu'il allait être pris, Badelart leva son pistolet sur Fraser. Celui-ci

par la suite et vécurent longtemps. La légende veut que notre chirurgien ait soigné Montcalm à son lit de mort, mais non pas ! il était prisonnier en ce moment.

La guerre étant terminée pour lui, il y a apparence qu'il resta prisonnier sur parole et demeura à l'Ancienne-Lorette où naquit sa fille, Louise-Philippe, le 11 avril 1761, son unique enfant, à part un autre né et mort le 25 septembre 1758.

Durant une quarantaine d'années notre médecin eut continuellement des occasions de pratiquer son art ; mais vivant à Lorette, je crois qu'il menait principalement la vie d'un bon cultivateur.[5] Notons ce que dit Pierre de Sales Laterrière dans ses Mémoires : en 1767 Badelart, "très bon opérateur", pratiquait à Québec. En 1787, Badelart, Fisher et Longmore sont les examinateurs du bureau des médecins. Laterrière, qui n'est pas complimenteur, parle de notre personnage avec considération. Il avait une très belle prestance et portait toujours l'épée.

Lorsque la maladie de la Baie-Saint-Paul commença

---

aussi vif que fort, le désarma et le fit prisonnier. Après la cession Badelart fut relâché."

Fraser s'était établi à Québec où il ouvrit une école dans le voisinage de la rue des Jardins, près de la résidence temporaire de Badelart. C'est alors qu'ils devinrent d'excellents amis et Fraser ne rencontrait jamais Badelart sans le saluer avec ces mots : "Bonjour, mon prisonnier."

P.-G. Roy remarque que cet incident de la bataille des plaines d'Abraham serait aujourd'hui sans doute oublié si, le 13 septembre 1859, un descendant de Fraser n'eut présenté au colonel Panet le pistolet du 13 septembre 1759. L'heureux possesseur de cette arme est actuellement M. C.-Panet Angers. Sur la crosse sont sculptées les initiales de Badelart.

[5] Il était en même temps chirurgien des milices canadiennes ; il fut honoré de la commission de chirurgien de la garnison de Québec le 15 mai 1776.

à se répandre, en 1774, sir Guy Carleton, gouverneur général, y envoya Badelart qui donna une description du mal aussi complète qu'il était possible de la désirer[6], mais l'invasion américaine empêcha de poursuivre cette affaire et le fléau devint général ; il s'étendit sur les deux bords du fleuve jusqu'à Laprairie et Vaudreuil. Les médecins ne découvrirent rien qui ne fût déjà dans les explications de Badelart, néanmoins ils se divisèrent avec ardeur au sujet du traitement à suivre et les controverses n'étaient pas closes vers 1788 lorsque l'épidémie disparut "de sa belle grâce."

Le 7 octobre 1779, Louise-Philippe Badelart épousa Jean-Antoine Panet, avocat et notaire, de dix ans plus âgé qu'elle. La première enfant de ce mariage devint la mère du cardinal Taschereau. Jean-Antoine Panet était frère de Bernard-Claude qui fut évêque de Québec. Les Panet[7] étaient arrivés en Canada vers 1744, de Laon, près Coucy-Château où l'on sait que Badelart était né. Jean-Antoine Panet, qui se mariait à Louise-Philippe Badelart, joua un beau rôle politique comme premier président de la Chambre d'Assemblée au cours de nombreuses années. Par son fils Philippe, né en 1791, il laissa une belle descendance très connue à présent dans l'ordre militaire[8].

Madame Badelart mourut à l'Ancienne-Lorette le 17 décembre 1795 et son mari au même endroit le dimanche

---

[6] Le manuscrit original des observations de Badelart est conservé à l'Université Laval de Québec. Une partie fut publiée plus tard dans *la Gazette de Québec*, 29 juillet 1784. Il en décrit les symptômes et indique le traitement à suivre, qui produisit un grand bien. (*Bulletin des recherches historiques*, 1895, p. 141).

[7] Deux frères.

[8] P.-G. Roy, *la Famille Panet*.

7 février 1802, ayant nommé son gendre, Jean-Antoine Panet, exécuteur testamentaire et "après avoir donné des preuves indubitables de sa croyance et de sa confiance en son Créateur divin."

La Gazette de Québec du 17 février 1802 écrivait : "Après un service célébré mardi dernier dans l'église paroissiale, le clergé et un concours très nombreux d'officiers et citoyens de toutes classes assistèrent aux cérémonies funèbres jusqu'à la porte Saint-Jean, d'où malgré le froid excessif un grand nombre des plus zélés suivirent immédiatement jusqu'au cimetière de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, distance de trois lieues de la ville, où il a été déposé suivant son testament.

"Il fut fidèle et zélé sujet, franc, charitable, gai, le secours souvent gratuit aux malades qui en sont preuves et font son éloge. Il a de son vivant donné à plusieurs et à Messieurs les prêtres plusieurs sommes pour les délivrer aux oeuvres et à des communautés religieuses, et par son testament il a légué 12,000 livres à l'Hôpital-Général près de cette ville, afin d'hiverner, loger et nourrir un certain nombre de pauvres. Il a fait plusieurs autres legs, et le seul reproche qu'il s'était attiré était d'être l'ennemi déclaré de l'hypocrisie. Requiescat in Pace."

Mon ami J.-Edmond Roy nous a raconté une bonne histoire à propos de Badelart. La voici. Dans les premiers temps de l'occupation anglaise, Badelart avait été invité à dîner chez le gouverneur où figurait un *roastbeef,* car les Anglais préfèrent les viandes saignantes à n'importe quel autre mets. Badelart et ses concitoyens n'étaient pas habitués à ce régime culinaire.

—Comment trouvez-vous ce *roastbeef ?* demanda le gouverneur à Badelart.

—Délicieux, excellent, reprit le convive courtisan. Puis se tournant vers son voisin de table, Badelart reprit : Délicieux, délicieux,.... il beugle encore.

Par ses alliances avec les Guillemin, les Panet, les Taschereau, ses services dans l'armée, son rapport sur le "mal de la Baie-Saint-Paul", le sieur Badelart doit avoir sa place dans l'histoire.

En parlant de Badelart, le sujet nous amène naturellement sur le mal de la Baie-Saint-Paul. En voici une étude incomplète ; c'est tout ce que j'en sais ; on pourra s'en servir pour débrouiller la question, si plus riche que moi veut s'en donner la peine.

Ce mal répandit la terreur en son temps ; le souvenir en est un peu conservé localement, mais les écrivains en ont rarement fait mention.

Son implantation en Canada paraît se rattacher à un simple matelot écossais qui séjourna à la Baie-Saint-Paul durant l'hiver de 1773, d'où le nom de *mal écossais* qui le désigna tout d'abord dans le voisinage. Il y a d'autres versions sur l'origine de cette maladie, mais elles semblent plus fantaisistes que celle-ci, vu qu'on ne peut les appuyer sur rien de connu, tandis que, à l'époque de 1770, il existait en Ecosse une épidémie d'un caractère identique appelé *Sibbans ou Sivvans.*

En 1775, nous avions les troupes du Congrès américain sur les bras et aussi le mal de la Baie-Saint-Paul qui faisait des ravages de plus en plus grands. Le gouverneur Carleton chargea le chirurgien du 7e régiment d'en étudier la nature et de donner aux malades les soins convenables, mais l'invasion américaine appelant les troupes du côté de Montréal, on remplaça le chirurgien par le docteur Badelart qui, on sait, avait au moins vingt ans

de pratique et de bons états de services. Après s'être rendu à la Baie-Saint-Paul, il parcourut les paroisses, les lieux infectés de la côte du nord, distribua des remèdes à profusion, mais ne parvint pas à enrayer la marche du fléau.

Les choses se passèrent de la sorte pendant sept ans. Alors, la contagion envahit la côte sud. Elle se manifesta à Saint-Gervais, Saint-Charles-de-Bellechasse, la Beauce, Yamaska, Saint-Ours, Boucherville, Laprairie, les Cèdres, Vaudreuil, le Saut-au-Récollet, l'île Jésus, Mascouche, Berthier-en-haut, Saint-Cuthbert.

Parmi les endroits exemptés on cite Berthier-en-bas, l'île Verte, Saint-François et Sainte-Famille, l'île d'Orléans, Saint-Joachim, Beauport, Charlesbourg, Sainte-Foy, les deux Lorettes, villages hurons, Saint-Augustin, Batiscan, Champlain. Partout ailleurs le mal sévit avec violence et durant de longues années.

Assurément, personne, aujourd'hui, dans les régions de Montréal, de Sorel ou des Trois-Rivières ou même de la ville de Québec, ne s'imaginerait que ces mots, d'ailleurs très peu connus, "le mal de la Baie-Saint-Paul", pourraient avoir quelque rapport avec leurs localités respectives, tant il est vrai que la tradition est chose impossible. Sans l'écriture imprimée point de souvenirs.

La faculté, comme on dit, ou la médecine, y perdit de suite son latin. Elle se lança dans l'emploi du mercure à l'intérieur et à l'extérieur, sans gagner du terrain sur le mal qui, au contraire, augmentait toujours. Un docteur de Montréal écrivit, en 1785, une brochure pour démontrer que la maladie n'avait aucune origine suspecte[9].

[9] Le gouvernement fit imprimer et distribuer gratuitement cette même année une brochure écrite par le docteur Badelart et inti-

D'autres soutenaient une thèse inverse. Pendant la dispute ou controverse, le mal faisait sa ronde. Après tout, en ce temps-là, les médecins du monde européen n'en savaient pas plus long que les nôtres pour peu qu'on les sortît de la routine et du train-train banal. Souvent un pauvre diable de patient se débarrassait du mal de la Baie-Saint-Paul, mais il restait sous l'influence du mercure, perdait ses dents, la mémoire ou la vue, ne représentant plus qu'une ruine "parfaitement guérie".

Sous le gouverneur Haldimand, en 1783, le Conseil législatif crut prendre des mesures plus sérieuses que par le passé car le fléau se répandait plus que jamais. Le clergé fut prié de faire connaître l'étendue des ravages par paroisse, ce qui permit au gouverneur de dire, l'année suivante, que le chiffre des mortalités n'était pas aussi fort qu'on le supposait. Ceci va de soi ; la terreur exagérait tout, comme de coutume, mais le mal ne s'arrêtait pas.

Au moyen de la statistique on s'imaginait de pouvoir le circonscrire peut-être, mais Polichinelle lui-même aurait eu assez d'esprit pour renoncer à ce genre de remède ou palliatif. Il est vrai que le gouverneur faisait distribuer gratuitement les potions de mercure, etc., destinées aux malades.... encore de la statistique.... il n'en coûtait rien pour mourir.

La plus fréquente indication de l'approche du mal avait la forme de petits ulcères aux lèvres, à la langue, à l'intérieur de la bouche, à la façon du scorbut. Il se formait des pustules toutes petites remplies d'une matière

---

tulée : *Direction pour la guérison du mal de la Baie-Saint-Paul*, Québec, chez Guillaume Brown, in-16, 16 pages.

blanchâtre et purulente très chargées de poison, signe des sangs tournés. Quiconque buvait dans un verre, une tasse, ou se servait d'une cuillère, d'une pipe à l'usage d'un tel malade contractait la contagion. Les linges de même. Les glandes du gosier, de la gorge, des aisselles, de l'aine s'enflammaient, déchargeaient du pus. Souvent elles se changeaient en tumeurs dures et insensibles qui se déplaçaient en les touchant. On était alors au second degré. Des douleurs se faisaient sentir à la tête, aux épaules, aux bras, aux mains, aux cuisses, aux jambes et aux pieds. Le malade est porté à croire que ses os se fondent. L'exercise aggrave la situation, l'humidité aussi, la chaleur du lit pareillement. Si la transpiration survient, il y a soulagement. Vers le matin on éprouve du mieux.

Au troisième degré il se forme sur la peau des croûtes galeuses qui disparaissent et reviennent. Les cartilages du nez pourrissent, comme aussi les gencives, les dents, le palais. Des bosses se produisent aux jambes, aux bras, au crâne. Sur tout le corps reviennent des ulcères qui étaient déjà disparues. Douleur de côté, difficulté de respiration, manque d'appétit, toux, chute des cheveux, affaiblissement de la vue, de l'ouïe, perte de l'odorat : la mort.

Parfois ces degrés sont intervertis. La marche du mal subit des variantes selon les tempéraments et certaines circonstances ; on voit chez quelques individus s'opérer une guérison apparente par la force de leur nature, mais le germe est là et ce poison se manifeste de nouveau cette fois au second degré.

Le général Hamilton, remplaçant Haldimand, s'empressa de porter secours aux affligés dont le nombre ne diminuait nulle part. Il nomma le docteur James Bow-

man pour visiter les lieux infectés et faire rapport. D'autres médecins anglais célèbres, tels que Menzies, Nooth et Blake, étudièrent aussi la nature de cette maladie. Mais aucun ne semble être mieux renseigné que Badelart. Ceci occupa les années 1785 et 1786. Mgr Briand, évêque de Québec, écrivit au clergé de mettre tout en oeuvre pour enrayer le fléau. En somme, on ne savait de quelle manière procéder, car l'instruction à cet égard faisait défaut tout autant qu'aux époques néfastes de grandes épidémies qui avaient autrefois dévasté l'Europe et l'Asie. Les hommes de l'art se querellaient à pleines bouches.

Le docteur Bowman examina 5,801 malades en 1785 et 4,606 en 1786. Il note que certaines paroisses n'étaient qu'un vaste hôpital où régnait la désolation. Voici quelques chiffres :

	1785	1786
Baie-Saint-Paul	328 cas	317
Saint-Thomas	118	183
Saint-Gervais	231	219
Yamaska	228	238
Saint-Charles (Richelieu)	156	194
Saint-Ours	163	161
Vaudreuil	106	120
Saint-Cuthbert	135	149
Mascouche	190	180
Berthier-en-haut	248	248

Cette page de notre histoire devrait comprendre les rapports qui sont aux Archives d'Ottawa. C'est affaire de médecin, par exemple, sur les symptômes, les phases successives, les complications de la maladie, le traitement

à suivre, etc. Le docteur Robert Jones disait, en 1786, que le calomel, une décoction d'écorce de pruche, la sasseparaille étaient, à son avis, des remèdes appropriés à cette infection[10].

Ce qui me reste à savoir, c'est quand et comment se termina définitivement la crise générale. Il est constaté, en novembre 1786, qu'elle n'avait pas atteint le Haut-Canada, où il y avait un commencement de population, sur le bord du fleuve, entre Montréal et Kingston. Nous n'avons pas d'histoire écrite de la médecine en ce pays ; on en prépare une à l'Université McGill et ce sera, espérons-le, une étude embrassant tout ce qu'il est possible d'exhumer sur le sujet.[11]

1916.

[10] *Description de la maladie de la Baie-Saint-Paul,* in-8, 22 pages. (voir les Transactions de la Société historique de Québec, vol. 4, 1854).

[11] Voir *la Patrie,* 18 janvier 1892; N.-E. Dionne, *le Courrier du Canada,* 8 août 1892, article reproduit dans *le Bulletin des recherches historiques,* 1920.

DUBERGER, BY ET LE PLAN RELIEF DE QUEBEC.

Jean-Baptiste Duberger dit Sanschagrin, probablement né en France, demeurait au Détroit lorsqu'il s'y maria en 1761[1]. Au registre de l'église paroissiale on voit les actes de baptêmes de ses esclaves, Panis de nation. La femme qu'il épousa, Marie-Louise Courtois, était née au Détroit le 7 avril 1741, d'une famille de Charlesbourg, déjà ancienne aux environs de Québec.[2] Voici les naissances de quatre de leurs enfants qui ont atteint l'âge adulte: Louise, 1762; Jean-Baptiste, 7 février 1767; Desanges, 1774; et Catherine, 1778; tous ont été baptisés au Détroit. On m'a dit autrefois que l'une des filles avait épousé un général du nom d'Elliott, du Détroit. Elliott était veuf; il avait eu de sa première femme deux fils qui devinrent aides-de-camp d'un gouverneur. On ne sait si Elliott eut des enfants de sa seconde épouse.

Il paraîtrait que Jean-Baptiste Duberger, à l'âge de quinze ans[3], fut envoyé à Québec pour ses études au collège classique et que son père payait la pension et l'entretien en lingots d'argent; ceci est une tradition de famille. Maximilien Bidaud, dans le *Panthéon canadien,* dit que Duberger et John By furent condisciples, mais c'est John Lambert qui, parlant de By, nous apprend qu'il a été au collège avec lui et non pas avec Duberger.

En 1789, dit-on, le jeune homme entra comme dessi-

---

[1] Non pas en 1763 comme le dit Mgr Tanguay.
[2] Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique,* III, p. 175 et 468.
[3] *The Canadian Antiquarian,* 1874, p. 145, article de H. H. Miles.

nateur au bureau des ingénieurs de l'armée, dans la ville de Québec. Bientôt après, il était dans le bureau des arpenteurs militaires, vu qu'il possédait des aptitudes peu ordinaires pour cette profession, jointes à une habileté supérieure dans l'art de dresser les cartes. En 1790, dit-on encore, il fut nommé chef des dessinateurs et arpenteurs, mais ceci n'est guère croyable. Sans être brillante, ni permanente, ni largement rémunérée, cette occupation le mettait en état de vivre et, le 8 janvier 1793, à Québec, il épousa Geneviève, fille de Thomas Langlois.

Une lettre de Herman W. Ryland, secrétaire du gouverneur, à Samuel Holland chargé des arpentages, dit que Duberger pourrait être employé comme dessinateur, durant six mois, à raison d'une piastre par jour, somme qui correspond à $4.00 de l'argent d'aujourd'hui. La lettre est du 14 novembre 1794.

Le 11 janvier 1798, Duberger s'adresse au gouverneur Prescott, exposant que, depuis trois ans, il est employé à titre de dessinateur temporaire et il demande la permanence. La demande n'eut aucun résultat connu, mais peut-être lui accorda-t-on le logement gratuit aux casernes, ou une allocation en lieu.

Parlons d'un officier qui, par la suite, travailla avec Duberger à une oeuvre qui fait le sujet du présent article. John By, né en Angleterre aux environs de 1780, était lieutenant ou sous-lieutenant aux ingénieurs royaux en

---

Dans *le Bulletin des recherches historiques*, 1895, p. 41, on lit que Duberger entra au séminaire de Québec à l'âge de neuf ans, mais il y a erreur typographique. La famille Duberger, qui existe encore parmi nous, reconnait que le Duberger du Détroit signait "Sanschagrin" tout court et elle croit qu'il venait d'Acadie; il était en moyens. Etait-il orfèvre? On dit aussi dans cette famille que Jean-Baptiste se rendit à Québec en canot, accompagné de deux serviteurs.

1799 et comme tel arriva à Québec en 1801, ayant par conséquent vingt et un ans, alors que Duberger en avait trente-quatre.

Je constate par les documents officiels que Duberger, avant 1803, était employé civil, recevant allocation de logement, de chauffage et éclairage comme les fonctionnaires militaires permanents. Le 13 octobre 1803 on décide de le continuer dans la branche civile des dessinateurs, mais il ne sera plus à la solde militaire.

By avait été envoyé aux Cascades, plus haut que le lac Saint-Louis, et on l'occupait à y placer un canal pour les bateaux, après quoi, en 1805, il retournait à Québec pour surveiller, sinon diriger, la construction de deux tours Martello. C'était le commencement des nouvelles fortifications de cette ville. Dès lors, il est visible que By et Duberger pouvaient avoir des rapports l'un avec l'autre, bien que le grade militaire de l'ingénieur ne le plaçât point en contact immédiat avec le dessinateur des arpentages.

Jusque vers 1790 on avait négligé les opérations géodésiques soignées et l'on se contentait de tirer les lignes des terrains dont on voulait connaître la mesure précise, mais, par occasion, on fut amené à des procédés plus scientifiques qu'exige le point de vue militaire où il faut pour ainsi dire faire le portrait du sol avec tous ses détails, et c'est dans cette partie que Duberger excellait. Bientôt des ordres arrivèrent enjoignant de mettre beaucoup de précision, de soin et d'élégance dans certains ouvrages dont les militaires avaient à tirer des renseignements. Duberger, tout nouveau qu'il était dans le métier, possédait un pouvoir d'observation surprenant, une dextérité de main, un sens artistique qui le firent remarquer

dès le début de ce régime exigeant. Néanmoins, durant les sept ou huit premières années, il n'alla pas beaucoup plus loin que de copier des cartes et transporter sur le papier les notes et alignements des arpenteurs ordinaires. Le plus souvent, ces feuilles sont signées "Gale" et "Charland". Les belles pièces étaient envoyées au gouvernement impérial ; cependant, celles que j'ai vues et qui sont de deuxième choix, méritent encore nos éloges.

A partir de 1805, By et Duberger devaient travailler ensemble puisque le dessinateur exécutait sur le papier les plans que l'ingénieur lui dictait avant de bâtir sur le terrain, et c'était aussi le dessinateur qui copiait l'ouvrage exécuté en campagne ou dans les remparts de la ville pour accompagner les dépêches envoyées à Londres par le commandant des ingénieurs royaux.

De cette communauté d'action et de cette entente de labeur naquit l'idée de reproduire en relief le rocher, la ville, la citadelle, les murs d'enceinte et la zône environnant la place. Le ministre de la guerre n'en demandait pas autant, cela va sans dire, mais Duberger, qui paraît en avoir conçu le dessin le premier, et By, qui y voyait un moyen de signaler son zèle, en firent une oeuvre de prédilection. Le moment était en tout point favorable. Tous deux visaient plus haut que d'étonner les citoyens de Québec. Les plans en relief ont toujours suscité l'admiration et principalement celle des militaires. On allait donc voir à la fois le Québec de Wolfe, celui de Montgomery et les nouvelles fortifications, tout cela dressé avec une exactitude rigoureuse et sur une vaste échelle.

John Lambert, camarade de collège de By, arriva d'Angleterre à Québec au printemps de 1807 et n'en repartit qu'au mois d'août ; il y retourna en 1808. Ecoutons

ce qu'il dit:

"Avant de quitter le sujet des arts au Canada, pays plus capable, à ce qu'il semble, de soutenir le génie que de le créer, je ne dois pas omettre de faire mention d'un monsieur Duberger, natif de ce pays, officier dans le corps des ingénieurs et dessinateurs militaires, pour lui rendre le tribut d'éloges qu'il mérite à si juste titre. C'est un homme qui s'est formé par son seul génie, n'ayant eu pour s'instruire d'autres avantages que ceux de la province, car il n'en est jamais sorti. Il excelle dans les arts mécaniques et dans les plans et dessins de mesurage militaire. Il a eu la politesse de me montrer plusieurs de ses grandes esquisses du pays et plusieurs autres de ses ouvrages dont quelques-uns sont réellement beaux. La seule carte exacte que l'on ait faite du Canada a été publiée à Londres par M. Faden, sous la signature de Vondenvelden, tandis qu'elle est de la main de Duberger et d'un autre monsieur[4] dont les noms doivent être à la place de celui qui y est à présent.

"Le plus important des ouvrages de M. Duberger est un superbe modèle de Québec, auquel il est actuellement

[4] Louis Charland, géographe et arpenteur provincial; Maximilien Bibaud dit qu'il passait pour le premier de ses compatriotes en mathématiques. Il fut plus tard inspecteur des ponts et chaussées à Montréal. Il dressa avec Duberger la carte dont il est fait ci-haut mention, et que signa William Vondenvelden. En collaboration avec ce dernier, Charland publia, en 1803, une masse de documents inconnus, exhumés des archives provinciales et intitulés *Extraits des titres des anciennes concessions de terre en fiefs et seigneuries,* etc., pour accompagner la carte en question. Louis Charland est mort en 1813, âgé de quarante ans, dit Maximilien Bibaud. Le commandeur Jacques Viger avait été son digne élève. Vondenvelden avait été quelque temps assistant arpenteur général de la province et, en 1803, il fut remplacé par Joseph Bouchette, lequel devint, l'année suivante, arpenteur général après la mort de Samuel Holland, son parent.

occupé, conjointement avec un de mes anciens condisciples, le capitaine By, du corps des ingénieurs, que j'ai eu le plaisir inattendu de rencontrer en Canada, après une séparation de dix ans. Tout le modèle est tracé. On en a terminé une grande partie en ce qui concerne les fortifications et les édifices publics. Ce plan a plus de trente-cinq pieds de longueur et comprend une portion considérable des plaines d'Abraham, qui y sont représentées jusqu'à la même place où Wolfe expira. Ce qui est terminé est de toute beauté, fait entièrement en bois et mesuré sur une échelle uniforme, de sorte que chaque partie sera d'une exactitude absolue. On y verra la forme et les projections du rocher, les élévations et les déclivités de la ville, les ondulations des plaines, les logements de la garnison qui commandent le tout. Ce plan doit être envoyé en Angleterre; il recevra sans doute des autorités la considération qu'il mérite."

A part le fameux plan relief, on cite une carte magnifique de Québec et des environs que Duberger signa en 1810.[5] Quant à celle du Canada dont parle Lambert, le fait qu'on l'a publiée en supprimant son nom, semble avoir beaucoup chagriné Duberger. Le souvenir de cette tromperie, au lieu de se rattacher à Vondenvelden, s'est reporté de nos jours sur By et le plan relief, de sorte que nous devons ici, comme ailleurs, corriger la légende courante au sujet de Duberger.

Que faut-il croire aussi de l'affirmation suivante: "Comme employé du bureau des ingénieurs, Duberger portait l'épée et l'uniforme de ce corps dont la solde est

[5] *The Canadian Antiquarian*, 1883, p. 168, article de J.-M. Lemoine.

toujours très élevée."[6] Je ne connais rien du costume, mais, vers la fin de sa carrière active, le salaire de Duberger ne dépassait guère $3,000 de notre monnaie actuelle.

Devenu, avec le temps, capitaine des ingénieurs, By voyait poindre son rappel en Angleterre, ce qui eut lieu en 1811. On l'accuse—c'est la légende qui parle—d'avoir emporté le plan relief de Québec sans permission. L'a-t-il fait ? N'est-ce pas plutôt le commandant du génie qui l'a envoyé sans permission? Etait-ce possible? Les caisses renfermant cet ouvrage rempliraient une chambre ordinaire. Un officier aurait fait disparaître ce bagage, Duberger aurait crié au voleur et on ne l'aurait pas écouté? J'aime mieux croire que le plan a suivi la filière officielle: oeuvre de bureau il est allé rejoindre les dépêches, etc., concernant les fortifications de Québec. Lambert, rentré en Angleterre, dit que le plan a été déposé à l'arsenal de Woolwich en 1813, visiblement par ordre supérieur, et c'est l'endroit où ce modèle de fortifications militaires pouvait être le plus utile aux élèves officiers du génie et de l'artillerie en général. Il était à sa place, avec une inscription disant que son auteur se nommait Duberger.

De son mariage, Duberger avait une fille, Mathilde, née le 1 janvier 1798, qui épousa Félix Têtu. Il avait de plus un fils appelé Jean-Baptiste comme lui. Duberger, étant devenu veuf se remaria le 27 mai 1812 avec Marie, fille de Thomas Plumby.

Vers 1815, Duberger, atteint de paralysie, put négliger le travail, car tout en conservant salaire et position, il passait à son fils Jean-Baptiste le gros de la besogne à

[6] *The Canadian Antiquarian,* 1874, p. 145-149.

titre d'assistant et de futur successeur. Le jeune homme possédait presque tous les talents de son père.

Un rapport officiel du 12 mai 1815 dit que Duberger a travaillé à Montréal jusqu'au mois d'avril dernier à dresser les plans du canal Lachine. Il était malade. Dans le tableau d'effectif de cette année il est cité première classe du bureau de l'arpentage militaire et dessinateur. En 1816 même chose mais il y a John Adams avec pareil rang. La famille Duberger me dit avoir en sa possession une lettre du colonel Mann, datée de Pall Mall 2 août 1815, annonçant à Duberger que, le 7 mai 1813, il a été nommé première classe aux arpenteurs royaux et dessinateurs.

Le 19 juillet 1816, on recommande l'emploi de Duberger, fils. Le père avait vingt et un ans de service, dit ce rapport. Faut-il en conclure que la permanence datait de 1795? Pourtant, le 11 janvier 1798, Duberger se dit encore employé temporaire. La mention de vingt et un ans doit être erronée. En tout cas, il me paraît que ses services premiers dataient de vingt-sept ans.

Dans une lettre du 8 avril 1817, adressée au commandant des ingénieurs royaux, Duberger se déclare malade, demande sa pension et dit avoir une nombreuse famille. Il allègue qu'il a travaillé cinq ans au plan de Québec et que ce modèle a été envoyé en Angleterre sans sa permission et il appréhende que la gloire de cet ouvrage ne soit attribuée à d'autres. Il ajoute que la grande carte publiée par Bouchette est la sienne propre; que c'est sa compilation et que le colonel Bruyères a autorisé Bouchette à la faire paraître sous le nom de ce dernier.

Maintenant que le lecteur est au courant de la situation, il est visible que Duberger avait des griefs à faire

valoir, mais n'était-il pas comme tant d'employés que j'ai connus et qui rageaient en voyant leurs supérieurs signer des pièces qu'ils avaient préparées? On est dans le service, ou on ne l'y est pas, c'est tout dire. Jusqu'à quel point le plan de Québec, exécuté dans les bureaux du gouvernement, avec l'aide et le matériel de l'Etat, pouvait-il être la propriété du fonctionnaire et quelle permission le commandant du génie militaire avait-il à demander pour l'envoyer au ministre avec les papiers concernant les fortifications? Voilà ce qu'il faudrait tirer au clair. Dès 1808, Lambert annonce que le plan, alors à moitié fait, sera un jour envoyé aux autorités du bureau de la guerre. Notons aussi que Lambert place cet ouvrage au crédit de Duberger et non pas de By qui était pourtant son ancien ami. Duberger vécut tout le temps qu'il lui fallait pour lire Lambert avant que d'écrire sa lettre de 1817.

Duberger, fils, se rendit à Londres en 1817. Quel était son but? On le devine en partie. Obtint-il la pension que son père demandait? Ce que nous savons c'est que le bureau des médecins de l'armée en Canada fit rapport, au mois d'avril 1817, que Duberger était totalement incapable de travailler par suite de rhumatisme chronique contracté au service. Là-dessus, le 20 février 1818, le réclamant est mis à demi-paie calculée sur le salaire de 273-13-0 louis par an qu'il recevait en ces derniers temps. Le 18 juin, même année, son successeur, T.-S.-A. Eaststaff, arrive d'Angleterre pour servir dans la branche civile.

Duberger mourut en 1823, à Saint-Thomas, où il fut inhumé. Son fils était toujours employé au bureau des ingénieurs.

By revint en 1826 et construisit le canal Rideau. Il

retourna en Angleterre en 1832 et fut nommé lieutenant-colonel.

Voyons la légende qui s'est établie sur les faits mentionnés au cours de cet article. Vingt-cinq ans après la mort de Duberger, Xavier Marmier, plus tard académicien fort connu, était à Québec. On lui raconta, tant bien que mal, l'histoire du fameux plan et il y mêla une méchanceté visible, inspirée par ce patriotisme agaçant qui consiste à dénigrer tout ce qui n'est pas français. Les légendes sont toutes de la même fabrique: du bavardage sur un fond vrai. Dans son volume intitulé *Lettres sur l'Amérique,* M. Marmier écrit le chapitre suivant que la presse du Canada a répété comme parole d'évangile:—

"Un monsieur Duberger, employé aux travaux du génie et français d'origine, s'était tellement passionné pour sa noble cité qu'il résolut d'en faire le plan en relief. L'oeuvre entreprise, il la poursuivit pendant de longues années avec une patience infatigable et une rare habileté. Pas une élévation du terrain, pas une muraille qui ne fût mesurée par lui et reproduite à sa place dans ses justes proportions, avec la stricte exactitude d'un calcul géométrique. De quartier en quartier, de rue en rue, d'édifice en édifice, il en est venu à composer en plusieurs compartiments, qui se rejoignent au moyen d'un mécanisme, un Québec en miniature, un Québec complet."

Rien pour nous faire soupçonner le travail officiel, car si l'invention est de Duberger, comme cela paraît véritable, il y a la grosse part du gouvernement à considérer.

"Ce long et difficile ouvrage était achevé lorsqu'un capitaine anglais, M. By, vint le voir et en parut émerveillé. Après avoir comblé d'éloges l'ingénieux artiste, il lui demanda s'il ne pensait pas à retirer le bénéfice qu'il de-

vait naturellement attendre de tant d'heures, de tant de veillées employées à une telle tâche. M. Duberger répondit que l'idée ne lui était jamais venue de faire une spéculation d'un travail auquel il s'était dévoué avec amour et qu'il avait poursuivi avec joie; que sa récompense serait de le voir apprécié de ses concitoyens et de le léguer à son fils comme un exemple de sa persévérance."

"Quelques jours après. M. By revint le trouver et lui dit: "Je vais partir pour l'Angleterre, je suis sûr que votre plan serait estimé à un très haut prix à Londres. Si vous voulez me le confier et me permettre d'en disposer dans vos intérêts, je me fais fort d'obtenir pour vous soit l'avancement que vous méritez pour une telle preuve de talent, soit une rémunération pécuniaire.

"L'honnête Duberger, qui n'était pas riche, qui n'occupait qu'un modeste emploi et qui avait des enfants à élever, se laisse séduire par ces offres, par les témoignages de dévouement qui les accompagnent, emballe son oeuvre, la confie à son généreux protecteur et se met à faire une autre construction plus aisée, mais moins solide que celle qu'il venait d'abandonner: la construction de plusieurs beaux châteaux en Espagne".

Le rôle de By est imaginé. La situation réelle des deux hommes et du bureau est reléguée dans l'ombre. M. Marmier machine son drame à la façon des gens de théâtre.

"Pendant qu'il se promenait ainsi gaiement dans la région des songes, M. By annonçait dans la Grande-Bretagne qu'il avait, lui, dans les loisirs de sa vie de garnison, dessiné, composé dans tous ses détails le plan en relief de Québec et en montrait avec une aimable satisfaction les différentes pièces à ses chefs, aux hommes de l'art et aux

curieux."

Jamais By n'a fait de telles opérations. Le gouvernement, dont c'était la propriété, a laissé voir le plan aux militaires, selon la coutume.

"Cependant, il s'agissait de rajuster ces pièces disjointes pour en former un ensemble complet et, par malheur, il avait, dans la précipitation de sa conquête ,oublié d'apprendre le mécanisme inventé par M. Duberger. Mais une fois engagé dans la voie de la trahison, une perfidie de plus ne devait pas embarrasser sa conscience. Il écrit donc au confiant artiste de Québec que son oeuvre excite une admiration universelle, qu'il ne lui manque plus pour en obtenir le prix qu'il lui a promis que de pouvoir le présenter dans son unité. Courrier par courrier, M. Duberger lui adresse une explication détaillée à l'aide de laquelle M. By rejoint la citadelle à l'église, la haute-ville à la basse-ville et invite tous ceux dont il voulait gagner les bonnes grâces à venir observer son travail. Cette fois, il fut pleinement récompensé de sa belle invention. Les ingénieurs vantèrent ses connaissances mathématiques; ses chefs le signalèrent comme un officier d'un rare mérite. Il obtint immédiatement un grade supérieur et plusieurs autres témoignages de distinction".

Ayant travaillé au plan, By en connaissait le secret. Loin d'avoir une promotion, il fut longtemps retardé pour passer major.

"Tandis que M. By jouissait de son triomphe, le pauvre Duberger était frappé d'une paralysie qui bientôt le conduisit au tombeau. Son fils, ne sachant ce qui se passait à Londres, ne pouvait réclamer l'héritage qui lui avait été si indignement ravi. Quelques années plus tard, M. By revenait au Canada avec le rang de colonel et fondait

sur les rives de l'Ottawa une ville qui s'appelle glorieusement Bytown"[7].

Quel héritage? Si le plan avait appartenu à Duberger, il n'aurait pas été utilisé à Woolwich sans compensation directe à son auteur. Enfin, on ne l'aurait pas donné au Canada mais il serait retourné à la famille comme un bien légitime. Le nom de Duberger inscrit sur son oeuvre et les égards qu'on a eus pour lui lorsqu'il devint invalide ne montrent pas qu'il était volé ni spolié dans cette affaire. By n'est pas revenu en Canada (1826) avec le grade de colonel, mais de major. Vers 1835, on le fit lieutenant-colonel et c'est toute sa récompense après de longs services qui méritaient davantage[8].

Maximilien Bidaud donne au capitaine By le nom de Byson. Il dit que Marmier attribue à Duberger la principale part dans les travaux de fortification de Québec, mais nous avons vu que Marmier parle uniquement du modèle en relief de la ville, non pas du travail de construction des murs et des tours, et même qu'il a le soin de cacher la situation de Duberger dans le bureau des ingénieurs, de même que son "Monsieur By", n'est nullement

---

[7] "La ville de By." En 1854, les citoyens d'Ottawa pétitionnèrent pour faire changer le nom de Bytown en celui d'Ottawa et depuis ce temps, elle ne porte plus le nom de son fondateur. By, en flamand, veut dire canal, grand fossé qui traverse un étang. Or, lorsqu'on sait que By construisit le canal Rideau, on ne peut que sourire de cette coïncidence.

[8] Voir *la Revue canadienne*, 1869, p. 803, l'article de Joseph Tassé qui répète la légende créée par Marmier. By était retourné en Angleterre au mois d'août 1832. Il mourut vers 1840. Plus d'un crivain lui ont donné le mérite du plan relief de Québec, entr'autres Henry J. Morgan dans ses *Sketches of the Celebrated Canadians*: "Ce fut vers ce temps qu'il termina le magnifique modèle de Québec qui fut envoyé en Angleterre et soumis à l'examen du duc de Wellington."

présenté au lecteur dans ses fonctions officielles mais plutôt comme un aventurier passant à Québec par hasard.

Je me suis laissé prendre, en 1895, par le récit de Marmier que je reconnais aujourd'hui comme faux et méchant.[9]

On m'a raconté que, en dévissant la figure de la maison de Duberger sur le plan en question, on trouva dans la base (la cave) un écrit disant que Duberger avait voulu reproduire Québec avant les transformations que le militaire devait y apporter. Ceci ne nous avance en rien : nous le savions.

En 1850, les progrès de l'artillerie ne faisant plus du modèle de Québec qu'un objet de simple curiosité, on retrancha un grand morceau comprenant la partie hors les murs et on l'exposa ainsi plus commodément. Des amateurs canadiens voulurent le faire revenir à Québec, en 1874, mais sans succès. Le Dr A. G. Doughty l'obtint en 1908 et depuis, il est aux Archives fédérales d'Ottawa où le public est toujours admis à le voir. Il en vaut la peine.

1917.

---

[9] *Bulletin des recherches historiques,* 1895, p. 40. M. Sulte ajoutait que le Dr. Bernard Dubergès, le notaire Dubergès et François Dambourgès, bien que les noms se ressemblent, n'avaient aucun lien entre eux de parenté.

IT WAS A RARE BOOK

Reasons Why Copies of the Original Jesuits' Relations Are Few and Far Between

When the Legislature of Quebec published (1858) three bulky volumes of the *Jesuits' Relations,* the large number of that class of documents exhibited created much surprise. But few copies of the original print had ever been known in Canada, although the main object of these publications was, during the seventeenth century, to acquaint the world with what was going on in New France. This circumstance puzzled our people for a long time, but finally an explanation came to hand when we found why the *Relations* had ceased to be issued regularly to the public (1672). This is a case of a series of books made inaccessible to those whom they specially concern—from the outset. The revelation of their value and importance had been concealed to the Canadians for more than two centuries. Every one amongst us was satisfied that the rare copies existing in some libraries of Quebec and Montreal, with perhaps a few others in Europe, comprised the whole catalogue of them, and of course we knew that Charlevoix, a Jesuit himself, had had access to some reports of that kind supposed to be kept secret by the Society. The plain facts are as follows:

First.—The *Jesuits' Relations* were calculated to circulate in Europe, and to produce their effect on persons or communities inclined to support the Jesuits' missions;

therefore, they were not written with a view to "advertise" Canada, the settlers, the resources of the country or the formation of an earnest colony, and no copy of the pamphlets in question were "needed" in Canada.

Second.—The Recollets, having been removed from Quebec soon after the arrival of the Jesuits (1632), had kept watch over the latter ever since, and they must have contributed their share in criticising the annual publications referred to.

Third.—The Sulpicians confined to the Island of Montreal were ignored by the writers of the *Relations,* and they even complained that those writers were unfair to them and other parties in the colony.

Fourth.—Any individual who was not body and soul with the Jesuits, from Gaspé to Lake Huron, found that he belonged to a category of men not desirable in the country—according to the *Relations.*

From that state of things sprang the design of the inhabitants to remonstrate at the Court against such "black books," and also to call the attention of the Pope to their defects.

In 1661 Pierre Boucher went to France as a delegate of the colony. In 1663 the Sulpicians raised a complaint. In 1664 Boucher, at that time governor of Three Rivers, published his *Histoire Naturelle de la Nouvelle-France,* showing what the country could be if light was thrown upon it. From that moment the approval of the Jesuits authorities ceased to appear on the usual pamphlets, but the same printer published them, and in the same manner. The King had forbidden the Fathers to issue their *Relations*—happily, the printer, Cramoisy, was not a Jesuit *en soutane,* and he continued the good old

work. In 1668, M. de Courcelles, governor, interfered against such interpretation of the defenses promulgated by Rome and Paris, so that in 1672 the Pope ordered the discontinuance of all publications from foreign missionaries, "even those of the Jesuit Fathers." The Marquette's narrative of the discovery of the Mississipi reached Europe in 1675, and was printed in Holland.[1]

It may be said that the circulation of the documents objected to lost its regularity, but was not stopped. The *Jesuits' Relations* continued to appear from time to time at various places, and were collected in different parts of Europe.

But, to return to Canada, is it a wonder now that our amateurs of books possessed such a small number of the *Jesuits' Relations* at the beginning of the last century? Canada was certainly the last spot on the globe where the authors of those writings wished them to be read.

April 1898.

[1] On Marquette's narrative see *Mélanges historiques,* V., p. 107-9. This relation has been printed in Holland in 1681 but the publisher, Estienne Michallet, was of Paris.

THE JESUITS' RELATIONS AND ALLIED DOCUMENTS

Travels and Explorations of the Jesuits' Missionaries in New France, 1610-1791. — The Original French, Latin and Italian Texts, with English Translations and Notes.—Edited by Reuben Gold Thwaites.

The edition of the *Relations des Jésuites* published by the province of Quebec in 1858 has now become somewhat scarce. Its three stout octavo volumes contain only the letters inserted in the Cramoisy series (Paris) from 1632 till 1672, with two or three additional ones. It is a fair reproduction of the original text, but without annotation. The O'Callaghan edition, subsequent to the Quebec one, is far superior to it, yet not complete.

The Thwaites edition, now being published, will mark an epoch in the historical literature of North America because of the abundance and value of the documents reproduced and the vast erudition utilized by the editorial staff, the taste displayed by the printer and the careful arrangement. The original French, Latin and Italian texts in which the various letters, narratives, descriptions, etc., were written are given with English translations and notes, making the collection a full record of small as well as great facts connected with the history of

the early explorations of Acadia, Canada, and all the northern groups of the United States. Mr. Thwaites will cover one hundred and eighty years with his sixty volumes of this rare and valuable literature: rare because it is next to an impossibility to gather all the scattered fragments into one hand, and valuable if you calculate either their high market price or the treasure of knowledge they add to our studies. Mr. Thwaites properly observes that: "The story of New France is also, in part, the story of much of New England, and of the states whose shores are washed by the Great Lakes and the Mississipi River. It may truly be said that the history of every one of our northern tier of commonwealths, from Maine to Minnesota, has its roots in the French regime. It is not true, as Bancroft avers, that the Jesuit was ever the pioneer of New France; we now know that in this land, as elsewhere in all ages, the trader nearly always preceeded the priest. But the trader was not a letter-writer or a diarist; hence we owe our intimate knowledge of New France, particularly in the sevententh century, chiefly to the wandering missionaries of the Society of Jesus."

It is only right to mention in this place the editorial staff, as their names are vouchers for the correctness and the ability which makes the present series a commanding edition above all previous ones:—Translator from the French, John Cutler Covert; assistant translator from the French, Mary Sifton Pepper; translators from the Latin, William Frederick Giese and John Dorsey Wolcott; translator from the Italian, Mary Sifton Pepper; assistant editor, Emma Helen Blair. As for Mr. Thwaites, under whose direction this enormous investigation is accom-

plished, it is needless to discourse upon his extensive labours in this particular field or to commend his control of the innumerable facts embodied in such a work.

The first volume contains eight letters and five illustrative documents relative to the years 1610-1613 in Acadia. Marc Lescarbot opens the list with his pamphlet on *The Conversion of the Savages.* This clever man and capital observer resided in Acadia during the years 1606-1607 and published several other works relative to the country. His erudition seems to have been extensive and sound. He deals at the outset with the probable origin of the beliefs found amongst the Indians of America in regard to the Creation and such generalities. His main aim is to facilitate the spreading of Christianity throughout the newly discovered regions of the West. He reproves the Europeans for their lack of zeal. This brings on an examination of the doings of the explorers, and he gradually concentrates his views upon Acadia, where De Monts and Poutrincourt had recently tried their hands at starting a colony with but slight success. These pages are replete with curious information. The author shows how friendly the Indians were to the newcomers and exhibits their manner of life, not omitting an account of the influence of the great Sagamore Membertou and his family, all of them wih several others "enrolled in the family of God by the cleansing water of holy baptism"—for Lescarbot was a strong believer in the conversion of all who did not refuse to be christened.

The second document in the first volume is "A Letter Missive in regard to the Conversion and Baptism of the Grand Sagamore of New France," written in Acadia (1610) by one Bertrand, a Huguenot layman, who des-

cribes the conversion of Membertou and his fellow Savages, and speaks with enthusiasm of the new country.

Just as this short letter of Bertrand and the book of Lescarbot were in the hands of the printer in Paris (1610) two Jesuit fathers received instructions to embark for Acadia. The Frenchmen of Port Royal and other localities in the colony were already divided between themselves; the addition of the Jesuit element was not calculated to smooth the situation. In fact the trouble began even before Fathers Pierre Biard and Ennemond Massé left France for their new destination.

Father Biard was a talented man. The three letters written by him in 1611 are the first productions of the Jesuit literature inserted in the volume now before us. There is also a letter from Father Massé of the same year. Father Biard, like Lescarbot, must be read line by line because the texture of his phrases holds so fast that every expression is a link in the chain. I will, nevertheless, try to give an idea of his style by quoting a few passages of his second letter dated from "Port Royal, New France, or Canada," June 11, 1611. During the winter the people at Port Royal thought wise to cut down their rations, "but such economy was of little avail, since Sieur de Poutrincourt did not lessen his liberality towards the Savages, fearing to alienate them from the Christian faith. He is truly a liberal and magnanimous gentleman, refusing all recompense for the good he does them; so when they are occasionally asked why they do not give him something in return for so many favours they are accustomed to answer cunningly: Endries ninan metaij Sagamo, that is to say: Monsieur does not care for our beaver skins. Nevertheless, they have now and then sent him some

pieces of elk-meat. . . But they (the French) had a good chance to economize when the winter came, for their mill froze up, and they had no way of making flour. Happily for them they found a store of peas and beans which proved to be their manna and ambrosia for seven weeks. Then April came, but not the ship; now it was just as well that the mill was frozen up, for they had nothing to put in the hopper. What were they to do? Hunger is a bad complaint. Some began to fish, others to dig. From their fishing they obtained some smelts and herrings; from their digging some very good roots, called chiqueli, which were very abundant in certain places... The whole foundation of Christianity here consists, after God, in this little settlement of a family (Membertou's) of about twenty persons. Messire Jessé Flesche, commonly called the Patriarch, has had charge of it; and, in the year that he has lived here, has baptized about one hundred Savages. The trouble is that he has not been able to instruct them as he would have wished, because he did not know the language, and had nothing with which to support them; for he who would minister to their souls must at the same time resolve to nourish their bodies. This worthy man has shown great friendliness toward us, and thanked God for our coming."

The history of Acadia in 1610-1613 is merely that of an attempt to catechise the aborigines; every individual concerned in the management of the colony seems to have adopted this scheme as the main policy to pursue: Poutrincourt, Lescarbot, Bertrand, the Marchioness de Guercheville, the Missionaries Fléché, Biard, Massé, Quentin, Du Thet.

On the background of the same scene were the traders

Pontgravé, Latour, Bertrand and others, occupied in cajolery with Membertou and his people in order to procure beaver skins. Of course, these merchants kept an active rivalry between themselves, and Membertou reaped the benefit. As to actual settlers and tillers of the soil it is hardly possible to find more than a meagre commencement of such a colony. The men hired by De Monts and Poutrincourt, recruited in the towns and cities of France, were unfit to make a living in Acadia by their own industry. They could neither plough the land nor kill game in the forest nor fish. Their existence depended upon the provisions brought from Rouen.

At the end of the volume we have several papers dealing with the state of affairs of early Acadia, by Father Jouvency, a historian of the Society of Jesus who wrote (in Latin) one hundred years later—a *précis* of the expedition of Samuel Argall, in 1613.

Volume II contains three letters from Father Biard and one narrative by Lescarbot, all concerning Acadia in 1612-1614. Biard has decidedly improved in his knowledge since the year 1611; a few months of residence at Port Royal and two or three journeys into the wilderness opened a large field to his keen faculties of perception; he is now conversant with the situation from the River Penobscot to Cape Breton and from Gaspé to the Bay of Fundy. No one before him, even Champlain, obtained so wide a view of the country. The climate, the nature of the soil, the forests, the physical characteristics of the various regions, are fully and clearly described by him. The circumstances attending the opening of the religious missions in that new land are set forth in impressive language. The visits to savage tribes by

Father Massé and himself, with details of conversions and baptisms, also a statement of the conditions and prospects of spiritual work among the aborigines, present facts of high interest because they apply not only to the Indians of the East, but in their main features to all the nations afterward discovered in other directions. He reviews with fairness the previous missionary enterprise of Fléché and the rival establishment at Mt. Desert. Then follows an account of the destruction of both establishments (1613) by Argall, and of the fate of the Jesuit prisoners in Virginia and England. The last letter of Father Biard, written during the winter of 1613-1614, is a remarkable document, bearing in its first part on the whole of New France as known by the explorers at that date, its geography, its climate, its people and their customs.

The style of Father Biard is lively and his quaint old forms of speech very attractive. In his Latin this is hardly perceptible, but his French is that of Montaigne. When he tells us of a trip he made to a trading post on the St. Croix and St. John rivers, this first initiation to the life of the "coureurs de bois" makes things whirl in his head and he is at a loss to understand the merriment of these folk: "During the day, nothing but friendliness. But alas! when evening came, I know not how, everything was turned topsy-turvy; confusion, discord, rage, uproar reigned between our people and those of St. Malo. I do not doubt that a cursed band of furious and sanguinary spirits were hovering about all this night, expecting every hour and moment a horrible massacre of the few Christians who were there. . . . The next day, this nocturnal storm ended in a beautiful and delightful calm, the dark shadows and spectres giving way to a

luminous peace."

Next follows Lescarbot's last relation of what took place in the voyage made by Sieur de Poutrincourt. The author praises Poutrincourt for his exertions in Canada in behalf of both religion and civilization, and urges that he should be aided in his colonial enterprise as a necessary basis for religious work in this portion of the New World. The life at Port Royal is pictured in some detail; its labors and privations are dwelt upon. He does not fail to exhibit, although cautiously, his dislike of the Jesuits, and endeavors to show that their coming to Port Royal involved delay and expense to the colonial movement, thereby injuring Poutrincourt. The possibility of making Christians out of the wandering Indians puzzles his mind, whilst the conclusion of Biard's study of the case is that, despite all the drawbacks, the Jesuit mission in Acadia has made a hopeful beginning.[1]

Volume III is wholly from the pen of Father Biard and may be called a full history of Acadia up to 1614. Supposing for a moment that we were at present wholly deprived of books relating to the first connection of the Europeans with the shores of New Foundland, Cape Breton and Cape Cod, this sole production of Biard would be sufficient to save the record of these facts from oblivion.

Beginning with the Bretons who discovered a part of the Gulf of St. Lawrence in 1504, we are brought gradually to 1604, when De Monts settled in Acadia, a round period of a century, and during the ten subsequent years the struggles of the Normans, the French Bretons, the Jesuits, the English in various sections of the coast are

[1] The second volume is illustrated with four good engravings comprising maps and plans of Port Royal.

related with simplicity, but with many keen and even philosophical observations.

"What I saw there," he says, "was extreme poverty. Wretched cabins, open in many places; our food, peas and beans, rather scarce in quantity; our drink, pure water; the clothes of our people all in rags; our supplies found in the woods from day to day; our medecine a glass of wine on great holidays; our restoratives, perchance a little feathered game; the place uninhabited; no footprints upon the paths; our shoes only fit for the fireside. After this, go and say there is no winter in Canada. But at least do not say that the water here is not excellent, and the air not healthful, for it is certainly wonderful."

Fresh air and drinkable water, such were the practical results of the schemes conceived by De Monts, Poutrincourt and Madame de Guercheville. In 1613 Acadia was abandoned a second time, and twenty years were to elapse before the French authorities should devote their attention to it again. The Basques and the Bretons kept themselves busy as usual at the fisheries and enjoyed the liberty of trading furs with the Indians, which was no more contested by De Monts or Poutrincourt. The actual situation of Acadia has returned to what it was from 1504 to 1604, with this difference only, that Biencourt and Latour remained in the country with a few "coureurs de bois" in order to trade with the vessels coming yearly from France for that purpose. These two typical adventurers used to gather the pelts they could get in barter with the Indians and in time sell them to the Bretons or other French navigators. In this pursuit they continually occupied the vast area of land and sea explored by them, but more especially the peninsula of Nova Scotia,

where they planted trading posts or forts, at its southern extremity.

Thus we are far from realizing the dazzling conceptions of Poutrincourt, who imagined that he had created a barony for himself when he received the grant of these wild lands from De Monts and afterwards from the King of France. Commerce was no object to him, he said. His son and Latour, who quarreled because they found that immense domain too small for their cupidity, were traders and nothing else. Madame de Guercheville wished to civilized the Indians by the employment of good preachers and schoolmasters. De Monts was wholly given to trade. None of them ever thought of the necessary element for the foundation of their pretended New France; they forgot entirely to send there a few rural families to make a beginning of the cultivation of the soil. The men they took with them were all radically unfit to make a living in a new country.

Father Biard seems to have realized that the French are not the sort of people to build a colony, when he shows how short-sighted they were during the years 1604-1613, but the example of 1608-1760 in Lower Canada demonstrates on a large scale their capacity in that respect. The explorations of the continent, Jesuit missions, war with the Indians, war with the English, all led up to a petty system of fur trade that was for the benefit of a few and of no avail to colonization. On the contrary, it always worked against the agricultural community, but the "habitants" did the work the authorities were unable to understand. The latter was but a tiny shadow of what the English colonies possessed in that line. No industries, no self-support; then monopoly after monopoly;

nothing provided for the future. Total: 1760.

Father Biard writes in 1616 that if another experiment should ever be tried it would be well to dismiss first the pretentions and out-of-place idea of feudal organization for a country without inhabitants save the unruly Savages. This advice was not followed by Richelieu, who established the Hundred Partners in 1627. Father Biard asks for the selection of a suitable locality where an earnest and sound agricultural settlement could be made; when this was done and the colony in a position to sustain itself in respect of the necessities of life it would be time to think of evangelization and fur trade. We all know that France kept on the track of 1604 and did the reverse of what Father Biard advocated.

* * *

VOLUMES III.—IV.

Acadia and Quebec, 1616-29.

In these volumes is continued the narrative of Father Biard concerning the destruction of Saint-Sauveur and Port-Royal, in 1613, and what became of the French colonists of those two settlements. Here we have the starting-point of the long series of conflicts relative to the delimitation of territories between the English and French authorities, a question which may be said to embrace the whole history of Canada until 1760 or even 1763. The kings of France and England made grants of various tracts along the coast, each one trespassing on the pretentions of the other. Delimitation of territories means the privilege of trading with the Indians through a more or less large area of land, and this was of the

utmost consequence. Neither of the two antagonists would give up what he considered the main object of a possession in the new world—so that the history of Acadia, Canada, Louisiana, New England, Pennsylvania, etc., was stamped beforehand during the days of 1604-13, when the sovereigns of the two great nations affixed their seals to the parchments above alluded to.

Father Biard saw all this at a glance, but was not discouraged. He says: "For my part, I consider it a great advantage that we have learned more and more about the nature of these territories and lands, the character of the inhabitants, the means of helping them, the obstacles which are liable to arise against the progress of the work, and the help that must be given to oppose the enemy... So, in truth, it is not otherwise that God usually gives us prudence and better management of things, only through various experiences, and for the most part through our own faults, and those of others... It is a great result that the French have won the confidence and friendliness of the Savages, through the great familiarity and frequent intercourse which they have had with them."

The second half of the fourth volume is filled with letters and communications from Father Charles Lalemant, Jesuit, written at Quebec in 1625-26, when his order was introduced for the first time on the shores of the St. Lawrence. This clever man, a remarkable observer, comes well in the series after Biard; he had also visited Acadia in 1613 and his knowledge of the new missions amongst the Indians helped him greatly in describing the nature of the work required to civilize the country, apart from the conversion of the infidels. He shows the true position of affairs in regard to trade,

agriculture, colonization and the learning of so many strange and difficult languages as were to be found in "these vast forests." He already understood that many years would elapse before the French could master the situation and hold their ground at such a distance from the mother country. He squarely advocated the policy of a substantial establishment, to make the natives believe in the ability of the Frenchmen to succeed independently of the scanty resources of charities received occasionally by an annual vessel from France. The population of Quebec —the whole of Canada at that time—was but forty-two souls, and they had "only eighteen or twenty acres cleared at the most." Champlain says that the mercantile companies "had not themselves cleared an arpent and a half of land in the twenty-two years during which they were, according to His Majesty's intention, to have peopled and cultivated the colony." Father Lalemant adds that the Algonquins "cleared two or three acres where they sowed Indian corn, and they have been doing this for only a short time." He saw clearly that there was no future in such a system.

He is much interested in the prospect of a fruitful mission amongst the Hurons of Upper Canada, a sedentary nation much ahead of the wandering Algonquins of the neighborhood of Quebec. He sent two subordinates there with a view of first acquiring the language, in the hope that greater resources may soon be afforded the Jesuits by their friends in France and the fur company, to enable them to proceed with decisive results in the excution of their scheme. The vivid picture of the colony which he traces in poignant, though moderate, words, is much after the manner of Champlain, whose complaints

in that respect are well known to all readers of his works.[1]

* * *

VOLUME V.

With this volume begins the actual settlement of Canada, in other words the first few settlers who came for the purpose of tilling the soil arrived during the early summer of 1634. They were married people with children, all from the province of Perche, inured to work in the field, experts at clearing the forest, and each man possessing besides a trade of his own, such as that of carpenter, mason, or harnessmaker. No immigrants of that class had yet been seen on the shores of the St. Lawrence. The little fort at Quebec, in a dilapidated state, was handed over by the English to the agents of the Hundred Partners, July 13th, 1632, and the French were again in possession of Canada. Fathers Le Jeune and De Noue had arrived from France eight days before, much exhausted by a voyage of seventy-eight days. "The size of our cabins," says Father Le Jeune, "was such that we could not stand upright, kneel, or sit down; and, what is worse, during the rain, the water fell at times upon my face. Father De Noue's feet and hands were frozen. I had a pain in my head or breast and a keen thirst, because we ate nothing but salted food, and there was no fresh water upon our vessel."

The first sight of the Indians, at Tadoussac, caused him a deep astonishment. He had evidently quite a fanci-

[1] This volume is equal in value to any of the three which have preceeded it, and that is high praise.

ful idea of them, and probably a poetical one, which soon vanished from his imagination. "It seemed to me that I was looking at those maskers who run about in France in Carnival time." These Tadoussac people had recently gone against the Iroquois and they were in the act of torturing several prisoners of that nation brought back after the raid. This not only roused the feeling of the good missionary but also caused the Frenchmen to fear the vengeance of the Iroquois at some future moment. The father realizes the horror of his situation, and adds calmly: "I am here like the pioneers who go ahead to dig the trenches; after them come brave soldiers, who besiege and take the place." His letter shows his power of observation in all that can be seen of Canada at that time. The Indians, he thinks, should be civilized a little at least before attempting to teach them religious duties; the French themselves might learn how to make a living in this country before trying to dominate it. All the wise things he writes from the first hour of his arrival here are worth reading. There is an excellent portrait of Father Le Jeune prefaced to the volume, and also other illustrations. The notes and explanations are abundant and valuable.

* * *

VOLUME VI.

The years 1633-34 present the Indian problem under nearly all its difficult aspects. How to inspire the Montagnais and the Algonquins with a taste for sedentary life, in order to educate them and improve their condition; or if this is found impossible, what can be done to obtain the

same results notwithstanding their nomadic habits? Father Le Jeune tried earnestly and cleverly to solve the question. It is plain that he understood it in the main points, and would have come to some practical result—not to say a perfect success—had it not been for the false notions on that subject which prevailed amongst the patrons or benefactors in France, concerned in the missions of Canada. It is true that a long experience in this matter has shown us the impossibility of modifying the roaming Indian, but at the commencement of the colony Father Le Jeune had no means of comparison and he showed himself more competent than any man of his day to deal in a reasonable way with this insurmountable obstacle. Next he explains his views in regard to the Huron tribes, quite a different sort of Savages from those of Tadoussac and Quebec, on account of their commercial organization and their sedentary character. This, of course, induced the above mentioned "patrons" to turn their attention to Upper Canada and to neglect the roving bands of the lower Province, but to no better advantage, for it had the effect to send the missionaries too far away from the base of operations, which was Quebec, and in a few months it brought the fighting Iroquois to the Huron villages. A third consideration was the Iroquois themselves, a powerful foe standing on the westward route, and which could only be subdued by the use of troops; but the Hundred Partners never attended to this part of their duty, and left the Jesuits, in fact the whole colony, without any help against the invaders.[2]

[2] This volume contains a mass of information upon the life and customs of the Indians. It is one of the most remarkable of the series.

VOLUMES VII., VIII., IX.

These three volumes comprise the years 1634-36 and deal with Cape Breton, Quebec and the Huron country. They are not all written by Father Le Jeune; sometimes he encloses relations transmitted to him by Perrault, in Cape Breton, or Brebœuf in Upper Canada, which he forwards to Paris as Superior of the missions of New France.

Julien Perrault (1634) describes the situation, climate, resources, and people of the island of Cape Breton. He speaks of Chibou, now called Bras d'Or. In the middle of that great bay, on the left-hand side, as one enters from the sea, was the fort of Sainte-Anne, at the entrance of the harbor, opposite a little cove—an excellent port easy to defend against any enemy. There was situated the first mission of the Jesuits in New France, the second mission or residence being located at Miscou. Father Le Jeune explains that as the vessels which go to Cape Breton and to Miscou do not go up as far as Quebec, "it thus happens that we have no communication with our Fathers who are in the residences of Sainte-Anne and of Saint-Charles of Miscou, except by way of France; hence, neither letters nor other things should be sent to us to hold for them, but they should be given to those vessels which go to these French settlements."

Perrault naturally finds that the Indians of Cape Breton lack in the knowledge of God and of the service that they ought to render to him, as also of the state of the soul after death; nevertheless, he admires the honesty and decency of their conduct: "Everything is free to them

in all places, and yet nothing is in danger in their presence, even if they are alone in a cabin and where no one can see them." His conclusion is that these people will be easily Christianized. He, like all the missionaries of his time, entertained a wrong conception of the character and temperament of the aborigines; he also overestimated the aid his own countrymen were disposed to contribute towards the conversion of the infidels. Yet it cannot be said that he was altogether dreaming, for he must have been aware of the rumor circulating in Paris, Rouen and Dieppe, of the changes intended to be made in the administration of New France at that very moment. The embarrassed financial position of the Hundred Partners, also the persistent decline of health in Champlain, engaged Richelieu to accept the offer of the Knights of Malta, who were willing to assume the direction of New France and work the scheme of establishing colonies in Acadia, in Cape Breton, on the St. Lawrence and the Great Lakes. During the years 1635-36, Châteaufort was sent to Quebec; Montmagny and Delisle arrived there soon after. Razilly went to Acadia, Sillery had a hand in the whole affair, and all these new comers brought with them the hope of an effectual and glorious administration. Before the year 1636 was over, circumstances of a higher order paralyzed the actions of the Knights of Malta and everything went back to the *status quo.* The Hundred Partners made a compromise with an association of a few merchants of Dieppe, Rouen and Paris for the trade of Canada, with the hope of seeing the dawn of better days.

During this time Father Le Jeune was studying Quebec and the neighboring districts, writing invaluable

letters on the subject and preparing himself for improvements that never came in his days. He describes the language of the Montagnais, which, though deficient in expressions for abstract ideas, he praises for its fullness and richness in vocabulary and grammatical forms. Once master of the idioms, and assisted by the resources of a strong colonial government, he expected to bring the Indian tribes to a reasonable state of civilization, and place them alongside of a prosperous agricultural colony of Frenchmen. He knew well that the trials of the last thirty years amounted to nothing towards the aim, but he was in receipt of letters from France which spoke with such warmth of the future of Canada that he really believed in a full and complete success. In fact things showed a better appearance than in the past, but there was not much behind that. The Hundred Partners never, at any time, meant to colonize Canada or any part thereof. All they cared for was the fur-trade and they did not even know how to conduct it properly in order to make it a paying business. In 1636, as already stated, the company abandoned Canada into the hands of seven or eight associated merchants, under certain conditions which were in hardly any respect fulfilled, so that the colony went from bad to worse. The creation of this private company did not affect the charter still in possession of the Hundred Partners, but as the latter were unacquainted with trade or navigation they simply remained in the shade, and the firm of Cheffault, Rosé, Castillon, Juchereau, Berruyer, Lauzon and Fouquet reigned supreme over the St. Lawrence. The Hundred Partners seemed at first to be willing to send over colonists; they made concessions to Giffard, Bourdon, Leneuf, Godefroy and

others, obliging those to whom lands were given to assume the company's duties of clearing such lands, and sending and supporting the settlers; but the few families who came under that management had to find a living by themselves and as a result the recruiting in France was discouraged from the outset. Cheffault, Rosé and Company acted in the same manner as the great company; cleared no land and only sent provisions from France for their own fur-trade employees. Father Le Jeune had said in 1635 that the Hundred Partners were "discharging their duties perfectly, although at a very great expense" in regard to procuring actual settlers; this is not confirmed by the facts, since we can only find seventy men of that class arriving from 1632 to 1639, and as far as we can ascertain coming of their own accord, and at their own expense. Statements made in 1641 and 1642 concerning the approximate population corroborate our opinion in this matter. The number of settlers up to 1636 was about forty-three, according to our own calculation. Father Le Jeune said in the fall of that year, that if the Jesuits had a school in Quebec they might expect to teach twenty or thirty French pupils. Three Rivers had no children at that date. Father Le Jeune adds: "A poor man burdened with a wife and children should not come over here the first years with his family, if he is not hired by the Gentlemen of the Company, or by some one else who will bring them hither: otherwise he will suffer greatly and will not make any headway." Such was the situation, and we find there is no room for praise.[3]

[3] The narratives concerning the Hurons are to be found in Volume VIII.

VOLUMES X.—XV.

1634—1639, THE HURONS, QUEBEC, THREE RIVERS.

These six volumes form a series by themselves and must be examined together. They represent six years of sanguine expectation of progress entertained by the Frenchmen in Canada. They tell us of the bright promises received from the mother country and also of the openings the missionaries expected to have on the Great Lakes through the apparent good dispositions of the Hurons and other allied tribes. The reading of anterior *Jesuits' Relations* had truly excited the piety of several men and women of some influence in three or four cities of France, and there was a movement on foot tending to help the missionaries, even by colonization, but this latter part of the programme was soon paralyzed by the indifference of the Hundred Partners. What resulted from the sudden ardor of those well-intending persons was merely the commencement of a hospital and an Ursuline school in 1639. The scheme to establish the Knights of Malta at the head of the colony fell through, on account of the Order being called to do duty in the East; and on the side of the Hurons war prevented any development of the religious missions in Upper Canada. During these years of expectation the Jesuits were prompted to furnish as much information as they could obtain concerning the country and to suggest measures of general improvement. This situation renders the letters of 1634-39 most interesting, and when we know that they were written by men like Fathers Le Jeune and Brebœuf they attract necessarily the utmost attention.

Six residences or Jesuits' missions existed in New France: Sainte-Anne of Cape Breton, Saint-Charles at Miscou, Notre-Dame-de-Recouvrance at Quebec near the fort, Notre-Dame-des-Anges half a league from Quebec, Conception at Three Rivers, Saint-Joseph at Ihonatiria among the Hurons, this latter being the mother house of five or six other missions spread throughout Upper Canada between Lakes Huron and Erie. Fourteen priests, besides their assistants, were distributed in this manner from the mouth of the St. Lawrence to the eastern shores of Lake Huron.

It was not without a sort of spite that the Algonquins of the Ottawa noticed the arrival of Brebœuf in the Huron country, for they were jealous of the facilities the Frenchmen would impart to the Hurons in the way of traffic if they were allowed to have close intercourse. The mind of the Algonquins, as well as that of the Hurons and the Iroquois, never realized in those days the purpose of the missionaries: they naturally saw nothing but trade and commerce in the doings of all classes of Europeans. Hence from the moment the Jesuits took permanent residence in the Huron country the Iroquois determined upon a war to the death against these people, because they felt that the French were becoming the masters of the fur-trade around the lakes. Brebœuf says that, in 1635, the Iroquois having alarmed some Huron villages, a rumor circulated that the Algonquins had warned the Hurons of the sad result of the coming of the black gowns amongst them. They had not foreseen the nature of the trouble which they predicted. Soon after, the Iroquois having shown some desire to attack Allumettes Island, the Algonquins ran to the Hurons for assistance. By that time

the Iroquois had made up their minds to destroy both nations and they entered (1636) openly upon the execution of that plan. Father Breboeuf and his missionaries in the Huron country had no means to detect the danger nor to repulse it. They wrote in full belief that the omens were most favorable. It is painful to us when reading those enthusiastic letters to think that the enterprise of the missions was on the verge of the most terrible tragedy destined to take place in the annals of this new continent.

In brief the little headway made from 1632 to 1639 may be considered as marking a period of prosperity if compared with the years that followed.

July 1898.

TABLE DES ARTICLES

	Pages
Au Mississipi en 1362	7
L'Episode de l'île de Sable	13
Martyrologe, 1640-1665	23
Histoire du sucre d'érable	36
Le Marquis de Miscou	56
La Famille et la rivière Gatineau	67
Pierre Ducalvet	76
Le Dr Badelart et le mal de la Baie-Saint-Paul	99
Duberger, By et le plan relief de Québec	113
It was a rare book; reasons why copies of the Original Jesuits' Relations are few and far between	127
The Jesuits' Relations and Allied Documents	130

Index Général

Acadie, voir *Relations des Jésuites.*
Acadie, sucre d'érable, 1699.....47, 48
Adams, John..... 120
Aguenier dit Lafontaine, Léger..... 33
Algonquins, Sauvages.....39, 68, 69, 70, 144
Amont, Jean..... 73
Anbury, Thomas..... 53
Angers, C.-Panet..... 104
Archambault, Denis..... 27
Argall, Samuel.....135, 136
Attikamègues, Sauvages du Saint-Maurice.....69, 70

Badelart, Philippe-Louis-François, médecin.....99-112
Baie-Saint-Paul, mal de la.....99-112
Baillargeon, Mathurin..... 71
Barbeau, Michel..... 51
Basile, Robin..... 34
Basques, les..... 138
Bassano, marquis de..... 51
Bastard, Yves..... 27
Bau, Antoine..... 26
Baudouin, Jean, voir Beaudoin.
Beaudoin, Jean..... 31
Belhomme, habitant des Trois-Rivières, 1652..... 26
Bergeron, historien..... 14
Berté, Bernard ou Bertrand..... 23
Bertrand dit La Fréminière, François..... 33
Bertrand, huguenot.....132, 133, 134, 135
Biard, Père Pierre.....133-141
Bibaud, Maximilien.....113, 117, 125
Biencourt, fils de Poutrincourt..... 139
Bigot, Pierre..... 24
Blair, Helen Emma..... 131
Blake, médecin..... 111
Boëste, Guillaume..... 28
Boissier, Guillaume..... 23
Bondy, Jacques, Douaire de..... 73

Bonenfant, Mathurin..... 24
Boucher, Pierre.....39, 40, 72, 74, 128
Bouchette, Joseph, arpenteur général.....117, 120
Boudard dit Grand-Jean, Jean..... 25
Boujonnier, Florent, notaire.....26, 71
Boulanger (Le), Charlotte..... 74
Boulé, François..... 27
Bourdon, Jean..... 29
Bourbonnaye, Mme. de la..... 53
Boutereau, Vincent 31
Bowman, James, médecin.....110, 111
Boyle, Robert, chimiste..... 40
Bréboeuf, Père Jean de.....25, 150, 152
Bretons, les..... 137
Briand, Mgr. Jean-Olivier..... 111
Brigeart, Claude..... 33
Bringadin, Pierre..... 30
Brisson, Louis, voir Griffon.....
Bruyères, colonel..... 120
Buteux, Père Jacques..... 26
By, John, colonel.....113-126
Bytown, voir Ottawa.

Caen, ville de Normandie.....57, 66
Cailleteau, Emery..... 27
Campion, Robert..... 73
Canaux, premiers du Saint-Laurent..... 89
Canne à sucre.....36, 37
Carignan, régiment de.....34, 35
Carleton, Guy, gouverneur, voir Dorchester.
Caron, Marie..... 30
Cartier, Jacques, ses héritiers..... 15
Casgrain, abbé H.-R..... 51
Catalogne, Gédéon de..... 49
Cascades, canal des..... 115
Caya, Joseph..... 51
Cazeau, François.....79, 80
Cent-Associés, Compagnie des.....35, 56, 72, 140, 145, 152
Chabanel, Père Noël..... 25
Chaigneau, Nicolas..... 26
Chaillon, soldat, 1652..... 26
Champlain, Samuel.....19, 21, 67, 68, 142
Chapais, Thomas.....78, 86
Chapiteau, Pierre..... 28
Charland, Louis, dessinateur.....116, 117
Charlevoix, Père.....18, 41, 73, 74, 127
Châteaubriand 53
Châteaufort, gouverneur intérimaire..... 147

Chaton de la Jaunaye, Etienne..... 15
Chaumont, chevalier de.....58, 62, 63, 64
Chauvin dit Grand-Pierre, Pierre..... 31
Chefdhotel, Thomas.....17-22
Closse, Lambert..... 33
Colbert, ministre..... 41
Colomb, Christophe..... 7
Colonisation 140-152
Colons, état des, 1640-1665..... 35
Couc, Pierre..... 26
Couillard-Deschènes 33
Couillard, Guillaume..... 32
Couillard dit Belleroche, Nicolas..... 32
Courcelles, M. de, gouverneur..... 127
Courtois, Marie-Louise..... 113
Covert, John Cutler..... 131
Crevier, Christophe, Jeanne et Marie.....72, 73
Crevier dit Lamêlée, Antoine..... 32
Crevier dit Lamêlée, François..... 27

Dambourgès, François..... 126
Daniel, Père Antoine..... 24
Daubigeon, Julien..... 28
David dit Mingré, André..... 27
De Cazes, Paul..... 13
Delaunay, Pierre..... 28
De Monts, voir Monts.
Deslauriers, soldat, 1652..... 26
Détroit, fondation 74
Diéreville 47
Dionne, Dr. N.-E.....13, 17, 19, 21 56
Dollard des Ormeaux..... 30
Dorchester, lord 78, 84, 88, 96, 97, 105
Doughty, Dr. A. G..... 126
Drouard, Jacques..... 24
Duberger, J.-B., sa famille et le plan relief de Quebec 113-126
Dubergès, notaire..... 126
Dubergès, Bernard, médecin..... 126
Ducalvet, Pierre..... 76-98
Duchesne, Joseph 33
Dufresne, Jacques 34
Dundas, ... 90
Duplessis, voir Gatineau.
Duplessis-Kerbodot, Guillaume.....26, 72
Du Thet, Père..... 134
Duval, Martin..... 32
Duval, Nicolas..... 30
Dupuis, habitant des Trois-Rivières, 1652..... 26

Dupuis, Sébastien..... 31

Eaststaff, T. S. A..... 121
Erable, sucre d', son histoire.....36-55

Fisher, médecin..... 104
Flaatan, Nils Olof..... 8
Flom, George R., philologue..... 12
Flesché, Père Jessé..... 134
Foucault, Nicolas-Joseph..... 58
Fouquet, 1658..... 29
Franchetot, Mathurin..... 27
Franklin, Benjamin..... 86
Fraser, capitaine highlander.....103, 104

Gabriel, 1662..... 33
Gaillarbois, voir Houdan dit Gaillarbois.
Gale, dessinateur..... 116
Gareau, Père Léonard..... 28
Garemand dit Picard, Charles et Pierre..... 27
Garneau, F.-X., historien.....87, 88
Gatineau, famille et rivière.....67-75
Giese, William Frederick..... 131
Gillazeau, Jacques-Paul, huissier..... 103
Girot, Jehan..... 19
Godé, Nicolas..... 29
Godefroy de Normanville, Thomas..... 26
Godefroy de Vieux-Pont, Jacques..... 32
Godin, Noël..... 25
Goyer, Pierre 31
Goupil, René..... 23
Grantham, lord..... 90
Grenville, George..... 78
Griffon, Louis..... 33
Groënland, en 1000-1360.....10, 11, 12
Guercheville, marquise de.....134, 138
Guilbert, Michel..... 34
Guillemin, Charles et Marie-Charlotte.....99-105
Guillet, Mathurin..... 26
Guimont, Louis..... 32

Haldimand, Frédéric, gouverneur.....79-89, 95-97, 109, 110
Hamel, 1778..... 79
Hamilton, gouverneur..... 110
Hanctin dit Langueleur, Elie..... 32
Hasté, Jean..... 34
Hay, 1778..... 79
Hayot, Jean..... 29

Hébert, Jean 26
Hébert, Joseph 30, 32
Hennepin, frère Louis 46
Hertel, François 37, 73, 74
Holand, Hjalmar Rued 8, 9, 12
Holland, Samuel, arpenteur général 114, 117
Houdan dit Gaillarbois, Jean 27
Huet, Pierre-Daniel, évêque 58
Hurons, Sauvages 68, 69, 70

Ile de Sable, expédition de l' 13-35
Incarnation, Mère Marie de l' 24, 25, 26
Iroquet, tribu algonquine 68
Iroquois, Sauvages 35, 68
Isabel, Guillaume 26

Jacquet dit Champagne, Elie 32
Jannot dit Lachapelle, Marin 31
Jarry dit Lahaye, Eloi 29
Jenkinson 90
Jérôme, Guillaume 34
Jésuites, voir *Relations des.*
Jogues, Père 24
Jolliet, Adrien 29
Jones, Robert, médecin 112
Jotard, Valentin, journaliste 79, 80, 83, 84, 94, 95, 98
Joutel, Henri, au Mississipi en 1688 48
Jouvency, Père 135
Juillet, Blaise 30
Juneau, Pierre 28

Kalm, Peter, botaniste 10, 11, 50. 51
Katio, principal village sioux en 1660 7
Kjelle, Lars 9

Labat, Mathieu 28
Lachapelle, 1661 31
Lachaussée, 1648 24
Lafitau, Père Joseph-François 41, 49
Laflamme, Mgr J.-C.-K. 46
Laforest dit Lauvergnat Pierre 23
LaHontan 43, 45, 48, 55
Lajeunesse, habitant des Trois-Rivières, 1651 25
Lalande, Jean de 24
Lalemant, Père Charles 141
Lalemant, Père Gabriel 25
Laliberté, 1661 31
Lambert, John 53, 113, 116, 119, 121

Langlois, Geneviève et Thomas..... 114
Langoumois, soldat, 1652..... 26
Langueteau, Jean..... 28
Lapalme, soldat, 1652..... 26
Laroche, soldat, 1654..... 28
LaRoche, Troilus de Mesgouez, marquis de.....13-22
Laterrière, Pierre de Sales.....79, 80, 84, 94, 95, 98, 104
Latour en Acadie.....135, 139
Lauzon, Jean de, fils.....32, 94
La Vérendrye et les inscriptions sauvages..... 11
Laviolette, 1652..... 27
Lebeau, Guillaume..... 24
Lebêcheur, Louis..... 28
Leblanc, Jean..... 33
LeBoulanger, voir Boulanger.
Le Clercq, Père..... 48
LeCocq dit Lebon, Robert..... 25
Lecompte, Jean..... 33
LeCouturier, Hugues..... 27
Léger, Adrien..... 31
Legros dit Fontarabie, Pierre..... 26
LeJeune, Père Paul.....143-149
LeMaître, Jacques, prêtre..... 32
Lemaître, Françoise..... 100
Lemoine, David..... 28
Lemoine, Jeanne..... 74
Lemoine, J.-M.....86, 118
Lépine, habitant des Trois-Rivières, 1659..... 30
LePrestre, Jacques..... 33
Leroy, Simon..... 33
Lescarbot, Marc.....17, 21, 132, 133, 134, 135, 137
Le Valon, 1652..... 27
Lévesque, Hyacinthe..... 51
Libertés politiques..... 92
Liégeois, frère Jean..... 28
Longmore, médecin..... 104
Louis XIII..... 66
Louis XIV..... 56, 58, 62, 65, 66
Lucault dit Barbeau, Léonard..... 25

Mabane 92
Maignan, Pierre..... 34
Mann, colonel..... 120
Marcoux, Claude..... 33
Marmette, Joseph..... 42
Marmier, Xavier, académicien.....122-124
Marquette, Père Jacques, son livre..... 129
Martello, tours à Quebec..... 115

Martin dit Lamontagne, Olivier..... 31
Martin dit Larivière, Pierre..... 31
Martyrologe, 1640-65.....22-35
Masère, Francis, jurisconsulte..... 91
Massé, Père Ennemond.....133, 134 136
Massicotte, E.-Z.....23, 31, 33
Matemace, Jean..... 24
Mathurin, 1651..... 25
Membertou, chef sauvage..... 133-135
Menzies, médecin..... 111
Mercoeur, Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de..... 14-18
Masplet, Fleury, imprimeur..... 79, 80, 84
Messier, Michel..... 31
Métayer, Marie 71
Michel, Thomas..... 31
Millet, Jean..... 32
Milot dit Bourguignon, Jean..... 31
Miscou, ile, marquis de..... 55-56
Mississipi, rivière, en 1362.....7-12
Molière, ... 65
Montagnais, Sauvages du Saguenay..... 39
Montcalm, marquis de..... 52, 82
Montmagny, M. de, gouverneur..... 147
Montour, 1665 34
Monts, Pierre du Guast, sieur de.....132-139
Morin, Michel 28
Morgan, Henry-J. 125
Moyen, J.-B. 28, 33
Murray, général James, gouverneur..... 76, 77, 88, 96, 97

Noblet-Duplessis, souche de..... 75
Noël, Jacques..... 15, 29
Noël, Michel..... 27
Nooth, médecin..... 53, 111
Noue, Père Anne de..... 143
Nouvel, Père Henri..... 42

Ohman, Olof..... 7, 8 9
Ottawa, ville, ce nom..... 125

Panet, Jean-Antoine..... 105, 106
Panet, Mgr Bernard-Claude..... 105
Paroissien, Michel..... 31
Pélissier, Christophe..... 79
Pepper, Mary Sifton..... 131
Perrault, Julien..... 146
Perroche, Jacques..... 32
Petit, Jacques..... 34

Picard, Jean..... 32
Pillon, 1778..... 79
Pinel, Nicolas..... 25
Pitre, Pierre..... 32
Pitt, William, jeune..... 90
Plamondon, Ignace..... 103
Plassy, chirurgien..... 26
Plumby, Marie et Thomas 119
Poisson, Jean..... 26
Pommes fameuses..... 41
Porée, Charles-Gabriel, curé de Louvigny..... 58
Port-Royal, Acadie..... 132-143
Potevin, dit Lagrave, Jean..... 26
Poulin, Claude..... 31
Pouterel, 1648..... 24
Poutrincourt en Acadie..... 132, 133, 137, 138, 139
Prescott, gouverneur.....96, 97, 98, 114
Proulx, Louis..... 51

Québec, plan relief de..... 113-126
Quentin 134

Raguideau dit Saint-Germain, Pierre..... 34
Rasles, Père Sébastien..... 50
Ravend, Guillaume, sieur de Crussy..... 17
Razilly en Acadie..... 147
Récollets, les..... 128
Relations des Jésuites, examen de cet ouvrage.....127-152
Rencontre, Pierre..... 32
Rideau, canal..... 121
Riverin, Joseph..... 100
Roberval 18
Roos, voir Antoine Bau.
Roubaud, Père Pierre-Antoine.....77, 80-83, 86
Routier, Guillaume..... 30
Roy, J.-Edmond..... 106
Roy, P.-G.....104, 105
Ryland, Herman W..... 114

Sable, île de.....13-22
Sagard, frère Gabriel.....38, 71
Saint-Denis, 1652..... 27
Saint-Germain, 1652..... 26
Saint-Martin, sieur de, voir Miscou.
Saint-Père, Jean de..... 29
Sanschagrin, voir Duberger.
Sarrazin, Michel, médecin.....45, 46, 48
Scandinaves au Minnesota en 1362.....7-12

Segrais, Jean Regnauld de....57, 58, 64
Sevestre dit Desroches, Ignace.... 32
Sicotte, Jean.... 25
Sioux, leur pays en 1660.... 7
Smith, J. T., historien.... 10
Snell, J. F....36, 41, 44
Soulard, Mathurin.... 30
Sourdéac, capitaine.... 17
Sucre d'érable, son histoire....36-55
Sy, Albert P.... 49
Sydney, lord.... 90
Sulpiciens, les.... 128

Tadoussac 143-145
Talon, intendant....41, 42
Taschereau, cardinal 105
Tassé, Joseph 125
Terrier de Francheville, Marin.... 26
Tessier, Urbain.... 31
Testard de Folleville, Charles et Jeanne.... 74
Têtu, Félix.... 119
Théodore dit Gilles, Michel.... 34
Thévet, André, cosmographe.... 37
Thibault dit Lalochetière, Etienne.... 27
Thwaites, Ruben Gold....130, 131
Timbre, loi du, 1765.... 78
Tournemine, Marguerite de.... 18
Tracy, marquis de.... 58
Trut, Gabriel.... 24
Turcot, Jean.... 26

Upham, Warren, historien.... 9

Vacher dit Saint-Julien, Sylvestre.... 29
Verchères de Boucherville, Thomas.... 54
Véron de Grandmesnil, Jean.... 26
Vezain, Pierre-François Olivier de.... 75
Vignal, Guillaume, prêtre.... 33
Vondenvelden, William, arpenteur.... 117

Walker, Thomas....78, 79, 87, 88
Weld, Isaac....53. 54
Wellington, duc de.... 125
Winchell, N. H., historien.... 9
Wolcott, John Dorsey.... 131

L'IMPRIMERIE DES EDITEURS Limitée 133, rue Saint-Laurent. No 4

LE RÉGIMENT DE CARIGNAN

(Droits réservés, Canada, 1922)

L'IMPRIMERIE DES ÉDITEURS, LIMITÉE
133, rue Saint-Laurent
Montréal

LE RÉGIMENT DE CARIGNAN

MÉLANGES HISTORIQUES

Volume 8

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME
Libraire-Éditeur
133, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

1922

à

l'HONORABLE ATHANASE DAVID

Secrétaire de la province de Québec

PRÉFACE

L'étude que nous présentons au public comprend deux parties distinctes : le régiment de Carignan et les officiers.

Ce régiment, fameux dans notre histoire, a dû compter quatre-vingt-seize officiers, si nous y joignons ceux des quatre compagnies de M. de Tracy. Or, M. Sulte en mentionne près de quatre-vingt-dix. Lorsque M. P.-G. Roy nous dit que nous ne connaissons peut-être pas la moitié des officiers de ce corps d'élite, il nous paraît exagérer quelque peu.

Si nous sommes dans le vrai, chaque compagnie régulièrement constituée devait avoir quatre officiers : capitaine, lieutenant, enseigne et sergent ou cadet. Mais, dans une troupe envoyée en terre coloniale, il devait y avoir des officiers surnuméraires. Quant au sergent, on voit souvent, au dix-septième siècle, que ce grade désigne l'enseigne ; en un mot, c'est un sous-enseigne, suivant la signification de l'époque.

Le régiment de Carignan paraît avoir eu ses sous-lieutenants ; on sait déjà qu'il y avait parfois deux sous-lieutenants dans une compagnie. Après les patientes recherches de l'auteur, ce point reste imparfaitement élucidé.

Il y avait aussi les cadets, un autre grade à signification imprécise. Le cadet tenait un 4e, un 5e et même un 6e rang, selon l'occasion. Je ne crois pas qu'il y ait eu d'uniformité absolue dans les cadres des officiers d'une compagnie à l'autre.

Ce qu'on ne saurait perdre de vue, ici, c'est que tout ce qui a été écrit sur le régiment de Carignan, depuis 1903,[1] *ne compte guère, si l'on excepte ce qu'en a dit M. Thomas Chapais dans son* Jean Talon.

1. *Mémoires de la Société royale du Canada.*

La seconde partie de ce travail est une revue biographique sur les officiers de ce corps d'élite.

La présence du régiment de Carignan dans la Nouvelle-France a ramené la paix avec les Iroquois et a eu un effet assez considérable sur la colonisation agricole. Son organisation et son histoire nous offrent un intérêt particulier, à cette heure où l'on se passionne à éclaircir davantage l'origine de nos familles.

L'étude de M. Sulte n'est pas loin de contenir tout l'essentiel. Rappelons-nous que, jusqu'à présent, nous ne pouvions mentionner plus de dix noms des officiers.

Non seulement cette troupe de Carignan était formée des débris de plusieurs régiments, qui avaient fait diverses campagnes en Europe, mais elle avait des compagnies de quarante, cinquante et même de soixante hommes. Nous ne pouvons calculer que par à peu près. Autrefois, tout comme de nos jours, l'effectif d'un régiment était chose changeante.

C'était une entreprise difficile que de reconstituer les cadres de ce régiment, avec les très rares documents que nous possédions. On ne saurait trop louer M. Sulte des acquisitions considérables qu'il nous livre. Espérons que la découverte d'autres pièces permettra de mener à bonne fin l'œuvre si bien commencée.

GÉRARD MALCHELOSSE.

Montréal, 6 janvier 1922.

Le Régiment de Carignan

Depuis un siècle, on demande ce que peuvent être devenus les papiers officiels du régiment de Carignan et, à leur défaut, il a été presque impossible d'aborder l'étude de cette page de notre histoire. Nous avons attendu en vain la découverte des registres, correspondances, bordereaux de paie, etc., qui pourraient fournir sur cette matière des renseignements précis, copieux et concluants. Puisque la montagne ne vient pas à nous, allons à la montagne.

I

L'arrivée des soldats de Carignan, en 1665, changea la situation du pays en mettant un terme aux courses désastreuses des Iroquois qui duraient depuis quarante ans. La même politique qui envoyait cette troupe pour établir la paix dirigeait aussi une assez forte émigration de cultivateurs vers les bords du Saint-Laurent. Une ère nouvelle s'ouvrait en faveur des colons véritables, car les intérêts de ceux-ci avaient été, jusque-là, sacrifiés au commerce des marchands de fourrures. Mazarin et son régime disparaissaient avec les longues guerres civiles aussi bien qu'étrangères qui avaient tenu la France dans une suite de tiraillements douloureux. Louis XIV prenait en main les affaires du royaume ; Colbert le secondait. Le soleil du " grand siècle " se levait sur le monde ; un rayon matinal éclairait la Nouvelle-France.

Les Canadiens d'alors étaient presque tous nés dans la colonie ; leur jeune courage s'adaptait merveilleusement

aux calculs de l'administration régénérée. Cette heure propice entre toutes ne fut pas perdue ; elle ressemble sur plusieurs points à ce qui arriva, deux cents ans plus tard, à la mise en œuvre de notre confédération.

A propos de quoi envoyait-on au Canada ce régiment français ? Ceci demande une explication des choses militaires de la colonie.[1]

Samuel Champlain n'avait fait aucune guerre, si l'on en excepte quelques coups d'arquebuse tirés sur les Iroquois. Il n'avait à sa disposition aucune force militaire. En 1635, quatre mois avant sa mort, il demandait au ministre cent vingt hommes seulement, armés à la légère, et, avec cela, il espérait, sous un an, réduire ces ennemis à se tenir tranquilles.

La Compagnie des Cent-Associés entretenait quelques soldats à Québec et aux Trois-Rivières pour garder ses magasins de traite. En 1642, on augmenta leur nombre pour en fournir quelques-uns au fort Richelieu (maintenant Sorel). Une compagnie arriva de France en 1644 et fut dispersée partout, jusque chez les Hurons. En 1647, la population de Montréal était de quarante à quarante-cinq hommes, sur lesquels trente formaient la garnison. Deux ans plus tard, il y avait une sorte de camp volant ou patrouille de cinquante soldats enrôlés parmi les gens du pays pour surveiller le fleuve, de Québec à Montréal. On organisa un noyau de milice en 1650, mais elle ne pouvait guère fournir plus de soixante-quinze individus. Chez les Iroquois, en 1657, avec Zacharie Dupuis, il y avait quelques soldats. La situation militaire était des plus tendues.

---

1. Pour plus de détails voir *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 249-50 ; Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, III, p. 4, 12, 14, 20, 27, 41, 51, 53, 120 ; IV, p. 3, 4, 8, 10, 17, 26 ; *Société royale*, 1896, p. 121, 163 ; 1901, p. 3-33.

Les Andastes, de la Pennsylvanie,[2] faisaient des coups sur les bourgades iroquoises. "Les Andastagueronnos,[3] Sauvages belliqueux et redoutés de tous temps des Iroquois supérieurs," déclarent la guerre à ces derniers en 1661. "Nous n'avons plus que les Agnieronnons et les Onneïouterenons contre nous... Cette petite partie des Iroquois ne laisse pas de nous être la plus redoutable puisqu'elle seule a fait cette année quasi tous les ravages dont nous avons été désolés... De deux mille Iroquois ou environ qu'il y a, en voilà quinze ou seize cents qui mettent les armes bas... Nous n'en aurons plus que quatre ou cinq cents sur les bras, qui ont eux-mêmes à dos trois nations différentes : les Abnaquiouiois, les Mahingans et ceux qu'on nomme du Levant (les Soccoquis ?) contre lesquels ils reprennent la guerre tout de nouveau, étant si superbes qu'ils ne nous croyent pas dignes d'être mis au nombre de leurs ennemis."[4]

La population blanche du Bas-Canada ne dépassait pas deux mille âmes. Quatre cents guerriers iroquois ne devaient pas en avoir peur.

Pierre Boucher partit en 1661 pour demander des secours à la France ; il revint, l'année suivante, avec quelques escouades de soldats et un petit nombre de cultivateurs, mais ce renfort n'était pas suffisant. M. d'Avaugour,[5] qui comprenait sa besogne, insistait auprès du roi pour avoir des troupes. En 1663 il se formait à Montréal une compagnie de milice.

"Les représentations faites par M. d'Avaugour, après la mort de Mazarin, produisirent enfin un certain effet,

2. Disons la rivière Susquehanna puisque Wm. Penn n'arriva dans cette contrée que trente ans plus tard.
3. Sur ces Sauvages voir les *Relations des Jésuites* et *Société royale*, 1901, p. 50.
4. *Relations des Jésuites*, 1661, p. 31, 39.
5. *Société royale*, 1896, p. 105-07.

et M. de Mézy, successeur de M. d'Avaugour, arriva en Canada en 1663 avec un premier[6] convoi de colons et de soldats, bientôt suivi d'un second, qui amenait de la Rochelle trois cents émigrants. Sur ce nombre, soixante-quinze furent laissés à Terreneuve, soixante étaient morts en route et il n'en débarqua que cent cinquante-neuf à Québec, parmi lesquels un certain nombre de jeunes filles."[7]

" Le roi ne nous a pas envoyé des troupes, comme il l'avait fait espérer, pour détruire les Iroquois. On nous mande que les démêlés qu'il a dans l'Italie en sont la cause, mais il a envoyé à la place cent familles[8] qui sont cinq cents personnes. Il les défraie pour un an, afin qu'elles puissent facilement s'établir et subsister ensuite sans incommodité, car quand on peut avoir une année d'avance en ce pays, on peut défricher et se faire un fond pour les années suivantes."[9]

Le 5 décembre 1663 le Conseil Souverain de Québec dit que le roi a fait espérer d'envoyer l'an prochain des soldats. On décide d'augmenter tout de suite de quinze hommes la garnison de Québec, à raison de trois cents livres par an, en monnaie ou castor, au prix du pays.

Colbert écrit, le 18 mars 1664, que le roi va envoyer un bon régiment d'infanterie à la fin de l'année ou au mois de février suivant, afin de réduire entièrement les Iroquois.[10] Le 18 juin, avant que d'avoir reçu cette dépêche, le Conseil Souverain demande l'envoi d'un régiment complet. Le 9 octobre, on décide au conseil qu'il n'y a pas de place dans les

6. Celui de Pierre Boucher était de 1662.
7. Rameau de Saint-Père, *la France aux Colonies*, II, p. 23.
8. De 1608 à 1662, les colons étaient venus d'eux-mêmes. De 1662 à 1672, le roi en envoya de quinze cents à deux mille, après quoi il ne fit plus rien pour le Canada.
9. Mère Marie de l'Incarnation, automne de 1663.
10. Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 8.

petites garnisons du pays pour cinq soldats venus de France cet été.[11] En ce moment, les troupes de Carignan étaient sous ordre pour s'embarquer durant l'hiver.

Rien n'était plus facile aux Iroquois que de tomber sur Montréal, Trois-Rivières et Québec, de tout réduire à néant et d'occuper le Bas-Canada à titre de territoire de chasse, de même qu'ils possédaient le Haut-Canada depuis 1650. Les deux mille cinq cents personnes qui composaient toute la colonie française n'offraient pas une résistance comparable aux trente ou quarante mille Sauvages écrasés par les Iroquois depuis 1636 et qui tous étaient des guerriers redoutables, disait-on. Cet arrêt dans l'esprit de conquête des Cinq-Nations n'a pu être occasionné que par les événements qui se passaient à leurs portes, alors que les Hollandais du fleuve Hudson se voyaient aux prises avec les Anglais ; et les Iroquois savaient parfaitement que Louis XIV avait contribué à remettre sur le trône d'Angleterre son cousin Charles Ier. Advenant donc le triomphe possible des Anglais à Orange (maintenant Albany), les Iroquois se trouveraient serrés entre deux gouvernements européens qui pouvaient leur dicter des ordres. Ce peuple ne s'est jamais payé d'illusion. En tout temps, il a compris ses intérêts sur une large base. Pour se maintenir entre deux périls, sa politique voulait et a voulu faire un jeu d'équilibre qui lui a réussi jusqu'à 1760, alors que la France a perdu toute valeur. C'est tellement le cas que les Iroquois refusaient d'appuyer les Anglais lorsque la prépondérance de ceux-ci se manifestait et, pour la même raison, ils s'écartaient de l'alliance française sitôt que les Anglais faiblissaient. Ils ne se tenaient avec le plus fort qu'autant que celui-ci ne prenait pas trop d'empire. Ce qu'ils redoutaient, de 1665 à 1760, comme

11. Cinq soldats... la chose demande explication.

dernière expression, c'était de voir ou les Français ou les Anglais devenir maîtres en Amérique, car alors l'élément sauvage ne compterait plus. Cette prévision s'est réalisée, à tel point que l'argument en question fut le seul sur lequel Pontiac bâtit son système, en 1764.

Voyons maintenant quel secours la France nous envoya en 1665.

II

L'origine du régiment de Carignan est expliquée par un auteur dont la compétence en ces matières est fort prisée : " Dans le temps que le prince de Condé était dans les troupes d'Espagne, un officier allemand nommé Balthazar, qui y servait, fut attiré au service de la France par M. de Salières qui était son ami. On lui donna un régiment qui prit son nom et il servit en 1636 au siège de Valence sur le Pô."[12]

Nous sommes en mesure de fournir sur Balthazar des renseignements beaucoup plus complets, grâce à l'un de ses descendants qui a demeuré longtemps à Québec. La famille, en remontant très loin, sortait d'une source noble de la Transylvanie, canton de Vaud. Le premier qui laissa sa marque en France était colonel d'un régiment d'infanterie allemande et fut créé maréchal de camp par Henri IV. Bientôt après il reçut son coup de mort à la bataille d'Ivry, en 1590. L'un de ses fils suivit Gustave-Adolphe, roi de Suède, parvint au grade de général-major et s'établit dans la Poméranie suédoise après la paix générale de Munster, en 1648.[13] Son neveu forma le régiment de Carignan.

12. Gabriel Daniel, Jésuite, *les Milices françaises*, II, p. 53, 421. Sur Johann von Balthazar qui fut un célèbre partisan et le bras droit de Condé de 1650 à 1654, on peut voir l'ouvrage du duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, V, p. 159, 201, 595, 663 ; VI, p. 21, 114, 163, 291, 311, 655, 659 ; VII, p. 55.

13. Descendance : Jacques de Balthazar, surintendant général de Poméranie ; Henri, conseiller provincial de Poméranie ; Jacques, conseiller

" Le fils aîné de Balthazar tué à Ivry se nommait Gacho, devint capitaine des gardes de Frédéric V, électeur palatin, roi de Bohême. Il fut tué à la bataille de Prague après avoir fait des prodiges de valeur pour couvrir la personne de son maître enveloppé par les Impériaux et qu'il parvint à sauver aux dépens de sa propre vie."[14]

C'est Jean, né en 1600, fils de Gacho, qui va nous occuper. Après le désastre de Prague, en 1620, celui-ci s'attacha à la fortune du célèbre Mansfeld et, après la mort de ce dernier, entra au service de Gustave-Adolphe qui le remarqua dans les campagnes de Prusse et de Pologne. Ensuite vint la guerre d'Allemagne où il se signala, particulièrement à la bataille de Leipzig, en 1631, et à celle de Lutzen, en 1632, où il commandait un régiment allemand et où le grand Gustave-Adolphe fut tué.

Jean était aussi fin diplomate que bon capitaine, aussi le fameux chancelier suédois Alexandre Oxensteirn le chargea-t-il de plusieurs missions auprès de divers souverains et, finalement, en 1634, à la suite de la bataille de Nordlingen, remportée par les Impériaux sur les Suédois, il l'envoya au

---

privé de Mecklemburg ; Georges-Nicolas, lieutenant-colonel au régiment Schultz, infanterie suédoise ; sa femme était Eléonore de Hertel ; Phillippe-Christophe de Balthazar, né le 22 janvier 1724, en Poméranie, entre au service de la France sous le maréchal de Saxe, passe par tous les grades, fait huit campagnes en Flandres et en Allemagne, est major au régiment de Schomberg-dragons en 1768, colonel du 3ème chasseurs à cheval, brigadier en 1780, maréchal de camp en 1784, émigre en 1791 et meurt à l'armée de Condé en 1795. Il avait épousé en 1768 Marie-Madeleine de Turckheim, d'une bonne famille d'Alsace. Son fils Louis-Frédéric, né le 26 mars 1773, sous-lieutenant au régiment d'Alsace en 1784, lieutenant aux carabiniers de Monsieur en 1789, tué à l'armée de Condé en 1794 avec le grade d'adjudant-major au régiment d'infanterie de Lœwenstein, a été le dernier de son nom. Sa sœur unique, Marie-Henriette-Louise-Eléonore, ayant épousé Joseph de Kastner, né en 1772, à Molsheim, Alsace, fut la grand'mère de Frédéric de Kastner, ancien professeur au " High School " de Québec, arrivé en Canada en 1877.

14. Frédéric de Kastner, *les Héros de la Nouvelle-France*, p. 93.

cardinal de Richelieu auquel il plut et qui l'attira au service de la France, avec le grade de maréchal des camps. Il se distingua en cette qualité aux batailles d'Avesnes, en 1635, de Buffalora, en 1636, de Leucate, en 1637, de Quiers en Piémont, en 1639, de Casal, en 1640, — toutes gagnées sur les Espagnols — et à la prise de Turin. Richelieu le nomma lieutenant-général quelque temps avant de mourir, après quoi Jean de Balthazar se joignit au prince de Condé et acquit de nouveaux lauriers à Rocroi, en 1643, à Fribourg, en 1644, et à Nordlingen, en 1645.

De 1636 à 1644 ou 1645, il est probable que le régiment de Balthazar accompagna son chef dans les opérations militaires qui viennent d'être mentionnées. Peut-être y eut-il une réforme de ce corps en 1644, puisque l'on dit qu'il se composait " de mille hommes levés en Savoie cette année, par le prince de Carignan,"[15] toutefois il paraîtrait que Jean de Balthazar conserva sa position à la tête du régiment, soit comme colonel actif ou colonel honoraire, car il était souvent employé à d'autres branches du service.

Le duc d'Aumale dit : " Johann von Balthazar, né à Simmeren dans le bas Palatinat, engagé dans l'armée suédoise, passa au service de la France (1634) comme capitaine au régiment de Gassion. Devenu lieutenant-colonel (1641) il conduisit six compagnies de ce corps en Catalogne et ce détachement fut le noyau du régiment de Balthazar, resté célèbre dans l'armée française sous le nom de Royale-Cravate. Ayant embrassé le parti de M. le Prince, Balthazar battit plusieurs fois les troupes du roi en Guyenne. Son fameux

15. J.-M. Lemoine, *Société royale*, 1892, p. 20. Ceci nous paraît douteux car ces deux corps paraissent avoir été indépendants l'un de l'autre avant 1659.

cheval *Demi-Diable* fut tué au combat de Mugron, en mars 1653."[16]

Consultons maintenant des notes qui ont un rapport plus ou moins direct avec notre sujet mais qui concernent certains officiers qu'on retrouvera plus tard dans la présente étude.

Le 18 avril 1643 le vicomte de Turenne, alors à l'armée d'Italie et récemment nommé maréchal de France, écrivait à sa sœur : " J'ai fait M. de Varenne[17] capitaine de mes gardes." Le 13 septembre 1644, à la même : " J'ai laissé M. de Varenne à Spire[18] pour y commander."

En 1648, dans la campagne du Danube, Turenne envoie le général-major de Varenne prendre la ville de Weilerstack, ce qui réussit parfaitement. Dans une lettre écrite par un officier militaire, le 28 mars 1652, il est dit que, à l'affaire du pont de Gergeau, où Turenne commandait, le lieutenant-colonel du régiment de Carignan fut blessé à mort. Au combat d'Etampes, le 4 mai 1652, sous Turenne qui luttait contre Condé révolté, le régiment de Carignan, secondé par celui de Broglie,[19] donna l'un des premiers. Le comte de Broglie eut son cheval tué et son frère reçut une blessure. A la journée du faubourg Saint-Antoine de Paris, le 5 juillet 1652, où Turenne repoussa Condé, celui-ci avait placé de Varenne et de Clinchamps en face du corps commandé par Turenne en personne ; les régiments de Turenne, Uxelles, Carignan et Clare formaient la gauche de l'armée royaliste.

16. *Histoire des Princes de Condé*, V, p. 160. En 1648 Condé avait sous ses ordres les régiments de Watteville, Piémont, Molondin, Douglas et autres.

17. Cet officier devait être Roger de Nagu, marquis de Varennes, nous dit Aégidius Fauteux, et n'était pas le père de René Gauthier de Varennes qui vint en Canada avec le régiment de Carignan.

18. Victoire de Fribourg ; prises de Philipsbourg et de Mayence ; Spire délivrée.

19. Prononcez " Broille."

En 1656, un nommé Talon[20] était auprès de Turenne qui le chargea, à deux reprises, de porter des nouvelles verbales à Mazarin sur les opérations militaires autour de Valenciennes ; même chose en 1657. Le 28 juin de cette dernière année, Turenne écrit à Mazarin : " J'ai envoyé M. de Varenne à Rethel," ville enlevée aux Espagnols et à Condé en 1653. Le 28 juillet 1657, de Varenne escorte Mazarin avec un détachement. Cette année, le comte Charles de Broglie[21] fait rapport à Turenne sur ce qui s'est passé dans le voisinage de la position qu'il occupe ; c'étaient les préliminaires de la victoire des Dunes remportée par Turenne et qui termina la guerre commencée depuis quarante ans.[22]

Jean de Balthazar ne s'entendant plus avec le prince de Condé demanda de retourner à son ancien chef d'Italie, le comte d'Harcourt, qui commandait alors en Catalogne. Il eut occasion de montrer de la valeur en Espagne comme il avait fait partout. En 1654 il prit la direction en chef de l'armée française de Catalogne, et bien qu'elle fut très réduite en nombre, mal équipée, mal payée, il parvint non seulement à tenir tête aux troupes espagnoles, mais à remporter divers avantages sur elles. Frédéric de Kastner ajoute : " Ayant sollicité de la reine Anne d'Autriche et du cardinal de Mazarin le bâton de maréchal de France et un gouvernement, récompenses qu'il croyait dues aux services

20. Il devait être de la famille de Jean Talon qui devint intendant de la Nouvelle-France en 1665.

21. Famille savoisienne passée en France vers 1630. Madame la marquise de Créquy (*Souvenirs*, VII, p. 241) prétend que Broglie ou Debroglio veut dire Dumoulin en patois du comté de Nice. Le nom est Broglia en italien, Broglie en français. Le prince de Condé écrivait et disait toujours Broillion.

22. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, par le comte de Grimoard, I, p. 49, 101, 200, 217, 249, 256, 261, 263, 265, 268 ; Adrien Pascal, *l'Armée française*, II, p. 50.

signalés qu'il avait, depuis vingt ans, rendus à la France, et ne se voyant payé qu'en belles promesses, il entra (1655) au service de Charles-Louis, électeur palatin, fils de Frédéric V, en qualité de généralissime et de premier ministre."

Voyons un autre auteur : " La paix ayant été conclue entre la France et l'Espagne (1659), il se fit une réforme des troupes. Le régiment du prince de Carignan et celui de Balthazar furent mis en un même corps. Les deux commandants conservèrent chacun leur (compagnie) colonelle et leur drapeau blanc. Le régiment s'appela Carignan-Balthazar et les commissions des officiers étaient expédiées sous le nom des deux colonels... Le colonel Balthazar s'étant retiré, M. de Salières prit sa place et le régiment s'appela alors Carignan-Salières. Les deux colonelles et les deux drapeaux blancs subsistèrent. La colonelle de Carignan était la première et celle de Salières la seconde."[23] Il y a apparence que ce changement eut lieu en 1659. Le prince était ce que nous appelons colonel honoraire ; le colonel actif se nommait Henri de Chastelard[24] sieur de Salières. Le prince garda le régiment jusque vers 1668, alors que celui-ci passa au prince Eugène-Maurice de Carignan, appelé le comte de Soissons.

En 1660 Jean de Balthazar acheta la baronnie de Prangin, en Suisse, et fut gratifié, la même année, de la bourgeoisie patricienne de Berne par la régence de cette république. Il se retira du service de l'électeur palatin en 1668 et vécut dans sa terre de Prangin jusqu'à sa mort survenue en 1688. Il écrivit une *Histoire de la guerre de Guyenne*, publiée à Cologne en 1694.

---

23. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 421.
24. Non pas Chapelas, comme nous l'avions écrit dans la *Société royale*, 1903, p. 30.

La maison de Carignan tire son nom de la ville de Carignano et est une branche de la famille de Savoie. Thomas-François, prince de Carignan, cinquième[25] fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, né en 1596, fut la souche de cette branche.[26] Il suscita des troubles dans le Piémont pendant la régence de sa belle-sœur Christine, en 1630, devint lieutenant général en France, après avoir combattu à la tête des Espagnols, de 1635 à 1638, commanda les Français en Italie,[27] en 1642, et, par la faveur de Mazarin, reçut la charge de grand-maître de France après la disgrâce du prince de Condé, en 1650. Il mourut à Turin en 1656. Son fils aîné, Emmanuel-Philibert, était sourd-muet de naissance. Il montra de la valeur au siège de Pavie, en 1655. Habile administrateur et entendu dans la diplomatie, il rédigeait des mémoires que Mazarin et Louis XIV lisaient ; cela explique sa position à la cour de France.

Comme c'était la coutume à la fin d'une guerre, nombre de régiments furent licenciés, d'autres réduits et amalgamés, ce qui motive l'arrangement intervenu entre Balthazar et Carignan, en 1659.[28] A ce compte, il ne devait pas rester beaucoup des hommes de 1636 enrôlés sous Balthazar, ni des Savoisiens de 1642 du premier prince de Carignan.

Au temps de Turenne on cite quarante-six régiments d'infanterie, d'après la date de fondation, mais celle-ci n'est pas donnée. Celui de Carignan-Salières portait le No

25. Le dictionnaire Larousse le donne comme troisième fils.

26. Il fut l'ancêtre du roi actuel d'Italie, Victor-Emmanuel III ; la branche cadette de la maison royale du Piémont est montée sur le trône en 1831, en la personne de Charles-Albert, après la mort de Charles-Félix, roi de Sardaigne.

27. C'est alors qu'il dut lever le régiment de Carignan.

28. George Tricoche, *les Milices françaises et anglaises au Canada*, dit faussement que cet arrangement eut lieu parce que le prince de Carignan était incapable de supporter les frais d'entretien de son régiment ; on sait que le roi en avait fait un corps royal plusieurs années auparavant.

43 et Broglie le No 40.[29] Par l'ordonnance du 26 mars 1670, portant règlement général du rang des régiments d'infanterie, celui de Carignan-Salières est le 35e des cinquante-et-un régiments énumérés. Il n'y est pas fait mention du régiment de Broglie.[30]

Le XIXe siècle nous a habitués au spectacle des armées permanentes et, par suite de cette éducation, les choses militaires qui remontent à François Ier, par exemple, sont assez mal comprises. On est très disposé à confondre l'organisation des troupes sous Napoléon avec celle de Louis XIV. Les termes et les expressions étant presque toujours les mêmes dans les deux cas, le lecteur est porté à croire qu'il entend ce qu'il lit mais, en somme, il se trompe très souvent.

L'armée c'était la milice. On la recrutait en temps de guerre dans les endroits voisins du théâtre des hostilités, laissant le reste du royaume dormir en paix. Les corps ainsi levés n'étaient pas nombreux, et de plus ignorants du métier, mal habillés, à peine reconnaissables à un semblant d'uniforme et payés quand la fortune souriait à leurs chefs. Il va sans dire que tous étaient fantassins. Ces volontaires — car tels il faut les appeler — entraient en campagne par goût des aventures, avec le désir de s'amuser entre une étape et un combat, attirés aussi par l'attrait du pillage ou l'espoir de faire de bons coups qui leur vaudraient certaines faveurs.

Pour le canon, alors peu en usage dans les marches, il y avait des hommes exercés, portant uniformes et toujours retenus au service. La cavalerie se formait parmi les gentilshommes pauvres. La maison du roi, sous Louis XIV,

---

29. Adrien Pascal, *l'Armée française*, II, p. 72.

30. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, I, p. 222. Quelques officiers du régiment de Broglie apparaissent après 1659 comme faisant corps dans celui de Carignan-Salières.

se composait de ce que la cour avait de plus brillant et passait pour être un corps d'élite, ou ce que fut plus tard la garde de Napoléon. Les Suisses, employés à la protection des demeures royales et princières, étaient revêtus d'habits bariolés très voyants.

Après François II on avait commencé, vers 1560, l'organisation de régiments d'infanterie stables, pour servir de noyau d'armée à la guerre et donner plus de consistance aux opérations suivies. Il en sortait des sergents instructeurs qui rendaient promptement les miliciens habiles à se mouvoir ensemble et à se battre. Cette infanterie " reine des batailles " était très fière de sa position exceptionnelle, aussi l'honneur de lui appartenir était-il prisé dans le peuple, Elle constituait la véritable armée permanente.

En 1660 les quatre premiers vieux corps de troupes de France étaient : Piémont 1560, Picardie 1567, Champagne 1580, Navarre 1589, ce dernier créé par Henri IV aussitôt après la mort de Henri III. Les trois autres régiments étaient restés jusque-là fidèles à la cause des Valois. Aux quatre " petits vieux " comme on appelait Piémont, Picardie, Champagne et Navarre sous la minorité de Louis XIII, on ajouta, en 1619, le régiment de Normandie, qui datait de trois ans seulement et qui eut la première place après les quatre anciens, préséance qu'il conserva avec orgueil. Au milieu des troubles civils et des guerres intestines, aussi bien que des invasions de l'étranger qui marquèrent les années 1610-54 en France, les cinq régiments ci-dessus demeurèrent toujours fortement attachés à Louis XIII et Louis XIV, autrement dit le parti de la cour.[31]

La compagnie sous le patronage du premier officier du régiment s'appelait " la colonelle " et avait rang de première

31. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 350, 373, 384, 406.

compagnie. Le capitaine qui la commandait prenait le titre de lieutenant-colonel, c'est-à-dire qu'il tenait la place du colonel général. Lorsque cette dernière charge fut abolie, celle de lieutenant-colonel en ce sens n'exista plus ; la compagnie du maître de camp devint la première et la colonelle la seconde.

" De notre temps, écrivait le Père Gabriel Daniel en 1721, nous voyons des capitaines de diverses espèces. Outre les capitaines en premier ou en chef, il y a des capitaines en second, soit sur la mer, soit sur la terre. Le capitaine en second, dans les troupes de terre, est un officier qui commande une partie d'une compagnie, quand elle est trop forte d'hommes. C'est une place qu'on a donnée quelques fois à des capitaines réformés de cavalerie, pour leur laisser quelque espèce de commandement. On distingue encore le capitaine en pied et le capitaine réformé. Le premier est celui dont la compagnie a été conservée après la réforme des troupes. Le capitaine réformé est celui dont la place ou la charge a été supprimée et qui quelques fois reste dans le même corps, ou est incorporé dans un autre : on lui conserve son titre d'ancienneté, suivant la date de sa commission, ce qui peut lui être avantageux dans la suite. Il y a encore des capitaines réformés en pied : ce sont des maîtres de camp dont le régiment a été cassé dans la réforme et réduit à une seule compagnie qu'il commande ; c'est ce qui se fit en 1668 après la paix d'Aix-la-Chapelle."

On commença en 1657 à avoir des sous-lieutenants[32] d'infanterie, mais l'usage ne paraît s'être répandu dans les régiments en général que vers 1668. Peu après on les abolit, mais en 1687, le grade reparut, ajoute le Père Gabriel Daniel, " pour placer plus de neuf cents jeunes gentilshommes que

32. Nous n'en voyons que peu au régiment de Carignan au Canada.

le roi faisait élever et former pour la guerre dans plusieurs places frontières du royaume, comme Strasbourg, Longwy, etc. Ordinairement, on casse la plupart des sous-lieutenants à la fin d'une guerre, et on les rétablit quand on en commence une nouvelle."

L'enseigne d'infanterie, quand il y a un sous-lieutenant, n'est que le quatrième officier de la compagnie. Il a la garde du drapeau et doit plutôt mourir que de l'abandonner. Un auteur qui écrivait sous Henri IV s'exprime là-dessus avec énergie : " Le malheur avenant d'une défaite, le taffetas doit lui servir de linceul pour l'ensevelir et si c'est une vieille compagnie où le drapeau est usé et déchiré, le bâton de l'enseigne doit lui servir de cierge."

En 1682, Louis XIV, prévoyant la guerre d'Espagne, institua des compagnies de cadets pour former les gentilshommes âgés de quatorze à vingt-cinq ans au métier des armes. On les logea principalement dans les places frontières de l'Alsace et de la Lorraine, pour les instruire en tout ce qui pouvait les rendre propres à devenir officiers. C'est pour les utiliser que le roi rétablit le grade de sous-lieutenant en 1687.[33]

III

Le comte Godefroy d'Estrades, maréchal de France, vice-roi d'Amérique, étant retenu comme embassadeur en Hollande, en 1662, le marquis de Tracy fut nommé lieutenant général du roi dans toute l'Amérique, avec des pouvoirs extraordinaires, le 19 novembre 1663. Tracy était, comme Thémines en 1619, lieutenant général du roi et non pas vice-roi.[34]

---

33. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 58, 65, 431.
34. *Edits et Ordonnances*, III, p. 27 ; Lafontaine, *Vice-Rois*, p. 119.

" Ordre fut donné au marquis de Tracy, qui commandait alors une petite expédition dans les Antilles, de s'embarquer avec quatre compagnies qu'il avait sous ses ordres, pour le Canada, où devait le rejoindre le régiment de Carignan, fort de vingt compagnies, que l'on allait expédier de France. A cet effet, on nomma M. de Tracy vice-roi de la Nouvelle-France."[35]

Les *Relations des Jésuites* ajoutent : " Le roi ayant dessein de relever la gloire des Français dans l'île de Cayenne, d'où nous étions sortis depuis quelques années, et de faire visiter toutes les colonies que nous avons dans l'une et dans l'autre Amérique, fit choix de M. le marquis de Tracy, dont il avait connu la suffisance dans les différents emplois qu'il lui avait donnés en ses armées. Il lui fit expédier une commission des plus amples et des plus honorables qu'on ait encore vues ; lui donna quatre compagnies d'infanterie ; voulut que ses gardes portassent les mêmes couleurs que ceux de Sa Majesté ; lui fit équiper les navires nommés le *Brézé* et le *Teron*, celui-là de huit cents tonneaux et celui-ci d'un peu moins, avec plusieurs autres vaisseaux chargés de vivres et de munitions de guerre, de gens à cultiver la terre et plusieurs artisans, et de tout ce qui est nécessaire pour une expédition de cette importance.

" M. de Tracy[36] partit de la Rochelle le 26 février de l'an 1664, étant suivi, outre les troupes, de quantité de noblesse et de vaisseaux bien équipés. Il fut complimenté par les Portugais de Madère et du Cap Vert, avec tout l'honneur qui était dû à sa qualité et à son mérite. M. de la

35. Rameau de Saint-Père, *la France aux Colonies*, II, p. 23.
36. Il était âgé de soixante-deux ans. Harrisse, *Bibliographie*, p. 108.

Barre,[37] ayant mis pied à terre, y fut reçu magnifiquement. Ensuite, les vaisseaux cinglèrent droit à Cayenne et ils y arrivèrent en peu de temps. M. de Tracy ayant fait sommer le gouverneur hollandais de rendre l'île aux Français, auxquels elle appartenait, ils la rendirent sans difficulté et M. de la Barre s'y arrêta, conformément aux ordres du roi."

Après avoir raconté ce que fit M. de Tracy " dans les îles " pour y assurer la prépondérance française, les *Relations des Jésuites* continuent : " M. de Tracy reçut ordre de se rendre au plus tôt en Canada. Ce fut le 25 avril 1665 qu'il partit de la Guadeloupe... le *Brézé* prit sa route vers le Canada... il se rendit en un mois dans le grand fleuve du Saint-Laurent."[38]

Louis XIV commençait à tracasser la Hollande qui avait fait frapper une médaille offensante pour le futur grand roi. Colbert en profitait dans l'intérêt de sa politique et poussait son maître à s'emparer des colonies où les marchands d'Amsterdam trafiquaient.

M. de Tracy n'osa pas aventurer le *Brézé* dans le fleuve Saint-Laurent. Il nolisa deux vaisseaux plus légers et arriva à Québec le 30 juin, malade de la fièvre. Quatre compagnies de troupes des régiments de Broglie, Chambellé, Poitou et d'Orléans étaient avec lui, ainsi que les Pères jésuites Claude Bardy et François Dupéron. Quatre compagnies du régiment de Carignan venant de France sur deux navires, avec le Père Thierry Beschefer, Jésuite, étaient débarquées à Québec les 18 et 19 du même mois.[39] Voyons ce

37. M. Lefebvre de la Barre exploita pour son compte l'île de Cayenne et fut cause de la ruine de cette colonie. Retourné en France on le récompensa de ses méfaits en le nommant, en 1682, gouverneur du Canada où son passage fut désastreux.

38. *Relations des Jésuites*, 1665, p. 3.

39. *Journal des Jésuites*. Un des navires était commandé par le capitaine Le Gangneur, l'autre par le capitaine Petit ; tous deux étaient partis de la Rochelle à la fin d'avril.

qu'était devenu le régiment depuis que nous l'avons quitté en 1660.

Les Turcs, "campés en Europe," dominaient la Hongrie et envahissaient l'Autriche. Le danger pouvait s'étendre plus loin. Louis XIV voulut prêter son aide aux populations chrétiennes ainsi menacées. "Le régiment de Carignan, remarque Garneau, faisait partie de six mille hommes de pied, commandés par les comtes de Coligny et de la Feuillade, que la France envoya au secours de l'empereur d'Allemagne contre les Turcs, en 1664, et qui eurent l'honneur de la journée décisive de Saint-Gothard, sur le bord du Raab, où Montecuculi défit complètement le grand vizir Achmet Kouprougli."[40]

Au retour de cette campagne, le ministre Colbert persuada le roi de licencier une quinzaine de régiments dont on n'avait plus besoin et proposa d'affecter à l'augmentation de la flotte l'argent économisé sur cette dépense. Il semblerait que le prince de Carignan s'entendait avec eux puisque l'on invita les hommes libérés qui voudraient s'établir en Canada à se réengager sous M. de Salières et, de la sorte, le régiment se revit au complet aussitôt après avoir été débandé.[41] Cela avait lieu pendant que M. de Tracy était aux Antilles. On voit que les troupes qui l'accompagnaient n'avaient pu se joindre à celles de Hongrie. Rameau de Saint-Père a raison de dire que le régiment de Carignan devait les suivre à Québec.

---

40. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, I. p. 215.

41. George Tricoche dit que le régiment de Carignan fut réorganisé après sa campagne contre les Turcs et que son effectif fut porté de mille à douze cents hommes, par l'injonction de deux cents Allemands. (*Les Milices françaises et anglaises au Canada*, p. 11). Tout nous porte à croire que cette nouvelle recrue de soldats n'a pas passé en Canada avec le régiment.

C'était la deuxième fois que l'on reconstituait le régiment, par conséquent il ne pouvait pas renfermer d'autres éléments que ceux de la population française, puisque les Italiens, les Espagnols, les Allemands primitifs ne devaient guère se sentir entraînés vers une colonie française et un pays sauvage. Ceux qui se marièrent ici étaient Français de noms, puisque ni les registres des églises ni aucun autre genre de documents ne nous fournissent dix noms qui aient une tournure différente du français.

On a souvent affirmé que nous avons reçu de ce régiment une certaine proportion de sang étranger,[42] mais cela ne semble pas possible vu les faits ci-dessus. En tout cas l'absorption n'a pas tardé, tout s'est fondu dans l'élément canadien. Par la suite des temps, nous avons vu de pareils résultats, et nous en voyons tous les jours.

Lisons la remarque suivante qui a été faite il y a cinquante ans, alors que l'on ne soupçonnait pas les transformations qu'avait subies le régiment au cours des trente années qui précédèrent son départ pour la Nouvelle-France : " La plupart des officiers que nous nommons ici sont qualifiés capitaines, lieutenants ou enseignes au régiment de Carignan, quoique, dans plusieurs actes, on suppose qu'ils avaient appartenu à d'autres régiments que ce dernier. Ainsi, M. Dugué est dit tantôt capitaine au régiment de Carignan, tantôt au régiment de Montaigu et enfin au régiment de Chambellé,[43] ce qui est peut-être une altération du

42. Peut-on dire qu'il existe pour nous ou pour d'autres peuples un sang étranger au nôtre ? N'est-ce pas l'éducation, bonne ou mauvaise, l'influence du milieu où l'on vit que crée les races physiquement, moralement et sous le rapport de l'intelligence ? Depuis Adam et Eve c'est le même sang qui donne des produits variés.

43. C'est le nom de sa mère et aussi le nom d'un régiment commandé par un membre de sa famille.

nom de M. de Chambly,[44] alors commandant des troupes en Canada.[45] On peut supposer de là que ces officiers avaient successivement appartenu à plusieurs régiments,[46] et qu'après avoir quitté le service, ils se qualifiaient du nom de quelqu'un des régiments où ils avaient eu de l'emploi. Ainsi, dans les lettres de noblesse de M. de Contrecœur, on lit qu'il avait d'abord été capitaine au régiment de Montesson, qu'ensuite il avait servi dans les chevaux-légers de M. de Créquy et enfin dans le régiment de Carignan dont il avait même eu le commandement d'une compagnie."[47]

Sur ce point important, savoir de quels gens était composé notre régiment, il semble que le doute est levé. Ces hommes étaient Français, non pas Espagnols, Allemands ou Italiens.

Colbert écrivait à Talon, au printemps de 1665 : " Le roi envoie le sieur de Tracy avec quatre compagnies d'infanterie,[48] et le sieur de Courcelles avec mille bons hommes du régiment de Carignan ; il y adjoindra trois ou quatre cents soldats du pays, qui savent la manière[49] de combattre des Iroquois."[50]

IV

Le 5 mai 1665 mourait à Québec M. de Mésy, gouverneur de la Nouvelle-France. Les 18, 19 et 30 juin eurent lieu

44. M. de Chambly était un autre homme.
45. Commandant des troupes du district de Montréal.
46. C'est la vérité.
47. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 340.
48. Il ne dit pas qu'elles sont du régiment de Carignan.
49. Les officiers français ne le comprirent pas, par malheur.
50. Le *Mémoire du roi pour servir d'instruction au sieur Talon*, en date du 27 mars 1665, dit qu'il passe en Canada " mille bons hommes, sous la conduite du sieur de Salières, ancien maréchal de camp d'infanterie, avec toutes les munitions de guerre et de bouche estimées nécessaires pour cette entreprise."

les arrivages[51] mentionnés plus haut. M. de Tracy déployait le plus de faste possible, croyant par là en imposer aux Iroquois.

Le 16 juillet arriva du Havre à Québec le navire du capitaine Poulet portant douze chevaux qui émerveillèrent les Sauvages. Il était venu un cheval en 1648, mais on ne dit pas s'il avait vécu ou non une fois en Canada. Avec l'envoi de 1665, et d'autres qui suivirent, commença la race des chevaux canadiens.[52]

Les quatre premières compagnies des troupes partirent de Québec le 23 juillet, avec le Père Chaumonot comme aumônier, pour aller construire le fort Richelieu, à l'endroit où il y en avait eu un autrefois (1642-46) et où est à présent la ville de Sorel.

Une compagnie de volontaires canadiens, sous les ordres de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, marchait à partir de Québec, avec les soldats royaux. Tous ensemble parurent aux Trois-Rivières juste à point pour délivrer ce lieu de la crainte des Iroquois qui, depuis quelque temps, avaient recommencé leurs courses. On dit généralement que les Canadiens placés sous les ordres de Le Gardeur de Repentigny étaient les premiers volontaires enrôlés en Canada, mais nous avons fait voir ci-dessus qu'il y en avait

---

Il y a des notes sur le régiment de Carignan dans *la Revue canadienne*, 1868, p. 802 ; 1878, p. 535 ; 1893, p. 281 ; *la Revue de Montréal*, 1878, p. 78 ; 1879, p. 444 ; *Annuaire de l'Institut canadien de Québec*, 1875, p. 25 ; 1880, p. 17 ; *The Canadian Antiquarian*, 1875, p. 67 ; Bibaud, *Bibliothèque canadienne*, 1825, p. 57 ; *Rapport de l'Agriculture*, Québec, 1874, p. 198 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, 38-42, 73-74 ; Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 63-75 ; il y a aussi une longue notice dans l'ouvrage du général Susane, *l'Ancienne infanterie française*, V. p. 336.

51. Pour tous ces arrivages, voyez le *Journal des Jésuites*, p. 332 et suivantes, et les *Relations des Jésuites*, 1665, p. 25.

52. La Compagnie des Habitants avait fait cadeau à M. de Montmagny, gouverneur, en 1648, du premier cheval importé en Canada et que l'on appela " le cheval solitaire."

eu d'autres avant 1665. Il faut se rappeler que le camp volant de 1649 était un corps organisé qui fit du service durant quelques années sur les bords du fleuve où il poursuivait les Iroquois.

La Potherie mentionne La Vallière, Saint-Denis, Giffard, Bécancour et Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny comme officiers des volontaires canadiens en cette circonstance.[53]

La Mère de l'Incarnation, écrivant de Québec, le 28 juillet, dit : " Les compagnies qui sont arrivées à Québec sont déjà parties avec cent Français (Canadiens) de ce pays et un grand nombre de Sauvages, pour prendre le devant, s'emparer de la rivière des Iroquois, y faire des forts et les garnir de munitions. L'on fait cependant ici un grand appareil de petits et de grands bateaux plats pour passer les bouillons de l'eau qui se rencontrent dans les sauts. Les provisions de vivres et les munitions de guerre sont toutes prêtes, le roi ayant tout défrayé. Il y a un grand nombre d'officiers à cet effet... Cette année il doit y avoir deux mille personnes, tant en ce qui est venu qu'en ce qui reste à venir."

Il se passait en ce moment dans la ville de Manhatte et sur les bords de l'Hudson des événements de première importance. Le roi Charles II d'Angleterre avait donné à son frère Jacques, duc d'York et d'Abany, toute la contrée comprise entre les rivières Connecticut et Delaware ; le colonel Nicolls, au nom de ce dernier prince, enlevait aux Hollandais la ville de Manhatte, qui devenait New-York, et le poste d'Orange qui prenait le nom d'Albany. On n'en savait encore rien en Canada.

---

53. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, II, p. 83.

La Mère de l'Incarnation continue : " Ce ne sont plus les Hollandais qui sont voisins des Iroquois, mais bien les Anglais, qui se sont rendus maitres de tout ce qu'ils possédaient et qui les ont chassés. Cette conquête s'est faite par ceux de la Nouvelle-Angleterre qui sont devenus si forts qu'ils sont plus de quarante mille. Ils reconnaissent le roi d'Angleterre pour leur prince, mais ils ne veulent pas en être tributaires. Un habitant[54] d'ici, mais qui n'y était pas bien vu, parce que c'était un esprit de contradiction et de mauvaise humeur, se retira chez les Anglais, il y a environ deux ans, et leur donna, à ce que l'on croit, la connaissance de beaucoup de choses du pays des Iroquois, et du grand profit qu'ils en pourraient tirer pour la traite, s'ils en étaient les maitres. On croit que ce peut être la raison qui les a portés à attaquer la Nouvelle-Hollande."

Les Anglais du Massachusetts voulaient se débarrasser des guerres sauvages, mais connaissant la faiblesse de la colonie hollandaise des bords de l'Hudson, ils préférèrent s'adresser aux autorités françaises pour combiner avec elles un plan d'action énergique. Le major Gibbons, de Boston, offrait d'anéantir les Agniers[55] moyennant la somme de vint-cinq mille francs que le trésor français lui payerait pour couvrir ses frais. La proposition n'ayant pas été agréée, les Bostonnais avaient fait jouer d'autres influences.

Tandis que les troupes attendaient aux Trois-Rivières un vent favorable, elles virent arriver, le 3 août, une centaine de canots d'Outaouas, venant du lac Supérieur, montés par plus de quatre cents hommes qui venaient vendre une abondance de pelleteries. Ils avaient fait cinq cents lieues dans ce but et ils repartirent le 7 avec le Père Allouez qui

54. Probablement Pierre-Esprit Radisson avec son beau-frère Médard Chouart des Groseilliers.

55. Sur les Iroquois, voyez *Société royale*, 1901, p. 48-52.

les accompagna comme missionnaire. La vue des troupes, l'exposé des desseins des Français leur faisaient présager la fin des guerres et, par suite, un développement du commerce. Ils répandirent ces nouvelles dans l'Ouest.

Le 6 août fut inhumé aux Trois-Rivières un nommé Couc, soldat de la compagnie de Salvaye de Fromont, tué par la décharge prématurée d'un canon. Cet homme n'est pas Pierre Couc, habitant du Cap-de-la-Madeleine à la date en question. Le capitaine de Fromont avait confié aux Pères jésuites, avant que de quitter Québec, une somme de cent louis en or à titre de dépôt. Le capitaine de Latour avait donné aux Jésuites de Québec un tambour du nom de François de Mouffart, natif d'Ennelat, proche de Clermont, en Auvergne, âgé de dix-neuf ans ; c'était un excellent musicien et on voulait le faire étudier au collège.

Le 10 août, Jacques de Chambly, à la tête des troupes qui étaient aux Trois-Rivières, se mit en route pour traverser le lac Saint-Pierre.

Le 13, il était rendu à Sorel et y érigea un fort qui avait un caractère provisoire.[56] Un peu plus tard, M. de Sorel lui donna son nom en le reconstruisant sur des dimensions agrandies. C'était un carré avec trois bastions, deux aux angles, l'autre au milieu d'une courtine dont les extrémités portaient chacune un demi-bastion. Il existe deux plans de ces ouvrages qui semblent être de 1665 ou 1666, et l'un est de beaucoup plus étendu que l'autre.

Mentionnons en passant le contrat de mariage dressé à Québec, le 12 août, par le notaire Duquet, entre Henri Brocq ou Brault, sieur de Pomerainville[57] et "damoiselle

56. Le calendrier du *Journal de l'Instruction publique*, 1869, dit que le fort de Sorel fut commencé le 6 juin. C'est une erreur, car à cette date il n'y avait encore aucun soldat du régiment d'arrivé ici.

57. Il était probablement du régiment de Carignan. Etait-il officier ?

Claude de Chevrainville, en présence du marquis de Tracy, Alexandre de Chaumont, maréchal des camps et armées, Millo-Claude Lebarrois, interprète et agent général de la compagnie des Indes Occidentales, Jean Bourdon, sieur de Saint-Jean et de Saint-François, sa femme Anne Gasnier, Isaac Berthier, capitaine du régiment de l'Allier, servant près M. de Tracy, François de Montail, sieur de Clairvacq (ou Clérac), François de Gauds (du Gas ?), sieur de Martinville, Louis de Nazo, Claude-Sébastien le Bassier de Villieu, sieur de Daudeville, le capitaine Jean Laumonnier, sieur de Traversy, enseigne au régiment d'Orléans, Verrier, procureur-général, Du Laurent, greffier, Prudent-Alexandre Taboureau (Tabouret ?) de Véronne, enseigne de M. Berthier."[58]

Les 19 et 20 août jetèrent l'ancre à Québec deux navires chargés chacun de quatre compagnies, avec M. de Salières, colonel du régiment, son fils âgé de quinze ans, et les abbés Dubois et de Saint-Pons, aumôniers.[59]

Le 22 août on reçut à Québec la nouvelle que des barques et chaloupes avaient remonté la rivière Richelieu jusqu'au saut près du bassin. Quarante bateaux, de vingt hommes chacun, se trouvaient prêts à agir.

Les *Relations des Jésuites* de 1665 disent : " Le second fort, nommé Saint-Louis à cause qu'il fût commencé dans la semaine que l'on célébrait la fête de ce grand saint (25 août) protecteur de nos rois et de la France, a été fait par M.

58. Le catalogue de la librairie Dufossé, Paris, offrait en vente, en 1902, l'original de cet acte. Voir Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 87, 494.

59. Dans la *Société royale*, 1903, p. 38, il est dit que le navire du capitaine Guyon était arrivé le 24, tandis qu'il était réellement arrivé le 20. En retournant en France, au commencement d'octobre suivant, ce navire s'est perdu en bas de Tadoussac et trois matelots se noyèrent.

Dans une lettre datée de la Rochelle, 4 mai 1665, Talon annonce à Colbert " que M. de Salières et huit compagnies de son régiment allaient s'embarquer le 6 mai."

Sorel." Il faut mettre " M. de Chambly " car il est question dans ce passage du fort près du bassin et des rapides de Chambly, ainsi nommé par la suite.[60]

Le 12 septembre arriva à Québec le *Saint-Sébastien*, avec M. de Courcelles, gouverneur général de la Nouvelle-France, et Jean Talon, intendant. Un autre vaisseau, le *Jardin de Hollande*, l'accompagnait. Deux jours après, un troisième, appelé la *Justice*, débarqua huit compagnies.[61]

M. de Salières, malgré son grand âge, se transporta, au commencement de septembre, au-delà du fort Saint-Louis de Chambly et fit travailler à un troisième fort près des rapides qui sont au-dessus de ce lieu. C'est le fort Sainte-Thérèse.

M. de Courcelles, à peine arrivé à Québec, partit en tournée d'inspection sur la rivière Richelieu. Le 30 septembre, à Québec, cinq cents soldats prirent le scapulaire.

La Mère de l'Incarnation écrit sous cette date : "Tous les vaisseaux sont arrivés et nous ont amené le reste de l'armée avec les personnes les plus considérables que le roi envoie pour secourir le pays. Ils ont pensé périr tous à

60. Les *Relations des Jésuites* ont interverti les rôles de M. de Sorel et de M. de Chambly ; les plans originaux de ces forts indiquent positivement que M. de Sorel construisit ou acheva celui bâti sur les ruines de l'ancien fort Richelieu, fait par M. de Montmagny et brûlé par les Iroquois en 1646, et M. de Chambly érigea celui qui porta d'abord le nom de saint Louis ; il prit le nom de M. de Chambly lorsque ce gentilhomme en reçut la concession, quelques années plus tard.

61. Tous ces navires étaient partis de la Rochelle vers le 24 mai précédent. Le 14 mai, Talon informait Colbert qu'il avait passé en revue, à la Rochelle, ces huit compagnies, et il ajoutait qu'elles étaient toutes complètes, mais que quelques-unes sont plus nombreuses et mieux équipées que les autres. Thomas Chapais cite ce mémoire dans lequel Talon dit que la compagnie de M. de Sorel " est la plus remarquable, et une gratification de quinze ou vingt pistoles à cet officier serait de bonne politique." L'intendant se propose d'employer cent ou cent cinquante pistoles à récompenser et augmenter ainsi le zèle, et il assure qu'il sera économe et équitable. La pistole, monnaie d'Espagne, valait environ onze livres de vingt sols. *Jean Talon*, p. 59.

cause des tempêtes qui les ont arrêtés quatre mois dans le trajet. Aux approches des terres, impatients d'une si longue navigation, ils ont trop tôt ouvert les sabords de leurs navires, ce qui a fait que l'air y étant trop tôt entré, la maladie s'y est mise, qui a causé bien de la désolation. D'abord il en est mort vingt, et il a fallu en mettre cent trente à l'hôpital, entre lesquels il y avait plusieurs gentilshommes volontaires, que le désir de donner leur vie pour Dieu avait fait embarquer. La salle de l'hôpital était pleine ; il en a fallu mettre dans l'église, laquelle était remplie jusqu'aux balustres ; il a fallu avoir recours aux maisons voisines, ce qui a extraordinairement fatigué toutes les religieuses, mais ce qui a aussi excellemment augmenté leur mérite."

Le régiment avait cruellement souffert des fièvres contractées sur les navires. Il entra d'abord chez les Hospitalières soixante-dix malades atteints du scorbut, et lors du débarquement des dernières compagnies, cent trente autres en une seule journée ; l'Hôtel-Dieu était si petit qu'on mettait de ces malheureux dans le portail et le grenier. Talon allait chaque jour les visiter pour encourager les uns et consoler les autres ; il se montra très satisfait du zèle des religieuses et obtint du roi un don en leur faveur de trois mille livres de rente.[62]

La Mère de l'Incarnation écrivait le 29 octobre : " Depuis que nous sommes en ce pays, l'on n'avait point encore vu de si grandes tempêtes sur la mer ni dans le grand fleuve que cette année. Les douze vaisseaux qui sont arrivés ont pensé périr. Le treizième, qui était la frégate de M. de Tracy, a coulé à fond à l'entrée du fleuve, où on l'avait vu. Tous ses gens, toutes ses provisions, tout son

62. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, I, p. 256 ; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 267.

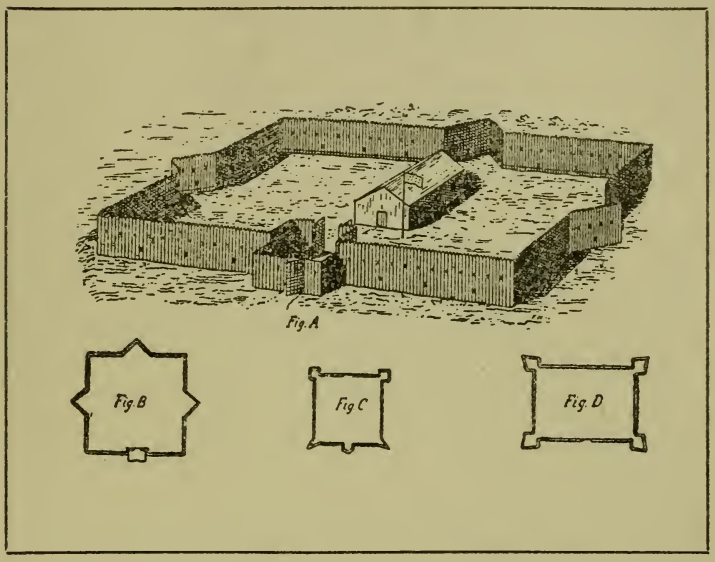

Fig. A — Fort Saint-Louis de Chambly, formé d'une palissade de quinze pieds de hauteur, construit en 1665 par Jacques de Chambly, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan. Il fut incendié en 1702 par les Iroquois et reconstruit en pierre, sur le même emplacement, en 1709-10.

Fig. B — Plan du fort Saint-Louis de Chambly ; il formait un carré de cent quarante-quatre pieds de côté.

Fig. C — Plan du fort Richelieu ou de Sorel, bâti en 1665, par Pierre de Sorel, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan.

Fig. D — Plan du fort Sainte-Thérèse, bâti en 1665, par M. de Salières.

bagage a péri, ce qui le recule un peu dans ses affaires, à cause des grandes dépenses qu'il est obligé de faire et du grand train qu'il doit entretenir."

Le 1er octobre quatre compagnies partirent de Québec pour aller attendre M. de Tracy aux Trois-Rivières. Le 3, le Père Chaumonot rentra à Québec, venant du fort Saint-Louis de Chambly.

Talon écrivait à Colbert, le 4 octobre : " Les compagnies du régiment de Carignan, dont plusieurs sont composées de soixante-six hommes, vont être distribuées dans les forts commencés pour y passer l'hiver, et aussi dans les trois habitations : Québec, Trois-Rivières et Montréal."[63]

Le 15 octobre, fête de sainte Thérèse, le troisième fort étant achevé, on lui donna le nom de cette patronne. Déjà, des Sauvages amis s'étaient cabanés dans les environs et alimentaient du produit de leur chasse les travailleurs et les soldats.

Le fort Sainte-Thérèse se trouvait à la tête des rapides Sainte-Thérèse, près de l'île de ce nom, à environ une lieue plus bas que Saint-Jean et à trois lieues plus haut que Chambly ; il formait un carré un peu long, avec un bastion en fer de lance à chaque angle. Il mesurait cent quarante-quatre pieds par quatre-vingt-seize. Il était haut de quinze pieds, avec double palissade et une banquette en dedans élevé d'un pied et demi au-dessus du sol. Ce fort fut démoli en 1747.

Tard dans l'automne, à ce qu'il paraîtrait, on éleva un quatrième fort à l'endroit où est située la ville de Saint-Jean.[64] Tous ces forts étaient en bois planté comme des palissades.

63. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 127.

64. Nous ne connaissons pas la forme de ce dernier fort. Contrairement aux historiens, Lucien Huot prétend qu'il n'y eut point de fort de Saint-Jean de construit en 1665, mais plutôt en 1748, d'après les ordres de M. de la Galissonnière, alors gouverneur du Canada.

Le 28 octobre, on apprit à Québec que M. de Salières, ayant fait faire un bateau au fort Sainte-Thérèse, avait envoyé dix-huit ou vingt hommes découvrir l'entrée du lac Champlain, et que ces gens s'étaient avancés quatre lieues sur cette nappe d'eau en admirant la beauté du pays d'alentour. " Ce lac, après soixante lieues de longueur,[65] aboutit enfin aux terres des Iroquois Annieronnons. C'est là que l'on a dessein de bâtir encore dès le printemps un quatrième fort."[66] Ce fut le fort Sainte-Anne.

Il faut croire que le projet du fort Saint-Jean n'était pas conçu en ce moment, puisque le quatrième fort allait s'établir au lac Champlain. Quoiqu'il en soit, le fort Saint-Jean date de la fin de l'année 1665, et le fort Sainte-Anne (le cinquième) situé sur une île du lac Champlain, extrémité nord, a été construit durant le printemps et l'été de 1666.

Le 31 octobre, M. de Courcelles rentra à Québec, revenant de son voyage " d'en haut," où il était allé surveiller les travaux des forts et assigner des quartiers d'hiver aux troupes. M. de Salières arriva à Québec en même temps et " ils ont eu par ensemble quelques démêlés," observe le *Journal des Jésuites*. Le 4 novembre, M. de Salières s'embarqua pour aller hiverner à Montréal.

Résumons les arrivages des compagnies : 18 et 19 juin 4, 30 juin 4,[67] 19 et 20 août 8, 14 septembre 8 : total

---

65. En 1609 Samuel Champlain lui donne de quatre-vingts à cent lieues. Il n'en a qu'une trentaine.

66. *Relations des Jésuites*, 1665, p. 10, 25 ; Lucien Huot, *le Fort Sainte-Anne*. Le plan de ce fort, d'après la carte et le modèle qui se trouvent dans les *Relations des Jésuites*, semble être à peu près le même que celui du fort Sainte-Thérèse. Il y avait quatre bastions, un à chaque coin. L'historien O'Shea dit qu'il fut commencé le 26 juillet mais il se trompe.

67. Ce sont les quatre compagnies d'infanterie de M. de Tracy, et non pas de l' " infanterie de marine," comme l'a dit un auteur, car ce dernier corps n'existait pas encore.

24. Sur ce nombre, il y en avait vingt du régiment de Carignan.[68]

Le 15 novembre, on apporta à Québec le corps du Père François Dupéron, décédé le 10 au fort Saint-Louis, où M. de Chambly commandait. Pour remplacer ce religieux on désigna le Père Albanel, résidant au Cap-de-la-Madeleine, mais il était tard dans la saison, de sorte que ce missionnaire s'arrêta aux Trois-Rivières, où il était encore le 4 janvier, attendant que les glaces fussent prises sur le lac Saint-Pierre pour se mettre en route.

V

L'année 1666 est mémorable dans notre histoire par les préparatifs qui se firent avec le dessein de soumettre au joug de la France les Iroquois ou de leur imposer le devoir de se tenir tranquilles sur nos frontières. Ces Sauvages habitaient un territoire qui forme à présent l'Etat de New-York. Ces Iroquois contre lesquels on prenait tant de précautions, avant que de les attaquer, répandaient la terreur sur les bords du Saint-Laurent depuis trente années. Leur haine pour tout ce qui était Algonquin ou Huron remontait encore plus loin ; ces deux dernières races étant devenues amies des Français, il n'y avait eu ni paix ni trêve pour nous à partir de 1636, où les Hollandais du fort Orange (maintenant Albany) avaient échangé des armes à feu contre les fourrures que leur apportaient les Cinq-Nations.

Le groupe des Agniers (en anglais Mohawk) était le plus voisin du poste hollandais d'Orange, pays de Saratoga.

---

68. Régis Roy observe que "le régiment était de vingt compagnies, à part les quatre compagnies de M. de Tracy : Broglie, Chambellé, Poitou et d'Orléans. On a probablement mêlé des officiers de ces deux corps comme étant du régiment de Carignan et leur classement est pour nous très difficile." Le grand total devait être de douze cents hommes.

Il se composait de deux ou trois bourgades, renfermant de trois à quatre cents hommes en état de porter les armes. Ces Sauvages étaient plus que tous les autres ennemis des Français.

Quarante-cinq lieues plus loin, où est la ville de Rome, en allant d'Albany vers Oswego, était le groupe des Onneyouts (en anglais Oneidas), comptant cent quarante guerriers. Cette nation faisait moins la guerre que les Agniers, mais elle brouillait avec adresse toutes les propositions de paix.

A quinze lieues à l'ouest des Onneyouts, c'est-à-dire vers l'endroit où se trouve Syracuse, étaient les Onnontagués (en anglais Onondagas), comptant trois cents guerriers. C'est là que les Jésuites de Québec avaient eu une mission qui dura deux ans, en 1656-57.

Vingt-cinq lieues à l'ouest, où est Geneva, près du lac Cayugas, se trouvaient les Oïoguens ou Goyogouins (en anglais Cayugas), forts de trois cents hommes, qui avaient reçu une mission de Jésuites en 1657.

La plus nombreuse des Cinq-Nations iroquoises, appelée Sonnontouans ou Tsonnontouans (en anglais Senecas), était placée entre deux lacs, au sud-est de la ville de Rochester qui est sur l'Ontario ; elle comptait douze cents hommes établis dans deux ou trois bourgades. Ceux-ci, comme les Goyogouins, n'avaient jamais fait la guerre aux Français.

Les Cinq-Nations iroquoises pouvaient lancer facilement deux mille trois cents hommes contre les ennemis. Leur population, qui était de près de douze mille âmes, était au moins trois fois plus nombreuse que celle des Français en Canada. De Montréal au pays des Agniers, la route mesurait une centaine de lieues.

On a lieu de croire que M. de Courcelles voulut, contre les avis des gens compétents, faire une campagne d'hiver Il ne connaissait ni la rigueur du climat ni les obstacles redou-

tables qui s'opposaient à une pareille marche avec des troupes non seulement étrangères au pays, mais conduites à l'européenne. Sans l'aide que lui prêtèrent nos milices, c'eut été un désastre complet, comme la retraite de Moscou en 1812.

" Les ambassadeurs Onontaguez, Goyogouans et Tsonontouans déclarèrent que leurs alliés, les Agniers et les Oneïouths, ne voulaient pas, dès le même hiver, faire la paix avec nous, ce qui obligea M. de Courcelles de marcher contre, à la tête de cinq cents hommes et d'un bon nombre des Canadiens."[69] Les officiers de milice étaient La Vallière, Saint-Denis, Giffard, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, Picoté de Belestre, Charles Lemoine, René-Louis Chartier de Lotbinière, d'Ailleboust, Hautmesnil, Saint-André.

Le départ de Québec eut lieu le 9 janvier 1666. M. de Courcelles commandait, accompagné de M. du Gas (de Gauds ?) qu'il prit pour lieutenant ; de M. de Salampar, gentilhomme volontaire ; du Père Pierre Raffeix, Jésuite ; de cent Canadiens et de trois cents hommes du régiment de Carignan.

Les *Relations des Jésuites* s'expriment ainsi à ce sujet : " Cette marche ne pouvait être que lente, chacun ayant aux pieds des raquettes, dont ils n'étaient pas accoutumés à se servir, et tous, sans en excepter les chefs et M. de Courcelles même, étant chargés chacun de vingt-cinq ou trente livres de biscuit, de couvertures et des autres provisions nécessaires."

Le 10, la petite armée quittait Sillery. Dès le troisième jour, plusieurs se gelèrent le nez, les joues, les oreilles, les doigts, les genoux, et on commença à se plaindre de plaies sur différentes parties du corps. Le " mal de raquettes "

69. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 111.

se faisait sentir vivement. Quelques-uns, engourdis par le froid, seraient morts sur la neige si on ne les eût relevés et portés sous un abri. Les maisons étaient alors bien rares sur la route, entre Portneuf et Champlain, et les soldats français firent pour la première fois connaissance avec le vent glacé de nos hivers.

Le vent nord-ouest, froid et contraire,
Ne nous a pas pris par derrière ;
Il aurait eu plus de raison,
Et j'eusse aimé sa trahison
. . . . . .
Aucuns criaient : " Il fait grand froid !. . ."
D'autres disaient avec courage :
" Il fait si grand froid que j'enrage ! "
. . . . . .
Enfin, presque tous estropiés,
D'oreilles, de mains ou de pieds

Ils arrivèrent à Champlain, chez Pezard de la Touche.

Ce ne fut pas près d'une souche,
Mais en bon logis chez La Touche,
Où nous mîmes à la raison,
Les rigueurs de cette saison.

Rendu au Cap-de-la-Madeleine le 15, M. de Courcelles expédia des ordres aux troupes qui devaient se joindre à son contingent le long de la route. Le 16, il était aux Trois-Rivières où il vit que Pierre Boucher, gouverneur du lieu, avait tout préparé selon ses désirs. Ce fut un temps de repos pour les militaires :

Etant rendus aux Trois-Rivières
On fait la nique aux cimetières
On ne pense plus au passé
Chacun se trouve délassé
Le pot bout. On remplit l'écuelle. . .

Un manuscrit inédit en vers qu'Archibald de Léry-Macdonald a trouvé dans les papiers de la famille de Lotbinière et qui nous paraît être du jeune René-Louis Chartier de Lotbinière, Canadien, officier de l'expédition, renferme des passages qui complètent à propos certains renseignements dont nous avons besoin ici. C'est un badinage quant à la forme. Les vers que nous venons de citer en donnent un aperçu assez exact ; ils racontent avec beaucoup de vérité et de couleur les aventures de cette campagne. C'est la plus ancienne pièce de vers connue pour avoir été composée en Canada. L'auteur a été par la suite un homme considéré dans la colonie.

Le 18, M. de Courcelles poursuivit son chemin avec quatre-vingts soldats, quatre officiers français et quarante-cinq Canadiens, par le lac Saint-Pierre pour se rendre au fort Richelieu, où est M. de Sorel.

Le 24, les capitaines de la Fouille, de Loubias et Maximin, du régiment de Carignan, arrivent de Québec aux Trois-Rivières, avec chacun vingt soldats et quelques habitants des environs, pour se joindre aux trois cents hommes réunis en cet endroit. Le lendemain tout s'ébranle et marche à travers le lac Saint-Pierre jusqu'au fort Richelieu. C'est alors, probablement, que M. de Sorel rebâtit le fort hâtivement planté l'été précédent.[70]

La journée du 25 était excessivement froide. L'on fut contraint de reporter aux Trois-Rivières plusieurs soldats dont les uns avaient les jambes tailladées par les glaces, et les autres les mains, les bras ou les pieds gelés. Le poète

70. En examinant soigneusement les papiers du temps, il paraît visible que M. de Sorel n'est arrivé dans la colonie que le 14 septembre 1665, sur le navire du roi la *Justice*, parti de la Rochelle vers le 25 mai, en même temps que M. de Courcelles et que l'intendant.

qui nous intéresse était de cette troupe, aussi en a-t-il donné ses impressions :

Afin de gagner Richelieu...
Mais ce lieu, devenu stérile,
Ne nous fournissait point d'asile
Fallut y faire des remparts
De neige et de glaçons épars
Sous l'abri de la belle étoile,
Bâtir maison d'un peu de toile
Et se composer des hameaux
Avec buchettes et rameaux

L'auteur parle comme si M. de Courcelles eut été rendu au fort Richelieu. C'est aussi mon opinion. Il dit que les " capots bleus " ou miliciens de Montréal les rejoignirent à cet endroit. Ils étaient sous les ordres de Charles Lemoine, qui venait de passer cinq ou six mois en captivité chez les Iroquois. Avec lui se trouvait le sieur Jean-Vincent de Hautmesnil, des volontaires de Montréal, qui faillit périr dans cette expédition. Les capots bleus était au nombre de soixante-et-dix.[71]

M. de Courcelles partait, le 29, du fort Saint-Louis de Chambly. Les capitaines Petit et de Rougemont, le sieur Mignardet, lieutenant de la compagnie colonelle, sont aussi mentionnés à cette date. Le 29 donc, M. de Courcelles se mettait en marche avec cinq ou six cents hommes. Le rendez-vous général était au fort Sainte-Thérèse. On y attendait des Algonquins qui devaient servir de guides sous

71. Le costume des volontaires de Montréal consistait en une longue tunique bleue, avec " tuque " de la même couleur, culotte, mocassins en peau de bœuf, " nippes " enveloppant les jambes, et mitaines. Cet uniforme avait été adopté depuis plusieurs années. L'histoire nous rapporte que celui des Trois-Rivières était blanc et celui de Québec rouge. George Tricoche observe que nos volontaires étaient bien équipés et que leur habillement différait fort peu de celui que portaient autrefois les voyageurs de la Compagnie du Nord-Ouest et les " cageux " de la Gatineau.

Une relation anglaise du temps rapporte que les Canadiens, dans cette expédition, avaient attelé à leurs traineaux des chiens qui servaient de bêtes de somme.

les ordres de Louis Godefroy de Normanville, le même qui fut procureur du roi, mais les Sauvages, s'étant enivrés, furent en retard et M. de Courcelles commit l'imprudence de partir sans eux.

C'est un tour, dit-on, de coquin
Et, n'en déplaise à l'Algonquin
Qui s'arrêtait à la bouteille,
Alors on aurait fait merveille

Le 30 janvier, toute l'armée quitta le fort Sainte-Thérèse et s'avança avec mille peines et misères, en se trompant de route, jusqu'au 14 février où elle se trouva vingt lieues à l'est des bourgades des Agniers, tout près d'un établissement de Hollandais.

" Les guides ne purent découvrir le chemin des villages des Iroquois et menèrent le parti à Corlard, où l'on ne trouva qu'une cabane d'Iroquois. Le Bâtard Flammand y était aussi avec un parti d'Aniez dont il était le chef."[72]

Arendt van Corlaer commandait vers 1640 un petit fort construit par les Hollandais à six lieues d'Orange (maintenant Albany). Les Sauvages et les Français appelaient de son nom le poste où il avait résidé et même donnaient ce nom aux gouverneurs ou chefs facteurs de l'endroit par la suite.

Le Bâtard Flammand, chef iroquois, métis d'un Hollandais et d'une femme agnier, commandait la bande qui blessa d'un coup d'arquebuse le Père Léonard Gareau sur le lac des Deux-Montagnes, le 30 août, 1656. Transporté à Montréal, ce religieux y mourut des suites de sa blessure, le 2 septembre.

---

72. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 111.

Le 15, à six lieues d'Albany, on sut définitivement que la province toute entière était passée aux mains des Anglais, comme nous l'avons rapporté plus haut.

Le 20, un samedi, les troupes attaquèrent un cabanage d'Iroquois où ils tuèrent " plus de deux Sauvages," et une vieille femme. Dans une escarmouche en plaine, le même jour, quatre Iroquois succombèrent, mais six Français demeurèrent sur place. Une relation du temps dit que onze Français, dont un lieutenant, succombèrent cette journée du 20, et qu'une avant-garde de soixante soldats avait vu une bande d'Iroquois d'environ deux cents guerriers qui s'enfuirent à la vue des troupes. La nuit suivante et la journée du lendemain il plut continuellement. Ce dimanche, M. de Courcelles eut divers entretiens avec le commandant du poste voisin, un Hollandais qui servait l'Angleterre depuis l'introduction du nouveau régime. La restauration de Charles II, qui datait de cinq ans, avait été soutenue par Louis XIV, de sorte que les deux rois étaient ensemble dans les meilleurs termes.

Malgré l'insuccès de ses armes, le gouverneur français se convainquit que sa présence et celle de son armée dans cette région, au milieu de l'hiver, impressionnait fortement les esprits.

Quelques prisonniers capturés durant le trajet firent connaître que les Agniers et les Onneyouts étaient allés en guerre chez des peuples situés vers le sud et appelés " faiseurs de porcelaines," probablement les Andastes, habitants des bords de la rivière Susquehanna. Cette nouvelle acheva de décourager les Français, aussi, le soir du même dimanche, après avoir été bien traitée par les Hollandais, l'armée décampa avec précipitation, marchant toute la nuit et une partie du lendemain. Le soir venu, survinrent les trente Algonquins de Louis Godefroy de Normanville apportant

les produits de leur chasse, ce qui était à propos, car la disette régnait dans les rangs des soldats.

La Victoire aurait bien parlé
De la démarche et défilé
Que vous avez fait, grand Courcelle
Sur des chevaux faits de ficelle,

Chevaux de ficelle, pour raquettes !. . .

Mais en voyant votre harnois
Et votre pain plus sec que noix
Elle n'aurait pu vous décrire
Sans nous faire pâmer de rire

Les Agniers, revenant dans leur pays au moment où M. de Courcelles se retirait, eurent bientôt connaissance de l'armée française ; ils la suivirent à la piste et la harcelèrent avec adresse, ce qui rendit la situation plus critique que jamais. Dans une affaire d'arrière-garde, le sieur d'Aiguemortes et quatre soldats tombèrent sous leurs coups ; il y eut trente Iroquois de tués. Le poète que nous avons cité raconte en détail cette aventure et dit que le jeune de Lotbinière (lui-même), qui avait pris la place de M. d'Aiguemortes, fut légèrement blessé.

M. de Courcelles se voyait au milieu du lac Champlain lorsque les vivres lui manquèrent. Il envoya ouvrir une " cache " de provisions qui avait été préparée dans le but d'assister les troupes au retour, mais elle ne contenait plus rien. Les voleurs s'étaient emparé en même temps d'effets valant quatre-vingts piastres de notre monnaie actuelle appartenant au Père jésuite Pierre Raffeix et à Charles Boquet, frère donné.

Plus de soixante soldats moururent de faim par suite de ce mécompte. Il ne faut pas oublier ceux qui avaient déjà péri de misère en allant et revenant, ni ceux qui ne purent résister aux épreuves de la marche depuis le lac Champlain jusqu'à Québec. Les Algonquins et les Cana-

diens parvinrent à soulager bon nombre de ces militaires, en abattant les bêtes de la forêt et donnant d'utiles conseils à ces pauvres novices sur la manière de se conduire en pareilles circonstances. Le poète décrit longuement, mais sur un ton gai, les souffrances endurées dans cette campagne. Enfin, le 8 mars, l'armée rentrait à Chambly dans un désarroi lamentable. Ce qu'il mourut de soldats par le froid, la faim et les maladies, dépasse le chiffre de toutes les garnisons que la France nous avait envoyées depuis l'origine de la colonie. Il est vrai que ces garnisons avaient toujours été déplorablement faibles.

Il est évident que le fort Sainte-Anne n'était pas encore construit, car on eût pu s'y ravitailler après la découverte du pillage de la " cache." C'est alors, en apparence, que l'on conçut le projet de placer un fort sur une île du lac Champlain, laquelle fut appelée, dès 1666, île LaMotte. Le capitaine de la Motte-Lucière le termina l'été de 1666, probablement le 26 juillet, fête de sainte Anne, dont il prit le nom. Lucien Huot, qui a consacré une étude sur ce fort, dit, à la suite de Faillon, que cette construction fut terminée le 20 juillet, mais le *Journal des Jésuites* ne le laisse aucunement à supposer ainsi. Quant au fort Saint-Jean, il en est à peine fait mention ; en 1666, le capitaine Berthier y commandait et le sieur de Rougemont était à la tête du fort Sainte-Thérèse.

Rendu au fort Saint-Louis de Chambly, M. de Courcelles rejeta l'insuccès de son entreprise sur les Jésuites. Il continua de parler d'eux avec amertume et reproche jusqu'à Québec, où il comprit que sa persistance à faire une campagne d'hiver avec des soldats européens avait été la cause de sa déconfiture.[73]

73. Pour plus de détails sur ces discussions, voir Thomas Chapais, *Jean Talon.*

Les troupes, dit le poète, passèrent de Chambly à Montréal au lieu de descendre à Sorel :

Montréal vit la jeunesse
Au retour conter sa prouesse

Vers le 12 mars on reprit le chemin de Québec, rive gauche du fleuve. Le soleil brillait avec ardeur. Les hommes, déjà épuisés par la rude campagne qu'ils venaient de faire, ne purent supporter la vue de ces rayons ardents mêlés à la blancheur intense de la neige. Ils subirent la cruelle expérience de l'enflure des yeux que nous appelons le mal de neige.

Mais le soleil battant à plat
Et la neige faisant éclat
Les sieurs Dugal et Lotbinière
Pensèrent perdre leur visière,
Et comme aveugles sans bâtons,
Ne pouvant marcher qu'à tâtons
Furent conduits aux Trois-Rivières
. . . . . .
Ils trouvèrent hôtellerie
Où se fit bonne écourcherie
La jeunesse étant à bon port,
Prenait ses plaisirs au rapport,
De la fortune et des souffrances,
Qu'avaient souffert leurs pauvres penses

Il paraîtrait donc qu'il y eut à ce dernier poste quelques infractions aux règles du carême lequel était commencé le 10 mars. Après une telle aventure, cela se conçoit.

M. de Courcelles étant passé aux Trois-Rivières arriva à Québec le 17 mars, ayant perdu une centaine de soldats et connaissant nombre de choses dont il ne soupçonnait pas l'existence avant que de venir en ce pays.

VI

Dans les forts de la rivière Richelieu on avait laissé des garnisons et il y avait sur le lac Champlain un certain nombre d'hommes, avec la compagnie du capitaine de la Motte-Lucière, du régiment de Carignan, qui construisaient le fort Sainte-Anne, au printemps de 1666. Un peu plus tard, au mois de juin, " certains guerriers iroquois rencontrèrent à la chasse messieurs de Chasi, de Lerole, de Montagni, officiers, dont les deux (premiers) étaïent parents de M. de Trasi. Agariata tua messieurs de Chasi et de Montagni, quelques autres Français, et amenèrent M. de Lerole dans leur pays."[74] Nicolas Perrot ajoute dans ses *Mémoires :* " M. de Noirolle (Lerole), neveu de M. de Tracy, était prisonnier chez les Agniers et les Onéïouths. M. de Chasy, son cousin, fut tué au nord du fort LaMotte dans le lac Cham-

---

74. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, II, p. 85 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 50 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 135, 157 ; *Journal des Jésuites*, p. 346

Les auteurs ne s'accordent pas sur les noms et le nombre des victimes et des prisonniers. La rivière près de laquelle eut lieu cette embuscade, ainsi que le village bâti non loin de là, portent de nos jours le nom de Chasy.

Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 109, interverti la parenté de ces deux hommes avec M. de Tracy, mais Nicolas Perrot, La Potherie et le *Journal des Jésuites* se contredisent tour à tour. Qui a raison ? Nous préférons suivre l'annaliste du *Journal des Jésuites*, car ce religieux, proche voisin de M. de Tracy, devait être mieux renseigné sur ce point que de simples voyageurs tels que Perrot et La Potherie qui ne saisissaient qu'au hasard ces renseignements.

Talon, dans une lettre de 1666, nomme Chasy, Chamat, Morin et le capitaine Traversy, officiers tués cet été, et M. de Lerole et deux autres amenés prisonniers. Montagny et Traversy semblent être une même personne. Dans la *Société royale*, 1903, p. 65 et 66, nous avons mentionné deux officiers de ce nom ; Jean Laumonier, sieur de Traversy, enseigne au régiment d'Orléans et capitaine en Canada, nous paraît être le capitaine Traversy ci-haut mentionné, car rien ne preouve qu'il est repassé en France, comme l'a prétendu l'abbé François Daniel.

M. de Chasy était neveu, et M. de Lerole cousin de M. de Tracy.

plain... Il partit vers le même temps un chef de guerre considérable du pays des Aniez, ayant trente guerriers sous son commandement, qui ramenaient les prisonniers français qu'ils avaient à Montréal. Il alla se poster avec ses gens à Laprairie, où il n'y avait encore aucun établissement, et y trouva des Onnontagués qui y avaient chassé pendant l'hiver, pour mieux persuader les Français de la solidité de cette paix qu'ils venaient de faire ensemble. Ils apprirent à ce parti nouvellement arrivé que le Bâtard Flammand était à Québec pour y conclure la paix. Ce chef, ayant appris cette nouvelle, ne voulut point passer outre. Il y laissa reposer son parti et s'embarqua avec les Onnontagués qui l'amenèrent à Montréal. Quand il y fut arrivé, on dépêcha un bateau dans lequel il se mit pour se rendre à Québec. Il trouva la paix faite à son arrivée. M. de Tracy le reçut fort bien et le faisait manger souvent avec le Bâtard Flammand à sa table, car c'était un homme de poids et de considération parmi les Sauvages de sa nation... M. de Tracy fit commander au mois de juillet[75] 1666 un parti de trois cents hommes, Français et Algonkins, qui à vingt-cinq lieues des villages agniers, rencontrèrent le Bâtard Flammand, ayant avec lui M. de Noirolle (Lerole) et trois autres Français dont il y en avait un blessé au talon, que M. de Courcelles avait recommandé en partant au sieur Corlard. Les Français et Algonkins de l'avant-garde prirent et lièrent le Bâtard Flammand et deux de ses gens, mais sitôt que le gros des troupes eut joint, qui accourut aux clameurs et aux huées des Algonkins, M. de Sorel, commandant en chef de cette expédition, les fit délier. Les Algonkins en témoignèrent leur mécontentement et se portèrent à dire quelques

75. C'était en juillet et non pas en mai comme on le voit imprimé dans la *Société royale*, 1903, p. 47.

insolences au commandant, car ils voulaient qu'on les brûlât. M. de Sorel les relança avec tant de feu et de fermeté, qu'ils n'eurent pas le mot à lui répliquer. Vous remarquerez qu'ayant été pris, ils déclarèrent faussement qu'ils venaient en ambassade[76] pour parler d'accommodement, et ce qui fut la raison pourquoi M. de Sorel en usa ainsi à leur égard. Il amena ces ambassadeurs avec lui à Québec et les présenta à M. de Tracy[77] qui en renvoya un dans son pays avec Guillaume Couture, portant une lettre pour M. Corlard, par laquelle il l'assurait de sa parole, pour les faire venir tous en assurance dans la colonie et qu'ils y seraient très bien reçus."

Les Iroquois envoyèrent à Québec des ambassadeurs avec mission de parler de la paix et de reprocher aux Français leur agression. Au lieu de les coffrer, on les traita en gens respectables. Durant ces pourparlers (juillet) les environs de Montréal étaient infestés de petites bandes qui massacraient les colons. Des coups semblables avaient lieu près des forts Saint-Louis de Chambly et Sainte-Thérèse.

Au mois de juillet, M. de Sorel, dirigeant une expédition contre le pays des Iroquois, rencontra quelques-uns de leurs chefs à vingt lieues des villages agniers[78] et se laissa persuader qu'il fallait les conduire à M. de Tracy pour négocier la paix. Cette ruse fut prise au sérieux comme toujours. Les troupes rebroussèrent chemin. Rendu à Québec, l'un de ces Sauvages se vanta d'avoir tué un officier, M. de Chasy, parent du maréchal d'Estrades. On lui mit la corde au cou.

---

76. Mensonge et ruse ordinaire des Iroquois en pareils cas.
77. Le 22 juillet.
78. Ils ramenaient M. de Noirolle ou Lerole, comme il a été dit plus haut.

" M. de Tracy, donnant un jour à manger, témoigna à table combien la perte qu'il venait de faire de M. de Chasy lui était sensible, mais que le bien du public l'avait engagé, nonobstant cela, à donner la paix au Bâtard Flammand qui la lui avait demandée. Cela suffisait pour faire comprendre à ce chef orgueilleux (Agariata) des Aniez la douleur que M. de Tracy ressentait de la mort de M. de Chasy qu'ils avaient tué et l'obliger, par bienséance, à diminuer son orgueil. Mais loin de compâtir à la peine qu'il en marquait, il[79] leva, en sa présence et celle de toute la compagnie, son bras, se vantant hautement que c'était le sien qui lui avait cassé la tête. Cette insolence outrée rompit la paix que M. de Tracy avait accordée au Bâtard Flammand et, faisant dire sur le champ à ce chef indiscret qu'il n'en tuerait jamais d'autre, il le fit prendre et lier et, ayant envoyé chercher l'exécuteur, sans le faire mettre en prison, il ordonna qu'il fut étranglé en présence du Bâtard Flammand."[80] La Potherie donne à entendre qu'Agariata avait été livré ou, du moins, nullement soutenu par ses gens.

Le Père Lemercier écrivait dans le *Journal des Jésuites :* " Le 6 septembre 1666, le sieur (Guillaume) Couture arrive avec deux Anniés pour l'escorter, dont l'un est de la nation neutre, chef de la brigade qui a tué M. de Chasy. . . Onnonkenrite8i, chef des Sonnont8an ici en personne, avec trois autres, nous prennent en particulier chez nous, le Père Chaumonot et moi ; nous présentent un collier pour retenir le bras d'Onnontio levé sur l'Annié. Nous répondons, 1° que nous ne nous mêlons point d'affaires de guerre, 2° que l'Annié est un étourdi, 3° qu'Onnontio ne souffrira point son

79. Non pas le Bâtard Flammand, mais Agariata, chef agnier dont il vient d'être fait mention.

80. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 113 ; La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, II, p. 85.

insolence, 4o que, quoiqu'il arrive à l'Annié de la part d'Onnontio, qu'ils sont toujours les bienvenus, etc... M. de Tracy conclut d'aller en personne à l'Annié avec mille ou douze cents hommes ; ainsi la mission du Père Fremin et du Père Raffeix, qui devaient aller à Goiog8en, est arrêtée."

Le 14 septembre, le Père Lemercier continue : " M. de Tracy et M. le gouverneur s'embarquent pour la guerre avec plus de quatre cents habitants, enfants du pays, volontaires, etc. Il m'a demandé les PP. Albanel et Raffeix ; de notre plein gré nous donnons six hommes, entre autres Guillaume Boivin et Charles Boquet."

M. de Tracy était à la tête de six cents soldats et de six cents Canadiens, dont cent dix de Montréal, plus cent Hurons et Algonquins. Il se rendit au fort Sainte-Anne, d'où il repartit le 3 octobre ; mais M. de Courcelles, impatient à son ordinaire, avait déjà pris les devants. En cette occasion Le Gardeur de Repentigny commandait les Canadiens de Québec ; Charles Lemoine et Picoté de Belestre dirigeaient les miliciens de Montréal. L'arrière-garde était sous les ordres de MM. de Chambly et Berthier.

Le *Journal des Jésuites* dit : " Le 5 octobre, nous apprenons de bonnes nouvelles de l'armée qui est bien de quatorze cents hommes. Tous ces messieurs se portent très bien. Ils sont entrés dans le lac de Champlain le 28 ou 29 septembre. Le temps est très beau. Le 9, nous recevons de bonnes nouvelles de l'armée qui sera partie, le 3 ou 4, du fort Sainte-Anne, qui est quatre lieues dans le lac Champlain. M. de Tracy est en bonne santé, etc."

Nicolas Perrot nous raconte cette expédition de la façon suivante : " M. de Tracy partit en octobre 1666, à la tête de quatorze cents hommes, soldats, Canadiens et Algonkins, pour aller contre les Aniez. Il avait laissé à Sorel, en pas-

sant, le Bâtard Flammand qu'il renvoya chez lui après cette campagne, qui fut employée à brûler et jeter dans les rivières les blés-d'Inde de quatre villages, dont il mourut de faim plus de quatre cents âmes pendant l'hiver. Ceux qui vécurent étaient errants çà et là et allaient mendier des vivres chez les Onnontagués, qui les refusaient et se moquaient d'eux en leur disant que le nord-est impétueux avait foudroyé leurs grains par leur faute."

De son côté, la Mère de l'Incarnation écrivait le 12 novembre : "M. de Tracy, notre gouverneur et M. de Chaumont partirent d'ici en personnes pour aller au pays des Iroquois agneronons, qui touche à la Nouvelle-Hollande, possédée à présent par les Anglais. L'armée était composée de treize cents hommes d'élite, qui tous allaient au combat comme au triomphe. Ils ont marché par des chemins des plus difficiles qu'on se puisse imaginer : parce qu'il y faut passer à gué plusieurs rivières et faire de longs chemins par des sentiers qui n'ont pas plus d'une planche de large, pleins de souches, de racines et de concavités très dangereuses. Il y a cent cinquante lieues de Québec aux forts qu'on a faits sur la rivière des Iroquois (à présent Richelieu). Ce chemin est assez facile parce que l'on y peut aller en canot et en chaloupe, y ayant peu de portages, mais passer au-delà c'est une merveille que l'on en puisse venir à bout, parce qu'il faut porter les vivres, les armes, le bagage et toutes les autres nécessités sur le dos..."

Il avait donc fallu retourner au pays des Iroquois en 1666, mais, comme dans la première expédition, les préparatifs manquaient de logique. En sus, les Iroquois, avertis du danger, avaient des forts munis de moyens de défense, de sorte que, pour leur répondre, il fallait transporter des bouches à feu par des chemins à peu près inaccessibles. Il en résulta des délais et de graves embarras pour les trou-

pes. Les approvisionnements manquèrent ; on donna aux commissaires des vivres le titre dérisoire de " grands maîtres du jeûne " ; ni la nourriture, ni l'habillement n'étaient en rapport avec les nécessités du jour.

Les quatre villages des Agniers n'offrirent aucune résistance ; la population les avait évacués ; on les brûla, avec les provisions qu'ils renfermaient. Au lieu de poursuivre ce premier succès et d'aller ravager les quatre autres cantons,[81] M. de Tracy ordonna la retraite. Le 5 novembre il rentrait à Québec où l'on célébrait avec éclat " la défaite des Agniers," qui n'était pas du tout une défaite, comme le temps le prouva.

Le *Journal des Jésuites* dit : " Le 5 novembre au soir, M. de Tracy retourne d'Annié avec ses troupes d'environ treize cents hommes y compris les Sauvages, à la réserve de neuf ou dix noyés[82] dans le lac Champlain. Les Annienguer ayant pris la fuite au bruit des tambours, il a fait brûler les quatre bourgs avec tous les blés : il y avait bien en tout cent grandes cabanes. On a appris de quelques vieillards restés que tout fraîchement nouvelle était venue que l'armée d'Annontaé (Onnontagués) avait été défaite par les Andastes. Le 8, on renvoya le Bâtard Flammand avec un ancien d'Annié. *Item* deux d'Onnei8t, entre autres un capitaine nommé Sœnres, avec commission de dire à leurs gens qu'ils aient, entre çi et quatre lunes, à contenter Onnontio sur les propositions qu'il a faites pour le bien des peuples, entre autres qu'ils amènent de leurs familles."

" A la fin de la campagne, le Bâtard Flammand fut renvoyé et arriva chez lui où il trouva une désolation entière. Les Aniez s'imaginaient avoir toujours les Français aux

81. Les Cinq-Cantons formaient près de douze mille âmes.
82. Deux canots furent perdus avec huit personnes, parmi lesquelles était le lieutenant De Luc ou Du Luques.

environs de leurs villages. Ils le pressèrent de retourner sur ses pas et de demander avec instance la paix. Il ne tarda guère en effet à se rendre à Québec, où il protesta avec toutes les assurances qu'on voudrait exiger de lui, qu'il désirait avoir la paix ; qu'il resterait en otage et qu'il reviendrait lui-même demeurer avec sa famille dans la colonie, pour prouver la sincérité qui lui faisait venir la demander. Ces raisons furent écoutées favorablement ; il ne manqua pas aussi d'accomplir ce qu'il avait promis, car plusieurs de la même nation, à son exemple, vinrent s'établir à Montréal, sans y défricher cependant aucune terre. Ils s'étendirent depuis la rivière des Outaouas jusqu'à la rivière Creuse, où la chasse des castors, des loutres, des cerfs, des biches et des élans est très commune. On les voyait, le printemps et l'automne, descendre dans la colonie,[83] chargés en si grande quantité de toute sorte de pelleteries, que le prix en diminua de plus de la moitié en France."[84]

Les Iroquois gagnèrent aux arrangements de 1669-70 la paisible possession du Haut-Canada, la chasse et la traite de l'Ottawa, le droit de rôder et de s'établir dans le Bas-Canada. Ces concessions prodigieuses nous étonnent. Après 1672 les Iroquois se rendirent jusqu'aux postes anglais de la baie James.[85]

L'expédition de l'automne de 1666 fut absolument sans résultat décisif. Il ne s'y fit que des bévues ajoutées à celles des deux campagnes précédentes. Les six cents Canadiens qui servaient simplement d'éclaireurs eussent accompli quelque chose de définitif, si la permission leur eût été accordée ; mais non ! ils devaient se borner à accom-

83. Au sujet des Iroquois qui émigrèrent dans le Haut-Canada, voir *Société royale*, 1901, p. 47, 53.

84. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 114.

85. Il y a là une rivière qui porta leur nom.

pagner les militaires français et être témoins de la sottise européenne. Au lieu de faire une attaque à fond, tout se borna à brûler des cabanes.

La pièce suivante a été trouvée aux archives du Canada par M. F.-J. Audet : " Procès-verbal de prise de possession des forts d'Agnié, 17 octobre 1666.

" L'an mille six cent soixante six, le dix septième jour d'octobre, les troupes commandées par Messire Alexandre de Prouville, chevalier, seigneur de Tracy, Lieutenant général des armées de Sa Majesté dans les isles et terre ferme de l'Amérique septentrionalle, tant par mer que par terres, aydé de Messire Daniel de Remy, chevalier de Courcelle, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en la Nouvelle France, étant rangées en bataille devant le fort d'Andavagué, s'est présenté à la tête de l'armée Jean Baptiste Dubois, Escuyer, Sr de Cocreaumont et de St. Maurice, commandant l'artillerie de la ditte armée par l'ordre de Mondit Seigneur de Tracy et député par Messire Jean Talon, Conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, Intendant général de la justice, Police, et finance de la Nouvelle France, pour faire les reveues et direction des vivres des troupes, lequel a dit et déclaré qu'à la requête de Mondit seigneur Talon, il prenait possession du dit fort, et de toutes les terres qui sont aud. environs tant et si loin quelles se peuvent étendre, aussy bien que des quatre forts qui ont été conquis sur les Iroquois au Nom du Roy, et pour marque de ce, a planté une croix devant les portes des dits forts et auprès d'ycelles planté un poteau, et affiché les armes de sa Majesté et fait crier à Haute Voix Vive le Roy, Dont et de ce que dessus le dit Sr Dubois a requis acte au nottaire soussigné Commandé dans la dite armée pour le service de Sa Majesté fait au dit fort d'Andavagué, les jour et an susdits, en présence de Messire Alexandre de Chau-

mont, Chevalier, seigneur du dit lieu, ayde de camp des armées de Sa Majesté, d'Hector daubigny, Chevalier, seigneur de Grandfontaine, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie aud. Regiment, de françois Massé, Escuyer Sr de Wally, Jean Dugal, Sr dufresne, Major de Canada, Jean Louis, chevalier duglas, lieutenant d'une compagnie d'Infanterie au dit Régiment, Dominique le fevre, Escuyer, Sr. de Guesquelin, Enseigne au dit Regiment, René Louis Chartier, Escuyer Sr de Lotbinière, Lieutenant d'une compagnie bourgeoise de Quebeck, Témoins qui ont signé à la minutte avec le dit Nottaire.

[Signé] Duquet, avec paraphe."[86]

Durant l'hiver de 1666-67, sur soixante soldats casernés au fort Sainte-Anne, quarante furent malades du scorbut, une affliction qui atteignait toujours les Européens parce qu'ils ne voulaient pas se conformer aux enseignements de l'expérience et qu'ils méprisaient les conseils des Canadiens. On découvrit—chose étonnante—que l'air était infecté au lac Champlain, et l'on transporta les malades à Montréal, en plein hiver.

M. de Tracy voyait des miracles partout. M. de Courcelles se jetait tête baissée dans des périls qu'il ne comprenait pas. La milice canadienne n'était guère regardée comme une aide par la morgue française. Elle seule, pourtant, eut été capable de montrer comment il fallait s'y prendre pour en finir avec les Iroquois. Retournés chez eux après ce triomphe, les habitants eussent pu travailler en paix à leurs terres, protégés par les soldats royaux qui n'étaient utiles que pour gêner les bandes de maraudeurs dans le

86. F.-J. Audet dit que l'on trouve dans ce document les noms de presque tous les officiers qui accompagnaient M. de Tracy dans sa campagne contre les Agniers, mais nous croyons que le nombre devait être plus considérable du double au moins.

voisinage des habitations. Ce qui est assez curieux, c'est l'espèce de terreur dont furent prises ces troupes une fois logées dans les nouveaux forts ; elles n'osaient plus s'éloigner de leurs retranchements, par crainte des Iroquois. Cette panique gagna les officiers. Là où dix Canadiens s'aventuraient hardiment, cent militaires refusaient de marcher.

Conduites avec une fausse précipitation, les entreprises des Français contre les Iroquois n'avaient réussi qu'à moitié. La première campagne s'était bornée à une pénible et désastreuse marche en raquettes ; la seconde et la troisième remplirent à peu près le but désiré en terrorisant l'ennemi, mais le prestige des armes françaises eut à souffrir du flottement des affaires militaires dans ces opérations qui eussent dû être foudroyantes.

Les Cinq-Cantons, inquiétés, non dévastés, non dispersés, sauf celui des Agniers, n'altérèrent en rien leur politique. N'étant pas les plus forts, ils recoururent à leur vieille et toujours salutaire coutume : la diplomatie. De 1644 à 1699, et même plus tard, l'adresse de leurs délégués les sauva de la ruine plus d'une fois. On a trop souvent répété que cette nation avait été subjuguée, anéantie, par les soldats de Carignan ; elle eût dû l'être mais ne le fut pas. De 1670 à 1682 elle fit continuellement la guerre aux Sauvages amis des F ançais et, dès 1683, elle reprenait l'offensive contre ces derniers et la prolongeait jusqu'à la dernière année du siècle. Ses bandes bravaient de nouveau toute la colonie des bords du Saint-Laurent et semaient la terreur sur les territoires lointains où les Français avaient des établissements : aux Illinois, au Wisconsin, au nord du lac Huron, à la baie James. L'horrible situation appelée les *temps héroïques* (1640-65) s'était terminée, il est vrai, en 1666, mais elle redevint aussi intense en 1689-99.

VII

Le plan de colonisation qui s'exécutait avec assez de vigueur et de sagesse depuis 1661 à peu près ne pouvait manquer de recevoir un contingent de militaires ; cela entrait dans les projets du ministre qui écrivait à Talon, le 5 avril 1666 : " Le roi est satisfait de voir que le plus grand nombre des soldats... sont disposés à s'établir dans ce pays au moyen de quelque aide supplémentaire qu'on leur donnerait à fin de cet établissement... Cela paraît si important à Sa Majesté qu'elle désirerait les voir tous rester au Canada."

Notre population était alors de six cents familles ; elle ne pouvait pas recevoir d'un seul coup mille ou douze cents hommes : c'eut été un fléau, un écrasement, aussi croyons-nous, d'après divers indices, que le chiffre des soldats licenciés ne dépassait pas quatre cents, dont plus d'un cent devinrent coureurs de bois et ne firent rien pour la colonie ; une autre centaine exercèrent des métiers ou furent domestiques à Québec, Trois-Rivières et Montréal ; deux cents optèrent pour l'agriculture, après avoir servi trois années chez les " habitants," selon la loi du pays.

Dans le règlement[87] du Conseil Souverain, du 24 janvier 1667, au sujet de ces matières, il est dit que certaines clauses concernent " les soldats du régiment de Carignan-Salières ou des garnisons des forts de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal," ce qui embrasse les compagnies venues par la voie des Antilles avec M. de Tracy, en 1665.

Parlant de la milice canadienne, Talon écrivait en 1667 qu'une " dépense de cent pistoles[88] dans toute une année,

87. *Edits et Ordonnances*, II, p. 32.
88. De $200. à $250.

mise en prix pour les plus adroits tireurs, exciterait bien de l'émulation au fait de la guerre."

Le *Journal des Jésuites* écrit à cette date : " Le 2 avril 1667, nouvelle arrive de Montréal, que les cinq nations témoignent une bonne disposition pour la paix. Le 20, le Bâtard Flammand, avec deux Onnei8t arrivent, sans avoir amené ni Hurons, ni Algonquins, ni familles, qu'on leur avait demandés. Le 27, on prend résolution en conseil de retenir ici toutes les femmes et de renvoyer les hommes dans le pays, à la réserve de deux, avec protestation de la part de M. de Tracy que si, dans deux lunes, ils n'obéissent et n'exécutent les articles proposés, notre armée partira pour les aller ruiner dans le pays."

Le 28 août 1667, M. de Tracy s'embarqua sur le *Saint-Sébastien* pour la France, amenant des troupes avec lui.[89]

La Mère de l'Incarnation écrivait le 18 octobre 1667 : " On dit que les troupes s'en retourneront l'an prochain, mais il y a apparence que la plus grande partie restera ici, comme habitants, y trouvant des terres qu'ils n'auraient peut-être pas dans leur pays."

Les événements survenus en Europe paraissent avoir hâté le rappel des troupes du Canada. L'Angleterre et les Pays-Bas étaient en lutte ouverte depuis 1664, ce qui inspirait à Colbert la création d'une marine pour relever le prestige de la France dans le commerce maritime, de même qu'aux colonies. La paix de Bréda (ville de Hollande) signée le 25 juillet 1667 entre l'Angleterre, les Provinces-Unies et la France, leur alliée, régla le sort de la Nouvelle-Belgique (le New-Jersey et New-York) qui devint définitivement

89. Probablement les quatre compagnies venues avec lui en 1665. George Tricoche fait erreur lorsqu'il dit que le régiment retourna en France " quelques mois après son débarquement ; " ceci signifierait qu'il repartit en 1666, ce qui n'est pas.

possession anglaise, en échange du privilège accordé aux Hollandais d'importer en Angleterre leurs marchandises descendant le Rhin ; la France recouvra l'Acadie (prise en 1654) moyennant l'abandon à l'Angleterre des îles Antigoa, Montserrat et Saint-Christophe, dans les Antilles.

Louis XIV, se croyant assuré de la complaisance de Charles II, songea à exécuter ses projets à l'égard de la Hollande qui était la seconde puissance maritime, l'Angleterre étant la première depuis Cromwell. Sous prétexte de revendiquer les prétendus droits de sa femme espagnole, Marie-Thérèse, sur la succession du roi d'Espagne, Louis XIV engagea, en 1667, la guerre dite de Dévolution, envahit la Franche-Comté et s'empara de douze villes des Flandres. " Les Hollandais prirent ombrage d'un prince aussi belliqueux et aussi avide. Préférant garder pour voisin le roi d'Espagne, faible et éloigné, ils formèrent avec l'Angleterre et la Suède une alliance à l'effet d'arrêter Louis XIV. Celui-ci dut céder et rendre ses conquêtes par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668, mais son irritation subsistait et il méditait une revanche contre ce petit peuple protestant et républicain qui se permettait ainsi de lui faire échec. Les relations restèrent donc fort tendues et, bientôt, une guerre de tarifs prépara la rupture complète, ce qui eut lieu en 1672."[90]

" Le roi donna l'ordre de faire rentrer en France le régiment de Carignan et les quelques compagnies, appartenant à d'autres corps, qui l'avaient suivi. Quatre compagnies de Carignan, choisies parmi celles dont les capitaines s'étaient mariés dans le pays ou étaient disposés à s'y marier, furent laissées en arrière, afin de conserver les forts les plus avancés et défendre les habitants contre les incursions des ennemis. Le roi ayant averti les officiers qui allaient rentrer

90. Paul Gaulot.

en France, qu'il serait fort aise si une partie de leurs soldats consentaient à demeurer dans la colonie, il resta en tout plus de quatre cents hommes décidés à adopter le Canada pour leur patrie. On distribua à chaque soldat cent francs, ou cinquante francs avec les vivres d'une année ; chaque sergent reçut cent cinquante francs ou cent francs avec les vivres d'une année. Douze mille livres furent distribuées aux soldats qui, sans appartenir aux compagnies laissées en arrière, consentaient à rester dans le pays et à s'y marier."[91]

On voit aux archives de la marine, à Paris, les pièces suivantes : Le 12 février 1669, ordonnance du roi pour la subsistance de quatre compagnies d'infanterie étant en Canada, composées chacune de cinquante-trois hommes, pendant l'année 1669. Le 23 mars, ordonnance pour la solde et " entretènement " de vingt-cinq soldats en chacune des quatre compagnies restées en Canada, pendant l'année 1669. Même jour, ordonnance pour la solde et entretènement, pendant les six premiers mois de l'année 1670, des quatre compagnies d'infanterie qui sont restées en Canada, sur le pied de soixante-dix-huit hommes chacune. Le 25 mars, promesse des capitaines de Chambly, de la Durantaye, de Grandfontaine, de Loubias et Berthier de mettre leurs compagnies sur le pied de cinquante hommes chacune, depuis vingt jusqu'à trente ans, et de leur fournir la subsistance jusqu'à leur embarquement moyennant mille écus. Le 29 du même mois, ordonnance pour la levée et armement de six compagnies d'infanterie qui passent en Canada et pour leur subsistance pendant neuf mois de 1669 et six mois de 1670.[92]

Une lettre de Colbert en date du 15 mai 1669 ajoute : " Sa Majesté envoie cent cinquante filles pour être mariées,

91. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 62.
92. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 53, 238.

six compagnies de cinquante hommes chacune, et plus de trente officiers ou gentilshommes, tous pour s'établir en Canada, et plus de deux cents autres personnes qui y vont aussi dans ce but."

En 1668, Talon repassa en France avec les troupes et revint en 1670[93] avec environ quatre cents émigrants et six compagnies[94] de soldats formant trois cents hommes, destinés à renforcer la garnison du Canada et à y devenir colons, au fur et à mesure de leur congédiement.

Garneau dit que " Talon repartit pour Québec en 1669, avec un armement de deux cent mille livres. Il fut suivi par près de sept cents émigrants, dont trois cents soldats et plus de trente officiers ou gentilshommes ; ils parvinrent heureusement à leur destination, tandis que lui-même, après une navigation orageuse de trois mois, faisait naufrage sur les côtes du Portugal et se voyait forcé d'attendre à l'année suivante pour reprendre son voyage."

L'été de 1669, Nicolas Perrot se trouvait à Montréal avec les Outaouas qui y faisaient la traite. Il dit : " M. de la Motte, homme de cœur et d'honneur, commandait alors à Montréal ; sa compagnie était la seule du régiment de Carignan restée dans le pays... On posta le long des palissades tous les soldats de la garnison, qui faisaient en tout le nombre de soixante hommes, qui furent commandés par un sergent..." Il est donc faux de dire que tout le régiment, ou même la moitié, ou le tiers de cette troupe resta dans la colonie après 1668 ou 1669.

93. Talon amenait avec lui François-Marie Perrot, capitaine au régiment d'Auvergne, marié à sa nièce. Il le fit de suite gouverneur de Montréal et, en 1672, lui donna l'île Perrot avec les îlets environnants. Le premier valet de chambre du roi se nommait Perrot, neveu de Talon. Voir *Société royale*, 1901, p. 71, 75.

94. Celles dont parlait Colbert le 15 mai 1669. Le 22 juin 1669, elles étaient à l'île de Ré, prêtes à partir. Talon avait été beaucoup retardé dans ce voyage.

Dans une lettre de Talon à Colbert, 10 novembre 1670, il est dit : " Il est arrivé cette année cent soixante-cinq filles ; trente seulement restent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir. On leur fait présent, en les mariant, de cinquante livres en provisions de toute nature et en effets. Il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât cent cinquante à deux cents pour l'an prochain. Trois ou quatre jeunes filles de naissance trouveraient aussi à épouser ici des officiers qui se sont établis dans le pays. Je vous recommande d'envoyer des engagées. Madame Etienne, chargée par le directeur de l'hôpital général de Paris, de la direction des jeunes filles qu'il envoie, retourne en France pour en ramener celles que l'on enverra cette année. Il faudrait recommander que l'on choisît des filles qui n'aient aucune difformité naturelle, ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays et, enfin, qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel. J'ai écrit en ce sens à M. le directeur de l'hôpital."

Le 11 février 1671, Colbert écrit à Talon que le roi désire voir les officiers des troupes s'établir en Canada et donner ainsi l'exemple à leurs hommes. Le mois suivant il dit que des officiers des troupes restées en Canada sont retournés en France, mais le roi désire qu'ils se fixent en Canada et que ce sera pour eux le moyen de mériter ses grâces.[95] De tous ces projets, il n'est pas résulté la création d'un empire, mais seulement quelques groupes de cultivateurs aux environs de Montréal et principalement sur la rivière Richelieu.[96]

95. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 54, 243.
96. Voir *The Canadian Antiquarian*, 1875, p. 67, 132

Les *Relations des Jésuites* de 1668 notent que quatre cents soldats s'établirent.

D'après le Père Le Clercq, Récollet, qui écrivait en 1691, le régiment de Carignan " donna lieu à plus de trois cents familles nouvelles."

Dans une lettre écrite de Beauport, en date du 2 mai 1684, La Hontan dit : " Deux sortes de gens habitent ce pays-ci : les uns sont venus de France, avec quelque argent pour s'y établir ;[97] les autres sont des officiers et des soldats du régiment de Carignan qui, se voyant cassés, il y a trente ou quarante ans,[98] vinrent ici,[99] changèrent l'épée en bêche, et le métier de tuer les hommes en celui de les faire vivre, je veux dire la guerre en agriculture. Tous ces nouveaux venus[100] ne furent point embarrassés de trouver du fond ; on les mit à même de la terre et on leur en donna tant qu'ils en voudraient défricher."

De son côté La Potherie disait en 1700 : " La paix ayant été conclue, on réforma ce régiment qui s'établit dans le pays. La colonie devint par là considérable par tous les mariages des soldats et plusieurs officiers qui aimèrent mieux rester dans le pays que de s'en retourner en France... Le Canada fut longtemps sans troupes, jouissant d'une profonde paix qui dura vingt ans.[101] Je ne suis pas surpris si les Canadiens ont tant de valeur, puisque la plupart[102] viennent d'officiers et de ces soldats qui sortaient d'un des

97. Les cultivateurs, appelés " habitants," venus de 1632 à 1664.
98. Il y avait à peine seize ans.
99. Ils y étaient déjà. La Hontan n'a pas l'air de savoir ce qui en est.
100. A la même époque, les nombreux colons arrivés de France, hommes et femmes, ne sont pas mentionnés par La Hontan.
101. De 1667 à 1684.
102. Ceci est terriblement exagéré.

plus beaux régiments de France... Des vingt-quatre[103] compagnies du régiment de Carignan-Salières qui étaient en Canada, on en fit repasser en France, au bout de trois ans, et les quatre qui demeurèrent ici furent composées de soixante-et-quinze hommes chacune. Il y eut plus de trois cents personnes de ce régiment qui s'établirent dans le pays. Ces quatre compagnies furent encore réformées quelques années après, dont la plupart des réformés firent des habitations. Celles-ci (les compagnies) furent remplacées, la même année, par quatre autres compagnies. Les officiers qui ne voulurent point passer en France eurent des concessions de terre et quelques libéralités que Sa Majesté leur fit."

"Presque tous[104] les soldats, dit le Père Charlevoix, un peu plus tard, s'étaient fait habitants, ayant eu leur congé à cette condition... Plusieurs de leurs officiers avaient obtenu des terres avec tous les droits de seigneurs ; ils s'établirent presque tous dans le pays, s'y marièrent, et leur postérité y subsiste encore. La plupart étaient gentilshommes, aussi la Nouvelle-France a-t-elle plus de noblesse ancienne qu'aucune autre de nos colonies, et peut-être que toutes les autres ensemble."

"Les premières troupes (qui arrivèrent en Canada), écrit LeBeau en 1729, étaient du régiment de Carignan-Salières. De vingt-quatre[105] compagnies qui y étaient, on en fit repasser vingt en France au bout de trois ans, et les quatre qui demeurèrent furent composées de soixante-et

---

103. Il n'y avait que vingt compagnies, en exceptant les quatre accompagnant M. de Tracy.

104. Cette expression voudrait dire plus de mille soldats, ce qui est trois fois trop.

105. Encore un contemporain du temps qui mêle les soldats de Carignan avec ceux de M. de Tracy.

quinze hommes chacune. Il y eut près de trois cents hommes de ce régiment qui s'établirent dans le pays, non pas avec des filles de joie, comme le prétend le baron de La Hontan, mais avec des filles et des femmes qui étaient en France à charge à de pauvres communautés, d'où on les a tirées pour les conduire, de leur plein gré, en Canada." Le même auteur ajoute que les quatre compagnies en question furent réformées lorsque les hommes se marièrent et qu'on les remplaça par quatre autres.

Claude Le Beau, qui vivait à Québec en 1729, ajoute : " Le R. P. Joseph, Canadien (probablement Joseph Denys de la Ronde), et d'autres vieillards, qui ont presque touché à ces premiers temps, disent que les hommes du régiment Carignan-Salières s'établirent avec des filles venues de France."

Voici les remarques d'un autre auteur : " Ce régiment, quelque temps après,[106] fut embarqué pour passer en Canada, commandé par M. de Salières. La permission que le roi donna aux officiers et aux soldats de se marier en ce pays-là, ruina le régiment et il fut réduit aux deux colonelles[107] qui conservèrent leurs drapeaux blancs et étaient de cent hommes chacune, tous officiers réformés, sergents et vieux soldats. Ce régiment étant repassé en France, le roi le rétablit et le fit de seize compagnies, une desquelles était la colonelle de Salières."[108]

Garneau dit : " Comme l'immigration augmentait peu, on permit aux officiers et aux soldats du beau régiment de Carignan de rester en Canada. Des terres leur furent distribuées, avec des secours d'argent pour les aider à commencer

106. Après être devenu Carignan-Salières, en 1659.
107. Ce calcul nous laisserait plus de mille hommes, ce qui serait beaucoup exagéré.
108. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 421.

leurs établissements. Six[109] compagnies, qui étaient repassées en France avec M. de Tracy (28 août 1667), revinrent en 1669 (?). Les officiers, dont la plupart étaient gentilshommes, obtinrent des seigneuries, dans lesquelles se fixèrent leurs soldats."[110] Est-il certain que les compagnies revenues avec Talon appartenaient au régiment de Carignan ?

" M. de Tracy débarqua avec sa petite armée (1665). Les quatorze à quinze cents hommes qu'il amenait étaient, en effet, une véritable armée et un événement considérable pour ces contrées qui n'avaient jamais vu plus de cent à cent cinquante soldats réunis... Talon emportait pour instruction de faire tous ses efforts pour déterminer le plus grand nombre des soldats, après l'expédition, à prendre leur congé et un établissement au Canada. Il ne manqua pas de s'y employer et parvint, en effet, à conduire à bonne fin cette importante affaire. Le plus grand nombre des officiers et des soldats acceptèrent ses offres et se fixèrent au Canada. C'était un grand pas dans le peuplement de ce pays, qui n'avait jamais reçu et ne reçut jamais depuis une immigration de cette importance. Les officiers obtinrent en concession des seigneuries, et il est probable qu'un grand nombre de soldats prirent des terres sous leurs officiers respectifs... Ce licenciement dut procurer plus d'un millier de colons au Canada. Les troupes amenées par M. de Tracy devaient former quinze cents hommes, sur lesquels il faut déduire trois cents soldats qui restèrent au service et autant environ pour les hommes morts pendant la guerre et ceux qui purent retourner en France ; restaient donc huit à neuf cents hommes que l'on congédia. Si l'on y

109. Quatre compagnies seulement étaient retournées en France en 1667 ; il est vrai qu'il en revint six en 1670 dans lesquelles étaient sans doute des soldats repassés avec M. de Tracy.

110. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, I, p. 214.

joint maintenant tous ceux qui suivent nécessairement les armées et que ce licenciement dut forcer à prendre fortune dans le pays, avec le régiment, nous atteindrons facilement, on le voit, le chiffre de mille immigrants. Cette évaluation est encore confirmée par le recensement de 1668, qui mentionne quatre cents douze soldats établis, cette année même, dans le pays, mais non encore portés sur le cens. Or, comme en 1666 et en 1667 la plupart avaient déjà reçu leurs terres et s'étaient installés, tout tend à montrer comme très rationnel le chiffre de mille comme nombre des émigrants laissés dans le Canada par le congédiement de cette petite armée... Le roi fit à chaque soldat un présent et des avances pour l'aider à s'établir, et quand il se mariait à une des filles que l'on envoyait de France, on donnait cinquante livres à sa femme en provisions diverses... En arrivant au Canada, en 1665, Talon n'y avait pas trouvé trois mille âmes, puisque le recensement de 1666, comprenant les colons qu'il avait amenés,[111] ne porte que 3,418 habitants (âmes) ; en 1667 un nouveau recensement[112] nous donne un chiffre de 4,312, et le cens de 1668 porte 5,870 habitants, formant 1,137 familles, sans compter 412 soldats congédiés qui étaient encore à peine établis... De ces hommes, quelques-uns trouvèrent des épouses dans les familles mêmes du pays, mais le plus grand nombre fut marié avec les jeunes filles que l'hôpital général de Paris envoyait fréquemment au Canada. Nous savons même par des chiffres positifs qu'avant de pourvoir au mariage de ces nouveaux colons, on expédia alors pendant plusieurs années cent cinquante à deux cents filles par an au Canada ; et en général à peine

111. Talon et ses gens arrivèrent après que le recensement fut terminé.

112. Pris avant l'arrivée des navires de France.

étaient-elles arrivées qu'elles étaient mariées... Ces licenciements, répétés coup sur coup, pour aider le peuplement du Canada, et d'après les prescriptions instantes du gouvernement, constituèrent une sorte de tradition invariablement suivie désormais par tous les gouverneurs. Tous facilitèrent, autant que possible, à ceux des soldats qui le désiraient leur établissement dans le pays ; et, comme on ne tarda pas à arrêter (fixer) l'entretien normal de sept cents hommes à titre de garnison ordinaire, ils devinrent un auxiliaire permanent pour le recrutement de la population. Les soldats entretenus au Canada eurent en outre cette utilité que souvent on les dispersait en cantonnement chez les habitants, où ils pouvaient être pour leurs travaux d'utiles auxiliaires, qu'il eût été impossible de se procurer dans ce pays."[113] Cette étude conclut au chiffre de mille hommes, ce qui nous paraît au moins double de la réalité.

L'abbé Ferland nous dit que " les soldats du régiment de Carignan qui furent d'abord licenciés se groupèrent auprès des centres déjà subsistants ; beaucoup d'entre eux épousèrent des filles du pays et entrèrent dans les rangs de l'ancienne population, à laquelle ils communiquèrent un levain de leur esprit militaire. Ils étaient devenus Canadiens par leurs habitudes et leurs affections, quand d'autres compagnies du même régiment furent renvoyées au Canada pour y recevoir leur congé. Ainsi, l'ancienne population s'est toujours maintenue supérieure en nombre aux accessions qu'elle recevait et elle leur a communiqué son type original, tel qu'il s'était formé et développé sous Champlain, sous Montmagny et sous leurs premiers successeurs."[114]

113. Rameau de Saint-Père, *la France aux Colonies*, II, p. 25-31.
114. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 9.

" Le régiment de Carignan, dit Mgr Tanguay, qui fut presque tout licencié ici, jeta sur nos rives une nombreuse population appartenant à la meilleure aristocratie."[115]

En l'absence de pièces officielles nous devons nous contenter des opinions ci-dessus. Il est probable que pas plus de quatre cents hommes du régiment de Carignan sont restés dans la Nouvelle-France mais, de 1670 à quelques années plus tard, un nombre pareil est sorti des détachements que le roi entretenait dans la colonie, ce qui donnerait raison à Rameau de Saint-Père, par exemple, qui penche pour près de mille.

Citons enfin un chercheur qui a surveillé cette question depuis longtemps et qui se promettait de la tirer au clair : " Il y a une liste des noms des officiers et soldats du régiment de Carignan qui sont établis au Canada. Leur nombre, diversement évalué par les historiens, était de 403. Le débat sur ce point se trouve, je crois, vidé. J'avertis ceux qui croiraient trouver là le précieux renseignement longtemps désiré, que la trouvaille ne vaut pas ce qu'ils en pourraient espérer. En effet, on sait qu'à cette époque il était d'habitude à peu près générale de donner à tout soldat un sobriquet. Avec le temps ce nom se greffait à sa personne et devenait le seul connu. C'est sous ce nom d'emprunt, dérivé le plus souvent de leurs particularités physiques, morales ou mentales, que sont désignés la plupart des soldats dans cette liste : La Bonté, La Douceur, La Malice, La Joie, Vadeboncœur, Pretaboire, etc. Rendus à la liberté et devenus colons ou artisans, les noms véritables, le plus souvent, furent repris. Il en résulte, on le comprend, un obstacle qui enlève à ce document une partie de sa valeur."[116]

115. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. IX.
116. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 31.

Le relevé officiel de 1675 porte la population du Bas-Canada à 7,832 âmes ; celui de 1676 à 8,415. Le roi trouva ces chiffres trop faibles ; il en exprimait sa surprise dans une lettre du 15 avril 1676, vu, disait-il, " le grand nombre de colons que j'ai envoyés depuis quinze ou seize ans ; on a dû omettre un grand nombre d'habitants." Le recensement qui suivit indique qu'on ne s'était guère trompé, et celui de 1681 montre qu'on ne pouvait aller au-delà. Il va sans dire que huit cents coureurs de bois manquaient à l'appel, mais tout de même Louis XIV avait dû faire des calculs un peu exagérés. En ce moment, il voyait en noir, étant sous le coup des déceptions que lui attirait sa politique à l'égard de l'Europe. La guerre de Hollande, ouverte en 1672 sous des auspices favorables, avait tourné contre lui. Guillaume d'Orange, son grand adversaire, surgissait et, avec une habileté surprenante, unissait de son côté les principales forces du continent. Condé se tenait à l'écart depuis 1676. Turenne venait d'être tué. La faiblesse des généraux français, le vide du trésor, le ralentissement du commerce par suite de la guerre trop prolongée, tout contribuait à diminuer le prestige du monarque dont l'ardeur ambitieuse avait produit ces revers de fortune. Nous n'avions plus à attendre de la France l'aide si nécessaire à une colonie déjà commencée, non encore affermie. Pour surcroît de malheur, le Canada, privé de Talon, ne comptait plus personne pour activer les progrès matériels, l'agriculture en premier lieu. Le comte de Frontenac s'en tenait au développement de la traite des pelleteries. " Il est certain, dit Rameau de Saint-Père, que, à partir de 1675, on ne trouve plus dans les actes du gouvernement français le zèle qu'il avait montré précédemment pour le Canada. Plus de sollicitude active, plus d'envois de colons, à peine quelques recrues pour les troupes, et un abandon de plus en

plus prononcé de la colonie à sa propre faiblesse." Ce qui sauva le pays de la ruine et maintint tant bien que mal la situation, ce furent les enfants du sol. La colonisation avait pris une assiette solide et, si peu étendue qu'elle nous paraisse à cette époque, son rôle primait tous les autres moyens d'existence ; elle résista même au fâcheux entraînement du commerce des pelleteries, mais non sans éprouver sur ce point des pertes en hommes qui ne pouvaient se compenser. Les fonctionnaires, étrangers aux intérêts canadiens, ne se faisaient pas faute d'affaiblir le noyau des cultivateurs en dirigeant vers les courses lointaines les fils des habitants.

Le plan de Talon consistait à former une ligue militaire entre les Iroquois et nous par le moyen de soldats licenciés qui deviendraient cultivateurs et, en cela, il disait se modeler sur le système colonisateur des Romains. C'était, en effet, tellement romain qu'il ne fut pas capable de l'exécuter. Le climat du nord, la neige, la forêt, les grandes distances d'un lieu à un autre, la pénurie des ressources en tous genres, ne ressemblaient pas aux admirables pays en pleine culture dont les soldats de la République massacraient les habitants et prenaient les fermes prospères. Louis XIV voulait établir le système féodal : des censitaires ayant pour chefs des seigneurs moitié civils moitié militaires, comme les Saxons de Clovis, mais il ne prit jamais la peine de traduire sa pensée dans le sens pratique. Clovis, arrivant au Poitou avec ses bandes de cultivateurs-soldats, avait enlevé les plus belles terres aux Latins et s'y était installé. C'était une civilisation qui, le sabre à la main, remplaçait l'ancien ordre civilisé. Quel rapport ces choses pouvaient-elles avoir avec le Canada sauvage ? Aucun.

VIII

Un mot, une digression au sujet du régiment de Carignan, pour lui dire adieu. Sa rentrée en France, sa troisième ou quatrième réforme, puis la guerre de Hollande sont les premières choses à remarquer. Le 6 avril 1672, Louis XIV dénonçait aux Provinces-Unies l'ouverture des hostilités et, bientôt après, il s'avança avec cent trente mille soldats. Le 16 mai il écrivait au comte de Frontenac, nommé gouverneur du Canada, l'instruisant de cette démarche. Le 12 juin eut lieu le célèbre passage du Rhin.

Il nous a été impossible de suivre le régiment qui nous intéresse, à travers cette campagne et bien d'autres. Le Père Daniel, notre seul guide en cela, est peu précis et nous ne l'avons deviné qu'à l'aide d'autres sources ; encore y est-il plutôt question du chef que des soldats : " Au prince de Carignan succéda le comte de Soissons, au comte de Soissons le marquis de Lignerac, et puis M. de Cotteron et M. de Cebret." La colonelle de Salières y était toujours avec son drapeau blanc et avait pour capitaine M. de Salières, fils de celui qui avait été colonel du régiment en Canada. En 1714, sur la liste des régiments d'infanterie, M. de Cebret est porté à la tête du régiment du Perche, nom que le régiment de Carignan avait pris sous M. de Lignerac, vers 1700. Le successeur de ce dernier, M. de Cotteron, ayant été tué en 1707, au combat de Turin, on peut penser que le régiment était alors avec lui. Au mois d'octobre 1718, le régent fit consentir M. de Salières à ne plus porter le drapeau blanc dans sa compagnie, laquelle il lui conserva, le dédommageant par un brevet de colonel.[117]

117. Daniel, *les Milices françaises*, II, p. 53, 421. Susane, *l'Ancienne infanterie française*, p. 236, dit que le reste du régiment de Carignan devint, plus tard, le noyau du régiment de Lorraine ; ce dernier figura sur les contrôles avec une personnalité distincte jusqu'en 1794.

Le prince Eugène-Maurice de Carignan, de la famille de Savoie, fut induit par sa mère, qui appartenait à la maison de Bourbon, à épouser, en 1656, Olympe Mancini, nièce de Mazarin, et ce dernier fit revivre pour le prince le titre de comte de Soissons, de sorte que Olympe Mancini est toujours citée comme " comtesse de Soissons " ou encore " madame la comtesse " tout court. Elle dominait absolument son mari. On a rendu celui-ci assez ridicule en prétendant que Molière a pris de lui le mot de M. Jourdain qui s'étonne de faire de la prose. " C'était d'ailleurs, dit un biographe, un brave militaire qui avait fort bien servi ; il s'était signalé à la bataille des Dunes, en 1658, sous Turenne, et y avait culbuté l'infanterie espagnole, à la tête des Suisses qu'il commandait. Il fut envoyé, en 1661, en ambassade extraordinaire au couronnement de Charles II, et il se battit en duel avec un lord qui avait mal parlé du roi de France. Il fit les campagnes de Flandres et de Hollande, en 1667 et 1672, et fut un des plus braves au passage du Rhin. Il allait rejoindre l'armée de Turenne en Allemagne quand il mourut assez subitement."[118] Olympe Mancini lui avait donné trois filles et cinq fils dont l'un, né à Paris en 1663, fut le fameux prince Eugène, allié de Marlborough, qui pesa si cruellement sur les destinées de la France à la fin du règne de Louis XIV. Ce monarque avait été élevé avec Olympe Mancini et il l'aimait ; les coups que lui portait le fils devaient être pour lui doublement sensibles ; mais la mère avait encouru la disgrâce de son ancien amant, de sorte que la conduite du prince Eugène ressemble fort à la vengeance. " Rien n'était pareil, observe le duc de Saint-Simon, à la splendeur de la comtesse de Soissons, de chez qui le roi ne bougeait, avant et après son mariage, et qui était la

118. En 1673. Amédée Renée, *les Nièces de Mazarin*, p. 211.

maîtresse de la cour, des fêtes et des grâces." En 1679-80, elle tomba sous des intrigues de cour et se sauva à l'étranger. Colbert, fidèle au souvenir de Mazarin, avait protégé ses nièces ; Louvois, ennemi de Colbert, persécuta Olympe ; " il la poursuivit jusque dans les enfers," selon les termes de l'abbé de Choisy. Elle erra vingt-huit ans hors de France et mourut à Bruxelles en 1708, âgée de soixante-huit ans, au moment des plus grandes victoires de son fils.

Parmi les corps français d'où l'on tira des détachements pour les envoyer en Amérique au secours de Washington (1776-78), il y avait le 30e du Perche qui fournit 1,064 hommes. Quatre autres en donnèrent davantage. Le contingent total fut de 25,658 hommes sortis de trente-quatre régiments.[119]

IX

Nous avons expliqué dans les mémoires de la Société royale, année 1901, l'origine des coureurs de bois. Ce qui va suivre complète le tableau. Citons d'abord l'abbé Faillon :

" L'arrivée des troupes introduisit le relâchement dans les mœurs et donna une funeste atteinte à cette simplicité primitive, à cette charité généreuse que nous avons admirées tant de fois et qui, pendant près de trente ans, avaient fait comme le caractère particulier de Villemarie. En envoyant le régiment de Carignan dans son entier, sans choisir les soldats et les officiers, on devait semer et on sema en effet l'ivraie parmi le bon grain. Quelques-uns des chefs militaires furent même un grand sujet de scandale... Les exemples scandaleux de La Frédière et notamment son

119. Adrien Pascal, *l'Armée française*, II, p. 226.

trafic illicite avec les Sauvages, trouvèrent un trop grand nombre d'imitateurs parmi les officiers des troupes, et eurent, pour toute la colonie, les plus tristes résultats. Ces militaires devenus trafiqueurs, songeant avant tout à leurs intérêts privés, semblèrent, au lieu de concourir à l'établissement du pays, n'y être venus que pour conspirer sa ruine par le commerce avec les Sauvages, à qui ils donnaient des liqueurs fortes en échange de leurs pelleteries. Ils occasionnèrent dans la colonie d'horribles désordres de la part de ces barbares, et les choses allèrent même si loin que plusieurs des habitants des Trois-Rivières, du cap de la Madeleine, de Champlain, crurent devoir en informer le Conseil de Québec. Ils se plaignirent de ce que, malgré les défenses tant de fois réitérées, on envoyait des gens de guerre traiter des boissons enivrantes aux Sauvages, et en si grande quantité, qu'à Villemarie, aux Trois-Rivières, à Champlain, au cap de la Madeleine, à Batiscan, à Sainte-Anne, on rencontrait de ces derniers perpétuellement ivres, se livrant aux désordres les plus monstrueux que pouvait produire l'ivresse dans ces barbares. Ils ajoutèrent que ces gens de guerre, non contents de traiter avec les Sauvages dans les habitations, les suivaient à la chasse sous divers prétextes, d'où il arrivait que, par leurs ivrogneries continuelles, les Sauvages étaient tellement détournés de cet exercice, qu'ils ne rapportaient que le demi quart des pelleteries qu'on eût pu espérer d'eux sans cela."[120]

Par l'arrêt du 10 novembre 1668, il était permis "à tous les Français, habitants de la Nouvelle-France, de vendre et débiter toutes sortes de boissons aux Sauvages qui en voudront acheter d'eux et traiter."[121]

120. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 383-391.
121. *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 535.

Le terme " tous les Français habitants " paraît avoir été choisi pour désigner les colons, mais il arriva que " les volontaires, les vagabonds et d'autres se crurent autorisés, aussi bien que les habitants ou les colons proprement dits, à vendre des boissons aux Sauvages, ce qui donna lieu à des rixes fâcheuses entre les Français."[122]

La permission de traiter de la boisson enivrante était restreinte aux habitations des blancs. Défense était faite d'en porter dans les bois, mais il était difficile de faire observer cette règle dans un pays si vaste, ajoute Faillon, " où il n'y avait d'autres troupes que les garnisons de Québec, des Trois-Rivières et de Villemarie, si peu considérables qu'à peine suffisaient-elles pour maintenir l'ordre dans ces trois postes. Ainsi, au mois de juillet 1670, M. de Courcelles ayant appris qu'on avait rencontré des coureurs de bois à soixante ou quatre-vingts lieues audessus de Villemarie, avait ordonné au juge de ce lieu d'informer contre eux, et au commandant, qui était alors M. de la Motte, de donner main-forte pour les poursuivre et les arrêter ; mais que pouvait faire ce commandant avec dix soldats de garnison, pour saisir à une si grande distance des hommes qui formaient entre eux des ligues et marchaient toujours en armes ? Il arriva de là que l'impunité de ces désordres fut cause que le nombre des coureurs de bois s'accrut considérablement."

Voyons maintenant le témoignage de Nicolas Perrot : " Des soldats du régiment de Carignan se mirent dans l'esprit de vouloir courir les bois avec les Iroquois et de les suivre partout dans leurs chasses. Ils se précautionnèrent de beaucoup d'eau-de-vie et partirent sans le dire à personne. Ils avertirent de leur départ quelqu'un de leurs officiers seule-

122. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 441.

ment, qui aidait même à les mettre en état de faire ce voyage, dans l'espérance d'y avoir un peu de part. Cinq de ces soldats, qui étaient déjà stylés à ces sortes de voyages, et qui savaient la route de cette rivière et les endroits où les Iroquois avaient coutume de chasser partirent la nuit et arrivèrent à la Pointe-Claire du lac Saint-Louis où ils trouvèrent un Iroquois qui avait son canot plein de peaux d'élans. Ces soldats lui demandèrent s'il ne voulait pas boire un coup d'eau-de-vie ; il répondit que non. Voyant, néanmoins, qu'on lui voulait donner à boire gratuitement et sans intérêt, il accepta l'offre qu'on lui faisait. Cela l'engagea à en boire davantage et, à force de l'exciter, il en but tant qu'il se saoula mort-ivre. Ces soldats, le voyant hors de raison et sans connaissance, lui attachèrent une pierre au col et le jetèrent dans l'eau, au large du lac. Les autres Iroquois, qui avaient fait leur chasse, étant rendus à Montréal, demandèrent, quelque temps après, si on ne l'avait pas vu. On leur dit que non ; tellement qu'ils le crurent noyé le long du saut de la rivière des Outaouas. Cependant, quelques Sauvages, allant ou revenant de la chasse, aperçurent un corps flottant sur l'eau, soit que la corde qui servait à lui attacher la pierre au col fut rompue ou qu'elle ne fut pas assez pesante. Ils furent droit vers ce corps et reconnurent celui dont on ne savait point de nouvelles. Ils le transportèrent à Montréal et, dans les plaintes qu'ils firent, ils représentèrent que, dans leurs chasses, il n'y avait pas eu d'autres Sauvages qu'eux et, par conséquent, il n'y avait que des Français qui pouvaient avoir tué leur camarade. On fit d'exactes recherches pour découvrir les auteurs de cette action, sans pouvoir réussir. Les soldats, après avoir fait ce coup, apportèrent nuitamment les pelleteries chez leur officier et lui firent accroire qu'ils les avaient traitées avec des Iroquois qui étaient retournés à la chasse. Cet officier

en donna en payement à quelqu'un, car c'était l'usage de s'en servir au lieu de monnaie dans le pays. Celui qui les avait eues de cet officier les avait aussi données à quelque autre et, de cette manière, elles étaient passées en plusieurs mains. Il arriva qu'un Français en ayant une, la porta chez un marchand où se trouvèrent présents des Iroquois, qui la reconnurent par la marque différente que chacun d'eux met à sa pelleterie. Ils la saisirent pour la porter sur le champ au commandant de la ville. On fit venir le Français, qui fut questionné pour savoir de qui il avait eu cette peau. Il nomma la personne qui la lui avait donnée. On la fit appeler ; elle nomma aussi celle dont elle l'avait reçue, et on reconnut par ce moyen qu'elle était venue en premier lieu de la maison où demeurait l'officier. On y fouilla, et plusieurs peaux de la même marque s'y trouvèrent qui furent reconnues appartenant à ce Sauvage assassiné. Ces preuves ne laissèrent plus de doute qu'il avait été tué par des soldats. Ces soldats, dans ce temps-là, étaient partis derechef pour traiter de l'eau-de-vie dans la rivière des Outaouas, après avoir remboursé l'officier de la première avance et de la dernière qu'il leur avait faite, pour le reste du butin de l'Iroquois qu'ils avaient assassiné. Il fut ordonné à l'officier de les arrêter aussitôt qu'ils seraient de retour, ou d'avertir afin de les punir et de rendre justice aux Iroquois, car on les entendait déjà murmurer. Ils donnaient à connaître que leur indignation était assez grande pour renouveler la guerre, si on avait manqué de leur faire raison de cet assassin.[123] Les auteurs de cet assassin n'ayant point de retraite plus assurée que chez leur officier, arrivèrent la nuit chez lui où ils furent arrêtés et mis en prison. Le conseil de guerre s'étant assemblé pour les juger, ils avouèrent, dans les pre-

123. De nos jours on dit assassinat.

mières interrogations, le crime dont on les accusait et furent condamnés, tous les cinq, à être passés par les armes, en présence des Iroquois. On les fit conduire et attacher, tous les cinq, chacun à un poteau. Les Iroquois s'étonnèrent de l'ample justice qu'on leur rendait et demandèrent grâce pour quatre, parce que n'ayant perdu qu'un homme, il n'était pas juste, disaient-ils, d'en défaire cinq, mais un seulement. On leur fit comprendre que les cinq étaient également criminels et méritaient sans exception la mort. Les Iroquois, qui ne s'attendaient pas à une satisfaction si étendue, redoublèrent leurs instances pour obtenir la grâce de quatre et firent pour ce sujet des présents de colliers de porcelaine, mais on ne les écouta pas et on les passa tous les cinq par les armes."[124]

Le comte de Frontenac écrivait à Colbert, le 2 novembre 1672 : " Il faudrait envoyer ici quelques troupes, qui seraient très nécessaires pour maintenir ce pays en repos, en empêchant les désordres des coureurs de bois qui, si l'on n'y prend garde, deviendront comme les bandits de Naples et les boucaniers de Saint-Domingue. Leur nombre s'augmente tous les jours, nonobstant toutes les ordonnances qu'on a faites, et que j'ai encore renouvelées, avec plus de sévérité qu'auparavant. Leur insolence, à ce qu'on m'a dit, va au point de faire des ligues et de semer des billets pour s'attrouper, menaçant de faire des forts et d'aller du côté de Manate et d'Orange, où ils se vantent qu'ils seront reçus et auront toute protection."

---

124. Cette exécution eut lieu le 6 juillet 1669. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 115-17. La Mère de l'Incarnation dit à peu près la même chose. Voir aussi l'épisode de Banchaud, note III sur le *Voyage* de Dollier de Casson et Galinée ; *Société royale*, 1901, p. 81. Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 332, dit qu'on ne fit périr que trois hommes, mais les témoignages de Perrot et de la Mère de l'Incarnation paraissent péremptoires.

LES OFFICIERS DE CARIGNAN

Le lecteur demande toujours des explications. Les détails nous manquent, qu'importe ! il faut qu'on explique. Chaque fois qu'il s'agit du régiment de Carignan, les opinions étant indécises, on insiste, néanmoins, pour avoir un exposé clair et précis de toute la substance. Comment le donner puisque les pièces essentielles font défaut ?

Ce que nous venons de dire devrait suffire, à la rigueur, pour l'acquit de notre tâche ; cependant un point n'a pas été mis en lumière, savoir : les noms des officiers du régiment et même, si possible, des notes sur chacun d'eux.

Il n'y a pas de liste connue de ces hommes. C'est avec patience et longueur de temps que nous en avons retrouvé un certain nombre ; peut-être en avons-nous assez pour comprendre le rôle qu'ils jouaient, du moins en ce qui concerne le parti resté en Canada. Les vingt-quatre compagnies, y compris celles de M. de Tracy, devaient avoir chacune quatre officiers.[1] Nous en avons plus de quatre-vingts dans cette étude. On peut les classer comme suit :

Tués en Canada.

D'Aiguemortes périt dans la retraite, à la fin de février 1666, avant que d'avoir traversé le lac Champlain.

1. Voir la préface de ce livre.

En juin 1666, furent tués près du fort Sainte-Anne, au lac Champlain, Chasy, Chamat, Morin, Montagny ; ce dernier devait être le surnom de Jean Laumonier, sieur de Traversy, capitaine au régiment de Carignan.

Le lieutenant De Luc ou Du Luques périt durant la marche de retour, l'automne de 1666, et un officier du nom de de Chaulnes fut tué par les Iroquois.[2]

Repassés en France, ou dont la trace se perd après 1668.

De Beaubel, officier volontaire ; de Salampar, gentilhomme volontaire ; de Saint-Nicolas ; François de Sainte-Croix, lieutenant de la compagnie de Michel-Sidrac Dugué ; Jean Dugal, sieur du Fresne (Dufresne), major des troupes en Canada ; l'enseigne Darienne, commandant une escouade au fort Sainte-Anne en 1666 ; le lieutenant François Feraud, aide-major et premier aide-de-camp de M. de Salières ; Valentin Frapier, sieur de Beauregard, lieutenant ; le chevalier Flottant de Lescure ; le capitaine Maximin ; Mignardet, lieutenant de la compagnie colonelle ; François de Montail, sieur de Clairvacq (ou Clérac), capitaine au régiment du Poitou ; le capitaine Jean-Maurice-Philippe de Pernon de la Fouille, oncle de Philippe Gauthier de Comporté ; le capitaine de Latour ; Nicolas de Choisy, cadet de la compagnie de Maximin ; Prudent-Alexandre Taboureau (Tabouret ?) de Véronne, enseigne de la compagnie de M. Berthier ; le capitaine de Rougemont, commandant au fort Sainte-Thérèse en 1666 ; Jean Nicolas, sieur de Brandis, enseigne.

2. Daniel, *Quelques contemporains*, p. 34. Il ajoute que de Chaulnes avait servi en France dans les gendarmes du roi et avait reçu plusieurs blessures aux sièges de Bonnemont et de Namur et aux batailles de Fleurus, Stenkerque, etc.

Voici d'autres noms que me fournit M. Régis Roy : Jean-Louis de Douglas, chevalier de Saint-Louis, lieutenant ; Roger de Bonneau, sieur de la Varenne, capitaine ; Vincent Basset du Tartre, chirurgien-major en 1666 ; le sieur des Granges, lieutenant de la compagnie de Roger de Bonneau de la Varenne ; Antoine d'Héricourt, lieutenant ; Pierre des Brandes, gentilhomme volontaire, inhumé à Montréal le 8 février 1666 " âgé de vingt ans " ; Pierre Julien, cadet dans la compagnie de M. de Contrecœur ; Lavallée, cadet dans la compagnie de Michel-Sidrac Dugué ; Lazide, cadet dans la compagnie colonelle ; Pierre Ferré, sieur de Lespinay, lieutenant en 1666 ;[3] Valentin des Hayes, gentilhomme volontaire, né en 1621, était de la compagnie colonelle ;[4] François Massé, sieur de Walley, capitaine. Près de vingt ans plus tard, le 2 janvier 1684, à Versailles, le roi donne à Massé la compagnie du chevalier Aubéry en Canada. Le 25 avril 1685, le roi ordonne à Aubéry de rentrer en France.

Le chevalier Alexandre de Chaumont, né vers 1640, était maréchal des camps et armées du roi. Il retourna en France l'automne de 1666, portant les dépêches du gouverneur. Le roi lui donna le brevet d'aide-de-camp et, en 1667,

---

3. Est-ce de Carignan ? L'on pourrait ajouter à la suite de ces noms François de Gauds, sieur de Martinville, qui a tout l'air d'être ce " M. du Gas," lieutenant de M. de Courcelles à l'expédition de 1666.

4. Dans l'*Histoire des Ursulines de Québec*, II, p. 198, on mentionne le sieur des Hayes accompagné de son fils, mais cette note est absolument incorrecte. Valentin des Hayes fut inhumé à Montréal le 25 juillet 1667, à l'âge de quarante-cinq ans.

Dans les *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 458, on voit le " sieur de Monteuil," capitaine au régiment de Carignan ; c'est François de Montail, sieur de Clairvacq (ou Clérac), officier plus haut mentionné.

Quant à Taboureau (Tabouret ?) de Véronne il était en France en 1672(?) avec le titre de lieutenant. L'abbé François Daniel, *Quelques contemporains*, p. 35, dit qu'il a demandé vers ce temps à revenir en Canada, mais on ne saurait dire s'il le fit par la suite.

cet officier se préparait à reprendre le chemin du Canada, mais il en fut décidé autrement. En février 1676 il est dans la marine royale et apporte à Versailles des nouvelles de l'amiral Duquesne occupé à la guerre de Sicile. En 1685 on l'envoya ambassadeur auprès du roi de Siam. Plus tard on le retrouve avec le titre de marquis.[5]

A Québec, le 22 novembre 1667, au mariage de J.-B. Morin dit Rochebelle, était présent " Louis de Canchy, sieur de Lerolle." Le *Journal des Jésuites* note que " M. de Lerole était cousin de M. de Tracy," Nicolas Perrot dit que " M. de Noirolle (Lerole), neveu de M. de Tracy," était prisonnier des Iroquois au commencement de l'été de 1666. Il retourna à Québec et repassa en France.

Le capitaine Isaac Berthier, du régiment de l'Allier, servant auprès de M. de Tracy, était à Québec le 12 août 1665, témoin du mariage d'Henri Brocq ou Brault, sieur de Pomerainville.[6] Il repassa en France en 1668, d'après l'abbé François Daniel et M. Régis Roy. Son frère Alexandre était aussi capitaine au régiment de Carignan ; celui-ci se fixa dans la colonie et obtint en 1672 un octroi de terre de vingt-huit mille arpents.[7]

En 1667, était garde-magasin à Québec, Nicolas Grisard, sieur des Ormeaux. Le 5 décembre, même année, à Québec, Roch Thoery, sieur de l'Ormeau, natif de Saint-André-de-Gailac, diocèse d'Alby en Languedoc, lieutenant au régi-

5. Voir *Mélanges historiques*, vol. VII, p. 58, 62, 63 et 64, le singulier amusement qu'il se donna en 1686 ou 1687.

6. Brocq ou Brault, parmi tant d'officiers, nous laisse à soupçonner qu'il fut lui-même officier.

7. Sur les Berthier, voir l'étude de Régis Roy, *Société royale*, 1913, p. 125.

Sur Charles-Paul de Marin, sieur de la Malgue, venu avec ou à la suite du régiment de Carignan, voir l'étude de Régis Roy, *Société royale*, 1904, p. 25. Cet officier épousa à Saint-François-du-Lac, le 5 juillet 1691, Marie-Madeleine Niquet.

ment de la reine, épousait Marie-Rogère Le Page, de Saint-Martin-de-Clammecy, diocèse d'Autun, en Bourgogne. Il est mentionné aussi comme enseigne de la compagnie de Michel-Sidrac Dugué en 1677. L'abbé Faillon nous donne un curieux récit de l'attaque à main armée dont il fut l'objet à Montréal, en 1671, de la part de deux officiers, Paul de Morel et de Carrion. Les personnes présentes étaient madame de l'Ormeau, Picoté de Belestre, Charles Lemoine, MM. Dollier de Casson et Jean Frémont, prêtres de Saint-Sulpice, un marchand de la Rochelle nommé Baston, un domestique appelé Gilles. Nous ne connaissons pas la suite de la carrière du sieur de l'Ormeau, sauf qu'il était décédé avant 1681, d'après le recensement de Québec cette année.

Jacques du Mesnil-Heurry, sieur de Saint-Marc, né en 1638, " capitaine des troupes," épouse à Québec, en 1668, Marguerite Chabert de la Charrière, née en 1649, fille de Jean Chabert de la Charrière et d'Anne LeRoux, de Sainte-Croix de Rouen, ou venant de cette ville. Lui était de Saint-Leu, diocèse de Coutance, en Normandie, et fils de Philippe du Mesnil-Heurry et de Jeanne Hue. Je perds sa trace après 1670, ainsi que de leur enfant Daniel, né en 1670. M. Régis Roy a le blason de cette famille.

M. Aégidius Fauteux, conservateur de la bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal, me fournit les noms de deux officiers, d'après l'entrée suivante des registres de Montréal, à la date du 25 avril 1668 : " Sépulture de Jean Gabaret, cadet dans la compagnie de M. Desportes, capitaine dans le régiment de Carignan, âgé de trente ans environ."

Jacques-Théodore Cosineau, sieur de Manereuille, était officier au régiment de Carignan. Le 3 novembre 1672 on lui accorde une concession de terre " d'une demi-lieue de front au bout du lac Saint-Pierre, dans la Rivière-du-Loup (en haut)." L'insuccès de certaines affaires commerciales l'obli-

gea à renoncer à cette propriété et, le 12 mars 1682, elle est réunie au " domaine de Sa Majesté parce que M. de Manereuille est repassé en France la même année 1672 et ne s'est plus occupé de sa concession," laquelle passe à Jean Le Chasseur, le 20 avril 1683. En 1690, M. de Manereuille était capitaine, en France, au régiment du Poitou ; il revint en Canada en 1692 et, en 1694, il est cité comme lieutenant réformé. L'année suivante il retourne en France.

L'enseigne Dominique Lefebvre de Guesquelin a dû retourner en France l'automne de 1667, après avoir vendu son grade d'enseigne à Antoine Lafrenaye de Brucy, par l'acte suivant passé devant le notaire Gilles Rageot : " Par devant le d. Nore, fut présent en sa personne Dominique Lefebvre escuyer sieur du Guesclin, enseigne d'une compagnie du régiment de Carignan-Salières, lequel volontairement et du consentement de Monseigneur de Tracy, s'est démis par ces présentes de la ditte charge d'enseigne et de son drapeau envers Antoine de Lafrenée escuyer sieur de Brucy à ce présent et acceptant pour luy la ditte charge d'enseigne et drapeau, et ce moyennant le prix et somme de cinq cents livres monnaye de France et y ayant cours que le sieur du Guesclin a reconnu et confessé avoir eu et reçu par l'ordre et des deniers du d. seigneur de Tracy dont il s'est tenu pour comptant, satisfait et bien payé et en a quitté et quitte le d. sieur de Brucy et toutes autres promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc. Fait et passé au d. Québec en l'hotel de m.d. seigneur le vingt-sixième jour d'août mil six cent soixante sept près midy... "

Le régiment de Carignan avait ses caporaux ; le caporal était, comme aujourd'hui, le grade le moins élevé ; il formait une catégorie intermédiaire entre les soldats et les officiers ; ceux qui le portaient ne s'en prévalaient que rarement. Ainsi, nous n'en connaissons qu'un seul, d'après

l'entrée suivante au registre de Montréal à la date du 7 novembre 1665 : " A esté enterré Jean Moisan dit le Breton, de Vannes en Bretagne, caporal de la Cie de M. de Contrecœur, mort à l'hôpital."

Aumôniers.

Messire Flavien de Saint-Pons, prêtre, appelé l'abbé de Carignan, était aumônier du régiment ; il arriva à Québec le 19 août 1665. Il est cité aux Trois-Rivières, en mai 1666, et il résidait au fort Saint-Louis de Chambly l'automne de 1667 ; il paraît être retourné en France l'année suivante.[8]

L'abbé Jean-Baptiste Dubois d'Egriseilles, arrivé le 19 août 1665, avec M. de Salières, accompagna l'armée à la campagne de l'automne de 1666 et faillit périr de misère. En octobre 1667, il était résident au fort Saint-Louis de Chambly ; en mai 1671, on le voit aux Trois-Rivières ; en juillet 1674, il figure à Montréal. Son départ pour la France paraît avoir eu lieu en octobre 1680.[9]

Le Père Thierry Beschefer, Jésuite, arriva à Québec le 19 juin 1665, avec des compagnies du régiment de Carignan, sur le vaisseau du capitaine Le Gangneur ; il se rendit jusqu'aux Trois-Rivières où les soldats devaient tenir garnison, mais atteint d'une fièvre continue, il retourna à Québec le 14 octobre suivant. Il alla comme missionnaire chez les Agniers de 1670 à 1682. On le trouve supérieur du collège de Québec durant plusieurs années, puis il passa

8. Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 47 ; Mère Marie de l'Incarnation, *Lettres*, 18 octobre 1667.

9. *Journal des Jésuites*, 19 août 1665 ; Mère Marie de l'Incarnation, *Lettres*, 18 octobre 1667 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 138 ; Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 47 ; *les Ursulines des Trois-Rivières*, I, p. 431. Son nom n'est pas " des Prinzèles " comme l'écrit Mgr Tanguay.

en France en 1689. Le 28 juillet 1691, il s'embarqua à la Rochelle pour revenir, mais il paraît qu'il ne séjourna pas longtemps dans la colonie et s'en retourna en France.[10]

Passés en Acadie.

Hector d'Andigné de Grandfontaine, capitaine au régiment du Poitou, puis à celui de Carignan, s'était vite familiarisé avec la vie des bois et la guerre des Sauvages. Il avait avec lui au régiment plusieurs cousins du nom d'Andigné, selon M. Régis Roy. Vers 1669 il obtenait le grade de major. Le 5 mars 1670, furent rédigées, " pour le chevalier de Grandfontaine," des instructions afin d'aller commander en Acadie et solliciter " auprès des officiers de Sa Majesté Britannique, commandant à présent au dit pays," la restitution des terres, places et seigneuries qui devaient être remises au roi de France en vertu du traité de Bréda fait en 1667. En 1670 partirent donc de Québec une trentaine de soldats, le capitaine Jacques de Chambly, le lieutenant Joybert de Marson, l'enseigne de Villieu et l'enseigne Vincent d'Abadie de Saint-Castin, sous les ordres de M. de Grandfontaine. Les Anglais rendirent immédiatement le Maine, le sud du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, le pays des Maléchites et la baie des Chaleurs, les îles Saint-Jean et du Cap-Breton. En 1673, M. de Grandfontaine

10. Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 47. Le Père Beschefer, né à Châlons-sur-Marne le 25 mai 1630, signait Théodore ; il entra chez les Jésuites, à Nancy, le 24 mai 1647 et fut ordonné en 1662. En 1668-69, il était missionnaire au Cap-de-la-Madeleine ; lorsqu'il revint en Canada, en 1691, sur le vaisseau l'*Honoré*, il avait pour compagnons de voyage le baron de La Hontan et M. de Meaupeau. De 1689 à 1691 il fut procureur des missions canadiennes en France.

étant rappelé en France, ce fut Jacques de Chambly qui le remplaça. M. de Grandfontaine reprit la direction des affaires en 1682."

Jacques de Chambly, ancien capitaine au régiment du comte Godefroy d'Estrades, érigea le fort Saint-Louis de Chambly, sur la rivière Richelieu, l'automne de 1665, et y resta commandant. Il prit part aux expéditions contre les Iroquois en 1666. La seigneurie du fort Saint-Louis de Chambly lui fut accordée le 29 octobre 1672 ; l'acte porte : " capitaine au régiment de Carignan et commandant les troupes en Canada." Le comte de Frontenac, arrivé dans le pays à l'automne de 1672, avait nommé M. de Chambly " commandant de toutes les habitations depuis la Rivière-du-Loup (Châteauguay) à celle de Saint-François (du Lac) jusqu'au Long-Saut (sur l'Ottawa), à l'exception de l'île de Montréal." Frontenac ajoute que l'habitation du fort Saint-Louis de Chambly, où réside cet officier, est la plus jolie de tout le Canada. C'est vers cette date, croyons-nous, que M. de Chambly épousa Mlle de Thauvenet dont la sœur aînée était mariée à François Hertel, sieur de Lafrenière. Le régiment de Carignan était alors repassé en France. M. de Chambly reçut le grade de capitaine dans le détachement d'infanterie que le ministère de la marine entretenait parmi nous et que l'on appelait improprement " troupes de la marine " puisqu'il ne renfermait pas de marins. En 1673 M. de Chambly commandait à Pentagoët, sur la côte du Maine, et, le 10 août de l'année suivante, attaqué par un corsaire hollandais auquel s'étaient joint des Anglais de Boston, il reçut une blessure grave ; le poste se rendit et son commandant fut rançonné, selon la coutume

11. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 199, 241, 247 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 79, 124 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 257.

des écumeurs de mer.[12] Peu après, M. de Grandfontaine partant pour la France, notre officier devint gouverneur de l'Acadie où il resta jusqu'à 1677,[13] étant alors envoyé comme commandant aux Iles, puis à la Grenade, ensuite à la Martinique comme gouverneur provisoire, en 1679 ; en 1680 il succéda à M. de Saint-Martin comme gouverneur et il mourut dans cette dernière fonction, le 15 août 1687. Ses appointements lui étaient payés en soixante mille livres de sucre, principal produit de l'île. En temps de paix le sucre se vendait de cinq à sept francs le cent livres et de trois à cinq francs en temps de guerre. Sa femme lui survécut sans lui laisser d'enfant. Il paraîtrait que, un jour, ayant fait fouetter un nègre qui ne lui appartenait pas, elle reçut une réprimande du ministre des colonies, comme on le voit dans une dépêche que feu J.-O. Dion nous a montrée. Le fief de Chambly passa, après sa mort, à son neveu René Hertel, qui prit l'habitude de signer " Chambly," et qui fut tué dans la campagne de 1708 contre les provinces anglaises.

Pierre de Joybert, sieur de Marson et de Soulanges, né vers 1644, à Saint-Hilaire-de-Soulanges, en Champagne, était lieutenant de la compagnie de M. de Grandfontaine au régiment du Poitou et fit la guerre de 1666 avec le régiment de Carignan contre les Iroquois. En septembre 1668, il paraît être revenu de France mêlé à une affaire de marchandises et à des bagarres qui auraient eu

12. Le 25 mai 1675, le comte de Frontenac écrit au gouverneur du Massachusetts qu'il a envoyé un officier porter la rançon de M. de Chambly et celui-ci est remis en liberté à la fin de cette année. En 1676 il est en France.

13. En 1678, le roi fait mention de Joybert de Marson comme étant gouverneur de l'Acadie. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 305, fait mourir M. de Chambly en Italie, mais il se trompe ainsi que l'abbé François Daniel. Régis Roy a publié dans *le Bulletin des recherches historiques*, 1916, p. 374, une étude sur l'origine de la famille de Chambly ; voir aussi, même source, 1917, p. 14, ce qu'en donne Placide Gaudet.

lieu sur le navire la *Sainte-Anne* durant la traversée ; il y est fait mention principalement de barriques de vin. Le sieur Joybert de Marson commençait probablement alors son métier de trafiquant de fourrures. Au mois de septembre 1670, M. de Grandfontaine reçut du capitaine Walker le fort de Pentagoët à titre de gouverneur français de l'Acadie, et Joybert de Marson, agissant comme major, prit possession de Port-Royal et de Jemsec sur le fleuve Saint-Jean. En novembre 1671, Talon écrit que Joybert de Marson est de retour à Québec, après s'être brouillé avec M. de Grandfontaine. Le 17 octobre 1672,[14] à Québec, il épousa Louise Chartier de Lotbinière ; le 20 du même mois, Frontenac lui concéda la seigneurie de Jemsec, sur le fleuve Saint-Jean, et l'envoya commander le fort de ce lieu où il y aura, dit-il, neuf hommes de garde fournis par M. de Grandfontaine. Le 18 août 1673, naquit à Jemsec Louise-Elizabeth qui fut baptisée à Québec le 15 juin 1675, et se maria, en 1690, avec le marquis de Vaudreuil, qui devint gouverneur général de la Nouvelle-France. Le 10 août 1674, un corsaire hollandais qui avait passé par Boston, attaqua le fort de Pentagoët où M. de Chambly fut blessé grièvement et pris ; ensuite il enleva de Jemsec Joybert de Marson et fixa sa rançon à mille peaux de castor. En apprenant cette nouvelle, vers la fin de septembre, le comte de Frontenac envoya un canot pour ramener à Québec madame Joybert de Marson abandonnée dans les bois du Nouveau-Brunswick. Son mari se libéra, on ne sait quand, mais ce fut en 1676 au plus tard, d'après l'acte de baptême de son fils Pierre-Jacques qui porte la date du 8 juillet 1677 à Québec. Dès l'été de 1676, Frontenac écrivait que Joybert de Marson

14. A ce mariage étaient présents Claude et Jacques de Joybert. L'un d'eux eut un fief près de Jemsec.

et sa famille retournent à Jemsec. Une note du roi, en mai 1678, constate que Joybert de Marson est commandant en Acadie; c'est l'année même où cet officier mourut. Il faut croire que sa veuve continua le commerce, car en 1682 il est fait mention des pelleteries qu'elle avait à Jemsec ; en même temps elle sollicite de l'aide du roi et Colbert l'inscrit pour une pension de six cents livres par année, laquelle fut supprimée à la mort du ministre. L'automne de 1685, M. de Denonville écrit que la pauvre femme est à Québec, dénuée de tout avec ses enfants. Seignelay, alors ministre, accorde une pension de trois cents livres. En 1691 le titre de la seigneurie de Jemsec reçut nouvelle confirmation du gouverneur, puis du roi deux ans plus tard, ce qui ne pouvait être utile que pour le commerce des fourrures. Le fils, Pierre-Jacques, se fit donner une terre, en Canada, aux Cascades, qui prit le nom de Soulanges.[15]

L'enseigne Jean-Vincent d'Abadie, sieur de Saint-Castin, originaire du pays basque, appartient complètement à l'Acadie, où il a joué le rôle d'un héros de roman et laissé des souvenirs multiples. De simples notes comme celles-ci ne pourraient que le défigurer ou le laisser incomplet devant l'histoire, si nous tentions d'examiner sa carrière.

Claude de Villieu et sa descendance avaient été anoblis par Emmanuel, duc de Savoie, en 1628, puis, comme les circonstances l'obligèrent plus tard à changer de pays, il se fixa à Beaumont-sur-Mer et obtint d'enregistrer ses lettres patentes à Poitiers en 1662. Son fils, Claude-Sébastien le Bassier de Villieu, sieur de Daudeville, né à Turin, en

15. *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 199, 202, 212, 230, 243, 263, 266, 290, 299, 346, 578; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 531 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 257, 334, 400 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 166 ; III, p. 283 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 79 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 253, 494.

Piémont, signait au contrat de mariage d'Henri Brocq ou Brault, le 12 août 1665, à Québec. Il est qualifié de volontaire et enseigne au régiment de Carignan, aussi de lieutenant de la compagnie de M. Berthier. Vers 1667 il demanda la permission de faire un voyage en France et s'y maria, à Nantes, paraît-il, avec Jeanne-Marie Le Breton. Au mois de juin 1668 le roi accorda au père des lettres de naturalisation. Notre officier ayant " vendu tout son bien pour le transmettre en Canada avec toute sa famille," il est dit dans une plainte au Conseil Souverain que ceux qui ont le monopole du commerce ont " refusé le passage de ses effets, ce qui l'a obligé de demeurer en l'ancienne France, de même qu'un chirurgien de Montréal qui a été obligé de prendre la route des Iles (Antilles) plutôt que celle du Canada parce que on lui a refusé d'y passer ses effets." La présence de ce ménage est signalée à Québec le 26 septembre 1671, par la sépulture d'une fille née en 1668 ou 1669. Peu après, de Villieu fut envoyé en Acadie, mais avec le dessein de revenir puisqu'il reçut en 1672 la seigneurie appelée plus tard du nom de Le Gardeur de Tilly. De Villieu s'étant tout à fait acclimaté en Acadie, la terre en question fut reprise par l'intendant et concédée à une autre personne en 1683. Madame de Villieu était encore à Québec ou dans les environs, en 1675, et elle occupait une maison appartenant à Pierre Niel ; elle exploitait une pêcherie et faisait en même temps enregistrer les lettres de noblesse de son mari. Il est probable qu'elle ne tarda guère à partir elle aussi. De ce moment jusqu'à 1704, on voit de Villieu agir comme militaire sous les gouverneurs de Port-Royal ; il eut une carrière mouvementée, monta en grade, subit la disgrâce du roi, reprit ses fonctions, fut accusé de faire le commerce, se brouilla avec ses chefs, fut pris par les Anglais, retourna à la tête de sa compagnie, reçut un fief, revint major de l'Aca-

die, en 1702, fut de nouveau interdit, et, finalement, en 1704, on lui donne six cents livres de pension. Son fils Claude-Sébastien, marié à Judith Le Neuf de la Vallière, en 1692, a été un officier militaire de distinction.[16]

Le capitaine Louis Petit, natif de Normandie, vers 1625, fut ordonné prêtre à Québec le 21 décembre 1670 ; il se voua aux missions des Abénakis et fut nommé vicaire-général en Acadie le 5 septembre 1676. Il résidait à Port-Royal d'où les Anglais l'enlevèrent à la prise de cette place en 1690. Il revint l'année suivante, mais ne put rentrer dans son ancienne position et alla demeurer à Québec où il mourut le 3 juin 1709.[17]

Militaires, traiteurs, gouverneurs.

Thomas-Xavier Tarieu, sieur de Lanaudière et de la Pérade, enseigne dans la compagnie de M. de Saint-Ours, est né en 1644, à Notre-Dame-de-Mirande, diocèse d'Auch, en Gascogne, et épousa à Québec, le 16 octobre 1672, Marguerite-Renée Denys de la Ronde, Canadienne. Quelques jours plus tard, il obtient, de concert avec Edmond de Suève,[18] la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade, s'étendant depuis les Grondines jusqu'à la rivière Sainte-Anne, com-

16. *Titres seigneuriaux*, I, p. 128, 448 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 240 ; Daniel, *Quelques contemporains*, p. 35 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 226, 277 ; P.-G. Roy, *Saint-Antoine-de-Tilly*, p. 5 et 6 ; Doutre et Lareau, *le Droit civil*, p. 159 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 262-452 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 525, 959-1003.

17. Langevin, *Mgr de Laval*, p. 73, 126 ; *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 370 ; Mgr Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, p. 52 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 125, 152, 217.

18. Non pas Edme Le Sueur comme il est dit dans la *Société royale*, 1903, p. 71.

prenant le morceau de terre acheté par eux du sieur Louis Hamelin, seigneur des Grondines. Le 10 février 1674, Tarieu de Lanaudière est nommé gouverneur de Montréal par suite de l'emprisonnement de François-Marie Perrot ; il garda cette place jusqu'au retour de ce dernier, en juillet 1675, sinon plus tard. Sa fille Louise naquit à Montréal en 1674 ; un autre enfant, Louis, baptisé à Québec en juin 1676, se noya dans la rivière Sainte-Anne vers 1690. Un autre garçon, Pierre-Thomas, baptisé à Québec le 12 novembre 1677, fut le continuateur de la famille. Tarieu de Lanaudière demeurait à Sainte-Anne-de-la-Pérade, croyons-nous, tout en étant capitaine des gardes du gouverneur. Au mois d'avril 1680 il est mentionné comme défunt et sa veuve demande certains règlements d'affaires avec Edmond de Suève qui paraît être absent ; peut-être était-il en voyage.[19]

Le lieutenant René Gaultier de Varennes, marié en 1667 à Marie Boucher, Canadienne, fut gouverneur des Trois-Rivières depuis cette date jusqu'à sa mort survenue en 1689. Il eut plusieurs enfants, tous nés en cette ville. Il exploitait le commerce de fourrures du Saint-Maurice. De concert avec Pierre Boucher, son beau-père, il commença la seigneurie de Varennes et y comptait une trentaine de pauvres habitants mais sans aucun travail de culture pour lui-même. Son fils aîné, Louis, né en 1673, porta le nom de La Vérendrye ; il a été militaire et traiteur ; malgré cela, il mourut à la guerre, en Italie, en 1710 ou 1711, sans fortune comme son père, comme Tarieu de Lanaudière et autres qui ne furent pas des habitants.[20] Alors, Jacques-

19. *Titres seigneuriaux*, I, p. 11, 27, 275 ; Daniel, *Grandes familles*, p. 511 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 169, 318, 347.

20. Gaultier de Varennes n'était aucunement parent avec Roger de Bonneau, sieur de la Varenne, également du régiment de Carignan.

René, né en 1677, devint l'aîné et il s'appela toujours Gaultier de Varennes. C'est à lui que son père et sa mère abandonnèrent la seigneurie de leur nom où ses descendants se sont perpétués jusqu'à la conquête et, de nos jours, il y en a plusieurs parmi nous portant encore le nom de Gaultier de Varennes. Cette branche de la famille n'a pris aucune part à la découverte de notre Nord-Ouest. C'est Pierre, né en 1685, qui porta dans l'histoire le surnom de La Vérendrye et le titre de découvreur. Sa lignée s'éteignit vers 1792.

Militaire et gouverneur.

Noble homme Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte-Lucière, capitaine au régiment de l'Estrade, puis à celui de Carignan, construisit le fort Sainte-Anne à l'entrée du lac Champlain, en 1666, et, vers la fin de 1668, il remplaça Zacharie Dupuis, commandant à Montréal. Comme il était à ce poste, "homme de cœur et d'honneur, sa compagnie était la seule du régiment de Carignan restée dans le pays," observe Nicolas Perrot au sujet d'événements qui se passaient l'été de 1669. De bonne heure, l'été de 1670, il partit pour la France, laissant La Fredière à sa place. Jusque-là, il avait attendu l'arrivée de François-Marie Perrot, nommé gouverneur de Montréal, mais qui se trouva retardé d'un an par suite des périls de la navigation. Perrot étant débarqué à Québec avec Talon, son parent, le 18 août 1670, on suppose qu'il releva La Fredière de ses fonctions vers le 1er septembre. En tous cas, Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte-Lucière, ne revint pas dans la colonie. On ne doit plus le confondre avec les quatre personnages suivants, comme cela est arrivé plus d'une fois : 1. Jean Deleau, sieur de la Motte, qui commandait au fort Saint-Louis de Chambly en 1677 ;

2. Dominique de la Motte-Lucière, venu de France avec Cavelier de La Salle en 1678, marié à Montréal en 1680, seigneur de la Lussaudière en 1683, décédé à Montréal en 1700 ; 3. Claude de la Motte, marquis de Jourdis ou Jordis, marié à Lachine en 1685, tué par les Iroquois en septembre 1687 ; 4. Louis de la Rue, chevalier de la Motte, lieutenant dans les troupes entretenues en Canada, tué par les Iroquois, à Saint-François-du-Lac, en 1690.

Dans un acte du notaire Romain Becquet, Québec, 22 juillet 1666, on voit : " François Provost, écuyer, lieutenant de la compagnie du capitaine de Grandfontaine, du régiment de Carignan, et major de Québec." Ces lignes justifient la Mère Juchereau de Saint-Ignace de dire, en 1690, que M. Provost, lieutenant de roi à Québec et commandant cette place en l'absence du comte de Frontenac, était " ancien officier du régiment de Carignan." François Provost passa gouverneur des Trois-Rivières le 28 mai 1699, en remplacement de M. de Ramesay nommé commandant des troupes de la Nouvelle-France. François Provost mourut très estimé, dans cette charge, juste trois ans plus tard, le 1er juin 1702.

Fonctionnaire.

Le sieur Randin, enseigne de la compagnie de M. de Sorel, puis lieutenant de la compagnie d'Alexandre Berthier, commandait en mai 1671 un navire qui revenait de Pentagoët, d'après les ordres de Talon. Le 29 octobre 1672, on lui accorda une demi-lieue de terre au fleuve Saint-Laurent sur une lieue de profondeur, depuis la concession de Gauthier de Comporté jusqu'aux terres non concédées ; le même jour, il passa le titre de ce fief au capitaine Alexandre Berthier. Une des îles de Berthier-en-haut se nomme encore

Randin. C'est lui qui traça le plan du fort Frontenac ou Cataracoui et en dirigea la construction, l'été de 1673. Une " carte de l'Amérique Septentrionale," restée manuscrite au dépôt des archives de la marine, à Paris, " dressée par Randin en 1689 " est plutôt de 1678. Harrisse observe que " Randin, ingénieur, et l'obligé du comte de Frontenac, nomme le Mississipi Rivière de Buade, et les pays avoisinants Frontenacie." Cavelier de La Salle écrivait, le 22 août 1682, pour se plaindre des coureurs de bois, et il dit que Randin, qui est décédé, allait, par ordre de Frontenac, inviter les Sioux à se rendre à Montréal.[21]

Fonctionnaire et traiteur.

Philippe Gauthier, sieur de Comporté, mérite une attention spéciale car il représente à lui seul presque tous les caractères sortis du régiment de Carignan au Canada. Né en 1641 dans un bourg du Poitou, il avait le goût des aventures avec des aptitudes pour le commerce, ce qui paraît l'avoir décidé à se faire soldat dans la compagnie de son oncle, le capitaine de la Fouille, qui tenait garnison au lieu nommé la Motte-Saint-Héraye, près de Parthenay, en Poitou. Un soldat appelé Lanoraye, battant la caisse aux coins des rues et carrefours pour raccoler des recrues, se plaignit à ses camarades que le sieur Jacques Bonneau-Chabot, juge, sénéchal civil et criminel du marquisat de la Motte-Saint-Héraye,[22] l'avait maltraité et lui avait enlevé son tambour. On décida de venger cet affront et, par

21. *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 216 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 133 ; Margry, *Mémoires*, II, p. 252 ; Harrisse, *Cartographie*, XXV, 609-10 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 347, 467.

22. La Mothe-Saint-Héraye, d'après madame la marquise de Créquy, *Souvenirs*, I, p. 314.

conséquent, vers huit ou neuf heures du soir, Gauthier de Comporté avec six ou sept hommes de la même compagnie, se rendirent auprès de Bonneau-Chabot qu'ils rencontrèrent comme il venait de souper, ainsi que sept ou huit personnes armées d'épées. Il y eut combat immédiatement. Le juge Bonneau-Chabot et l'un de ses suivants, appelé Jean Baugier de la Thibaudière, furent blessés à mort. L'affaire ayant été instruite devant le siège royal de Saint-Maixant, en février-avril 1665, la sentence de mort contre Gauthier de Comporté fut prononcée le 10 mai, alors que le régiment était en route pour le Canada. L'oubli s'empara de ce drame qui ne paraît pas avoir été révélé au débarquement des troupes à Québec. De simple soldat qu'il était en 1664, Gauthier de Comporté était devenu officier au titre de volontaire, d'après une liste de 1669 que l'abbé François Daniel a publiée en 1867. L'intendant Talon lui confiait la charge importante de commissaire général des vivres. Dans une pièce du 1er septembre 1670, il est qualifié de " commis à la recette du dix pour cent," et, comme tel, confisque les marchandises venues de la Rochelle à l'adresse de Dupuis[23] et qui ont été emmagasinées chez Eustache Lambert sans payer le dix pour cent. Le 18 octobre 1673, il agit comme procureur de Jean Talon, l'ancien intendant, au cours d'un procès contre Pierre Dupas, à propos de la traite des pelleteries. Le 9 avril suivant, il figure dans les registres du même tribunal au sujet d'un billet signé par les nommés Perrot et Derby, pour des affaires de commerce. En 1675 on le voit marguillier de la paroisse de Québec. Il était alors en possession d'un fief d'une demi-lieue au fleuve sur une lieue de profondeur que Talon lui avait accordé le 10 octobre 1672 ; c'est une terre située au-dessus de Berthier-en-haut et qui est connue sous les noms de Comporté, Antaya,

23. Probablement Paul Dupuis.

Dorvilliers, d'après ses propriétaires successifs. Le 22 novembre 1672, Gauthier de Comporté se mariait à Québec, avec Marie, sœur de Charles Bazire, l'un des principaux marchands de la colonie. L'automne de 1675, il vendait son fief de Comporté à François Pelletier dit Antaya et à François Chorel dit Saint-Romain, toutefois il ne paraît pas s'en être désaisi, faute par les acheteurs d'avoir rempli certaines obligations. Plus tard le fils de François Pelletier devint acquéreur de la part de Chorel, fils, surnommé Dorvilliers, de sorte qu'il traita avec les héritiers de Gauthier de Comporté, vers 1700, et prit possession de tout le fief. En 1677 le roi créa une cour de prévôté à Québec et y plaça dans la charge de juge Gauthier de Comporté, lequel paraît s'être retiré du commerce pour occuper ce poste, mais il conservait des intérêts dans la traite des pays d'en haut. Par prudence, il avait sollicité des familles Bonneau-Chabot et Baugier de la Thibaudière le pardon des deux homicides de 1665, et l'ayant obtenu sous forme de déclaration empreinte de sentiments chrétiens, signée par les principaux membres de ces familles, il invoqua la clémence du roi qui ne lui fit pas défaut. Ces pièces de rémission portent la date du 16 juin 1680 ; elles furent enregistrées au Conseil Souverain de Québec, l'été de 1681, après des séances solennelles dont le compte-rendu présente une étude curieuse. Gauthier de Comporté et sa femme moururent l'automne de 1687. De leur onze enfants il en survivait sept, dont deux filles entrées en religion, deux mariées et trois garçons qui ne paraissent pas avoir laissé de descendance. Les cinq derniers se partagèrent vingt mille francs qui restaient à la famille, une fois les dettes payées.[24]

24. J.-E. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, I, p. 91 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 633 ; II, p. 166, 437, 592, 602, 713, 840, 844 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 66 ; *Edits et Ordonnances*, II, p. 58, 85 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, 259.

Ont fait la traite de l'eau-de-vie et n'ont pas colonisé.

Les sept ou huit personnages qui vont maintenant nous occuper furent les auteurs de la déplorable engeance connue sous le nom de coureurs de bois. Quatre autres les ont secondés dans cette œuvre, savoir : Gaultier de Varennes, Gauthier de Comporté, Pierre de Sorel et Michel-Sidrac Dugué. Nous ne parlons pas des Canadiens qui en ont fait autant : Boucher, Leber, Lenoir-Rolland, LaChesnaye, et autres.

Edmond de Suève, lieutenant au régiment de Carignan, et Thomas-Xavier Tarieu de Lanaudière, enseigne au même corps, obtinrent ensemble la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 29 octobre 1672. Au recensement de 1681, de Suève est le premier inscrit en ce lieu : " cinquante ans, trois fusils." C'est là qu'il mourut, le 1er mars 1707. Il fut inhumé dans l'église paroissiale.[25]

Pierre Dupas, né en 1637, fils de Jean Dupas et de Jeanne Legendre, de Brache, diocèse de Châlons, en Champagne, avait une cabane de traite, probablement à l'île qui a pris son nom, et où ses marchandises étaient gardées par deux valets, Etienne Clémenceau dit Lachesnaye et Pierre Dupineau, en juillet 1669, lorsqu'ils furent attaqués par trois " Soccokis et une Sauvagesse " de cette nation. Les deux Français tuèrent deux des hommes et la femme. Celui qui s'était sauvé, en emportant divers effets, fut capturé à Sorel. Le 3 novembre 1673, Talon accordait au sieur Dupas, l'île appelée Dupas, avec une île adjacente, de plus,

25. *Histoire de Champlain*, I, p. 207 ; *Titres seigneuriaux*, I, p. 11 ; dans la *Société royale*, 1903, p. 74, il y a eu confusion de personnages. P.-G. Roy donne une notice détaillée sur Edmond de Suève dans *le Bulletin des recherches historiques*, 1920, p. 248-50.

un quart de lieue dessus et autant dessous la rivière du Chicot, sur une lieue et demie de profondeur. Tout ceci n'était qu'un moyen de faire la traite. En octobre 1673, le Conseil Souverain s'occupa d'une affaire de peaux d'orignal saisies chez Pierre Dupas. Tout démontre qu'il vivait du commerce des pelleteries. Enfin il se maria en 1677 et mourut quarante jours après. Il fut inhumé à Sorel. Comme bon nombre de petits traiteurs de l'époque, Dupas obtenait ses articles de fabrication européenne du magasin de Charles Aubert de La Chesnaye, marchand de Québec. Celui-ci prit possession de l'île et des terres à titre de créancier. Le 11 novembre 1690 il vendit le tout moyennant quinze cents livres tournois,[26] à Jacques Brisset, sieur de Courchêne, et à Louis Dandonneau, sieur Dusablé, habitants de Champlain. Alors seulement commença la colonisation de l'île, par les gens de la côte de Batiscan, Champlain et du Cap-de-la-Madeleine.[27] Il est donc faux que Pierre Dupas ait agi comme seigneur ; il a fait le trafic des fourrures et pas davantage. La famille Dupas qui existe à présent à Sorel est celle de Charles Brisset, fils de Jacques ci-dessus.

Mentionnons un officier militaire qui, peut-être, se trouvait parent de notre traiteur. En 1672, Louis XIV envahit la Hollande, mais il ne put en achever la conquête et se contenta de laisser des garnisons dans les places enlevées par ses armes. Naerden, la ville la plus rapprochée d'Amsterdam, reçut pour commandant le sieur Dupas. L'année suivante, Guillaume d'Orange reprenant l'offensive, la situa-

---

26. Dont trois cent cinquante comptant, le reste à intérêt de 6%. La seule maison qui avait été bâtie sur l'île n'existait plus.

27. *Titres seigneuriaux*, I, p. 86 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 570, 775 ; II, p. 195 ; Huguet-Latour, *Histoire de l'île Dupas*, p. 7, 9 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 215.

tion des Français en Hollande devint insoutenable. Dupas rendit la ville en septembre. On fit grand tapage de cette capitulation, toutefois les historiens disent que Dupas ne fut blâmé que pour cacher la honte qu'éprouvait Louis XIV du retrait de ses troupes.[28]

Le capitaine Balthazar de la Flotte, sieur de la Fredière, neveu de M. de Salières, était avec sa compagnie à Montréal en mai 1666 ; l'automne suivant, il commandait en cette ville. " Déjà disgracié par la perte d'un œil, il cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes." Avare, fourbe, tyrannique et débauché, non seulement il faisait avec les Sauvages la traite de l'eau-de-vie, mais encore il les trompait sur la qualité de sa marchandise par des emprunts trop généreux aux vertus de l'inépuisable fleuve Saint-Laurent. Le 1er septembre 1667, M. de Salières se plaignait de ce que La Fredière avait été jugé ou admonesté pour un certain délit par Talon et de Courcelles, prétendant que cet officier relevait de son colonel. Le major Zacharie Dupuis commanda l'île de Montréal en 1668, puis le capitaine de la Motte-Lucière, de janvier 1669 jusqu'au commencement de l'été de 1670, alors qu'il partit pour la France laissant le poste à La Fredière qui l'avait perdu en 1667 par ses excès. Au mois d'août, Talon, revenant de France, remplaça le cheval borgne par un aveugle, car si La Fredière n'était pas un saint, François-Marie Perrot ne valait pas mieux, sans compter qu'il était parent de Talon qui sut le couvrir de sa haute influence, tant à Montréal qu'en Acadie. Nous n'avons plus de trace de La Fredière après 1670. Il fut chassé de la colonie.[29]

28. Duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, VII, p. 406.

29. Régis Roy dit que La Fredière avait un frère, Annibal-Alexis, officier au régiment de Carignan. Leblond de Brumath, *Histoire de Mon-*

Paul de Morel, enseigne de la compagnie de M. de la Motte-Lucière au régiment de l'Estrade, puis à celui de Carignan, reçut du séminaire de Saint-Sulpice, le 7 décembre 1671, un fief de huit arpents de front à la rivière, pointe nord de l'île de Montréal, sur vingt-cinq arpents de profondeur, contigu à un fief de pareille étendue accordé le même jour à Philippe de Carrion. Ces deux seigneuries ne tardèrent pas à être flanquées de plusieurs défrichements que des colons, placés par le séminaire, opéraient à la rivière des Prairies. Au mariage de François Lenoir-Rolland, à Montréal, le 2 janvier 1673, Paul de Morel est présent. En 1677 il est enseigne de la compagnie de M. de la Motte-Lucière.[30]

Philippe de Carrion, sieur du Fresnoy, lieutenant de la compagnie de M. de la Motte-Lucière au régiment de l'Estrade, puis à celui de Carignan, était probablement du Languedoc où son nom de famille se retrouve vers cette époque. Il resta dans le pays lorsque le régiment retourna en France et, le 7 décembre 1671, le séminaire de Saint-Sulpice lui accorda un fief à la pointe de l'île de Montréal dans la région qui regarde la rivière de l'Assomption, ou bras de la rivière Ottawa, lac des Deux-Montagnes, avec le privilège de faire la traite des pelleteries. On le voit dans ces lieux à partir de 1670. Vers le même temps, il se mariait avec Pétronille des Heures. Leur unique enfant, Jeanne, baptisée à Montréal le 19 septembre 1672, se maria avec Jacques Lemoine de Sainte-Hélène. L'été de 1674, Carrion fut mis aux arrêts à Québec pour avoir

---

tréal, p. 149 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 52 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 135, 151, 385-90.

30. Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 338, 355 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 72. Ce personnage n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.

favorisé les coureurs de bois sur la partie de l'Ottawa où il trafiquait (à Carillon aujourd'hui ?)[31] et condamné à une amende de deux cents livres. Il demeurait alors à Lachine.

L'abbé H.-A. Verreau résume une partie du conflit en quelques lignes qui méritent d'être citées : " Le juge de Montréal envoya un sergent arrêter deux fameux coureurs de bois logés chez le lieutenant de Perrot, M. de Carion. La mission n'était pas facile à remplir chez un homme comme M. de Carion qui ne craignait pas d'attaquer ses ennemis l'épée à la main, pendant que madame de Carion allait bâtonner leurs femmes. Le malheureux sergent fut insulté, maltraité et, paraît-il, jeté en prison. M. de Frontenac, apprenant cet outrage fait à la justice, crut qu'il devait intervenir directement, sans égard pour le gouverneur particulier (François-Marie Perrot) et il envoya le lieutenant de ses gardes, Bizard, arrêter Carion. A cette nouvelle, Perrot fait prendre les armes à sa garnison et court chez M. Le Ber où logeait Bizard, pour punir l'audacieux lieutenant. En vain celui-ci lui montre-t-il un ordre signé du gouverneur général, Perrot le lui rejetant à la figure : " Reportez-le à votre maître et qu'il apprenne une autre

31. D'après M. Sulte, il paraîtrait que Carillon tient son nom de ce personnage. Voici ce qu'il ajoutait dans *le Bulletin des recherches historiques*, 1895, p. 81 : " Au bas du Long-Saut, côté nord de la rivière Ottawa, un peu au-dessus du lac des Deux-Montagnes, il y a un endroit appelé Carillon, que j'ai souvent vu désigné comme le lieu de la bataille entre Montcalm et Abercromby. Ce n'est pas sur l'Ottawa, mais au lac Champlain que se trouve le Carillon illustré par Montcalm. Pourtant le pied du Long-Saut est célèbre aussi : Dollard des Ormeaux y a soutenu un siège tellement extraordinaire qu'on le prendrait pour du roman. C'était en 1660. A cette date le nom de Carillon ne s'appliquait pas encore à cette localité ; je le rencontre pour la première fois vers 1684. Carrion n'aurait-il pas trafiqué au bas du Long-Saut ? Ceci lui était facile, et de là son nom serait resté au site où il rencontrait les Sauvages, en épargnant à ceux-ci un trajet de deux journées."

Faute de preuve directe, ce rapprochement de faits semble bien transformer Carrion en Carillon.

fois à mieux faire son métier... " Bizard est traîné en prison avec Le Ber." Ceci amena l'arrestation de Perrot. En 1677, Carrion est lieutenant de la compagnie de M. de la Motte-Lucière. Le recensement de 1681, ville de Montréal, donne à Carrion cinquante-deux ans et quarante à sa femme, et trente-huit arpents de terre en valeur. En somme ce marchand fut, durant une douzaine d'années, l'un des plus ardents propagateurs du commerce de l'eau-de-vie chez les Sauvages, défiant les autorités, donnant asile aux criminels et contribuant à créer les bandes de gens qui vagabondaient dans les bois. Sa femme mourut à Montréal en 1682 ; on le cite comme défunt deux ans plus tard.[32]

Antoine Lafrenaye, sieur de Brucy, né en 1649, fils de Martin Lafrenaye et de Geneviève Lepage, de Carlepon, diocèse de Noyon, était lieutenant au régiment d'Auvergne lorsqu'il prit du service dans le régiment en partance pour le Canada. Dès 1670 François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, lui accorda un fief de dix arpents sur trente à l'île Perrot, vis-à-vis l'île Girdwood à présent, où il commença sans retard un grand commerce d'eau-de-vie avec les Sauvages, en société, lui et Perrot, comme on le comprit dans la suite. Ce fut la cause du célèbre procès Fénelon-Perrot-Brucy que l'on voit occupant toute la colonie en 1674-75. Le 2 janvier 1673, au mariage de François Lenoir-Rolland, marchand de Lachine, furent présents, entr'autres, François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, sa femme, Antoine Lafrenaye, lieutenant de Perrot, Paul de Morel et Philippe de Carrion. Ces deux derniers étaient des officiers

32. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 103, 380 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 800-63 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 338 ; Le Tac, *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, p. 194 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 72, 100 ; H.-A. Verreau, *les Deux abbés de Fénelon*, p. 44 ; *Société royale*, 1901, p. 77.

du régiment de Carignan qui traitaient de la boisson avec les Sauvages à la pointe d'en haut de l'île de Montréal, comme aussi Michel-Sidrac Dugué, Berthé de Chailly et Berthé de la Joubardière, leurs anciens compagnons d'armes. Le 23 août 1676, Lafrenaye épousa Hélène, fille de Pierre Picoté de Belestre, marchand de Montréal. Au recensement de Montréal, en 1681, on lit : " Antoine de Lafrenaye, 32 ans ;[33] Hélène Picoté, 24 ans, sa femme. Enfants : Antoine, 4 ; Louis, 3 ; Louise, 1. Domestiques : Simon, 50 ; Jacques, 30 ; Madeleine, 17. 2 fusils, 8 bêtes-à-cornes, 60 arpents de terre en valeur." Le même recensement, à Verdun (Lachine) donne : " Antoine de Lafrenaye, 30 ans ; Hélène Picoté, 25 ans, sa femme. Enfants : Pierre, 4 ans ; Louis, 3 ans ; Louise, 10 mois. 2 fusils, 3 bêtes-à-cornes." Lafrenaye mourut le 30 août 1682 et sa veuve épousa, à Lachine, le 29 octobre 1686, Jean-Baptiste Celoron de Blainville, traiteur au Bout-de-l'Ile de Montréal. Celoron plaida en 1705 pour retenir possession de l'île Saint-Gilles, située entre le fief Brucy ou Lafrenaye et celui de Senneville, et prouva que le titre accordé par Perrot à Brucy était postérieur à celui que le séminaire de Saint-Sulpice avait donné à Michel-Sidrac Dugué, de qui Senneville le tenait.[34]

Louis et Gabriel de Berthé, frères, étaient tous deux cadets des troupes au Canada. Gabriel de Berthé, sieur de Chailly ou de la Joubardière, né en 1647, " cadet au régiment de Carignan sans un sou de patrimoine, fils d'un père noble, peu riche, demeurant à Amboise," devint enseigne dans la compagnie de Perrot, gouverneur de Montréal, et,

33. Donc né en 1649. Il pouvait avoir été lieutenant en 1665, tel que le dit l'acte de mariage.

34. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 337 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 341 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 72, 140, 142, 148, 210, 215 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 805-1003.

dès 1670, établit un poste de traite sur le fief Bellevue, à la tête de l'île de Montréal, en face de celui de Lafrenaye. Le gouverneur général de Courcelles visita ces deux établissements en 1671 à cause des plaintes qu'il avait reçues concernant le trafic des liqueurs. Le 30 juillet 1672, le séminaire de Saint-Sulpice donna le titre de ce fief[35] " aux frères de Bertet qui le possédèrent en commun, savoir : Louis de Bertet de Chailly et Gabriel de Bertet de la Joubardière, son frère, et M. de la Joubardière le nomma Bellevue."[36] L'automne de la même année 1672, Gabriel de Berthé subit un procès pour avoir acheté des fourrures d'un Français qui les avait volées à un autre coureur de bois, après l'avoir assassiné. Du mois de mars à la fin d'octobre 1674, il fut gardien légal des boissons et des marchandises saisies chez Lafrenaye au cours du procès Perrot-Fénelon-Brucy et se trouva pour cette fin à Québec une partie de l'été, à son grand déplaisir. Le 1er janvier 1675, il vendit à Lenoir-Rolland quarante arpents de terre du fief Bellevue. Ni lui ni son frère ne figurent au recensement de 1681. En 1682 Gabriel de Berthé plaide contre Lenoir-Rolland au sujet d'une coupe de bois et d'un chemin ; il gagne son procès. Le 9 octobre 1684, il vend à Jean Milot soixante arpents de terre du fief Bellevue. La résidence des Berthé était à Saint-Louis de Lachine. M. de Denonville écrit le 14 novembre 1685 que le sieur de Chailly avait vendu son magasin du Bout-de-l'Ile et qu'il passait en France, emportant une fortune de quarante mille livres. " Venu en ce

35. Il mesurait quatre cents arpents.

36. Il y a souvent confusion entre les noms de ces deux hommes dans les papiers du temps. D'après un auteur, il y a apparence que l'aîné, Louis, était le sieur de la Joubardière, et que le cadet, Gabriel, était le sieur de Chailly. Est-ce cela ? Un correspondant du *Bulletin des recherches historiques*, 1918, p. 55, a lancé un appel aux lecteurs à ce sujet, mais la réponse est encore à venir.

pays avec rien, il s'est fait donner une concession au Bout-de-l'Ile de Montréal, où il a fait très bien ses affaires par les traites qu'il y a faites contre les défenses qui ne permettent pas d'en faire ailleurs qu'à Villemarie. Les derniers jours que j'y étais, il fut surpris en fraude, ayant retenu chez lui au Bout-de-l'Ile, une partie des pelleteries qu'un canot venant des Outaouas devait apporter toutes au marchand qui l'a équipé." Le 8 mai suivant, il ajoute : " Vous serez surpris d'apprendre que le sieur de Chailly, n'ayant pu avoir son congé pour se retirer en France avec tous ses effets qu'il y envoya l'an passé, avant mon arrivée, s'est dérobé et a déserté le pays pour passer à Orange (maintenant Albany) et de là, sans doute, en France par l'Angleterre. Je croyais qu'après lui avoir représenté que son honneur l'engageait à servir un pays qui lui a fait sa fortune, puisque de simple cadet qu'il était au régiment de Carignan, sans un sou de patrimoine, il a amassé ici quarante mille livres, il aurait bien dû attendre l'occasion de rendre quelque service à la colonie en cette conjecture.[37] Il y avait acheté une habitation au Bout-de-l'Ile de Montréal, où il a fait tous ses profits, non sans bien des fraudes et supercheries. Quand je suis arrivé dans le pays, il avait vendu l'habitation, et l'on m'a assuré qu'il n'en a pas été payé. Il est d'une conséquence extrême, monseigneur, que cette désertion ne demeure pas impunie. Il a débauché avec lui un Sauvage du Saut. Ce qu'il y a de désagréable, c'est qu'il aura dit au gouverneur Dongan (province de New-York) tout ce qu'il aura su des prises du côté de la baie du Nord (baie d'Hudson) et ce qu'il aura su des intérêts du pays et de nos desseins (pour surprendre les Iroquois). Je vous supplie très humblement de vouloir bien accorder la confiscation de ce qu'on lui trouvera d'effets

37. La guerre des Iroquois alors prochaine.

aux deux hôpitaux de la colonie. Il n'y a pas de doute qu'il n'aille à la Rochelle où il a fait passer ses effets sur le navire de Dombourg, duquel on peut savoir des nouvelles, comme de la grande partie des marchands de la ville qui commercent ici. Son père est noble, à ce que l'on dit, fort pauvre, demeurant à Amboise, ayant eu une terre dans ce voisinage près le fan (?) Il a un frère aide-major de Brissac. S'il n'est pas châtié ce sera, je vous assure, un très méchant exemple pour tout le pays où la légèreté d'esprit cause le plus grand mal de toute notre jeunesse." Le ministre répond : " Sa Majesté avait accordé permission au nommé Chailly de repasser en France, mais sur ce qu'il a été écrit concernant cet homme, Elle a trouvé à propos de la révoquer ; ainsi, qu'on l'empêche de s'embarquer et l'oblige à demeurer pour continuer son commerce et la culture de son habitation." Le 10 novembre 1686, de Denonville revient à la charge : " Il n'y a rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur d'écrire au sujet de Chailly qui a déserté le pays et qui a passé en France par la Nouvelle-Angleterre. Il serait fort dangereux qu'il n'y eut pas quelque exemple de cela. Il a assez gagné dans le pays pour mériter une amende d'un millier d'écus qui viendraient bien à propos pour aider à bâtir nos hospitalières de Villemarie où les pauvres religieuses et malades sont logés fort pauvrement. Il a acheté une terre près de la Rochelle où on le peut trouver aisément." Enfin, le 8 juin 1687, de Denonville représente à la cour que " l'impunité du sieur Chailly décrédite fort mes défenses." Après avoir cité cette correspondance, le juge Désiré Girouard observe[38] que, d'après les lettres des gouverneurs et intendants, " il est hors de doute que tous les marchands du lac

38. *Supplément au Lake St. Louis*, p. 39, 83-91 ; *Lake St. Louis*, p. 36, 140-51, 210, 215 ; *Anciens postes du lac Saint-Louis*, p. 11.

Saint-Louis, que l'on appelait tantôt Haut de l'Ile, tantôt Lachine, jouissaient du privilège de faire la traite en dehors de Villemarie et dans leurs habitations particulières et que, assez souvent, les autorités fermaient les yeux, même lorsqu'ils trafiquaient dans les bois. En 1681, Perrot, l'ancien gouverneur de Montréal, faisait un commerce de cinquante mille livres par an au fief Brucy, vis-à-vis le Bout-de-l'Ile, malgré ses démêlés antérieurs avec le gouverneur général." C'est la morale de Berthé de Chailly ou de la Joubardière et de bien d'autres.[39]

Traiteurs et colons.

Le capitaine Pierre de Sorel, né en 1628 à Notre-Dame-de-Grenoble, paraît avoir demeuré à Sorel dès 1665 ; il y mourut en 1682. Sa situation devait être prospère car, outre qu'il commerçait, le recensement de 1681 lui donne quarante-trois bêtes-à-cornes, soixante-deux moutons, dix-huit chèvres, cent cinquante arpents cultivés. Marié le 10 octobre 1668 avec Catherine Le Gardeur de Tilly, Canadienne, il ne laissa pas d'enfants.[40]

Michel-Sidrac Dugué, sieur de Boisbriant,[41] natif des environs de Nantes, servit dans les régiments de Montaigu et de Chambellé. Dans ce dernier corps, il était capitaine lorsque, en 1664, on organisa une troupe pour l'Amérique, de sorte qu'il arriva à Québec conservant son grade de capitaine au régiment de Carignan. Le 14 juin 1666, on le

39. *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 669, 811, 815, 833, 872 ; II, p. 745, 774, 799, 876 ; Margry, *Mémoires*, I, p. 188 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 342 ; *Société royale*, 1899, p. 99.

40. Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 112-14 ; *Journal des Jésuites*, p. 338, 346, 348 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 136.

41. Son père était Pierre Dugué, sieur de la Boulardière, et sa mère Périnne de Chambellé, de Perseville, parente du maréchal de ce nom.

voit en garnison à Montréal. L'automne de 1667, l'intendant Talon lui permit de faire travailler à des défrichements sur l'île Sainte-Thérèse, près de Repentigny ; le titre de cette seigneurie lui fut donné le 29 octobre 1672.[42] C'est aussi l'automne de 1667 qu'il épousa, à Montréal, Marie Moyen, belle-sœur[43] du sergent-major[44] Lambert Closse. Il commandait à Montréal en 1670. Tout en colonisant un peu l'île Sainte-Thérèse il avait les yeux fixés sur les belles terres du haut de l'île de Montréal et, en 1671, voyant Antoine Lafrenaye de Brucy et surtout les Berthé qui plantaient leurs établissements dans ces lieux, il s'empressa d'y ériger un bâtiment quelconque pour faire acte de possession, mais bientôt il donna de la valeur à ce poste qui lui fut concédé régulièrement, le 19 janvier 1672, par le séminaire de Saint-Sulpice et qui prit le nom de fief Boisbriant. Il est situé à l'entrée du lac des Deux-Montagnes et mesure en superficie deux cents arpents. En 1678 on rencontre Dugué de Boisbriant à l'assemblée des notables pour examiner la question de la traite de l'eau-de-vie. Vers cette date, il alla demeurer à l'île Sainte-Thérèse, car son fils Joseph-François fut baptisé[45] à la Pointe-aux-Trembles le 18 mars 1679. Trois mois plus tard il vendait le fief Boisbriant, au prix élevé de mil sept cent soixante-huit livres, à Charles Lemoine de Longueuil et à Jacques Leber. Jusqu'à 1685 cette propriété resta aux deux associés, puis Leber la garda seul et lui imposa le nom de Senneville qu'elle conserve de nos jours. Au recensement de

42. De 1662 à 1672 les gouverneurs et les intendants n'accordaient que des permis d'occupation.

43. Non pas veuve de Lambert Closse, comme le typographe l'a imprimé dans les mémoires de la *Société royale*, 1903, p. 81.

44. Non pas major comme la plupart des historiens l'appellent, à la suite de Dollier de Casson.

45. Parrain par procuration, François Dugué, sieur de Fougères, lieutenant-colonel du régiment de Conti.

1681, descendant le fleuve, on voit Longueuil, puis l'île Sainte-Thérèse, ensuite le fief Tremblay et Boucherville. L'île Sainte-Thérèse compte neuf hommes, neuf femmes mariées, dix-neuf hommes ou garçons, seize filles : en tout cinquante-trois âmes. Ces habitants sont : Dugué, Brien, Catin, Gauthier, Trochon, Limousin, Ragueneau, Desmares, Voine, Hayet, Masta, Bousquet, Trajean, Choquet. Le seigneur Dugué est porté à quarante-trois ans, sa femme à trente-quatre ; sept enfants : " Jean, 13 ; Marie, 11 ; Jacques, 10 ; Pierre, 8 ; Jeanne, 6 ; Joseph, 4 ; Elizabeth, 1. Domestiques : Jean Deperteau, 51 ; Nicolas Ragueneau, 33 ; Marie..., 20. 4 fusils, 4 pistolets, 16 bêtes-à-cornes, 40 arpents de terre en valeur." Trois colons possèdent chacun de huit à neuf arpents de terre cultivée ; les autres, de deux à quatre seulement. Il est visible que Dugué avait vécu en haut de Montréal par le commerce des pelleteries et qu'il continuait ce négoce à l'île Sainte-Thérèse, car ses défrichements ne donnent pas l'idée d'un cultivateur indépendant. Comme il lui fallait de vastes domaines pour subsister d'après ce régime, il se fit accorder une autre seigneurie, à la côte du nord, le 24 septembre 1683, comprenant " les terres qui sont à commencer où finit la concession du sieur Daulier des Landes (Terrebonne) dans la rivière Jésus, jusqu'à la rivière Duchêne, icelle comprise, ce qui compose un front de quatre lieues et demie sur trois de profondeur." Cette seigneurie, dite des Mille-Iles, retourna à la couronne le 1er mars 1714, faute d'être habitée. Cinq jours plus tard, le gouverneur et l'intendant l'accordaient à deux fonctionnaires : 1. Jean Petit, trésorier de la marine en ce pays, conseiller et ancien contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, marié en 1706 à Charlotte, fille du capitaine Michel-Sidrac Dugué (alors défunt) ; 2. Charles-Gaspard Piot, écuyer, sieur de l'Angloiserie, chevalier de l'ordre de

Saint-Louis, lieutenant du roi au gouvernement de la ville de Québec, marié en 1691 à Marie-Thérèse, fille du dit capitaine Dugué. Ce dernier prit une part utile aux campagnes de 1684 et 1687, contre les Iroquois, à la tête d'un bataillon de la milice. Il décéda à Montréal le 18 décembre 1688, un an après sa femme. Trois de leurs fils ont fourni des carrières militaires remarquables, à la baie d'Hudson, à Terreneuve, contre les Iroquois, aux Antilles, à la Louisiane, dans l'Ouest et au Détroit. La descendance est encore nombreuse et bien vue en Canada.[46]

Fonctionnaires, militaires et colons.

Paul Dupuis, originaire de Notre-Dame-du-Pommier, près d'Arles, en Provence, enseigne au régiment de Carignan, se maria le 22 octobre 1668, à Québec, avec Jeanne Couillard, Canadienne, et se fit accorder l'île aux Oies où il alla aussitôt demeurer, car on l'y retrouve à partir de 1673 jusqu'à sa mort en 1713. Le recensement de 1681 lui donne quarante-quatre ans, six enfants, deux domestiques, un fusil, vingt-quatre têtes de bétail, vingt arpents de terre en culture. Il y a cinq habitants avec un total de quarante-cinq arpents défrichés. Comme il fallait vivre, Dupuis accepta la charge de lieutenant particulier ou juge de Québec, mais le magistrat reprit l'épée en 1687 contre les Iroquois et en 1690 contre les Anglais. Le 1er juin 1695, le roi signait en sa faveur des provisions de lieutenant particulier à la prévôté de Québec. Il était à sa mort, le 21 décembre 1713, lieutenant-général de la prévôté. L'un de ses nom-

46. *Titres seigneuriaux*, I, p. 59, 90, 127, 229, 278, 280 ; Désiré Girouard, *Lake St. Louis*, p. 116, 141, 173, 208, 211 ; *les Anciennes côtes du lac Saint-Louis*, p. 27, 30 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 223, 340, 349.

breux enfants, officier dans les troupes de la colonie, est cité par le Père Charlevoix pour avoir porté, durant plusieurs jours, la fille d'un juge anglais capturée par les Canadiens dans la guerre de 1708 ; lorsqu'il arriva à Montréal avec son aimable fardeau, la ville lui fit une ovation. En 1710 le gouverneur général écrivait que Dupuis était l'un des deux ou trois meilleurs " partisans " de tout le Canada et il accollait à son nom celui de Hertel de Rouville, ce qui n'est pas peu dire.[47]

Pierre Bécard de Grandville, né à Paris en 1645, fils de Denis Bécard et de Jeanne Milleron, paroisse Saint-Eustache de Paris, enseigne dans le régiment du Poitou pendant six ans, épousa à Québec, le 22 octobre 1668, Anne Macart, et de ce mariage sont nés quinze enfants, de 1669 à 1696, tous à Québec. Bécard est qualifié d'enseigne en 1672 lorsqu'on lui accorde la concession de l'Ilet-du-Portage. En 1686, il fut fait lieutenant dans les troupes de la marine. En 1687, dans la campagne contre les Iroquois, il se distingua à la tête de quatre compagnies de milice qu'il commandait. En 1690 on le chargea de faire une reconnaissance sur le fleuve, de Québec à Tadoussac, à l'approche de la flotte de Phipps qui voulait enlever Québec. Il fut pris[48] et amené prisonnier à Port-Royal. Il était encore lieutenant d'une compagnie franche en 1696 alors qu'on lui accorda une terre près de son fief de l'Ilet. Deux ans plus tard il reçut une adjonction à ces deux seigneuries. Il commandait alors le bataillon de milice de Beauport. En 1700, le gouverneur et l'intendant le proposèrent au roi pour être major des

47. Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 163, 369 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 301 ; *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 354.

48. Peut-être était-ce son fils. Celui-ci est nommé procureur du roi à la prévôté de Québec le 1er juin 1695.

Trois-Rivières, mais on répondit que la chose ne se pouvait vu sa parenté avec Provost, gouverneur du poste en question. Sa sépulture est inscrite à Québec le 6 mai 1708. Avec d'Iberville, à la baie d'Hudson, en 1697, il y avait un garde-marine du nom de Grandville, qui était un fils de l'officier du régiment de Carignan. Un autre fils de ce dernier était procureur du roi à la prévôté de Québec et, à son décès, fut remplacé, le 14 avril 1700, par l'un de ses frères. Le 20 juin 1703, la compagnie de La Porte de Louvigny passa par décision royale au sieur de Grandville. Aucun des garçons de l'officier du régiment de Carignan ne paraît s'être marié, de sorte que sa descendance s'éteignit en 1754, à la mort de Paul, sieur de Fondville, appelé communément le chevalier.[49]

Colons et militaires.

Alexandre Berthier, né en 1638, fils de Pierre Berthier et de Marguerite Bariac, de Saint-Jacques-de-Bergerac, diocèse de Périgueux, devint capitaine au régiment de Lignière, passa au régiment de Carignan et se signala dans la campagne contre les Turcs. Le 8 octobre 1665, porte le *Journal des Jésuites*, " un capitaine d'une des compagnies de M. de Tracy fait abjuration d'hérésie dans la grande église (Québec) entre les mains de monseigneur, habillé pontificalement, accompagné de tout le clergé en surplis, en présence de monseigneur de Tracy, M. de Courcelles, gouverneur, M. l'intendant et quatre de nos pères." C'est Isaac Berthier, frère d'Alexandre, qui était du régiment de l'Allier. On lui

49. *Titres seigneuriaux*, I, p. 273, 425, 446 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 163, 213, 228, 289 ; Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 301, 334, 342, 356 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 6, 16, 37, 228, 275, 340, 482 ; La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, I, p. 77.

accorde quatre cents écus de gratification vers ce temps. En 1666 Alexandre Berthier commandait au fort Saint-Jean ; il eut la direction de l'arrière-garde dans la marche de M. de Tracy, l'automne de cette année. En 1672 il accompagnait M. de Courcelles dans sa promenade militaire à Cataracoui et, l'année suivante, il retournait dans ces lieux avec le comte de Frontenac pour y fonder un fort. Le 11 octobre 1672 il épousait à Québec Marie, fille de Charles Le Gardeur de Tilly. Dix-huit jours plus tard, on lui accorda la seigneurie de Bellechasse. Il acquit du sieur Randin, l'année suivante, la seigneurie qui porte le nom de Berthier-en-haut. Jusque-là il avait demeuré à Québec, où naquit Marie-Geneviève, le 30 septembre 1673, décédée le 4 octobre suivant ; mais le 20 septembre 1674 il fit baptiser sa fille, Charlotte-Catherine, à Sorel, et au même endroit, le 3 juillet 1676, avait lieu le baptême de son fils Alexandre, qui hérita de ses deux seigneuries. Quant à Charlotte-Catherine, elle entra aux Hospitalières de Québec le 10 octobre 1689, devint professe le 18 juin 1691, et décéda le 21 octobre 1698. Le rencensement de Villemur (Berthier-en-haut) montre en 1681 : Alexandre Berthier, quarante-trois ans, (sa femme était morte) ; Alexandre, 5 ; Catherine, 7 ; Jacques Chauveau, 40, domestique ; trois fusils, dix bêtes-à-cornes, trente arpents de terre en valeur. Son fermier était Pierre Bazin en 1674. Le 10 octobre 1682, Alexandre Berthier assiste à un conseil de guerre. La seigneurie de Bellechasse, voisine de celle de Couillard de l'Espinay, fut l'objet d'une dispute judiciaire en 1684, afin de régler les bornes des deux propriétés. En 1687 Berthier prit part à la guerre contre les Iroquois à la tête d'un corps de milice. En 1697, il avait une maison à Québec et y demeurait probablement. En 1709 les intendants Raudot le citent comme défunt. Son fils Alexandre épousa, le 4 octobre 1702, à

Québec, Marie-Françoise, fille de François Viennay-Pachot,[50] marchand, originaire de Grenoble, marié avec Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denis, dont le père était seigneur de Beauport. Alexandre Berthier, fils, mourut à Québec, le 11 janvier 1703,[51] et sa veuve se remaria le 4 avril 1712 avec Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville. Les Berthier n'ont pas laissé de descendance en Canada, de sorte que la veuve d'Alexandre, fils, hérita de leurs deux seigneuries. Le 25 février 1740, elle vendit à François Martel de Brouage, commandant pour le roi au Labrador, et à Pierre Désaulniers, négociant de Québec, un établissement situé au Trou, seigneurie de Bellechasse, à l'endroit nommé Courville, près du fossé de Bicêtre, d'après un catalogue de la librairie Dufossé, de Paris.[52]

Olivier Morel, sieur de la Durantaye, né à Notre-Dame-de-Gaure, diocèse de Nantes, en 1641, était enseigne dans les troupes, puis passa lieutenant au régiment de Chambellé et arriva dans la colonie avec le grade de capitaine au régiment de Carignan. Il était au fort Sainte-Anne avec M. de la Motte-Lucière en 1666. Il passa en France et revint en 1670. Le 14 septembre de cette dernière année il épousait à Québec, Françoise Duquet, Canadienne ; il reçut la seigneurie de Bellechasse, ensuite celle de la Durantaye, qui se peuplèrent assez promptement de colons venus de la côte du nord. La famille demeurait à Québec où le sieur de la Durantaye servait comme officier de la garnison. En 1683 il allait commander dans l'Ouest, prit une part marquante

50. Non pas Pacaud. Voir P.-G. Roy, *la Famille Viennay-Pachot*.

51. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, II, p. 255 ; *Bulletin des recherches historiques*, 1901, p. 128, 155, 157 ; 1914, p. 379.

52. *Titres seigneuriaux*, I, p. 109, 134 ; *Journal des Jésuites*, p. 334 ; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 163 ; *Jugements du Conseil Souverain*, II, 960, 981 ; voir aussi un article de Régis Roy, *Société royale*, 1913, p. 125.

aux expéditions de 1684 et 1687 contre les Iroquois, fut capitaine réformé en 1689, revint de l'Ouest en 1690 où La Porte de Louvigny le remplaça, devint capitaine en pied vers 1694 avec cette note des autorités : " Bon officier, honnête, homme propre à tout ; mérite une compagnie." En 1696 il commandait un bataillon de milice dans la guerre contre les Iroquois. On le considérait comme le premier militaire du pays. A la mort du comte de Frontenac, en 1698, il se brouilla avec M. de Callières qui devint bientôt gouverneur général et le négligea. En 1701, il fut nommé membre du Conseil Supérieur avec une pension de six cents francs, mais il ne prit son siège que sous M. de Vaudreuil, en 1703. Il paraît qu'il mourut pauvre, en 1717, quoique ses deux seigneuries fussent alors dans un bon état de développement.[53]

Séraphin Marganne, sieur de la Valtrie, natif de Saint-Benoît de Paris, lieutenant au régiment de Lignière, avait pris du service sous M. de Tracy en 1664 et vint au Canada avec les troupes l'année suivante. En 1668 il épousa Louise Bissot, Canadienne, et reçut la seigneurie de Lavaltrie en 1672. Au recensement de ce dernier lieu, l'automne de 1681, il est dit âgé de trente-huit ans, sa femme de vingt-neuf ; ils ont sept enfants et vingt arpents de terre défrichée ; les neuf habitants de la seigneurie n'ont ensemble que cinquante-sept arpents sous culture. Sa femme mourut en 1691 et lui en 1699. Deux de ses fils ont été militaires.[54]

François Jarret de Verchères, né en 1641 en Dauphiné, enseigne de la compagnie de M. de Contrecœur, épousa, le 17 septembre 1669, à l'île d'Orléans, Marie Perrot, Canadienne, et se fixa de suite dans la seigneurie dite de Verchères dont

53. Edouard Richard, *Rapport sur les Archives*, 1899, p. 25 ; *Société royale*, 1895, p. 3-23.

54. *Titres seigneuriaux*, I, p. 262 ; Nicolas Perrot, *Mémoires*, p. 138.

le titre lui fut donné un peu plus tard. En 1687 il commandait un bataillon de milice contre les Iroquois. Il mourut après 1693, laissant une belle famille. Ses fils et petits-fils ont été militaires et cultivateurs comme lui ; on les cite à plusieurs reprises dans les annales du temps ; ils ont commandé dans l'Ouest.

Un cousin (?) de François Jarret de Verchères se nommait André Jarret de Beauregard ; on lui donne le grade de lieutenant dans une liste de 1669. Le 12 janvier 1676, il épousait, à Montréal, Marguerite Anthiaume, native de Paris. Ce ménage vécut à Verchères. Au recensement de 1681, on voit les deux familles à la tête de cette seigneurie. En 1685, André Jarret obtint trois îles, appelées Beauregard, situées presque vis-à-vis Verchères. Il a dû mourir entre les années 1686 et 1690.

Le capitaine Pierre de Saint-Ours, d'une ancienne famille noble du Dauphiné et parent du maréchal d'Estrades, vice-roi de la Nouvelle-France, était né en 1643. Il épousa à Montréal, en 1667, Marie Mullois dont le père avait été lieutenant aux carabiniers, en France. Ce ménage ne tarda pas à se fixer sur la seigneurie dite de Saint-Ours, dont le titre lui fut accordé plus tard, en 1672. Au recensement de 1681, la terre de Pierre de Saint-Ours avait quarante arpents cultivés. Il fit du service militaire en diverses occasions, devint premier capitaine des troupes du Canada et reçut la croix de Saint-Louis dès l'époque de la fondation de l'ordre. Il mourut après 1708. Sa descendance compte de brillants officiers. Ayant une nombreuse famille et peu de ressources pécuniaires, il lutta avec énergie pour vivre de son travail comme habitant et fut l'un des plus beaux exemples de ces temps difficiles.[55]

55. Le capitaine de Saint-Ours appartenait à la noblesse reconnue de France, comme le prouve une pièce publiée dans les *Pages d'histoire*

Le chevalier Roch (non pas Roque) de Saint-Ours, de la compagnie de M. de Chambly, avait reçu un fief en 1672, contigu à celui de Pierre de Saint-Ours. On ne saurait dire ce que devint ce personnage. Le nom de Roch a été traditionnel dans la famille de Saint-Ours jusqu'à notre époque.[56]

Marchands.

Jacques Baby (ou Babie), né en 1633, fils d'honorable homme Jehan Babie, seigneur de Ranville, et d'Isabeau Robin, de Montretou, diocèse d'Agens, en Guyenne, paraît avoir été militaire dès sa jeunesse ; il était sergent de la compagnie de M. de Saint-Ours ; il s'établit à Champlain, l'été de 1668, et y acheta des terres. Il se livra au commerce. Le 1er juin 1670, à Champlain, il épousa Jeanne, fille de Pierre Dandonneau ; il mourut en ce lieu le 28 juillet 1688 ;[57] sa femme décéda à Québec en 1703, chez sa fille Jeanne, mariée à Claude Pauperet. La descendance de Jacques Baby a fourni, jusqu'à présent, des hommes qui ont

---

du Canada de M. Sulte et qui n'avait jamais été imprimée avant 1889. Ce mémoire se trouve réimprimé dans l'*Histoire de la seigneurie de Saint-Ours*, par l'abbé Azarie Couillard Després. On trouve dans le volume II des *Lettres de noblesse*, etc., publiées par P.-G. Roy, le contrat de mariage d'Henri de Saint-Ours et de Jeanne de Calignon, 25 janvier 1633.

56. *Titres seigneuriaux*, I, p. 96, 269 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 206, 347 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 943.

57. Greffe de Guillaume de la Rue, 1670 ; P.-B. Casgrain, *Familles Baby, Casgrain*, p. 47. Dans l'*Histoire de Champlain*, I, p. 121, il est dit que " le juge Baby possédait un billet écrit de la main de Turenne, adressé à Jacques Baby, alors que ce dernier était un jeune homme." Aégidius Fauteux possède cet autographe et il nous dit qu'il n'était pas adressé à Jacques Baby. L'auteur de l'*Histoire de Champlain* a dû être induit en erreur par le fait que le juge Baby possédait dans sa collection un autographe de Turenne, acquis par le juge Baby lui-même, mais il n'a aucun rapport avec son ancêtre. C'est une sauvegarde du roi donnée par le maréchal de Turenne pour la verrerie de Crandale, le 25 avril 1658, ajoute M. Fauteux.

occupé des postes en évidence dans la magistrature, l'ordre militaire, la politique et le commerce, dans le Haut et le Bas-Canada.

Jacques Guitaut dit Jolicœur, né en 1639, fils de Denis Guitaut et de Jacqueline Ricouet, de Saint-Thomas, évêché d'Anjou, est cité comme sergent au régiment de Carignan. Cet officier était tailleur d'habits et marchand à Montréal. Il épousa en cet endroit, le 14 juin 1666, Marguerite Rebours, veuve de Pierre Raguideau, dont il eut : Marguerite, baptisée le 3 mars 1667. Le recensement de 1667 lui donne trois arpents de terre en valeur, ce qui indique qu'il était aussi cultivateur, mais cette terre appartenait à sa femme. Jacques Guitaut et son épouse ne figurent pas au recensement de 1681 ; comme on y trouve leur fille Marguerite, il est à supposer que lui et sa femme étaient alors décédés, mais on ne saurait dire où et quand. La famille Guitaut a fourni, durant trois ou quatre générations, des officiers aux gardes de la maison du roi de France, tous des garçons d'esprit.

Colons.

François Pollet de la Combe Pocatière, natif de Chelieu, diocèse de Grenoble, capitaine réformé et maréchal des logis au régiment de Carignan, était fils de François Pollet de la Combe Pocatière et de Catherine de Rossini. Le 29 novembre 1669, à Québec, il épousa Marie-Anne Juchereau de Saint-Denis, Canadienne, qui lui donna deux filles : Louise, l'aînée, qui épousa Augustin Rouer de la Cardonnière, et Thérèse, née le 27 mars 1672, mariée le 8 octobre 1693, à Québec, avec le fameux d'Iberville. Le sieur de la Combe mourut le 20 mars 1672, sept jours avant la naissance de sa dernière fille. Le 29 octobre suivant, sa veuve reçut le titre de la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Poca-

tière qu'elle mit en valeur selon ses moyens. En 1672, cette femme vivait à Beauport avec ses deux enfants. Elle se remaria, le 23 février 1683, avec François-Madeleine-Fortuné Ruette, sieur d'Auteuil, l'un des principaux membres du Conseil Supérieur de Québec.[58]

Jean de l'Espinay, lieutenant, demandait de repasser en France avec le régiment, mais il aima mieux finalement se faire colon. Il était natif de Nantes. Le 11 septembre 1673, à Québec, il épousa Catherine Granger, de Saint-Médard, diocèse de Meaux. Ce ménage demeura toujours à Beauport où furent baptisés leurs onze enfants, de 1674 à 1697. Au recensement de cette paroisse, en 1681, on lit : " Jean l'Espinay, trente-quatre ans ; Catherine Granger, sa femme, vingt-six ans. Enfants : Madeleine, 5 ; Catherine, 3 ; Geneviève, 8 mois ; 1 fusil, 1 vache, 6 arpents en valeur."

Arnoult de Loubias, capitaine au régiment de Broglie, commandait aux Trois-Rivières le 8 avril 1668, et ne cessa d'y demeurer jusqu'à son départ pour la France en 1674. Entre ces deux années, il avait fait le voyage de Cataracoui avec M. de Courcelles et autres en 1671, et donné un très bon commencement à la seigneurie de Nicolet qu'il passa au sieur Michel Cressé.

Pierre Mouet de Moras, enseigne de la compagnie d'Arnoult de Loubias, au régiment de Broglie, né en 1639, à Castel-Sarrasin, en Basse-Guyenne, épousa, aux Trois-Rivières, le 8 avril 1668, Marie Toupin, Canadienne, qui lui donna une belle famille. Ils s'établirent dès 1669 sur l'île appelée Moras à l'entrée de la rivière Nicolet, et vécurent comme

58. *Titres seigneuriaux*, I, p. 43 ; *Jugements du Conseil Souverain*, I, p. 776, 956 ; Langevin, *Mgr de Laval*, p. 165 ; Faillon, *Histoire de la colonie française*, III, p. 345 ; *Bulletin des recherches historiques*, 1896, p. 62 ; 1902, p. 301.

cultivateurs. Parmi leurs descendants directs on compte le fameux Charles Mouet de Moras, sieur de Langlade. [59]

Le sergent Jacques Labadie était aux Trois-Rivières l'été de 1669. Le 16 novembre 1671, il y commandait la garnison et assistait aux mariages de trois colons de la seigneurie de Nicolet qui alors appartenait au capitaine Arnoult de Loubias, dans la compagnie duquel Labadie servait en arrivant de France avec le régiment de Carignan. Par actes du 10 février et 3 novembre 1672 on lui accorda un fief dans la banlieue des Trois-Rivières qu'il établit et légua plus tard à la famille Godefroy, à condition que le titulaire porterait son nom ; de là les Labadie-Tonnancour et les Godefroy-Labadie. Quant au sergent Jacques Labadie il ne se maria point. En 1674 il est appelé major, mais il faut lire sergent-major de la garnison des Trois-Rivières, poste qu'il occupa jusqu'à 1689 au moins. De cette date au 4 février 1707 où il mourut, on le retrouve constamment aux Trois-Rivières. Le registre de la paroisse le nomme parfois Jacques de Labadie, M. de Labadie, le major de Labadie. Il a été parrain trente fois.[60]

On trouve le capitaine Fromont et l'officier Sauvole en 1666. M. l'abbé Azarie Couillard Després m'écrit que c'est une seule et même personne.[61] Le capitaine Pierre Salvaye, écuyer, sieur de Fromont, était fils de Jean-Baptiste, capi-

59. Ce nom existait en Languedoc, Basse-Auvergne et Basse-Guyenne, non loin de Castel-Sarrazin.

60. *Titres seigneuriaux*, I, p. 122, 293 ; *Jugements du Conseil Souverain*, II, p. 386, 863. Le 20 octobre 1676, Jacques Labadie est du comité des marchands.

61. L'abbé François Daniel, *Quelques contemporains*, p. 34, dit que " M. de Sauvole passa en Louisiane où il fut très utile à d'Iberville." C'est une erreur ; ce M. de " Sauvole " est un second personnage et n'a jamais été officier dans le régiment de Carignan. Il mourut au fort de Biloxi, le 22 août 1701. Charles Gayarré, *Histoire de la Louisiane*, I, p. 66, ajoute que M. de Sauvole était le frère de d'Iberville mais il se trompe.

taine du régiment d'Espagne, au service du duc de Savoie, et de Jacquette Belle, native de la paroisse Saint-Donnat, ville de Pignerolle, diocèse de Gênes, Italie. Il ajoute que notre capitaine Salvaye de Fromont épousa, en novembre 1673, Catherine Le Roy, fille de... Le Roy et de Marie Lussia, paroisse Saint-Paul, ville de Paris. Ce ménage s'établit à Sorel avant 1675. Salvaye de Fromont a eu la concession d'une des grandes îles Saint-Ignace, je crois, du lac Saint-Pierre. Il était mort en 1689. M. Régis Roy me dit qu'Antoine de Salvaye, sieur de Fromont, est désigné quelque part comme fils d'un ancien compagnon d'armes de Pierre de Saint-Ours. La descendance est encore parmi nous, entr'autres M. l'abbé Narcisse Salvaye, de Saint-Hyacinthe. La rivière Salvaye qui arrose la seigneurie de Saint-Ours tient son nom de cette famille.

Antoine Pecaudy de Contrecœur, né en 1596, au bourg de Saint-Chef, diocèse de Vienne en Dauphiné, est mentionné avec éloge dans les lettres de noblesse que Louis XIV signait en sa faveur, au mois de janvier 1661 : " Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, Daulphin de Viannas, comte de Valentinois et Diois — à tous, présents et à venir, salut. — Depuis qu'il a plu à Dieu nous donner la paix générale[62] avec les couronnes, nous avons été excité de reconnaître ceux de nos sujets qui se sont signalés dans nos armées et qui continuent leurs services à cet Etat, à l'imitation de leurs aïeux qui se sont acquis la qualité de nobles quoiqu'ils n'aient été soigneux d'en conserver le titre que nous avons accoutumé de donner à ceux que nous voulons gratifier : — et c'est pourquoi " ayant été bien informé par tous les généraux de notre armée de la valeur et générosité de notre cher et bien-aimé Antoine Pecaudy de Contrecœur,

62. Paix dite des Pyrénées, en 1659.

capitaine au régiment de Carignan, lequel, depuis l'établissement d'icelui, nous a rendu, et au feu roi notre très honoré seigneur et père, des preuves de son courage, affection et fidélité à notre service, dans nos armées et troupes, tant cavalerie qu'infanterie, l'espace de vingt-cinq ans, ayant commandé, soit en qualité de lieutenant ou de capitaine, depuis quinze ans en ça au régiment de Montesson et de celui de Carignan, s'étant trouvé à tous les exploits de guerre qui se sont présentés, particulièrement au siège de Pignerolles sous le feu sieur de Montmorency, de la compagnie Lapoupe au régiment de Sault, comme aussi au combat de Chezin en la compagnie des chevaux-légers de Dizi... sous le sieur de Crecquy où il fut blessé d'une mousquetade à l'épaule, et au siège de Valence d'un coup de mousquet à la cuisse, et... au dit régiment de Carignan au retour de Vigune, au combat de... sous le prince Thomas où il fut blessé d'une mousquetade à la tête dont il a été trépané ; au faubourg d'Estampes fut blessé d'une mousquetade à travers le corps, au faubourg Saint-Antoine fut blessé d'une mousquetade à travers le corps dans la même compagnie où il fut blessé d'une mousquetade au bras dont il demeura estropié, sous notre cousin le vicomte de Turenne, l'année dernière commandant le régiment de Carignan à l'attaque d'Auxerre sous notre cousin le maréchal de Grancey et Piedmont, et finalement tous les autres lieux où il a été commandé, en sorte que nous avons tous sujets et satisfaction de le juger digne de l'honneur au titre de noblesse auquel il a aspiré."[63]

Le 17 septembre 1667, à Québec, il épousa Barbe Denys, Canadienne, âgée de quinze ans et trois mois. Lui en avait

63. Publiées dans les *Pages d'histoire du Canada* de M. Sulte pour la première fois en 1889 ; reproduites dans les *Lettres de noblesse, etc.*, éditées par P.-G. Roy.

soixante-et-onze. La seigneurie dite de Contrecœur lui fut accordée en 1672, et il alla y demeurer avant 1677. Le recensement de 1681 lui donne trois enfants : Louis, 13 ans, qui mourut en 1687 ; Marie, 5 ans, mariée plus tard à Jean-Louis de Lacorne ; François-Antoine, 1½ an, qui a continué la famille. Ce ménage a quatre-vingts arpents de terre en valeur. Le père, le fils et deux petits-fils comptent des services militaires non interrompus de 1637 à 1760 ; à eux quatre ils ont reçu plus de soixante blessures dans les combats.[64]

***

Il est impossible d'indiquer les familles canadiennes fondées par des soldats du régiment de Carignan ; c'est peut-être à cause de cela que tant de gens se disent issus de cette troupe. Après avoir relevé dans les journaux une centaine de prétentions de ce genre et fait autant d'enquêtes qui ont abouti à une fin négative, nous abandonnons l'épreuve.

Mais les officiers ! Eh bien, voyons ce qu'il en reste parmi nous. Nous n'avons que six familles à nommer : Baby de Ranville, Tarieu de Lanaudière, Morel de la Durantaye, Gaultier de Varennes, Mouet de Moras et Salvaye de Fromont. Avec les descendants de plusieurs Canadiens anoblis il y a dix quarts de siècle, c'est notre noblesse des croisades.

---

64. *Titres seigneuriaux*, I, p. 96 ; Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogiques*, I, p. 469.

Les mémoires de la *Société royale*, 1903, p. 87, donnaient aussi comme du régiment de Carignan, Laurent Bory ou Bornay, sieur de Grandmaison, mais c'est une erreur ; il était à Montréal avant 1665.

L'abbé François Daniel, *Quelques contemporains*, p. 35 et 36, mentionne M. de Saint-Lusson, lieutenant. Rien ne prouve qu'il était du régiment de Carignan, pas plus que le chevalier Louis-Joseph-Hyacinthe Le Gouës n'était capitaine.

LISTE DES OFFICIERS

TABLEAU RECAPITULATIF

Comme nous venons de le voir, après des recherches qui ont duré soixante ans et plus nos érudits s'accordent à dire que les papiers du régiment de Carignan sont introuvables et que, par conséquent, nous n'avons pas de liste des officiers et des soldats de cette troupe. En attendant une découverte qui n'arrive pas, nous avons relevé tout ce que le hasard nous présentait au cours de nos lectures de vieux manuscrits. A défaut de documents authentiques, le résultat de nos enquêtes semble lever le voile en ce qui concerne les officiers. Nous ne les avons pas tous, il est vrai, mais " quand on n'a pas tout ce qu'on aime, il faut chérir ce qu'on a."

Les calculs les plus élevés donnent treize cents hommes, officiers et soldats, repartis en vingt-quatre compagnies, y compris celles de M. de Tracy. En mettant quatre officiers par compagnie il en faudrait quatre-vingt-seize pour être au complet, suivant M. Gérard Malchelosse.[1] Nous en avons trouvé quatre-vingt-quatre, sans compter un état-major de six et trois aumôniers, savoir :

Capitaines	24
Lieutenants	22
Enseignes	11
Cadets et sergents	10
Grades inconnus	17
Total	84

1. Voir la préface de ce livre.

Il est probable que le grand total des officiers, comprenant état-major, aumôniers, capitaines, etc., à l'exception des grades inférieurs subalternes, dépassait le chiffre de cent cinq, parce que, sur le pied de guerre, on compte plus d'officiers dans un corps qu'en temps de paix.[2]

ETAT-MAJOR :

Henri de Chastelard de Salières, colonel commandant.
Jean-Baptiste Dubois de Cocreaumont et de Saint-Maurice, commandant de l'artillerie, délégué de l'intendant.
François Pollet de la Combe Pocatière, commandant de la cavalerie.
Alexandre de Chaumont, aide-de-camp.
Jean Dugal du Fresne (Dufresne), major des troupes.
Vincent Basset du Tartre, chirurgien-major.

AUMONIERS :

Flavien de Saint-Pons, appelé l'abbé de Carignan.
Jean-Baptiste Dubois d'Egriseilles.
Thierry Beschefer, Jésuite.

CAPITAINES :

Alexandre Berthier.
Isaac Berthier.
Jacques de Chambly.
Pierre de Sorel.
Pierre de Saint-Ours.
Olivier Morel de la Durantaye.
Antoine Pecaudy de Contrecœur.
Michel-Sidrac Dugué de Boisbriant.

2. Voir la préface de ce livre.

Hector d'Andigné de Grandfontaine.
Pierre de Saint-Paul de la Motte-Lucière.
Balthazar de la Flotte de la Fredière.
Roger de Bonneau de la Varenne.
Arnoult de Loubias.
Pierre Salvaye de Fromont.
Jacques du Mesnil-Heurry de Saint-Marc.
François de Montail de Clairvacq (ou Clérac).
Jean Laumonier de Traversy, tué.
Louis Petit.
François Massé de Walley.
Jean-Maurice-Philippe de Pernon de la Fouille.
De Latour.
De Rougemont.
Desportes.
Maximin.

LIEUTENANTS :

Antoine Lafrenaye de Brucy.
Séraphin Marganne de la Valtrie.
Pierre de Joybert de Marson et de Soulanges, compagnie de M. de Grandfontaine.
François de Sainte-Croix, compagnie de Dugué de Boisbriant.
Edmond de Suève, compagnie de M. de Saint-Ours.
François Provost, compagnie de M. de Grandfontaine.[3]
Jean de l'Espinay.
André Jarret de Beauregard.
René Gaultier de Varennes.
Valentin Frapier de Beauregard.

3. François Provost agissait comme major de la garnison de Québec, ou aide-major des troupes.

Jean-Louis de Douglas.
Philippe de Carrion du Fresnoy, compagnie de M. de la Motte-Lucière.
Antoine d'Héricourt, compagnie de M. de Sorel(?).
Pierre Ferré de Lespinay.
François Feraud, compagnie colonelle.[4]
Claude-Sébastien le Bassier de Villieu de Daudeville, compagnie d'Isaac Berthier.[5]
Des Granges, compagnie de Bonneau de la Varenne.
Mignardet, compagnie colonelle.
De Luc ou Du Luques, tué.
Roch Thoery de l'Ormeau.
François de Gauds (du Gas ?) de Martinville, compagnie colonelle (?).
Randin, ingénieur, cartographe, compagnie d'Alexandre Berthier.

ENSEIGNES :

Thomas-Xavier Tarieu de Lanaudière et de la Pérade, compagnie de M. de Saint-Ours.
François Jarret de Verchères, compagnie de M. de Contrecœur.
Paul de Morel, compagnie de M. de la Motte-Lucière.
Pierre Mouet de Moras, compagnie d'Arnoult de Loubias.
Prudent-Alexandre Taboureau (Tabouret ?) de Véronne, compagnie de M. Berthier.
Jean-Vincent d'Abadie de Saint-Castin, compagnie de M. de Grandfontaine.
Pierre Bécard de Grandville.

4. Il était aussi aide-major des troupes. Il devint aide-de-camp au départ d'Alexandre de Chaumont pour la France.
5. En 1670 il est cité comme enseigne de la compagnie de Jacques de Chambly.

Dominique Lefebvre de Guesquelin.
Jean Nicolas de Brandis.
Paul Dupuis..
Darienne.

SERGENTS :

Jacques Baby (ou Babie), compagnie de M. de Saint-Ours.
Jacques Labadie, compagnie d'Arnoult de Loubias.
Jacques Guitaut dit Jolicœur.

CADETS :

Gabriel de Berthé.
Louis de Berthé.
Nicolas de Choisy, compagnie de Maximin.
Pierre Julien, compagnie de M. de Contrecœur.
Lavallée, compagnie de Dugué de Boisbriant.
Lazide, compagnie colonelle.
Jean Gabaret, compagnie de M. Desportes.

GRADES INCONNUS.

Roch de Saint-Ours, compagnie de Jacques de Chambly.[6]
Philippe Gauthier de Comporté, compagnie de M. de la Fouille.[7]
Valentin des Hayes, gentilhomme volontaire, compagnie colonelle.
Pierre des Brandes, gentilhomme volontaire.
Annibal-Alexis de la Flotte.
Louis de Canchy de Lerole, enlevé par les Iroquois, puis libéré.
Flottant de Lescure.

6. Peut-être lieutenant ?
7. Ibid.

Pierre Dupas.
Jacques-Théodore Cosineau de Manereuille.
De Saint-Nicolas.
De Salampar, gentilhomme volontaire.
De Beaubel, officier volontaire.
D'Aiguemortes, tué.
De Chasy, tué.
De Chaulnes, tué.
Chamat, tué.
Morin, tué.[8]

8. Nous pourrions ajouter Louis de Nazo et Henri Brocq (ou Brault) de Pomerainville qui, selon Régis Roy, devaient être officiers.

ERRATA A CORRIGER

Page 20, 2ème ligne, il faut lire " comme ce qui fut plus tard " et non pas " ou ce que fut plus tard."

Page 22, chap. III, 2ème ligne, " ambassadeur " et non pas " embassadeur."

Page 67, note 105, 1ère ligne, il faut lire " Encore un écrivain " et non pas " un contemporain du temps." Le Beau n'était pas un contemporain.

Page 85, 2ème ligne, de Douglas n'était pas chevalier de Saint-Louis, car cet ordre militaire n'a été fondé qu'en 1693. Peut-être le fut-il après 1693.

Page 90, 17ème ligne, il faut lire " Jean-Vincent " et non pas " Vincent."

Page 99, 1ère ligne, il faut lire " Dominique de la Motte " et non pas " de la Motte-Lucière."

Page 116, retranchez la dernière phrase du premier paragraphe. Depuis que cette étude a été publiée, on a découvert que la descendance des Duguay est celle de Pierre Duguay et non pas de Michel-Sidrac Dugué de Boisbriant.

Page 121, 13ème ligne, il faut lire " 1727 " et non pas " 1717."

Index Général

Abadie de Saint-Castin, Vincent d'..... 90, 94, 133
Abénakis, Sauvages du Maine..... 9
Acadie..... 62, 90
Agariata, chef iroquois..... 49, 52
Aiguemortes, d'..... 46, 83, 135
Ailleboust des Musseaux, Charles..... 40
Albanel, Père Charles..... 38, 53
Albany, sur l'Hudson..... 11, 29, 38, 44, 111
Allier, régiment de l'..... 32, 86, 118
Allouez, Père Claude..... 30
Andastes, Sauvages de la Pennsylvanie..... 9, 45
Andavagué, fort iroquois..... 57
Andigné de Grandfontaine, Hector d'..... 58, 63, 90, 92, 93, 132
Antaya, fief..... 101, 102
Anthiaume, Marguerite..... 122
Aubert de LaChesnaye, Charles..... 103, 104
Aubéry, chevalier, officier en 1685..... 85
Audet, F -J..... 57
Avaugour, M. d', gouverneur général..... 9, 10

Baby de Ranville, Jacques..... 123, 129, 134
Balthazar, Johann von..... 12, 13, 16, 17
Bardy, Père Claude..... 24
Baston, Simon, marchand..... 87
Bâtard Flammand, chef iroquois..... 40, 50, 54, 55, 61
Baugier de la Thibaudière, Jean..... 101, 102
Bazin, Pierre..... 119
Bazire, Charles et Marie..... 102
Beaubel, de..... 84, 135
Beauregard, îles..... 122
Bécard de Fondville, Paul..... 118
Bécard de Grandville, Pierre..... 117, 133
Bellechasse, seigneurie..... 119, 120
Bellevue, fief..... 110
Bergères de Rigauville, Nicolas-Blaise..... 120
Berthé de Chailly et de la Joubardière..... 109, 114, 134
Berthier, Alexandre..... 47, 53, 63, 86, 99, 118, 131
Berthier, Isaac..... 32, 86, 118, 131
Beschefer, Père Thierry..... 24, 89, 90, 131
Bissot, Louise..... 121
Bizard, Jacques..... 107, 108
Boisbriant, voir Dugué de Boisbriant
Boivin, Guillaume..... 53
Bonneau-Chabot, Jacques, juge..... 100, 101, 102

Bonneau de la Varenne, Roger de..... 85, 97, 132
Boquet, Charles, Frère..... 46, 53
Bory ou Bornay de Grandmaison, Laurent..... 129
Boucher, Marie..... 97
Boucher, Pierre..... 9, 10, 41, 97, 103
Bourdon, Jean, et son fils Dombourg..... 32, 112
Brandes, Pierre des..... 85, 134
Brault ou Brocq de Pomerainville, Henri..... 31, 86, 135
Brézé, navire..... 23, 24
Brisset de Courchêne, Jacques..... 104
Broglie, régiment de..... 15, 16, 19, 24, 38, 125
Brucy, voir Lafrenaye de Brucy.
Carignan, prince Eugène-Maurice..... 17, 18, 25, 76
Carillon, localité..... 107
Carrion du Fresnoy, Philippe de..... 87, 106, 108, 133
Cataracoui, fort, 1673..... 100
Cayenne en 1665..... 24
Cent-Associés, Compagnie des..... 8
Celoron de Blainville, J -B..... 109
Chabert de la Charrière, Marguerite..... 87
Chailly, voir Berthé
Chamat..... 49, 84, 135
Chambellé, Périnne de..... 113
Chambellé, régiment de..... 24, 38, 113, 120
Chambly, Jacques de..... 27, 31, 33, 53, 63, 90, 91, 92, 93, 131
Chambly, fort de..... 32, 35, 47, 91, 98
Champlain, Samuel..... 8
Chapais, Hon. Thomas..... 5, 47
Chartier de Lotbinière, Louise..... 93
Chartier de Lotbinière, René-Louis..... 40, 42, 48, 58, 93
Chastelard, voir Salières
Chasy..... 49, 50, 51, 52, 84, 135
Chaulnes, de..... 84, 135
Chaumonot, Père Pierre-Joseph-Marie..... 28, 36, 52
Chaumont, Alexandre de..... 32, 54, 57, 85, 131, 133
Chauveau, Jacques..... 119
Chevaux, 1665, arrivent de France..... 28
Chevrainville, Claudine de..... 32
Chiens attelés..... 43
Choisy, Nisolas de..... 84, 134
Chorel, François, fief Dorvilliers..... 102
Chouart, Médard..... 30
Clémenceau, Etienne..... 103
Colbert, ministre..... 7
Closse, Lambert..... 114
Colons, 1665, 1670, arrivent de France..... 29, 64, 66
Comporté, voir Gauthier de Comporté
Contrecœur, voir Pecaudy de Contrecœur
Corlar, poste sur l'Hudson..... 44, 50, 51

Couc, Pierre 31
Couc, 1665, soldat, décédé 31
Couillard, Jeanne 116
Courcelles, M de, gouverneur général ... 27, 33, 37, 39, 40, 42, 45, 46, 47, 53, 57, 58, 110
Coureurs de bois, origine 60, 73, 77
Courville, localité 120
Couture, Gouillaume 51, 52
Cressé, Michel 125

Dandonneau, Jeanne et Pierre 123
Dandonneau, Louis, sieur Dusablé 104
Darienne 84, 134
Daulier des Landes 115
Deleau de la Motte, Jean 98
De Luc ou Du Luques 55, 84, 133
Denis, Barbe 128
Denis de la Ronde, Marguerite-Renée 96
Deperteau, Jean 115
Derby ou d'Herby, Henri, coureur de bois 101
Desaulniers, Pierre 120
Desportes 87, 132
Dollard des Ormeaux 107
Dollier de Casson, Sulpicien 87
Douglas, Jean-Louis de 85, 133, 136
Dubois d'Egriseilles, abbé J-B 32, 89, 131
Dubois de Cocreaumont et de Saint-Maurice, J-B 57, 131
Duchêne, rivière 115
Dugal du Fresne (Dufresne) 58, 84, 131
Dugué de Boisbriant, Michel-Sidrac 26, 48, 103, 109, 113, 131, 136
Dugué, Charlotte 115
Dugué, Marie-Thérèse 116
Du Laurent, greffier 32
Dupas, Pierre 101, 103, 135
Dupéron, Père François 24, 38
Dupineau, Pierre 103
Dupuis, Paul 101, 116, 134
Dupuis, Zacharie 8, 98, 105
Duquet, Françoise 120
Durantaye, seigneurie 120

Eau-de-vie et les coureurs de bois 78
Estrade, régiment de l' 98, 106
Etienne, madame, de Paris 65

Fauteux, Aégidius 15, 87, 124
Féodalité 74
Feraud, François 84, 133
Ferré de Lespinay, Pierre 85, 133
Filles, 1669, arrivent de France 63, 65
Flottant de Lescure 84, 134

Flotte de la Fredière, Balthazar de 77, 98, 105, 132
Flotte, Annibal-Alexis de la 105, 134
Frapier de Beauregard, Valentin 84, 132
Frémin, Père Jacques 53
Frémont, Jean, Sulpicien 87
Fromont, voir Salvaye de Fromont
Frontenac, comte de, gouverneur général 73, 107

Gabaret, Jean 87, 134
Gareau, Père Léonard 44
Gasnier, Anne 32
Gaudet, Placide 92
Gauds de Martinville, François de 32, 40, 85, 133
Gaultier de Varennes, René 97, 103, 129, 132
Gaultier de la Vérendrye, Pierre 97, 98
Gauthier de Comporté, Philippe 84, 99, 100, 103, 134
Gibbons, 1665, major de Boston 30
Giffard, 1665, officier de milice 29, 40
Godefroy de Normanville, Louis 44, 45
Grandfontaine, voir Andigné de Grandfontaine
Granger, Catherine 125
Granges, des 85, 133
Grisard des Ormeaux, Nicolas 86
Guesquelin, voir Lefebvre de Guesquelin
Guillaume III contre Louis XIV 73
Guitaut dit Jolicœur, Jacques 124, 134
Guyon, capitaine, marin 32

Habitants, Compagnie des 28
Hamelin, Louis, seigneur 97
Hautmesnil, Jean-Vincent de 40, 43
Hayes, Valentin des 85, 134
Héricourt, Antoine d' 85, 133
Hertel de Chambly, René 92
Hertel de Rouville, J.-B. 117
Heures, Pétronille des 106
Hollandais, 1665, sur l'Hudson 11, 29
Hollande, 1665 et 1672, Louis XIV, guerres 24, 61, 62, 73, 75
Hudson, 1665, fleuve 11
Huot, Lucien 36, 37, 47

Iroquois, leur pays 8, 38, 57
Iroquois, 1661, redoutables 7, 9, 11
Iroquois, 1665, projet du major Gibbons 30
Iroquois à Montréal et Québec parlant de paix 50, 51, 61
Iroquois, 1666, non vaincus 45, 46, 54, 55, 56, 59

Jarret de Beauregard, André 122, 132
Jarret de Verchères, François 121, 133
Jardin de Hollande, navire 33
Joybert de Marson et de Soulanges, Pierre de 90, 92, 132
Joubardière, voir Berthé

Juchereau de Saint-Denis, Marie-Anne et Charlotte-Françoise.... 120, 124
Juchereau de Saint-Denis, Nicolas..... 29, 40
Julien, Pierre..... 85, 134
Justice, navire..... 33, 42

Kastner, Frédéric de..... 13, 16

Labadie, Jacques..... 126, 134
La Barre, Lefebvre de, gouverneur général..... 24
La Corne, Jean-Louis de..... 129
La Fouille, voir Pernon de la Fouille
La Fredière, voir Balthazar de la Flotte de la Fredière
Lafrenaye de Brucy, Antoine..... 88, 108, 114, 132
Lambert, Eustache..... 101
La Motte, voir Saint-Paul, voir Larue
La Motte de Jordis, Claude, marquis..... 99
La Motte, Dominique de, seigneur de la Lussaudière..... 99, 136
Langlade, Charles Mouet de Moras de..... 126
Lanaudière, voir Tarieu de Lanaudière
La Porte de Louvigny, Louis..... 118, 121
Larue de la Motte, Louis de..... 99
Latour, de..... 31, 84, 132
Laumonier, Jean, de Traversy et de Montagny..... 32, 49, 84, 132
Lavallée..... 85, 134
La Vérendrye..... 97, 98
Lazide..... 85
Lebarrois, Millo-Claude..... 32
Le Bassier voir Villieu
Le Beau, Claude..... 67, 68, 136
Leber, Jacques..... 103, 107, 114
Le Chasseur, Jean, juge..... 88
Lefebvre de Guesquelin, Dominique..... 58, 88, 134
Le Gangneur, capitaine, marin..... 24, 89
Le Gardeur de Repentigny, J -B..... 28, 40, 53
Le Gardeur de Tilly, Catherine et Marie..... 113, 119
Le Gouës, Louis-Joseph-Hyacinthe..... 129
Lemercier, Père François-Joseph..... 52
Lemoine de Longueuil, Charles..... 40, 43, 53, 87, 114
Lemoine d'Iberville, Pierre..... 124, 126
Lemoine de Sainte-Hélène, Jacques..... 106
Le Neuf de la Vallière, Michel..... 29, 40
Le Neuf de la Vallière, Judith..... 96
Lenoir-Rolland, François..... 103, 106, 108, 110
Le Page, Marie-Rogère..... 87
Lerole, Louis de Canchy de..... 49, 50, 51, 86, 134
Le Roy, Catherine..... 127
Lescure, voir Flottant de Lescure
L'Espinay, Jean de..... 125, 132
Lignière, régiment de..... 118, 121
Loubias, Arnoult de..... 42, 63, 125, 132

Louis XIV commence son règne..... 7, 11, 47, 62, 73
Louvigny, voir La Porte de Louvigny
Macart, Anne..... 117
Manereuille, Jacques-Théodore Cosineau de..... 87, 135
Marganne de la Valtrie, Séraphin..... 121, 132
Marin de la Malgue, Charles-Paul..... 86
Marson, voir Joybert de Marson et de Soulanges
Martel de Brouage, François..... 120
Massé de Walley, François..... 58, 85, 132
Maximin..... 42, 84, 132
Mazarin, ministre..... 7, 9
Mesnil-Heurry de Saint-Marc, Jacques du..... 87, 132
Mésy, M de, gouverneur général..... 10, 27
Mignardet..... 43, 84, 133
Milice, origine de la..... 8, 9, 40, 43
Milice de France, ce qu'elle était..... 19, 20
Milice de Montréal et de Québec, 1666, ses services..... 43, 53, 56, 58
Milice, 1667, projet d'exercice de tir..... 60, 61
Mille-Isles, seigneurie..... 115
Milot, Jean..... 110
Mississipi, nommé rivière de Buade..... 100
Moisan dit le Breton, Jean..... 89
Montagny, voir Laumonier (Jean)
Montaigu, régiment de..... 26, 113
Montail de Clairvacq (Clérac), François de..... 32, 84, 85, 132
Montréal, 1663, 1666, milice..... 9, 43, 53
Montréal, 1668-70, commandants..... 105
Montesson, régiment de..... 27, 128
Moras, voir Mouet de Moras
Morel de la Durantaye, Olivier..... 63, 120, 129, 131
Morel, Paul de..... 87, 106, 108, 133
Morin..... 49, 84, 135
Morin dit Rochebelle, Jean-Baptiste..... 86
Mouet de Moras, Pierre..... 125, 129, 133
Mouffart, François..... 31
Moyen, Marie..... 114
Mullois, Marie..... 122
Nazo, Louis de..... 32, 135
New-York, 1665, colonie anglaise..... 29, 45, 61
Nicolas de Brandis, Jean..... 84, 134
Nicolet, seigneurie..... 125
Niel, Pierre..... 96
Niquet, Marie-Madeleine..... 86
Orléans, régiment d'..... 24, 32, 38
Ormeaux, voir Grisard, voir Thœry
Ottawa, 1666, rivière où chassaient les Iroquois..... 56
Outaouas, 1665, 1669, viennent en traite..... 30, 64
Paix de Bréda, 1667..... 61

Pauperet, Claude 123
Pecaudy de Contrecœur, Antoine 27, 85, 127, 131
Pelletier, François 102
Penn, William 9
Pentagoët, fort 91, 93, 99
Pernon de la Fouille, Jean-Maurice-Philippe de 42, 84, 100, 132
Perrot, François-Marie 64, 97, 98, 101, 105, 107, 108, 113
Perrot, Marie 121
Petit, capitaine, marin 24
Petit, Jean, trésorier de la marine 115
Petit, Louis, capitaine et prêtre 43, 96, 132
Pezard de la Touche 41
Picoté de Belestre, Hélène 109
Picoté de Belestre, Pierre 40, 53, 87, 109
Piot de l'Angloiserie, Charles-Gaspard 115
Pocatière, voir Pollet de la Combe
Poitou, régiment du 24, 38, 84, 88, 92, 117
Pollet de la Combe Pocatière, François 124, 131
Pontiac, 1764, sa prise d'armes 12
Poulet, capitaine, marin 28
Provost, François 99, 118, 132
Québec, 1666, milice 53, 58
Radisson, Pierre-Esprit 30
Raffeix, Père Pierre 40, 46, 53
Rageot, Gilles, notaire 88
Ragueneau, Nicolas 115
Raguideau, Pierre 124
Ramesay, M. de 99
Randin, ingénieur, cartographe 99, 119, 133
Rebours, Marguerite 124
Recensements, 1665, 1675 ..... 70, 73
Régiments, voir Allier, Broglie, Chambellé, Estrade, Lignière, Montaigu, Montesson, Orléans, Poitou, Watteville
Richelieu (Sorel), fort 8, 28
Rivière-du-Loup, fief 87
Robutel de Saint-André 40
Rouer de la Cardonnière, Augustin 124
Rougemont, de 43, 47, 84, 132
Roy, Régis 85, 86, 87, 90, 92, 105, 127, 134
Ruette d'Auteuil, F-M-F 125
Saint-Jean, fort 36, 47, 119
Saint-Lusson, Simon-François Daumont de 129
Saint-Nicolas, de 84, 135
Saint-Ours, Pierre de 122, 127, 131
Saint-Ours, Roch de 123, 134
Saint-Paul de la Motte-Lucière, Pierre 47, 49, 64, 98, 105, 120, 132
Saint-Pons, abbé Flavien de 32, 89, 131
Saint-Sébastien, navire 33, 61

Sainte-Anne, fort 37, 47, 49, 53, 58, 84, 120
Sainte-Anne-de-la-Pérade, seigneurie 96, 103, 124
Sainte-Croix, François de 84, 132
Sainte-Thérèse, fort 33, 35, 36, 37, 43, 47, 84
Sainte-Thérèse, île, près Repentigny 114, 115
Salampar, de 40, 84, 135
Salières, Henri de Chastelard de 12, 17, 25, 27, 32, 33, 35, 37, 84, 131
Salvaye de Fromont, Pierre 31, 126, 129, 132
Salvaye, abbé Narcisse 127
Senneville, fief 109, 114
Sioux, 1682, visités par Randin 100
Soccoquis, Sauvages 99
Soissons, comte de 17
Sorel, Pierre de 31, 35, 42, 50, 51, 103, 113, 131
Sorel, 1647, 1665, forts Richelieu et Sorel 8, 28, 31, 35, 42
Soulanges, voir Joybert de Marson et de Soulanges
Suève, Edmond de 96, 97, 103, 132
Suisses, troupes 20

Taboureau (Tabouret ?) de Véronne, Prudent-Alexandre .. 32, 84, 85, 133
Talon, Jean, intendant 16, 33, 64, 73
Tarieu de Lanaudière, Thomas-Xavier 96, 103, 129, 133
Tartre, Vincent Basset du 85, 131
Temps héroïques du Canada 59
Teron, navire 23
Terrebonne, seigneurie 115
Thauvenet, Marie-Thérèse 91
Thœry de l'Ormeau, Roch de 86, 87, 133
Toupin, Marie 125
Tracy, Alexandre de Prouville de .. 22, 23, 25, 32, 34, 36, 37, 49, 54, 57, 58, 61
Traversy, voir Laumonier (Jean)
Troupes au début de la colonie 8, 82
Turenne, vicomte, maréchal 15, 73, 123

Valtrie, la, voir Marganne de la Valtrie 121
Varenne, Roger de Nagu de 15, 16
Verchères, seigneurie 121
Verchères, voir Jarret de Verchères
Verrier, procureur général 32
Viennay-Pachot, Marie-Françoise 120
Villieu, Claude-Sébastien de Bassier de 32, 90 94, 120, 133
Villieu, Claude de 94

Walley, voir Massé de Walley
Watteville, régiment de 15

LE FORT DE CHAMBLY

(Droits réservés, Canada, 1922)

IMPRIMERIE DES ÉDITEURS LIMITÉE
133, rue Saint-Laurent,
MONTRÉAL.

Mélanges Historiques

Volume 9

Le Fort de Chambly

PAR

BENJAMIN SULTE

ET

GÉRARD MALCHELOSSE

G. DUCHARME

Libraire-Éditeur

133, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

1922

DÉDIÉ

À

MM.

Joseph Archambault, C.R., M.P., et au docteur E. Merril Desaulniers, M.P.P., dont l'initiative a procuré la conservation du fort de Chambly, une gloire du passé unique en son genre.

Hommage aussi à la Commission des sites et monuments historiques, branche des parcs nationaux, ministère de l'Intérieur, Ottawa, qui dirige l'embellissement du fort.

PRÉFACE

Il existe au pays de Québec un vieux fort : le fort de Chambly, qui domine le cours de la Richelieu, successivement appelée " rivière des Iroquois ", " rivière de Chambly " et " rivière de Sorel ", et qui est une des ruines les plus vénérables et les plus pittoresques du continent américain.

Ce fort, qui fait l'objet de la présente étude, est particulièrement digne de nos égards, car il appartient à un passé de gloire qui semble fuir dans l'oubli avec rapidité. Nombreux sont ceux qui, depuis cinquante ans, nous en ont entretenus! Plusieurs artistes et peintres de talent ont déjà fixé sur la toile et par la gravure cette relique du régime français : entr'autres, M. Barnsley, A. Barbeau, L.-J.-N. Blanchet et Georges Delfosse, dont quelques tableaux se trouvent au musée du fort.

Il nous a paru convenable et opportun de mettre à la portée de nos compatriotes un précis historique de cette vieille construction stratégique.

Après avoir colligé et recueilli tout ce que M. Sulte a semé au hasard des circonstances sur Chambly et son fort, et y avoir ajouté de copieuses notes personnelles tirées de divers dépôts d'archives, cette monographie n'a pas la prétention d'avoir épuisé le sujet ; mais nous estimons avoir fait un résumé succinct et populaire, que nous croyons bien à sa place dans la série des Mélanges historiques. *Puisse-t-il mériter la faveur de ceux qui désirent se faire une opinion juste et concrète du rôle qu'a joué le fort de Chambly dans notre histoire. Que d'autres chercheurs viennent bientôt parachever l'œuvre commencée.*

Avant que de terminer je voudrais, à titre d'initiative absolument personnelle, féliciter M. Sulte de ce qu'il a fait jusqu'ici pour le fort de Chambly. Personne, sans doute, ne lui contestera la large part de mérite qui lui revient dans la restauration de cette relique vraiment nationale. Le chant qu'il lui a consacré en 1865, ayant été publié dans une revue de Belgique et dans un journal de France, avec des notes touchant l'histoire de la forteresse, valut à son auteur d'être nommé membre correspondant du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, honneur qu'il n'avait aucunement sollicité.

En 1881, lorsqu'il fut question de restaurer le fort, il se trouvait sous le contrôle du bureau de M. Sulte. Celui-ci pouvait se rendre utile, ce qu'il ne manqua pas de faire, — ainsi que Charles Walkem, également du bureau de la Milice. Depuis lors, M. Sulte s'est constamment intéressé au vieux fort et, récemment encore, grâce à son initiative, la Commission fédérale des sites historiques, dont il est membre aviseur, a résolu de s'en occuper particulièrement. Des travaux sont commencés pour rendre l'édifice plus agréable à la vue et lui adjoindre les terrains d'alentour sous forme de parc. Le musée sera enrichi. Le vaste intérieur deviendra jardin, pelouses, bocage, lieu de repos pour les pèlerins, de manière à satisfaire la curiosité et le goût de tous ceux qui ne manqueront pas de venir, de loin comme de près, visiter ce souvenir unique de notre enfance nationale.

GÉRARD MALCHELOSSE.

Montréal, 11 février 1922.

Le Fort de Chambly

L'aspect actuel des murs du fort de Chambly, vus à distance ou de loin, est d'une couleur orangée et grise où le jaune domine de beaucoup et prend une teinte uniforme de cuivre pâle. On ne sait que dire : métal ou pierre ? Cet énorme quadrilatère repose sur des gazons et un de ses côtés fait face aux rapides qui coulent en bourdonnant toujours sous ses pieds ; deux autres pans regardent, l'un une courbe ou anse du bassin et l'autre le haut de la rivière Chambly ou Richelieu, de sorte que le quatrième côté est le seul qui envisage la campagne ou, pour mieux dire, la rue principale de l'endroit. Il n'y a pas une seule maison qui lui tourne le dos. Chaque habitation, sur un tiers de cercle d'une grande étendue, voit le fort devant elle.

Sa position est toute militaire : c'était la clef de la rivière Chambly et du bassin, ce dernier ravissant et bordé de maisons riantes, de jardinets, de pelouses et de fleurs.

Deux grosses montagnes taillées à pic comme des billots que l'on poserait sur une table sont au loin, de l'autre côté du bassin et de la rivière, et impriment au paysage un caractère saisissant. La plus proche est celle de Saint-Hilaire, admirée à plus d'un titre ; l'autre, de Saint-Bruno. Le fort les contemple toutes deux et garde le silence, mais on s'écrie : " Que viennent faire ici ces monstrueux éléphants ? " Et on répond plaisamment : " Ils sont décoratifs ! " Cela se voit. Quoi qu'il en soit, elles rendent le tableau complet. La nature a travaillé avec art pour mêler

en ces lieux l'agréable et le pittoresque. Les pyramides d'Egypte, dans leur désert de sable, n'embellissent point le voisinage du Caire. Elles sont moins anciennes que nos deux géants et la situation de ceux-ci est plus poétique.

Dans les terres grasses et riches de Chambly la forêt n'existe plus. C'est tout culture et jolies maisons ; les routes sont parfaites et bordées d'arbres d'ornement. Dès l'arrivée on se réjouit d'y être ; on se quitte avec regret parce que le séjour intensifie notre attachement à ce lieu sans pareil dans la région des cantons de l'est ou des environs de Montréal.

Il est impossible, à vrai dire, de revoir la petite population qui, il y a deux siècles, circulait autour des quatre murs de la forteresse, mais celle-ci évoque le passé avec une telle ardeur que tous nos morts semblent reparaître parmi nous. Que de réflexions se présentent à la vue de cette relique imposante ! nous allions dire dorée, car c'est l'impression qu'elle nous cause. La patine du temps a revêtu ces pierres de la coloration des vieux marbres. Tournez sur n'importe quel rumb de vent, le fort est le point central et il faut le voir luire au soleil. Il est doré, pas de doute !

Ah ! Chambly ! Chambly ! Beau pays, gens aimables, grands souvenirs historiques, on en revient pour y retourner. " Voir Naples et mourir ", dit-on. Ce mourir est ridicule. Voir, puis revoir Chambly et vivre longtemps !

De toutes les constructions militaires françaises de l'Amérique, il ne reste rien d'aussi considérable ni de si imposant que le fort de Chambly. Louisbourg a été rasé à fleur de sol. Rien ne subsiste à Québec ni à Montréal qui mérite un peu d'attention sous ce rapport. Le bijou unique et superbe encore debout à Chambly est à conserver si nous ne voulons pas voir disparaître la dernière marque qui se rattache au souvenir déjà lointain de nos origines et

de l'état de guerre dans lequel vivaient nos aïeux. En tout pays on se montre très fier de pareilles choses ; les autorités veillent à leur conservation. Hélas ! il faut avouer en passant que l'éducation des Canadiens-français à l'égard des monuments historiques est à faire ! Quel prix ne devrait-on pas attacher à ce qui rappelle la vie, les faits et les gestes de la nation dans le passé ! En vérité, il n'est plus temps de préserver les palissades construites par Jacques de Chambly, en 1665, mais nous avons des murailles de pierre solide qui datent de deux cent dix ans et qui peuvent se conserver durant des siècles encore, moyennant un peu de soin. Inspirons à la génération actuelle le respect de cette masse historique afin qu'on le transmette d'âge en âge et que jamais on ne songe à niveler ce glorieux terrain.

Depuis que ces lignes sont écrites le gouvernement fédéral a commencé à s'occuper de la forteresse et il va en faire un lieu d'attraction pour les touristes.

L'origine du fort de Chambly date de loin : elle remonte presqu'au commencement de la colonie. Si nous voulons en faire l'historique il faut procéder par ordre de dates, sans prétendre plus que de dire : en tel temps il se passait telle chose. C'est une longue exposition mise en raccourci, ou, si vous préférez, tout un gros chapitre ramené à la mesure d'un simple article : une analyse, enfin.

Pierre Boucher, des Trois-Rivières, partit en 1661 pour aller demander des secours en France en vue de paralyser les incursions des Iroquois. La population du Canada ne dépassait pas deux mille personnes et ces Sauvages n'en avaient pas peur, allez. Il vit Colbert et lui demanda trois cents hommes armés à la légère et lui promit de leur adjoindre autant de Canadiens pour aller dans le nord de l'Etat actuel de New-York ravager les villages iroquois, les terroriser en un mot et mettre fin à leurs courses désastreuses

lorsqu'ils descendaient la rivière Chambly et venaient massacrer les colons français sans défense, parce que nous n'avions pas de troupes à leur opposer.

Colbert voulut faire plus grand ; il fit trop et avec maladresse. Quatre compagnies partirent des Antilles pour le Canada ; vingt autres du régiment de Carignan arrivèrent de France. Il se trouva plus de douze cents hommes réunis à Québec l'été de 1665 et l'appel des Canadiens donna au moins trois cents autres recrues.

Après avoir entendu dire que la France allait nous envoyer des forces considérables et voyant le petit nombre de soldats arrivés en 1662-64, les Iroquois étaient plus déterminés que jamais à fondre sur les postes français, en choisissant d'abord les plus faibles. Au printemps de 1665, ils recommencèrent leurs courses. Le 7 mai cent cinquante Sauvages alliés des environs de Québec et cent Canadiens partirent avec Charles Le Gardeur de Tilly pour les repousser.

Les premières compagnies du régiment de Carignan débarquèrent à Québec les 18 et 19 juin. Le 23 juillet, quatre d'entre elles partirent sur de légers bateaux pour remonter le fleuve. Les Iroquois bloquaient les Trois-Rivières et avaient tué quelques personnes, sans compter des prisonniers qu'ils avaient surpris aux environs de la place. Au moment d'arriver sur les lieux, les troupes du roi furent rejoints par une compagnie de volontaires sous les ordres de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny. Selon leur coutume, les ennemis se retirèrent pour aller plus loin tendre des embuscades. Jamais après cela ils ne se sont montrés aux Trois-Rivières.

Les deux Le Gardeur ayant réuni leurs volontaires se mirent à la poursuite des Iroquois et les chassèrent du Bas-Canada. On eut pleine liberté de faire les récoltes, ce qui ne s'était pas vu depuis vingt-cinq ans.

La nécessité de se défendre contre les Iroquois qui assassinaient sans cesse les gens de la campagne depuis le lac Saint-Pierre jusqu'à Québec, avait inspiré l'idée de construire en 1665 des forts aux rapides de Chambly et de Sainte-Thérèse et à l'endroit où est maintenant Sorel. C'est pourquoi les capitaines Jacques de Chambly et Pierre de Sorel bâtirent les deux palissades[1] de bois qui, par la suite, portèrent leurs noms. Ces premières mesures militaires étaient excellentes.

Le fort de Chambly ayant été commencé le jour de la fête de saint Louis, il fut décidé qu'on l'appellerait Saint-Louis de Chambly. Il faut noter ici qu'il y avait à Québec le fort ou château Saint-Louis ; les forts de l'Ouest qui ont porté ce nom furent construits après 1677.

Il formait un carré de cent quarante-quatre pieds de chaque côté ; les palissades avaient quinze pieds de hauteur. Il devait servir d'entrepôt pour les marchandises, les provisions de bouche, les armes et la poudre ; de logement pour les troupes et de refuge temporaire aux habitants lorsque ceux-ci s'établiraient sur les terres avoisinantes. Lors de sa construction il n'y avait aucun blanc établi sur la rivière alors appelée des Iroquois, ni à l'endroit nommé plus tard Sorel. Dans l'enceinte de ces murailles on construisit un hangar, des barraques pour les soldats, une chapelle et une maison où le commandant logeait et avait son bureau, etc... Après 1670 on fit de cette place un poste de traite ; ce fut un centre important pour le commerce des fourrures et il y avait un prêtre résident.

En 1666, M. de Salières se décida à se mettre à la tête de quelques centaines de soldats et de marcher en plein mois

1. Ces forts de pieux de 1665 et celui de Sainte-Thérèse ne sont pas du tout des " block house " ou " blockaus " (allemand) ; ce dernier mot signifie une maison fortifiée.

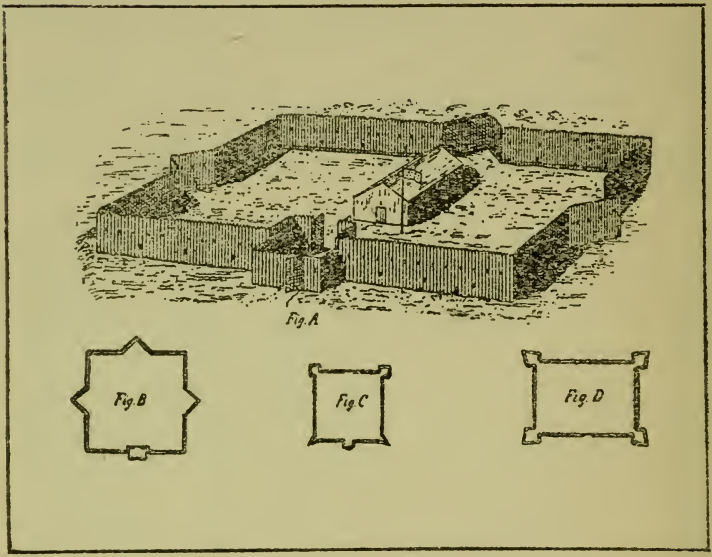

Fig. A — Fort Saint-Louis de Chambly, formé d'une palissade de quinze pieds de hauteur, construit en 1665 par Jacques de Chambly, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan. Il fut incendié en 1702 par les Iroquois et reconstruit en pierre, sur le même emplacement, en 1709-10.

Fig. B — Plan du fort Saint-Louis de Chambly ; il formait un carré de cent quarante-quatre pieds de côté.

Fig. C — Plan du fort Richelieu ou de Sorel, bâti en 1665 par Pierre de Sorel, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan.

Fig. D — Plan du fort Sainte-Thérèse, bâti en 1665 par M. de Salières.

de février depuis Québec jusqu'à Albany où il se croyait rendu chez les Iroquois. Il mena toute l'affaire avec étourderie pour revenir bredouille, comme on dit, ayant perdu près de cent hommes morts de misère, de froid et de faim. Ce capitaine avait le vice des militaires d'outre-mer, c'est-à-dire qu'il croyait connaître l'Amérique mieux que personne. Il ne voulait pas comprendre que la guerre avec les Sauvages, en plein bois, n'était pas du même genre qu'un combat loyal livré sur un champ de bataille européen.

L'automne suivant, M. de Tracy renouvela cette incartade, mais il ne brûla qu'un village abandonné. Les Iroquois comprirent néanmoins qu'une telle puissance bien dirigée les écraserait et ils finirent par demander la paix. Celle-ci dura jusqu'à 1684, puis ce fut une guerre sérieuse dans laquelle les Anglais entrèrent en 1689 et l'on se battit durant près de douze ans.

On a dit que les expéditions de 1666 " eurent l'avantage d'enseigner aux colons cette guerre d'escarmouches et cette tactique indienne dans lesquelles les milices du Canada devaient, par la suite, exceller."[2] Ce fut, à n'en pas douter, une excellente école, toutefois, rien de ces sortes d'expériences ne manquait aux Canadiens, comme on a pu s'en convaincre.

On a aussi dit que la seconde expédition, conduite par M. de Tracy, avait été couronné de succès ; le mot est exagéré, mais nous y gagnâmes néanmoins une certaine paix qui fut troublée à maintes reprises.

La meilleure politique aurait consisté à envoyer des troupes pour détruire entièrement les villages des Iroquois et forcer ceux-ci à se tenir tranquilles ou à s'en aller vivre plus loin ; les autorités ne comprirent pas cela. Cependant, les forts semblaient dire : " Venez, vous serez chaudement

2. George Tricoche, *les Milices françaises et anglaises au Canada*, p. 13.

reçus ; " les ennemis s'en moquaient, ils ne passaient pas sous leurs canons et continuaient leurs ravages.

Pour les raisons mentionnées plus haut, et voyant que les troupes ne retournaient point en France, les Iroquois avaient compris, vers 1668, que tout cela finirait par la dévastation de leurs bourgades ; c'est pourquoi ils promirent la paix, mais les massacres " à la sourdine " continuèrent quand même de temps en temps, souvent par la faute des coureurs de bois. La région de Chambly s'était peuplée quelque peu depuis 1674 et, naturellement, les Iroquois, à partir de 1684, avaient beau jeu pour y faire des coups, assommer les défricheurs dans les champs, mettre le feu aux maisons et capturer des hommes, des femmes, des enfants qu'ils brûlaient ou torturaient d'une manière abominable. Cette situation durait donc encore en 1689 lorsque la France et l'Angleterre en vinrent aux hostilités. Les Iroquois se joignirent aussitôt aux Anglais et la terreur se répandit plus que jamais tout le long du Richelieu et du Saint-Laurent même jusqu'à la sortie du lac Saint-Pierre. Ce fut une période lamentable de notre histoire qui dura jusqu'à 1700 ; après cela il y eut trois années de paix, puis la guerre recommença.

Lorsque le régiment de Carignan retourna en France (1669), un certain nombre de ses soldats entrèrent dans les petites garnisons de Québec, Trois-Rivières, Sorel, Montréal, Chambly, Sainte-Anne et Cataracoui, ainsi que des volontaires canadiens, et, par la suite, ces garnisons furent toujours composées partie de soldats ayant servi en France, partie de Canadiens.

Déjà, à cette époque, la nécessité d'une armée coloniale se faisait sentir impérieusement. Le comte de Frontenac forma, vers 1675, les cadres de la milice, tels qu'ils ont existés jusqu'à 1760. Tout homme en état de porter les armes

appartenait à une compagnie et faisait les exercices militaires chez lui, à dates fixes. Le capitaine de paroisse commandait la compagnie de sa paroisse. En cas de plus d'une compagnie, il n'y avait pas de major, mais des lieutenants commandaient les compagnies[3] et le capitaine de la paroisse prenait la direction de tout. Ce capitaine était appelé le " capitaine de la côte " parce que chaque paroisse aboutissant au fleuve, il devait distribuer ses ordres le long de la côte du fleuve, au lieu d'être obligé de remonter dans les terres et de circuler de rang en rang, ou de concession en concession, comme lorsque les habitants sont groupés et ne suivent pas un alignement rigide.

Le district de Chambly relevait du gouvernement des Trois-Rivières au cours des années 1666-90, à peu près, et J.-O. Dion, ancien conservateur du fort, nous dit que, de 1675 à 1682, il n'a pu constater les noms des commandants de ce poste. En 1677, Jean Deleau, sieur de la Motte, commandait au fort de Chambly, comme nous le rapporte une pièce de procédure criminelle que nous avons trouvée dans les archives des Trois-Rivières.[4]

La Hontan écrivait en 1684 : " Le petit fort situé au pied du saut, sur le bord du bassin de Chambly, n'a que de simples palissades. Les habitants qui demeurent aux environs sont fort exposés aux courses des Iroquois en temps de guerre."

Vers 1686, le tout reprit un aspect militaire à cause des

3. C'étaient plutôt des escouades.

4. Voir *Mélanges historiques*, I, p. 105, 107, 108, où il est dit erronément que " le sieur Jean Deleau est peut-être le même que le capitaine de la Mothe, tué à Saint-François-du-Lac l'automne de 1690," mais il n'est pas le même (voir *le Monde illustré*, 14 décembre, 1895). La suite du même paragraphe (p. 108) doit se lire comme suit : " il n'est pas le même, non plus, que Dominique de la Motte, ni que Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte-Lucière. Le premier s'était fait concéder la terre de Lussaudière, près Saint-François-du-Lac."

Iroquois qui, aidés secrètement des Anglais, recommençaient leurs courses. En 1687, leurs bandes inquiétèrent Laprairie et Chambly et brûlèrent les moissons ; quelques colons furent capturés ; les autres se réfugièrent au fort ou se sauvèrent à Boucherville. Le 3 novembre, " le fort de Chambly fut investi tout-à-coup par les Agniers et les Mohicans et ne dut son salut qu'à la promptitude avec laquelle les gens de la campagne accoururent à son secours."[5] François Lefebvre, sieur de Duplessis, y commandait alors. L'année suivante, il fut remplacé par le capitaine Raymond-Blaise des Bergères qui, en 1695, était encore commandant à Chambly. Au commencement du printemps de 1693, il conduisit vingt hommes de sa garnison à deux lieues du fort, pour embarrasser les portages de la rivière Richelieu, qui se trouvent entre l'île Sainte-Thérèse et Saint-Jean. L'entreprise eut plein succès.

Durant ces années de trouble, la petite garnison de Chambly possédait un chien dont l'image devrait être coulée en bronze. Cet animal allait de Chambly à Laprairie, et *vice versa*, portant des lettres, s'esquivant des Sauvages mieux qu'aucun homme, et soutenant les deux forts par les renseignements qu'il transmettait presqu'aussi vite que l'aurait fait le *tramway* actuel.[6] Il avait été amené en 1688 par Raymond-Blaise des Bergères qui l'avait eu de la garnison de Niagara ; la mère de ce jeune chien s'appelait " Vingt sols " et avait servi souvent de sentinelle à Niagara. Elle nous rappelle la chienne Pilote qui vivait à Montréal vers 1650-60 et qui fut si utile à la garnison de ce lieu.

---

5. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, I, p. 286.
6. Gérard Le Jeune, *le Passe-Temps*, 8 janvier, 1921 ; *le Monde illustré*, 14 janvier, 1888 ; voir le mémoire de Gédéon de Catalogne dans les *Documents de la Nouvelle-France*, I, p. 606.

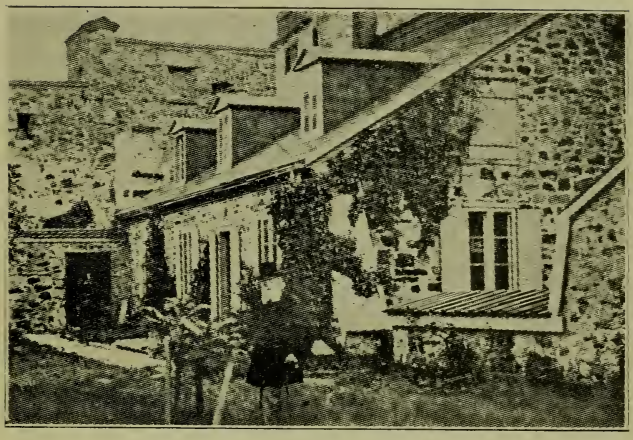

Résidence du conservateur

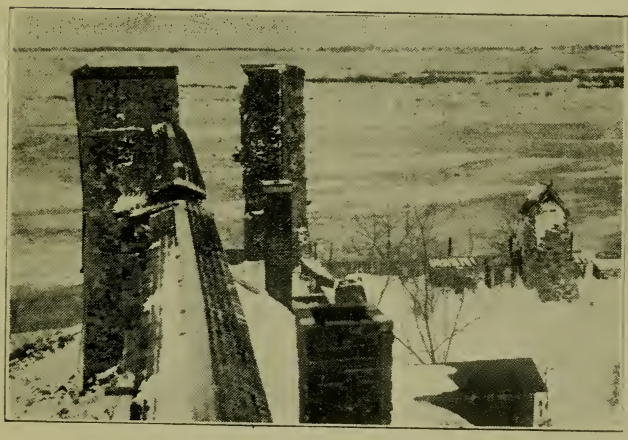

Ruines des murs, vues de l'observatoire du fort.

Lorsque le chien du fort de Chambly eut été établi postillon d'un lieu à l'autre, remarque un auteur du temps, on demanda pour lui une ration qui fut accordée et il fut incorporé sur la liste des soldats sous le nom de M. de Niagara. On trouva même le moyen de le faire vivre plusieurs années encore après sa mort arrivée en 1700 ; lorsque la revue se faisait on prétextait qu'il était soit en course soit en chasse.

En 1693, il y avait vingt-sept ans que le fort de Chambly existait ; ses palissades étaient tellement délabrées, pourries et ébrêchées que l'on dût y faire de grandes réparations. Le comte de Frontenac dit, dans une dépêche de la fin de l'année, que " le fort de Chambly a été refait à nouveau par M. des Bergères, et qu'il est dans l'état de la meilleure défense qu'on puisse attendre d'un fort de pieux." Il paraîtrait que cet officier consacra une bonne somme de son argent à ces travaux et qu'il n'en fut point remboursé.

M. de Callières, après le ravitaillement du fort de Chambly, en fit le point de concentration d'une troupe de cinq à six cents hommes, soldats et habitants.

Vers 1696 ou 1697, Jacques Daneau de Muy fut nommé commandant du poste de Chambly, en remplacement de Raymond-Blaise des Bergères ; il garda cette charge jusqu'en 1702, année où le fort fut incendié par les Iroquois.

Revenons à M. de Chambly. Un écrivain anglais qui s'est donné la peine d'étudier l'origine de ce nom a demandé aux cultivateurs de Laprairie ce que cela voulait dire, et on lui a répondu : " J'sais pas." Très satisfait de cette réponse, notre homme en conclut que " Chambly " ne signifie rien, c'est pourquoi il a recours à son imagination, car faute de certitude il est permis d'inventer une étymologie. Le voilà en travail, et il tombe sur les mots " champ de blé " que les Canadiens ont dû transformer en " chambly ".

" La vallée du Richelieu, dit-il, est un des endroits du Canada où le blé vient très en abondance. Son nom de Chambly lui vient de " champ d'blé." On a voulu par là indiquer la fertilité du sol."[7] Ayant trouvé ce trait de lumière, il ne fut pas question d'en savoir davantage.

Un autre auteur a dit que M. de Chambly avait " refusé " Mlle de Thauvenet. Mettons qu'il l'a épousée, c'est plus juste. François Hertel, sieur de Lafrenière, dont les enfants ont tant illustré notre histoire par leur héroïsme et leur dévouement, se maria à Montréal le 2 septembre 1664, avec Marguerite de Thauvenet, laquelle était fille de Raymond de Thauvenet, capitaine au régiment de Brimon. Elle était venue en Canada avec Mme de la Peltrie pour se consacrer à l'instruction des jeunes Sauvages. Il faut croire qu'elle avait amené sa sœur Marie-Thérèse, puisque cette dernière épousa M. de Chambly, mais on ne connaît pas la date de ce mariage.

Il paraîtrait que M. de Chambly aurait fait passer quelques colons à Chambly, de 1670 à 1673, mais c'est surtout au temps de François Hertel, sieur de Lafrenière, que la seigneurie, dont il avait l'administration depuis le départ de M. de Chambly pour l'Acadie, commença à se peupler, disons vers 1674-75. François Hertel, héritant de ce fief, en 1687, son fils René perpétua le nom de Chambly en l'adoptant et se nomma Hertel de Chambly ; ses descendants gardèrent ce nom durant un siècle et plus. La rivière Richelieu devint, avec le temps, la rivière Chambly, moitié à cause du fief et moitié à cause de la forteresse qui était la construction la plus notable de ce cours d'eau.

François Hertel mourut en 1722, passant le fief de Chambly à son gendre Jean-Baptiste Boucher de Niverville.

---

7. *The Canadian Antiquarian*, juillet 1878.

Prenant pour point de départ de la colonisation du fief les années 1674-75, nous voyons, six ans plus tard, une quinzaine d'habitants fixés sur ces terres. On était sous l'impression en ce moment que les Iroquois ne seraient plus à craindre et cet état de tranquillité aurait duré toujours sans la conduite des marchands de fourrures qui, pour augmenter leur commerce, faisaient molester, par leurs coureurs de bois, les tribus iroquoises pacifiées, terrorisées mêmes, mais pas du tout affaiblies et toujours très guerrières. Donc, en 1681, il y avait sur les terres de Chambly les colons suivants :

Pierre-Jean Bau (Lebeau à présent), né en 1654, et sa femme Etiennette Lory, née en 1649, tous deux d'origine inconnue, établis à Boucherville en 1672. Ce ménage avait en 1681, à Chambly, quatre enfants, un fusil, deux bêtes-à-cornes, sept arpents en culture.

Jean-Baptiste Poirier, né en 1641, fils de Jean et de Jeanne... de la ville de Molières, un peu au nord de Montauban, en Gascogne, était du régiment de Carignan. Je le trouve au Cap-Rouge, près de Québec, en 1666, engagé chez Jean Nau, cordonnier. Le 18 mars 1668, à Montréal, il épousait Marie Langlois, née en 1647, fille de François et de Marie Neuville, de Dieppe, haute Normandie. En 1681, à Chambly, ils ont cinq enfants, un fusil, une vache, quatre arpents en culture.

Mathurin Besnard, né en 1644, fils de Louis et de Mathurine Chevay, de Villiers-le-Château, en Anjou, avait épousé à Québec, en 1672, Marguerite Viart, née en 1652, fille de Pierre et de Catherine Lecompte, de Brie-Comte-Robert, diocèse de Paris. Ce ménage avait trois enfants à Chambly, en 1681, un fusil, deux pistolets, trois bêtes-à-cornes, dix arpents cultivés.

Paquette Charlot, seul, né en 1627, avait un fusil et six arpents cultivés.

René Dumas, né en 1651, fils de Claude et de Françoise Léger, paroisse Sainte-Croix, ville de Tours, en Touraine, avait épousé à Québec, en 1671, Marie Lelong, née en 1651, fille de Mathurin et de Périnne Morel, paroisse de Toussaint, ville de Rennes, en Bretagne. Ce ménage demeura d'abord aux environs des Trois-Rivières, puis à Laprairie, ensuite à Chambly où nous le voyons en 1681 avec trois enfants, un fusil, deux bêtes-à-cornes, huit arpents cultivés.

Alexandre Petit, né en 1621, marchand à la Rochelle en 1662, était commerçant au Canada en 1664. Ses fils, Gédéon, né en 1659, Alexandre et Moïse ont agi avec lui dans les affaires de la traite des pelleteries à partir de 1680 à peu près. C'étaient des huguenots. Alexandre, qui était né après Gédéon, se maria à Varennes, en 1721, avec Anne Messier. Moïse échappe à nos recherches. A Chambly, en 1681, le père (veuf ?) et Gédéon sont ensemble. On les accuse de trafiquer avec les Anglais d'Albany. Ils ont trois serviteurs, deux fusils, six bêtes-à-cornes, quinze arpents cultivés. En 1677 Gédéon avait une terre à Dombourg, près de Beauport. Cette année il se fait catholique. En 1687, le père était mort en mauvaises affaires de commerce et Gédéon était en fuite.

Julien Plumereau, né en 1641, sa femme Jeanne Barbier, née en 1651, tous deux d'origine inconnue, étaient dans les environs de Chambly dès 1672. Ils avaient alors un garçon d'un an ou deux et une fille âgée de quelques mois. A Chambly, en 1681, ce ménage a sept enfants (on le nomme Pellerault) avec un fusil, six bêtes-à-cornes et dix arpents cultivés. Plumereau a dû mourir cette année. La veuve

épousa, en 1681, François Hablin que Mgr Tanguay appelle Blain.

Esprit Bernard, né en 1642, est seul à Chambly en 1681. Il a un fusil et dix arpents cultivés. C'est tout ce que nous savons de lui.

Etienne Raimbaut, né en 1637, et sa femme Jeanne Raimbaut, née en 1645, tous deux d'origine inconnue, ont dû arriver de France en 1672 avec leur fils Jacques, né l'année précédente. Jeanne, autre enfant, fut baptisée à Sorel en 1674. Jean naquit en 1676, Etienne en 1679. Ce ménage est à Chambly en 1681 avec ces quatre enfants, un fusil, quatre bêtes-à-cornes, douze arpents cultivés. Jeanne Raimbaut se remaria en 1703, à Sorel, avec Jean Viel.

Jean Besset, né en 1642, d'origine inconnue, se maria vers 1667 (probablement au Château-Richer) avec Anne Seigneur, née en 1649, fille de Jean et de Jeanne Godaillon, paroisse Saint-Paul, ville de Paris. Ce ménage était à Boucherville en 1670. A Chambly, en 1681, il a cinq enfants, un fusil, trois bêtes-à-cornes, huit arpents cultivés. Besset fut tué à Lachenaie par les Iroquois en 1690, laissant deux filles mariées et un fils qui a eu une nombreuse descendance.

Jean Bariteau, né en 1647, et sa femme Marie Vara, née en 1653, tous deux d'origine inconnue, font baptiser leur premier enfant à Sorel le 24 mai 1672. A Chambly, en 1681, ils ont quatre enfants, un fusil, une vache, cinq arpents cultivés. Durant la guerre de 1688 ce ménage se réfugia à la côte de Beaupré et, plus tard, retourna sur sa terre de Chambly.

Charles Robert, né en 1645, fils de Louis et de Marie Leroy, paroisse Saint-Agnedieu, diocèse de Xaintes, en Saintonge, épouse à Contrecœur, le 9 janvier 1681, Marie Leber, Canadienne. Au recensement de Chambly, quelques mois plus tard, il est seul (un fusil, six arpents cultivés) mais

en 1683 sa femme lui donne un enfant. Charles Robert a dû mourir cette dernière année puisque Marie Leber épouse, en 1684, François Bourassa.

Bernard de Nigé, né en 1627, et sa femme Marguerite Raisin, née en 1651, se sont mariés à Montréal en 1669. Il est d'origine inconnue. Quant à Marguerite Raisin, elle pouvait être sœur de Marie Raisin, née vers 1650, que la Mère Marguerite Bourgeois avait amenée de Troyes, en Champagne. A Chambly, en 1681, ce ménage a cinq enfants, un fusil, quatre bêtes-à-cornes, huit arpents cultivés. Nombreuse descendance. Surnom : Sansoucy.

Jean Paladeau, charpentier, né en 1641, et sa femme Jeanne Leroy, née aussi en 1641, tous deux d'origine inconnue, font baptiser leur premier enfant à Boucherville en 1670. Au recensement de Chambly, en 1681, ce ménage a six enfants, deux fusils, cinq bêtes-à-cornes, dix arpents cultivés. Nombreuse descendance.

René Poupart, né en 1650, fils de Pierre et de Marie Boulé, du Plessé, au nord-ouest de Nantes, en Bretagne, épouse à Boucherville, le 6 avril 1679, Marie Gendron, Canadienne. A Chambly, en 1681, Poupart est seul. Il a deux fusils, quatre bêtes-à-cornes, dix arpents cultivés. Sa femme lui donna, en 1682, un fils qui a eu une nombreuse descendance. Un autre, baptisé à Contrecœur, le 2 novembre 1684, s'est marié. La famille paraît avoir demeuré à Albany, sur l'Hudson, de 1685 à 1708, d'où elle partit pour se fixer dans le district de Montréal.

Jean Dupuis, né en 1644, est seul sur une terre à Chambly, en 1681. Il a un fusil, quatre bêtes-à-cornes, dix arpents cultivés.

Jean de Paris, né en 1637, et sa femme Marie Lefebvre, née en 1647, tous deux d'origine inconnue, figurent pour la première et seule fois au recensement de Chambly, en 1681.

Ils n'ont pas d'enfant. Ils possèdent deux fusils, trois bêtes-à-cornes, six arpents cultivés.

Ces dix-sept colons n'étaient pas venus de France pour s'établir à Chambly puisque nous les voyons, sauf six au Canada durant un certain nombre d'années antérieures au commencement de cette seigneurie : Petit 1664 ; Poirier 1665 ; Besset 1667 ; Nigé 1669 ; Paladeau 1670 ; Dumas 1671 ; Bau, Besnard, Plumereau, Raimbaut et Bariteau 1672.

Les âges des hommes et des femmes indiquent des jeunes gens et des femmes moins âgées que les hommes.

Six hommes venaient de la Gascogne, la Rochelle, la Saintonge, la Touraine, l'Anjou, la Bretagne. Deux femmes de Paris, une de Normandie, une de Bretagne. Deux Canadiennes. Les autres d'origine inconnue. Le seigneur de Chambly n'était certainement pas allé les recruter dans ces diverses provinces.

Jacques de Chambly avait obtenu la concession de la seigneurie le 29 octobre 1672. Dès l'année suivante on l'envoya en Acadie remplacer le capitaine de Grandfontaine, d'où il passa aux Iles, à la Grenade, puis à la Martinique. Il nous reste à savoir quand et comment il céda l'administration de sa seigneurie à François Hertel, sieur de Lafrenière. En tout cas, aucun colon ne devait se trouver sur cette terre en 1672 ou 1673, alors que M. de Chambly fut appelé à Pentagoët. Il nous semble que les ménages qu'on y voit en 1681, à part trois ou quatre hommes sans famille, avaient dû s'y établir avec permission et par l'intervention de François Hertel, à compter de 1674 ou 1675.

Ceux qui disent que les terres de Chambly ont été colonisées en bloc par les soldats du régiment de Carignan devraient bien nous en donner des preuves.

* * *

Le fort de Chambly subit quelques réparations urgentes en 1700 ; ayant été momentanément abandonné, les Iroquois en profitèrent pour l'incendier en partie en 1702 ; il fut relevé, peu après, sur des dimensions moindres, par Paul d'Ailleboust de Périgny qui en eut le commandement jusqu'en 1710. En ce temps-là (1704-10) son matériel de guerre consistait en six canons et pierriers.

Au printemps de 1709, comme l'on craignait une invasion anglaise, on résolut de l'arrêter dans sa marche par eau, et, à cet effet, Claude de Ramesay, alors gouverneur de Montréal, fut envoyé avec un détachement de la milice, de volontaires canadiens et de Sauvages, à Chambly où était le rendez-vous général. Sur la fin de juillet, la petite armée remonta la rivière Richelieu ou Chambly jusqu'au lac Champlain où il y eut des coups de feu tirés inutilement avec l'ennemi ; puis les troupes reprirent aussitôt le chemin de Chambly où M. de Ramesay laissa Gédéon de Catalogne avec quelques ouvriers afin de remettre le fort en état de défense. Les troupes continuèrent leur chemin et descendirent à Québec.

Entre temps, Charles Lemoine, commandant intérimaire du gouvernement de Montréal, en l'absence de M. de Ramesay, avait reçu l'ordre de faire abandonner le poste de Chambly où il était de passage en septembre 1709, et de faire transporter à Laprairie et à Montréal toutes les provisions qu'il contenait. Mais, sur les instances de Gédéon de Catalogne qui le réparait en ce moment et qui ne demandait que cent hommes pour le défendre, il fut décidé à Québec que l'on conserverait ce fort.

Quelques jours après une grande assemblée fut convoquée dans une salle du séminaire de Montréal. Il y fut résolu de fortifier sérieusement le fort de Chambly exposé si près de la frontière. Le gouvernement de Montréal obtint

du Conseil Supérieur de Québec un avis favorable à la reconstruction du fort. MM. de Vaudreuil et Raudot écrivirent en France exposant la nécessité qu'il y avait de reconstruire ce fort en pierre, mais il fallut trois ans pour recevoir la décision de la cour, ce qui prouve qu'on n'était pas plus expéditif il y a deux siècles qu'on ne l'est aujourd'hui. Le gouvernement de Versailles s'était enfin décidé de remplacer le fort de bois construit en 1665 par un fort de pierre de premier ordre et possédant tous les moyens de défense alors usités, et ce sont ses murs que nous voyons encore. L'ordre n'arriva qu'en 1711... mais il était trop tard : on s'était mis à l'œuvre sans attendre, et la construction en était achevée depuis l'année précédente.

Le fort avait été réparé l'été de 1709 par Gédéon de Catalogne qui, comme nous l'avons dit plus haut, était resté à Chambly à cette fin. Il fit aussi construire un second hangar ou magasin qu'il abandonna à l'automne. Paul d'Ailleboust de Périgny, qui commandait le fort, eut la charge de cette nouvelle construction, mais il n'y avait qu'un seul soldat avec lui l'hiver de 1709-10. C'est pendant cet hiver que fut transporté à Chambly sur des traîneaux, une partie de la pierre nécessaire à la construction de la forteresse projetée. Le 16 novembre 1709 avait été passé à Québec une ordonnance de l'intendant qui obligeait les " habitants du gouvernement de Montréal de mener sur le lieu, le plus tôt que faire se pourra, la pierre et la chaux nécessaires pour la bâtisse en pierre du fort de Chambly. Ils devront aussi fournir et apporter à Chambly les poutres équarries et le bois nécessaires. Le sieur d'Aigremont est nommé pour faire la répartition des habitants obligés aux dits travaux dans les différentes côtes du gouvernement de Montréal."[8]

8. P.-G. Roy, *Ordonnances des Intendants*, I, p. 89.

Dans le mémoire de Gédéon de Catalogne il est dit que " les intendants ordonnèrent des fonds pour la fortification de Chambly et obligèrent tous les habitants du gouvernement de Montréal d'y donner chacun huit jours de corvée et que pour l'année suivante on put commencer ces ouvrages et les mettre en état de défense." Le même auteur ajoute qu'on lui ordonna de se transporter sur le lieu au mois de janvier 1710, " pour y faire amasser des matériaux, et pendant tout l'hiver (février et mars) on tailla les pierres angulaires, portes et fenêtres."[9]

Au mois de mai 1710 on commença à creuser pour bâtir les fondations en pierre. A l'automne suivant les murs avaient douze pieds de haut, suivant le mémoire de Gédéon de Catalogne. Nous croyons que Josué Bois-Berthelot de Beaucour a fait le plan, car Chaussegros de Léry n'a pas dû arriver ici avant 1713.[10] Ce Bois-Berthelot de Beaucour devint par après gouverneur des Trois-Rivières, 1730-33, puis de Montréal, 1733-39.

Au printemps de 1711 on sut que les Anglais avaient repris le projet d'attaquer la colonie par terre et par mer. Les autorités comprirent qu'il était de toute conséquence de terminer au plus tôt le fort de Chambly et elles envoyèrent des ouvriers de Québec et de Montréal pour prêter main forte aux habitants de Chambly, de Boucherville, de Longueuil et de Laprairie, de sorte que la forteresse de pierre fut achevée au mois de septembre 1711. La population de Chambly était de trente ménages. Bois-Berthelot de Beau-

9. *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 620. J.-O. Dion dit que la pierre " était tirée sur les lieux ; " cette expression signifie toute la partie du pays comprise dans le triangle formé par Boucherville, Laprairie et Chambly.

10. *Documents sur la Nouvelle-France*, I, p. 551-625. Dans l'*Histoire de Longueuil*, p. 191, MM. Jodoin et Vincent, à la suite de J.-O. Dion, disent que les plans furent faits par Vauban, mais celui-ci était mort en 1707.

cour ne parait pas avoir été continuellement sur le lieu de la construction, cet été 1711, car on relève sa présence à Québec à maintes occasions en août et septembre.

Dans une lettre au ministre Pontchartrain, MM. de Vaudreuil, gouverneur, et Raudot, intendant, disaient au printemps de 1711, que Bois-Berthelot de Beaucour " y avait donné tous ses soins et toute son application et les ouvrages en étaient bons et solides comme devant durer toujours." Le ministre écrit à Bois-Berthelot de Beaucour, le 7 juillet, que " le roi est satisfait de son zèle dans la conduite des travaux aux fortifications de Québec et de Chambly."

Le 22 juin 1712 on voit que le conseil du roi, à Versailles, ordonne que la " banlieue du fort Pontchartrain de Chambly sera de trois cents toises au-dessus et de trois cents toises au-dessous du dit fort, faisant en tout six cents toises de front sur le bord de la rivière de Richelieu, sur trois cents toises de profondeur, sur deux lignes courantes du nord au sud, bornées à l'extrémité des dites trois cents toises de profondeur par une ligne d'est et ouest de six cents toises rencontrant les deux lignes nord et sud."[11]

Le fort s'était relevé par enchantement, grâce à l'activité qu'y avaient mise les habitants et les quelques soldats du poste. Cette construction n'est donc pas l'œuvre des Français ; elle fut faite par des Canadiens organisés en corvées et c'est pourquoi elle fut menée à bonne fin.

Au dire de J.-O. Dion, " tout le temps que dura la construction, un gros détachement de troupes se tenait

11. P.-G. Roy, *Insinuations du Conseil Souverain*, p. 125 ; aussi *Edits et Ordonnances*, III, p. 153.

sur la frontière, tant pour couvrir le travail que pour s'opposer aux entreprises d'un parti du gouvernement de Boston qui menaçait d'insulter les côtes de la colonie."[12]

Le premier commandant du fort de pierre fut Nicolas-Blaise des Bergères, fils de Raymond-Blaise, nommé successeur de Paul d'Ailleboust de Périgny ; ce dernier fut relevé de ses services à la demande de son épouse. Le commis au magasin du roi, au fort de Chambly, en 1711, était Pierre Pepin dit Laforce, né aux Trois-Rivières le 29 décembre 1652, marié à Québec le 20 octobre 1681. Il signait Laforce.

En 1712 on plaça une petite garnison permanente au fort de Chambly. Celui-ci avait reçu officiellement le nom de Pontchartrain en l'honneur du ministre de la marine, mais il fut toujours désigné sous son nom primitif. C'est un quadrilatère flanqué de quatre bastions correspondant aux quatre points cardinaux et mesurant cent soixante-dix-huit pieds du saillant d'un bastion à l'autre, et de trente-cinq pieds de hauteur. Les courtines ou murailles mesurent cent six pieds, et leur élévation trente pieds. Tel il fut construit alors, tel il est aujourd'hui ; ce n'est plus qu'une ruine, mais une ruine encore très imposante.

Il n'était pas facile à l'ennemi d'apporter jusque là du canon pour battre le fort qui, lui, avait des bouches à feu capables de tenir à distance les fusiliers ou n'importe quelle infanterie. Rien de pareil n'existait dans l'Amérique du Nord, pas même à Québec. Les murs ont quatre pieds d'épaisseur. On peut en compter les meurtrières ou fentes pour passer les fusils et tirer dans toutes les directions.

En 1713 on se met à coloniser Chambly un peu plus sérieusement. On parlait même d'y commencer une ville et d'ériger cet endroit en gouvernement.

---

12. *Papiers sessionnels*, 1885, VII, p. 46

En mars et avril 1721,[13] le Père François-Xavier Charlevoix, auteur d'une *Histoire de la Nouvelle-France*, était à Chambly. Il dit que le commandant du fort est Jacques-Charles Sabrevois de Bleury. Celui-ci étant absent en 1722, Frédéric-Louis Herbin, lieutenant dans les troupes de la colonie, à Chambly, commande à sa place et, le 5 septembre, il saisit des peaux de castor qui s'en allaient à la Nouvelle-Angleterre. Il y avait alors à Chambly trois officiers, deux sergents, trois caporaux, trois anspessades et dix-neuf soldats. L'année suivante revient Sabrevois de Bleury dont la présence est signalée le 16 août ; cet officier fut commandant à Chambly jusqu'à sa mort survenue à Montréal le 19 janvier 1727. Son fils Clément le remplaça à Chambly et y resta vingt ans. En juillet 1732, Pecaudy de Contrecœur, capitaine d'une compagnie des troupes de la colonie, commande temporairement à Chambly. L'automne de 1741, Nicolas-Marie Renaud d'Avesnes des Méloises et de Neuville, aussi capitaine d'une compagnie des troupes de la colonie, est en charge du fort en l'absence de Sabrevois de Bleury.

En 1733, la courtine du côté des rapides menaçant ruine, on la répara et des magasins y furent adossés, ainsi que des cellules. La chapelle du fort servit d'église aux habitants de Chambly, de 1665 à 1739, année où fut construite l'église paroissiale par le Père Michel Levasseur ; la vieille chapelle resta ouverte, cependant, jusqu'en 1748, alors que ses ornements furent transportés à Saint-Jean.

A l'aide des registres de l'état civil on a pu relever assez fidèlement la liste des missionnaires qui furent stationnés à Chambly, de 1665 à 1720, et des premiers curés, de 1720 à 1739 : Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, août et septembre

13. Non pas en 1723 comme il est dit dans les *Papiers sessionnels*, 1885, VII, p. 47.

1665, François Dupéron, octobre et novembre 1665, Charles Albanel, 1666-67, Jésuites ; Flavien de Saint-Pons, automne de 1667, Jean-Baptiste Dubois d'Egriseilles, 1667-68, Hugues Pommier, 1668-76, Benoît-Pierre Duplein, 1676-85, prêtres ; Pierre Dusablon, 1706-07, Bonaventure Eyslon, 1707-08, Jean-Capistran Chevreau, 1708-12, Pierre Dusablon, 1712-16, Joseph-Antoine Delineau, 1717-19, Luc-Cassien Durand, 1719, Récollets ; François-Louis-Hyacinthe Dumesnil, 1720-21, François Serré, p.s.s. (curé de Longueuil) dessert temporairement Chambly de janvier à mai 1720 ; Juconde Drué, 1721-22, Pierre Lepoyvre, 1722-23, Juconde Drué, 1723-24, Lucien Verge, 1724, Michel Levasseur, 1724-46, Récollets.

En 1740, M. de Beauharnois, alors gouverneur de la Nouvelle-France, fit mettre le fort de Chambly en état de défense car la guerre avec l'Angleterre semblait devenir imminente. La petite garnison, qui avait été augmentée en 1743, a dû recevoir un second renfort en 1744, alors que la guerre entre les colonies anglaises et le Canada rendit cette précaution nécessaire et nous savons que la crise dura jusqu'à l'automne de 1760.

Un inventaire de 1742 nous fait connaître que le matériel du fort se composait de deux couleuvrines de fonte, calibre de deux livres, avec affûts de campagne ; trois couleuvrines de fer, calibre de une livre, avec affûts de campagne ; trois canons de fer, calibre de une livre, avec affûts de siège ; quatorze pierriers montés sur chandeliers ; quatorze boîtes à pierriers et deux cents boulets de différents calibre.

En août 1746, Clément Sabrevois de Bleury était encore commandant à Chambly, mais, en 1747, on voit Charles-Paul de Marin et, en 1748, Louis Herbin, tous deux capitaines dans les troupes de la marine. Louis Herbin était fils de Frédéric-Louis. Quant à Charles-Paul de Marin il mourut

au fort de la Rivière-aux-Bœufs et fut inhumé au fort Duquesne le 29 octobre 1753.[14]

En 1748, comme il était question de coloniser[15] cette partie du pays comprise entre Chambly et Laprairie et le fort Saint-Frédéric, on érigea un fort en bois où est de nos jours la ville de Saint-Jean, à cet endroit même où il y en avait eu un, paraît-il, de bâti en 1665 et qui avait été presqu'aussitôt abandonné. Les débris de l'ancien fort Sainte-Thérèse servirent à construire celui de Saint-Jean.[16] Ce dernier fort devait servir d'entrepôt pour les munitions que l'on dirigeait de Montréal à Saint-Frédéric.

C'est alors, probablement, que fut établie cette navigation sur la rivière Richelieu ou Chambly, entre les forts Saint-Jean et Saint-Frédéric, dont il est question dans les papiers du temps.

Peter Kalm, savant naturaliste suédois qui visita le Canada l'été de 1749, dit que le fort de Chambly servait autrefois (avant 1748) de magasin, mais que l'incommodité du transport avait fait songer à l'érection du fort Saint-Jean.[17] En effet, les provisions, d'abord voiturées de Montréal à Chambly en suivant un long circuit, devaient être placées sur des bateaux plats pour passer les rapides de la rivière, de Chambly à Saint-Jean, puis là, transbordées

14. Non pas au fort l'Assomption comme l'a prétendu J.-O. Dion.

15. C'était un bien mauvais moment pour coloniser si près de la frontière.

16. Franquet, qui visita les ruines de l'ancien fort Sainte-Thérèse, en 1752, nous dit à la date du 18 août, que son enceinte était totalement en pieux et que ce qu'il en restait indiquait une figure irrégulière. Il ajoute qu'il " renfermait une maison et un magasin de pièces sur pièces qui subsistent encore aujourd'hui (1752) en assez bon état."

17. *Voyage de Kalm en Canada*, publié par L.-W. Marchand dans les Mémoires de la Société historique de Montréal.

sur un "yatch"[18] pour parvenir au fort Saint-Frédéric par la voie du lac Champlain.

L'ingénieur Franquet, qui visita la Nouvelle-France en 1752, dit que Jacques-Pierre Daneau de Muy était en ce moment commandant du fort de Chambly. Il ajoute : "Le fort de Chambly est un parfait carré à quatre bastions, de vingt-huit toises du côté extérieur. Les courtines ont dix-sept toises, les flancs neuf pieds et les faces cinq toises trois pieds. Toutes ces parties sont percées d'embrasures et de créneaux et élevées de trente à trente-un pieds de hauteur. Sa construction est totalement en maçonnerie.

"Derrière les trois côtés de face aux terres sont appuyés des bâtiments à l'usage de logements, de chapelle et de magasins.

"Du quatrième côté, opposé à la rivière, en sont d'autres postés sur des arcades faites après coup et si mal qu'elles (les arcades) menacent ruine aujourd'hui.

"Et intérieurement au pourtour des quatre côtés, et sous la couverture des bâtiments, est une galerie pour faire feu à la défense.

"Dans cet état, le fort n'est insultable qu'avec du canon et, en égard aux difficultés qui se présentent aux Anglais d'en apporter, l'on peut le considérer comme inattaquable.

"Depuis l'établissement du fort Saint-Frédéric (1731) celui de Chambly se trouve à présent reculé de la tête de nos possessions et cette considération avait fait naître l'idée de le détruire. Il faut bien s'en garder. Il soutient la navigation sur la rivière de Richelieu,[19] sert d'asile aux habita-

18. Ce "yacht" était une barque de quarante-cinq tonneaux que le gouvernement entretenait au fort Saint-Jean pour le transport des munitions.

19. Franquet dit que, de Sorel à Chambly, c'est la rivière Richelieu "qui prend le nom de Chambly au-dessus des rapides."

Le Fort de Chambly (1921)

J.-O. Dion
restaurateur et ancien conservateur
(1881-1916)

L.-J.-N. Blanchet
conservateur actuel
(1916-)

tions y répandues, offre une retraite assurée à des troupes qu'on aurait postées en avant et, en un mot, quoiqu'en seconde ligne, on peut en tirer le même avantage au service que s'il était en première.

" La distribution de ses bâtiments est des plus commodes au service ; la bâtisse de ses ouvrages est des meilleures. Son établissement est de M. de Beaucour, ancien ingénieur et l'un des officiers qui a travaillé le plus fructueusement dans le pays. L'on serait d'avis que l'on entretînt soigneusement les ouvrages et les bâtiments et qu'on rétablit les voûtes appuyées derrière la côte (côté nord-est) de face à la rivière, avec bonne liaison au mur extérieur et que, dans leur distribution, on y comprit une prison, un magasin à poudre, des latrines pour soldats, d'autres pour officiers, et autres endroits qui ne sauraient être que très utiles au service.

" On observe que la distribution de ces bâtiments comprend une chapelle très propre et abandonnée aujourd'hui. Les ornements mêmes ont été portés au fort Saint-Jean. L'on serait d'avis d'y rétablir le service divin. On observe que les environs[20] de ce fort sont défrichés et qu'autour, néanmoins, à la portée du fusil, sont plusieurs habitations.[21]

" Le plan ci-joint fait connaître sa figure. C'est le meilleur qu'il y ait en Canada."[22]

---

20. La contrée ou seigneurie.

21 Commencement de village près du fort. C'est aujourd'hui le Canton.

22. Aux Archives fédérales d'Ottawa on ne trouve pas ce plan, mais un catalogue montre qu'il était déposé à la bibliothèque technique du Génie, à Paris : " Plan du fort de Chambly, 10 x 10 pouces, par Franquet, Québec, 27 décembre 1752."

En 1775, un Franquet était contrôleur clerc d'office de la maison du roi. Il mourut peu d'années après cette date. Sa veuve épousa l'horloger Pierre-Augustin Caron et lui donna une terre nommée Beaumarchais, de sorte que le dit Caron devint monsieur de Beaumarchais bien connu dans l'histoire.

Ce manuscrit est conservé aux Archives nationales de Paris ; c'est le mémoire ou compte-rendu officiel destiné au roi. Franquet avait d'abord fait un brouillon, écrit au jour le jour, et c'est ce brouillon que publia l'Institut canadien de Québec, en 1889. Les variantes dans les deux manuscrits ne changent en rien celui que nous venons de citer ; on pourrait ajouter ce qui suit :

" Les environs de ce fort sont dépouillés de tout couvert (forêt), au moins à la distance de trois cents toises, et à son entrée est un pont-lévis sur un fossé qui empêche l'accès de la porte. Trois de ses côtés sont construits uniformément. Les bâtiments qui y sont adossés comprennent des magasins, des logements pour officiers, soldats, commandant, aumônier, garde-magasin et pour autres gens que le service exige, une boulangerie et une chapelle... et des voûtes qui menacent ruine. Ce fort a dans son milieu une belle place d'armes."

Le 23 mars 1752, J.-B. Boucher de Niverville étant mort, la seigneurie de Chambly fut partagée moitié à J.-B. Boucher de Niverville, fils aîné, et autre moitié indivise au fils puisné Joseph-Claude et à ses sœurs. Le 25 janvier 1754, le chevalier Joseph-Claude Boucher de Niverville achète de ses sœurs la part'e indivise du fief Chambly. Après le 25 janvier 1754, le fief restait donc pour moitié à J.-B. Boucher de Niverville et l'autre moitié à son frère Joseph-Claude.

La guerre de Sept Ans ayant nécessairement amené quelques détachements des régiments de France, il se trouva un nombre de plus de quatre mille soldats distribués dans les forts de la colonie, de 1755 à 1760. En 1757, il y avait à Chambly plusieurs bataillons et, au mois de décembre, le mauvais pain et la viande de cheval font maugréer les soldats ; ils retournèrent à Québec après la victoire

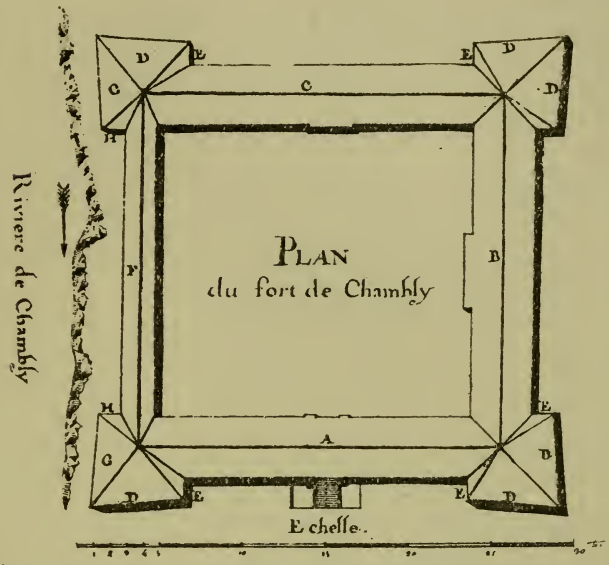

L'on ajoutera icy a tout ce qui a été dit dans le Memoire sur ce fort, que la Deffense se fait par les Embrazures, et les Creneaux pratiqués a son Enceinte ; Tels est l'Effet

les Courtines ABC, *sont percées de 21 grands creneaux, et de 10 petits*

les faces D, *de 3 Embrazures, de 6 grands Creneaux, et de 2 petits*

les flancs E, *de 3 Embrazures*

la Courtine F, *de 6 Embrazures, de 14 Creneaux, et d'une porte de communication a la riviere. deffendu par des meurtrieres.*

les faces G, *de 8 Embrazures, et d'un Creneau*

les flancs H, *de quelques Creneaux seulement*

en quoy cet Etat on peut s'y deffendre contre toute autre attaque qu'avec du Canon, mais que si on y en presente, les murs ne sont pas assez forts pour y resister

Pean de Jranquet 17.52

de Carillon. Les avenues de la frontière étaient bien mal gardées, mais la présence des troupes était requise ailleurs. M. de Bourlamaque, se repliant vers le Saint-Laurent, en novembre 1759, laissa une garnison de trois cents hommes à l'île aux Noix, sous les ordres de M. de Lusignan, dans un fort de pieux construit en cet endroit l'année précédente. Quelques mois plus tard, M. de Lusignan laissa son monde au fort Saint-Jean, où était M. de Roquemaure, et alla prendre le commandement de Chambly en remplacement de Hertel de Rouville.

En 1760, M. de Roquemaure, apprenant que les troupes anglaises, conduites par le colonel Haviland, s'avançaient du côté du lac Champlain, abandonna le fort Saint-Jean après l'avoir brûlé, le 29 août. L'armée ennemie se divisa et deux détachements, sous les ordres du colonel Darby et du major Robert Rogers, furent envoyés pour s'emparer du fort de Chambly ; ils avaient plusieurs pièces d'artillerie. Le capitaine de Lusignan y commandait avec une compagnie de cinquante hommes ; les gardes-magasins étaient Dumoulin et Villebranche. Le 1er septembre, M. de Lusignan jugea nécessaire de céder la place, car le fort, manquant de provisions, ne pouvait pas supporter de siège. Cinq jours plus tard Laprairie et Longueuil se rendaient.

A l'approche d'Amherst tout était perdu dans le pays et, aussitôt la capitulation de Montréal signée, le fort de Chambly resta ouvert aux nouveaux venus qui, jusqu'à 1775, y tinrent une faible force armée.

Lors de l'invasion américaine par le général Richard Montgomery, en 1775, le fort fut attaqué ; sa garnison se défendit mal et son commandant, le major Joseph Stopford, céda la place d'une manière incompréhensible, après une faible résistance. Ceci demande des explications.

Les Canadiens de la région du Richelieu avaient répondu aux avances des Américains, faites par Benedict Arnold, le colonel Ethan Allen, les majors John Brown, du Massachusetts, et James Livingston, de New-York, et ils facilitaient les entreprises de l'ennemi. Les troupes américaines occupaient toutes les campagnes environnantes, ainsi que les forts de Laprairie et de Longueuil.

Le colonel Ethan Allen, à la tête de ses " Green Mountain Boys," avait établi, dès le 16 septembre, un petit camp à la Pointe-Olivier (aujourd'hui Saint-Mathias), en face du fort de Chambly, et y avait laissé pour chefs Jérémie Duggan, James Livingston et un forgeron du nom d'Auguste Loiseau. Ces trois hommes avaient réuni sous leurs ordres une cinquantaine de Canadiens. Cette position leur permettait de surveiller la place et d'arrêter les bateaux qui montaient de Sorel à Chambly porter des provisions ; mais, trop faibles alors pour attaquer, ils attendirent des renforts. A la demande de James Livingston, Montgomery lui envoya cent cinquante soldats ; il lui fit aussi parvenir, par l'entremise de Moses Hazen, deux petites pièces d'artillerie légère dont le transport fut fait dans la nuit très obscure du 16 au 17 octobre depuis Saint-Jean jusqu'à Chambly.

Ces deux canons, l'un de douze et l'autre de quatorze, furent postés sur des hauteurs en terre préparées par les soins de Barthélémy Darche, ancien soldat, canonnier et bombardier,[23] qui, dès le commencement, avait déployé beaucoup d'activité en faveur des insurgents. Le lendemain, les majors Brown et Livingston, à la tête de trois cents Canadiens, et le colonel Timothy Bedell, des " Rangers ",

23. Trois autres canonniers qui étaient sortis du fort de Chambly avec Barthélémy Darche, le 21 septembre, étaient passés au service des rebelles.

ayant sous ses ordres cent cinquante hommes de troupes régulières, commencèrent le siège du fort.

Le 18 octobre, le major Joseph Stopford ouvrit lâchement les portes du fort aux rebelles et capitula après un jour et demi de siège et avant qu'aucune brèche n'eut été pratiquée. La garnison fut faite prisonnière ; elle se composait de sept officiers, de cinq sergents et de soixante-cinq soldats du 7e[24] régiment ou Royal Fusilier, d'un officier, d'un caporal et de trois hommes de l'artillerie royale. et de quatorze Canadiens, formant en tout quatre-vingt-seize défenseurs.[25] Les officiers étaient le major Stopford, le capitaine Price, alors malade, les lieutenants Barrington, Hamer, Harrison et Shuttleworth, le chirurgien Huddleston, le commissaire McCullough et le capitaine Godwin, de l'artillerie royale.[26] Les prisonniers furent conduits à Saint-Jean sous la garde du capitaine Marinus Willett,[27] et de là à Hartford, Connecticut ; en février 1776, un certain nombre était à Trenton New-Jersey.

Lorsque le major Stopford livra la place, il y avait dans le fort de Chambly dix-sept pièces d'artillerie, à savoir : dix pierriers, cinq mortiers, deux canons de quatre, trois cents bombes et une quantité considérable de munitions, y

24 L'autre partie du 7e régiment était au fort Saint-Jean avec le 26e régiment, sous le commandement du major Charles Preston, plus cent vingt volontaires canadiens de Montréal, sous les ordres du major de Longueuil. Le 7e régiment était parti de Québec le 22 mai précédent. Voir abbé H.-A. Verreau, *Invasion du Canada*, p. 227.

25. Un relevé militaire du 25 juin nous apprend qu'il y avait à Chambly à cette date cent dix-neuf officiers et soldats ; le 18 octobre suivant il n'y en avait plus que quatre-vingt-deux. Trente-sept avaient donc dû passer au service des Américains.

26. E. A. Cruikshank, *The War of the American Revolution*, p. 106, Archives du Canada, Q. Vol. 11, p. 283. J.-O. Dion nous a dit que le caporal de l'artillerie royale était Alye du Schonee, mais ce nom ne figure pas sur les listes conservées aux archives.

27. Plus tard colonel.

compris six tonnes de poudre (trente-trois barils), dont les Américains manquaient, et les drapeaux des deux régiments qui soutenaient le siège de Saint-Jean depuis le 18 septembre. Les documents relatifs à la prise du fort de Chambly sont rares et, de plus, le peu que nous possédons est maigre en renseignements. Il n'est donc pas facile de reconstituer au complet ce chapitre de notre histoire.

Le notaire Antoine Foucher, de Montréal, qui faisait partie du corps des volontaires canadiens au fort de Saint-Jean, a tenu un journal des événements de ce siège ; voici ce qu'il rapporte touchant Chambly : " Le 20 octobre fut envoyé à notre fort de Saint-Jean un officier américain pour nous apprendre que le 18 du présent mois, le fort de Chambly s'était rendu à l'ennemi après un jour et demi de siège, et qu'il avait été assiégé le premier jour avec un seul canon et la demi-journée avec deux, et qu'ils avaient pris dans le fort treize mille trois cents livres de poudre, cent cinquante quarts de farine et les drapeaux des régiments qui étaient à Saint-Jean, sans qu'il y eut personne de tué ou blessé de part et d'autre ; le fort n'a pas été endommagé."

La conquête du fort de Chambly mit les Américains en état de continuer plus vigoureusement le siège de Saint-Jean qui dut capituler le 3 novembre suivant. Malgré son infériorité numérique et le peu d'artillerie dont il disposait, ce fort aurait pu résister longtemps encore si le major Stopford, de connivence avec les insurgents, n'eut pas rendu Chambly.

Le général américain John Thomas décéda au fort de Chambly, le 2 juin 1776, âgé de cinquante-deux ans, de la picote qui sévissait alors.

Le 16 juin, le général John Sullivan, apprenant que les Américains se retiraient battus de la province, abandonna le fort après y avoir mis le feu à la partie en bois. Il n'y

resta que les quatre murs, les courtines, et une partie de la maison qui sert actuellement de résidence au conservateur, de sorte que la forteresse était une espèce de Colisée vide dont l'aspect extérieur se conservait intact dans sa majestueuse grandeur. L'année suivante le gouverneur Guy Carleton le répara et y mit des défenseurs qui y stationnèrent plusieurs années. La guerre continuait mais elle était transportée sur le fleuve Hudson, à Albany, au lac Champlain. De 1780 à 1784, des prisonniers américains furent détenus dans les voûtes du fort, par ordre de sir John Johnson.

Le lieutenant Thomas Anbury, de l'armée anglaise, dit, en 1776, que le fort de Chambly n'est pas situé militairement : " On peut s'emparer de tout le pays d'alentour sans tenir compte de cette forteresse."[28] De 1665 à 1711 c'était autrement. Après 1711 on défricha partout et on ouvrit des routes qui facilitaient l'invasion.

La guerre de 1812-14 rendit du mouvement à la contrée de Chambly, si près de la frontière. Aussitôt la guerre commencée le fort devint " a strong point d'appui," et, de 1812 à 1815, la place fut remise à neuf et utilisée comme base ou centre pour les opérations du côté du lac Champlain. On y construisit plusieurs autres édifices le long de la rivière et autour du fort ; un de ceux-ci est maintenant occupé par le garage Ducharme. La maison où demeurait le colonel de Salaberry était située à deux ou trois arpents plus loin. Le peu de troupes régulières que nous avions, deux corps de volontaires à pied de cinq cents hommes et un détachement d'artillerie y furent logés à tour de rôle. En 1814 il y eut une grande concentration de soldats en ce lieu pour préparer une attaque contre Plattsburg et c'est de là

28. *Travels*, I, p. 187.

que partit l'expédition. Il s'était formé en même temps dans la Commune, le long du canal actuel, un camp de six mille soldats sous des tentes. On incarcéra dans le donjon ouest du fort des prisonniers américains, puis aussi dans la poudrière aménagée à cet usage.

Le village (le Canton et le Bassin) comptait à cette époque de quatre-vingt-dix à cent maisons, toutes en bois.[29]

La paix étant survenue, Chambly fut un lieu de repos pour les régiments du duc de Wellington qui avaient fait la guerre d'Espagne. Beaucoup de militaires, mais point ou peu de travail. On s'amusait ferme : ce furent des années de plaisir. A Chambly et sur la rivière Richelieu, qu'on appelait le grenier du Bas-Canada, vivaient alors les familles les plus remarquables de la province par leur origine ou leurs talents ; la libéralité de leurs manières, la gaieté de leurs fêtes continuelles, l'abondance de leurs festins où l'on chantait, dansait et riait avec un entrain admirable, est restée gravée dans la mémoire des anciens et s'est transmise jusqu'à nous. On dinait chez l'un, on soupait chez l'autre, on veillait chez un troisième, on se promenait en voitures, ah ! quelle vie joyeuse ! Et on recommençait le lendemain.

En 1837-38 le fort était occupé militairement par une partie du 15e régiment d'infanterie ; quelques habitants s'y réfugièrent par le crainte que leur causait la rebellion ; on y incarcéra plusieurs patriotes parmi lesquels étaient le Dr Alexis Rollin et François Collin, de Longueuil. La voûte du fort où furent détenus ces patriotes est encore visible ; c'est celle qui est située au coin le plus près de la grève

29. Joseph Bouchette, *Topographical Description*, p. 171. Cet auteur donne une gravure du fort de Chambly et d'une partie du grand camp de six mille hommes, en 1814. Les montagnes de Belœil et de Rougemont sont tout-à-fait fausses, sans ressemblance avec la réalité.

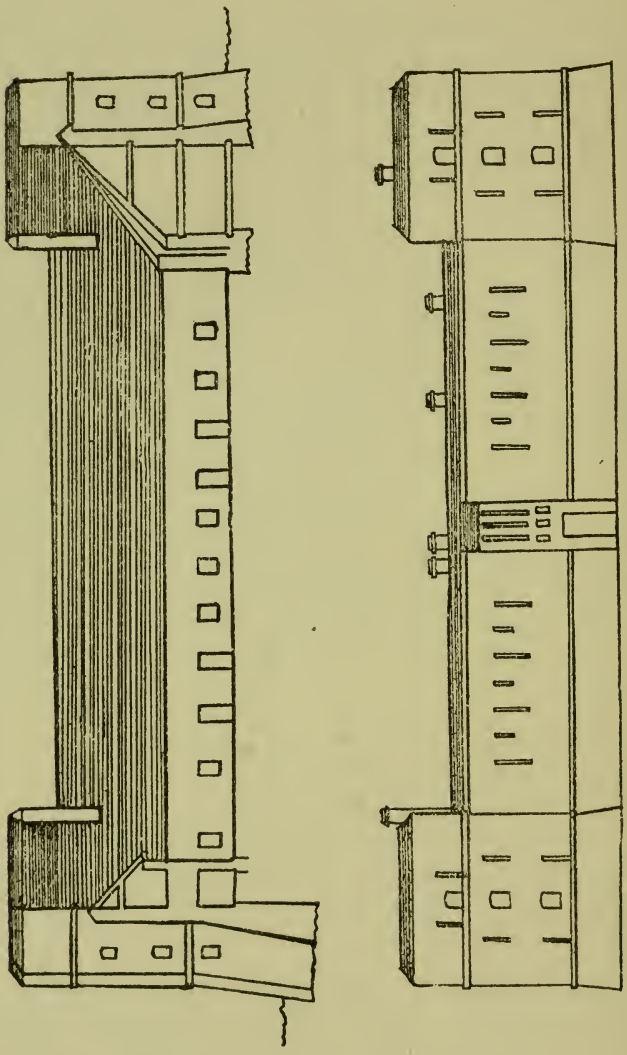

LE FORT DE CHAMBLY

Plan d'en haut : coupe transversale intérieure des barraques militaires (pan sud-est).
Plan d'en bas : coupe transversale extérieure de la façade, montrant les embrasures.

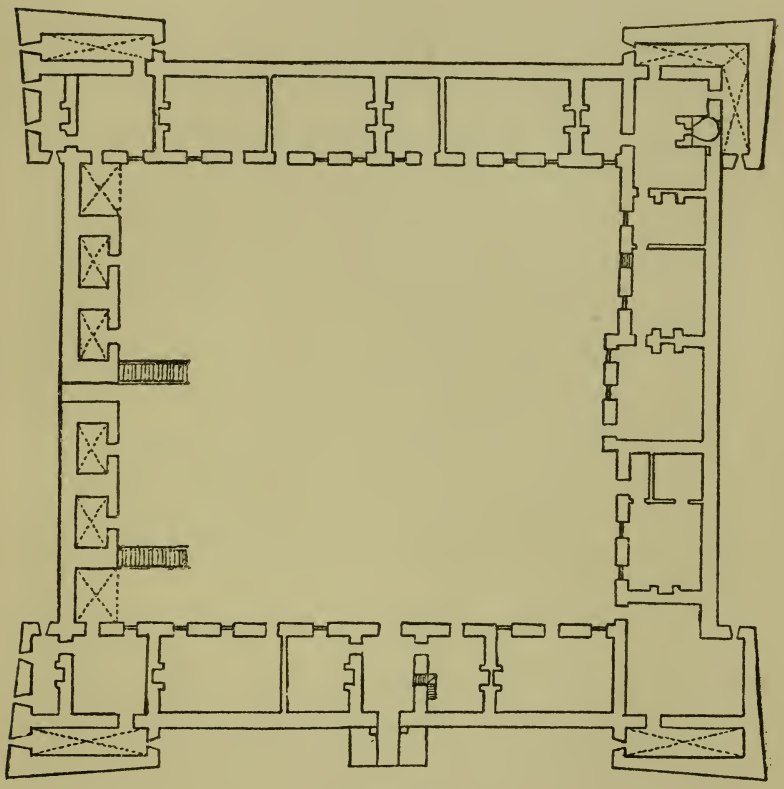

LEGENDE

Pan du haut : poudrière, logements des soldats, des sous-officiers, salle d'armes, cuisine.

Pan de gauche : voûtes, prisons, magasins.

Pan de droite : hôpital, chapelle et résidence de l'aumônier.

Pan d'en bas : donjon, logements du commandant et des officiers, bureaux de l'administration.

(*Dessin de Gérard Malchelosse d'après le plan original de 1824*).

du bassin formé par le bas des rapides. Ce donjon a subi en 1921 des réparations car il s'égrénait dans ses fondations.

Pendant que la petite garnison, sous les ordres d'Alphonse de Salaberry, mettait le fort en état de défense, il se passait à Chambly et dans les environs des événements de première importance qui ne sont pas généralement connus.

A l'exemple de leurs pères, en 1775, les patriotes songeaient à s'emparer du fort de Chambly. L'attaque en fut combinée par le Dr Timothée Kimber et François Barsalou et devait se faire dans la nuit du 18 au 19 novembre 1837. Le nom de Barsalou est intimement lié à l'histoire du mouvement insurrectionnel qui eut lieu à Chambly cet automne, et il devint un des plus chauds partisans des idées nouvelles. Il avait assisté à l'assemblée de Saint-Charles lors de la grande démonstration du 23 octobre, fit partie du comité du Salut public et fut député à la Banque canadienne pour l'emprunt " national " des $8000 devant servir à l'achat d'armes et munitions ; malheureusement, les douaniers s'emparèrent de ces armes et les patriotes furent cruellement trompés dans leurs espérances.

Les événements marchaient avec une rapidité étonnante et plusieurs arrestations avaient lieu. La liberté du Dr Timothée Kimber étant menacée, une cinquantaine de Canadiens, armés de fusils, de sabres et de fourches, descendirent à sa résidence, le 16 novembre, juste à temps pour le délivrer. L'escorte qui devait opérer l'arrestation est conduite, bon gré mal gré, hors de l'endroit, et ce n'est qu'au mois de décembre suivant que le Dr Kimber sera arrêté à la baie Missisquoi.

Le lendemain, Bonaventure Viger, à la tête d'une centaine de Canadiens de Boucherville, de Longueuil et de Chambly, attaqua sur le chemin de Longueuil, près de Chambly, la cavalerie du capitaine Moulton qui escortait

la voiture conduisant le Dr Davignon et le notaire P. Desmarais, arrêtés proche de Chambly, et ces prisonniers furent délivrés. Le même soir, à la ferme des Quarante, il y eut un rassemblement considérable de patriotes qui furent dispersés par l'arrivée soudaine de la petite garnison du fort.

Le samedi après-midi, 18 novembre, il y eut une nombreuse assemblée chez François Barsalou. Des discours furent prononcés par les orateurs populaires en attendant des secours puissants qui ne vinrent pas. Le grand rassemblement qui devait avoir lieu à la ferme des Quarante, propriété de François Barsalou, et qui allait réunir près de trois cents hommes fut manqué. Le fort de Chambly reçut ce même soir un gros détachement du 15e régiment et quelques volontaires de la cavalerie de Montréal. Cette troupe fit la rencontre d'un parti de soixante patriotes qui se rendait chez Barsalou et sept Canadiens furent faits prisonniers. Après cet échec et devant le renfort que venait de recevoir la garnison de Chambly, il eut été téméraire d'attaquer la forteresse. Les patriotes se séparèrent sans pouvoir exécuter leur dessein.

Dans l'église anglicane de Chambly, en 1891, on voyait l'inscription suivante, en anglais : " A la mémoire des enseignes Walter Carey, âgé de 21 ans, et William-Dering-Adair Roe, âgé de 22 ans, du 15e régiment d'infanterie, qui ont péri dans l'incendie des casernes de Chambly, le 19 octobre, 1838."[30]

Les troupes régulières diminuant en nombre d'année en année, on délaissa le fort en 1847 ; quelques officiers y demeurèrent jusqu'en 1851 alors que tout fut complètement abandonné. Il était déjà dans un état lamentable. La rivière avait rongé les terres, un morceau du mur s'abî-

30. *Dominion Illustrated*, 1891, p. 414.

mait, d'autres endroits faiblissaient. Il s'y faisait plusieurs brèches et les portes et les fenêtres se délabraient.

Vers 1856 l'abbé Pierre-Marie Migneault, curé de Chambly, et quelques citoyens, demandèrent la permission d'utiliser l'édifice pour y établir une institution de sourds-muets, qui aurait été dirigée par les Clercs Saint-Viateur, ce qui donna lieu à des pourparlers. Il y eut une démarche de faite auprès des autorités de Londres par le gouvernement provincial mais il faut croire qu'on se trouva empêché de poursuivre ce projet puisqu'il n'en fut plus question. La loi de 1856, 19 Victoria, chapitre 45, transféra cette propriété au gouvernement du Canada. Le 27 mai 1887, elle fut mise sous le contrôle du ministère de la Milice et, en 1921, définitivement placée au ministère de l'Intérieur.

En 1862, la moitié de la courtine du côté des rapides s'écroula et les deux magasins qui s'y appuyaient tombèrent en 1866. Les gens de Chambly, ceux du Bassin comme du Canton, regardaient ce grand trépassé avec un air de tristesse et disaient : " Pauvre fort." J.-O. Dion allait plus loin, il soupirait : " Mon pauvre fort ; " en effet c'était plus à lui qu'à d'autres, tant il l'aimait.

Durant trente ans le fort subit l'outrage du temps. Les gens de Chambly y enlevaient parfois de ses pierres qu'ils transportaient plus loin pour leur usage personnel. Tout menaçait ruine. Dans leur ignorance criminelle les enfants du voisinage y brisaient tout ce que leur instinct leur suggérait. Finalement, le gouvernement mit un placard à côté de l'entrée centrale sur lequel était cette inscription :

$10 DE RECOMPENSE

" Il est défendu à toute personne de démolir ou d'en-
" lever des pierres ou autres matériaux aux baraques ou édi-
" fices militaires à Chambly, propriétés de S. M. la Reine,

" particulièrement au vieux fort Pontchartrain. Quiconque " sera pris en offense sera puni rigoureusement, et une récom- " pense de $10 (dix piastres) sera payée aux témoins qui en " donneront connaissance à la justice.

Par ordre."

" Le temps qui détruit tout " et la main de l'homme menaçaient donc également ce vieux souvenir qui nous rappelait l'ancien Canada et la France. Heureusement, s'il est des profanes pour qui rien n'est sacré, il y a aussi des âmes pieuses pour qui la Patrie n'est pas un vain mot et qui n'ont pas oublié la religion du berceau ancestral. J.-O. Dion, qui conservait le culte du passé, publia dans *la Minerve* deux articles[31] où respirait le plus pur patriotisme. Les journaux canadiens suivirent son exemple : ils continuèrent à signaler à plusieurs reprises le vieux fort, témoin de tant d'exploits. De concert avec Paul de Cazes et l'abbé Isidore Forget, vicaire alors à Chambly, il résolut en novembre 1873 de jeter les bases d'une souscription nationale en France pour sauver la vieille forteresse. La Société des Antiquaires de Paris, quelques archéologues de Normandie et les membres des sociétés historiques dont ils faisaient partie vendirent des photographies du fort dans le but de favoriser l'œuvre de souscription. Un M. Venelain les secondait dans ce mouvement.

Un journal de Bernay,[32] chef-lieu d'arrondissement près d'Evreux, publia à ce sujet un article remarquable faisant

31. Dont un le 7 août 1874. Il publia plus tard dans les *Documents sessionnels :* Notes archéologiques sur le fort de Chambly, P.Q. 1709-1775, aussi détails sur sa restauration, 1881-1884.

32. *Journal de Bernay* (Eure), article de M Bazin, 30 mai. Reproduit dans *le Nouveau-Monde*, 12 juillet 1874, et *la Minerve*.

appel aux savants pour les intéresser à la conservation du vieux débris de la gloire française en Amérique ; il alla plus loin et proposa même l'acquisition des ruines. On espérait alors que toutes ces voix auraient été entendues, et que la vieille et la nouvelle France auraient concourrues ensemble à préserver de l'anéantissement un monument qui est pour la science une page d'histoire et pour nous tous une relique de famille ; mais le projet n'eut pas de succès. Il fit long feu sans résultat pratique. D'ailleurs, l'expérience des siècles nous avertit que l'on ne doit jamais admettre l'étranger dans nos affaires. Nous ne pouvons donc pas concéder à ces personnes le mérite de la restauration du fort car cette initiative appartient sans conteste à J.-O. Dion.

Si les lecteurs savaient tout ce que nous aurions à dire sur celui-ci, ils lui accorderaient sa belle part dans l'œuvre de la conservation de notre monument historique.

Et les années passaient.

Le 7 juin 1881 eut lieu la fête du dévoilement de la statue de Salaberry, sculptée par Philippe Hébert, dont J.-O. Dion était le principal organisateur en même temps que président. Il venait de gagner le concours de Pierre-Basile Benoît, député du comté, homme de sens et très attaché à notre histoire. Ce dernier parla du fort sur le terrain même au marquis de Lorne, gouverneur du Canada, et à sir Hector Langevin, ministre des travaux publics, qui manifestèrent le désir de voir immédiatement ses ruines. Ceux qui le visitèrent alors savent en quel triste état se trouvait le vieux fort.[33] Son front présentait tristement des créneaux ébréchés ça et là, " où nichait l'orfraie " ; tout se lézardait

33. M. Benjamin Sulte y était.

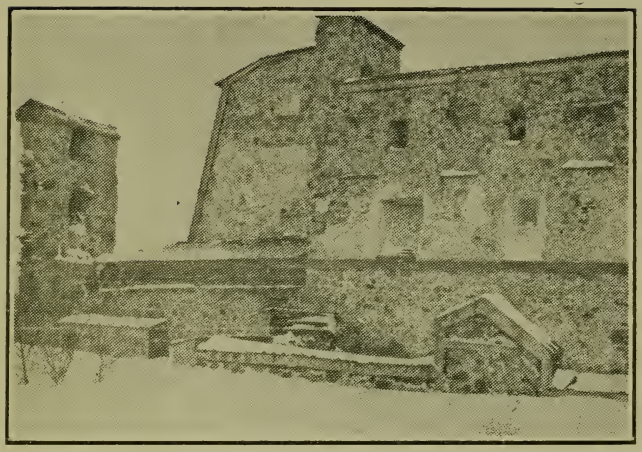

Ruines de la poudrière et des voûtes (1921)

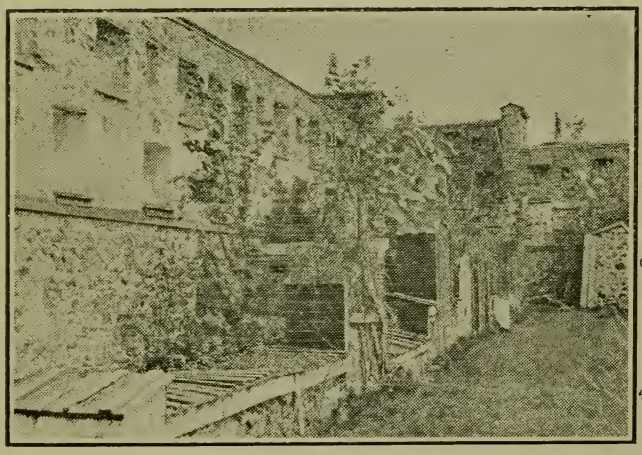

Ce qui reste des barraques militaires, pan sud-est (1921)

et tombait en ruines ; les bastions étaient à peine solides sur leurs bases.

La décision du marquis de Lorne fut prompte. Il engagea l'affaire avec le gouvernement quelques jours après ; J.-O. Dion, nommé gardien de la propriété, fut chargé de surveiller les travaux de restauration qui commencèrent au mois de mai suivant. Ils furent faits avec intelligence. La tâche qui incombait au directeur était difficile et la somme consacrée à cette œuvre était faible. Le marquis de Lorne et sir Hector Langevin auraient voulu faire davantage mais ils ne le pouvaient point. La difficulté était de savoir par où commencer et quelle partie sauver la première.

Il y avait à craindre un échec en faisant cette restauration : c'était de donner à ces murs décrépits un aspect trop nouveau. Le tout a été réparé, conservant la physionomie que les années avaient donnée à l'ensemble. Le mot d'ordre aux ouvriers était : faire du neuf en le faisant vieux, idée qui ne leur allait que médiocrement. Les hommes compétents de l'époque disent qu'on a réussi au delà de toute espérance à sauver le vieux fort qui, aujourd'hui, offre encore une apparence imposante. J.-O. Dion a su profiter des ruines pour en faire des points d'observation très avantageux. " Dorénavant, disait-il, le fort sera un lieu de promenade pour les citoyens de Chambly qui en feront leur boulevard." Il pensait peut-être aussi qu'il deviendrait un endroit de pélerinages historiques comme en ont fait dernièrement l'Action française et autres sociétés, car il intéresse tout le monde.

Après avoir conservé ce qui restait encore solide, on répara les murailles délabrées ainsi qu'un logement pour servir de résidence au conservateur. J.-O. Dion s'y installa et, trente-cinq années durant, il en resta le gardien

fidèle et dévoué ; il y mourut dans un âge avancé, le 12 février 1916.

J.-O. Dion était né à Chambly en 1840. Après avoir reçu une bonne instruction il vint à Montréal vers l'âge de dix-huit ans et embrassa la carrière du journalisme. Il fut tour à tour rédacteur au *Nouveau-Monde*, à *la Minerve* et à *l'Étendard*, puis retourna dans sa paroisse natale comme agent de *la Minerve*. Il passa plus tard au service de *la Patrie* et aussi du *Monde Illustré*. Passionné pour les études historiques, nourri de lectures et très bien renseigné sur tout, il a écrit d'intéressantes choses sur notre histoire qui devraient être compilées et mises en volume. Son patriotisme lui a valu d'être décoré par l'Académie française. J.-O. Dion ne se maria point et fut emporté après une maladie de deux mois.

Le puits que l'on voit aujourd'hui au milieu de la cour d'exercice fut creusé lors des réparations faites par ordre du gouvernement fédéral en 1882 ; le vieux puits hors d'usage, qui datait de 1711, était plus à l'ouest, près de la courtine écroulée. On mit aussi sur le mur qui fait face au village du Canton, entre deux meurtrières, une plaque commémorative surmontée des armes de M. de Chambly et de la couronne des rois de France, entourées de lauriers, avec l'inscription suivante :

" Chambly, A. D., 1665 "

" Courage et loyauté ! "

" Sous le règne de Louis XIV, Roi de France et de
" Navarre, le marquis de Vaudreuil étant gouverneur général
" de la Nouvelle-France, ce fort a été érigé en 1710, incendié
" en 1776, restauré par Guy Carleton en 1777, abandonné
" en 1847, il fut réparé en 1882-83 sous le règne de Victoria,
" Reine de la Grande-Bretagne, le marquis de Lorne étant

" gouverneur général du Canada, Théodore Robitaille,
" lieutenant-gouverneur de Québec, par ordre de sir Hector
" Langevin, C.B., ministre des travaux publics."

" Thomas Fuller, architecte."
" J.-O. Dion, directeur."

Cette plaque de marbre fut dévoilée par Pierre-Basile Benoît, M.P., en l'absence de sir Hector Langevin.

Au-dessus de l'entrée on lit ces mots : " Chambly, Fort Pontchartrain, Saint-Louis, 1711-1882," et sur les linteaux de la porte on a gravé dans la pierre, comme en un tableau d'honneur, les noms de plusieurs personnages illustres de notre histoire qui ont foulé le sol ou les dalles du vieux fort : Champlain, Tracy, Saint-Ours, Talon, Léry, Carignan, Salières, Courcelles, Bois-Berthelot, Charlevoix, Montcalm, Varenne, Duvault, Lévis, Niverville, d'Ailleboust, Bougainville et des noms comme France, Canada, Carillon et autres.

Près du fort se trouve situé un cimetière que tout le monde semblait ignorer, tant il était abandonné. Cependant le gouvernement avait déjà fait des sacrifices pour honorer la mémoire des braves qui reposaient là, sous le gazon.

Ceux qui avaient eu la charge de l'enclore ne s'en étaient occupés qu'au point de vue des bénéfices. D'ailleurs son histoire leur était inconnue. A la demande réitérée de J.-O. Dion, un nouvel enclos fut fait et le vieux cimetière restauré aussi. Toutes les vieilles pierres enfouies dans la terre ont été relevées, les tertres apparurent avec plus d'avantage, et quelques croix sont encore là qui attestent de son origine ancienne.

Le conservateur actuel est M. L.-J.-N. Blanchet qui se dévoue avec autant de zèle que son prédécesseur à rendre

populaire et intéressante cette vieille fortification française et il a droit à notre vive reconnaissance. Il fut nommé à ce poste le 5 mars 1916 et il s'y fixa le 12 du mois suivant. Il convient d'ajouter que le gouvernement fédéral a fait un excellent choix dans la personne de M. Blanchet ; très bien renseigné sur tout ce qui se rapporte à l'histoire du fort et de ses environs, il est l'homme de circonstance. Chambly lui saura gré, sans doute, de continuer l'œuvre de J.-O. Dion, qui assure à cette intéressante localité la conservation de son caractère historique.

M. Louis-Joseph-Napoléon Blanchet est né à Montréal le 6 juillet 1885. Il fit ses études primaires à l'Asile Bethléem (Sœurs Grises) et à l'Académie Saint-Joseph, dirigé par les Frères des Ecoles Chrétiennes, qu'il quitta en 1900 pour suivre un cours de dessin et de peinture. Pendant plusieurs années il fut assistant-artiste-peintre du maître S.-D. Parker. En 1906, la vie de bohême, mais la vraie, s'empare de l'adolescent : les portes du théâtre Français lui sont ouvertes, puis, peu après, la galerie du décorateur du National-Français le reçoit. Nombre de communautés religieuses et de cercles dramatiques ont aussi bénéficié des connaissances du jeune peintre dans l'art scénographique. Marié en 1913, il vint habiter Chambly où, le 12 février 1916, le jour même de la mort de J.-O. Dion, le poste vacant de celui-ci lui est offert sur la proposition de l'Association des Citoyens de Chambly, appuyée par MM. G.-N. Ducharme, maire de Chambly, Joseph Rainville, M.P., et le commandant A.-E. Labelle.

Depuis quarante ans l'état des choses a peu changé ; beaucoup de déblaiement a été fait, mais il en reste encore à faire. Vu de loin, le fort découpe sur le ciel une silhouette imposante et il a très bon air ; en s'en approchant on éprouve un serrement de cœur en pensant qu'il a été récemment

question de démolir ce vieux et noble monument. Il y a un vandalisme plus dangereux que le vandalisme du temps : c'est celui des hommes et il faut s'en défier. Les pierres du fort n'ont pas de noms, mais les tombes qui s'abritent sous l'ombre de ses murs gardent des souvenirs respectés, que les Canadiens-français chérissent et que l'histoire conserve. Il y a là des morts légendaires ; Jean Besset, soldat de la compagnie de Jacques de Chambly, qui a fait souche dans le pays ; Mme de Bragelogne ; Marguerite de Thauvenet, épouse de François Hertel, sieur de Lafrenière ; le capitaine Claude Hertel de Beaulac qui se fit tuer héroïquement avec les Hertel de Rouville et une foule d'autres braves qui sont venus féconder de leur sang le sol où germait déjà la civilisation du Nouveau-Monde.

Plusieurs soldats de Carillon y reposent aussi en paix. Leurs noms méritaient d'être signalés à la postérité et la France, qui les connaîtra, sera heureuse en apprenant qu'au moins quelques-uns de ceux qui ont défendu si vaillamment son drapeau à Carillon n'ont pas été oubliés. Des artistes distingués, entr'autres M. Barnsley qui, aujourd'hui, est rendu en France, ont peint sur toile le fort de Chambly. Les croquis que M. Barnsley a emportés lui ont servi d'études qu'il a exposées plus tard au Salon.

Chambly, comme on le voit, est plein de souvenirs anciens et héroïques. Il y a lieu de savoir gré au gouvernement de l'intérêt qu'il a manifesté pour cette relique et de le remercier. Il y a aussi lieu d'espérer et de compter que l'œuvre de restauration commencée par J.-O. Dion et continuée par M. L.-J.-N. Blanchet sera poursuivie ; jamais argent n'aura été mieux employé que pour ce but, pour la conservation d'une forteresse qui, autrefois, excitait l'envie des ennemis de la France et du Canada. Il serait à souhaiter

que les antiquités comme le vieux fort de Chambly puissent trouver des protecteurs pour leur assurer la survivance qu'elles méritent.

Novembre 1920.

ARMES DES DE CHAMBLY

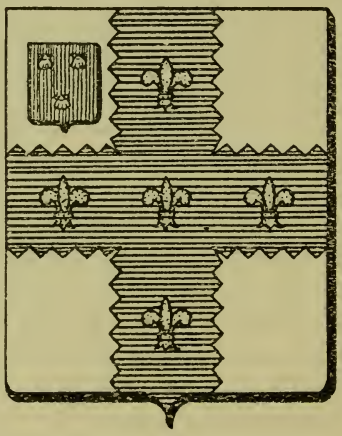

D'argent, à la croix d'azur endentée, chargée de cinq fleurs de lys d'or, à dextre un écusson de gueules chargé de trois coquilles d'or.[1]

(*Annuaire de la noblesse*, 1849-50, p. 315).

---

(1) Non pas d'argent comme il est dit dans l'*Armorial du Canada Français*, E.-Z. Massicotte et Régis Roy.

LE FORT DE CHAMBLY

CHANT PATRIOTIQUE PUBLIÉ PAR *le Passe-Temps*, 16, RUE CRAIG EST, MONTRÉAL.

Le 9 janvier 1865, par un coup de neige mêlée de soleil qui rendait le paysage à la fois désolé et fantastique, j'aperçus pour la première fois la silhouette du fort et plus j'en approchais plus il m'impressionnait. Alors je dis, comme les autres : *O ! mon vieux fort !...* Les vers ci-après étaient écrits le soir même de ce jour.

Au mois d'août 1866, à Ottawa, Edouard Sève, vice-consul de Belgique, touriste pour le moment, me parla des ruines. Je lui donnai copie de mes strophes. Il les publia l'année suivante dans son récit de voyage, à Anvers, et c'est ce qui m'a fait mettre " 1867 " dans *les Laurentiennes* comme date de cette composition.

Il y a cinquante-six ans ces couplets disaient juste. Il faudrait revoir le squelette de ce temps-là pour mieux saisir la note douloureuse qui les inspirait. J'espère être compris. Le jour de la réalisation de nos espérances est venu, le vieux fort reste debout au milieu d'un peuple qui l'admire et le protège. Quelle rêverie de poète aura jamais été aussi récompensée !

Benjamin Sulte

LE FORT DE CHAMBLY

Musique de A. Fassio.

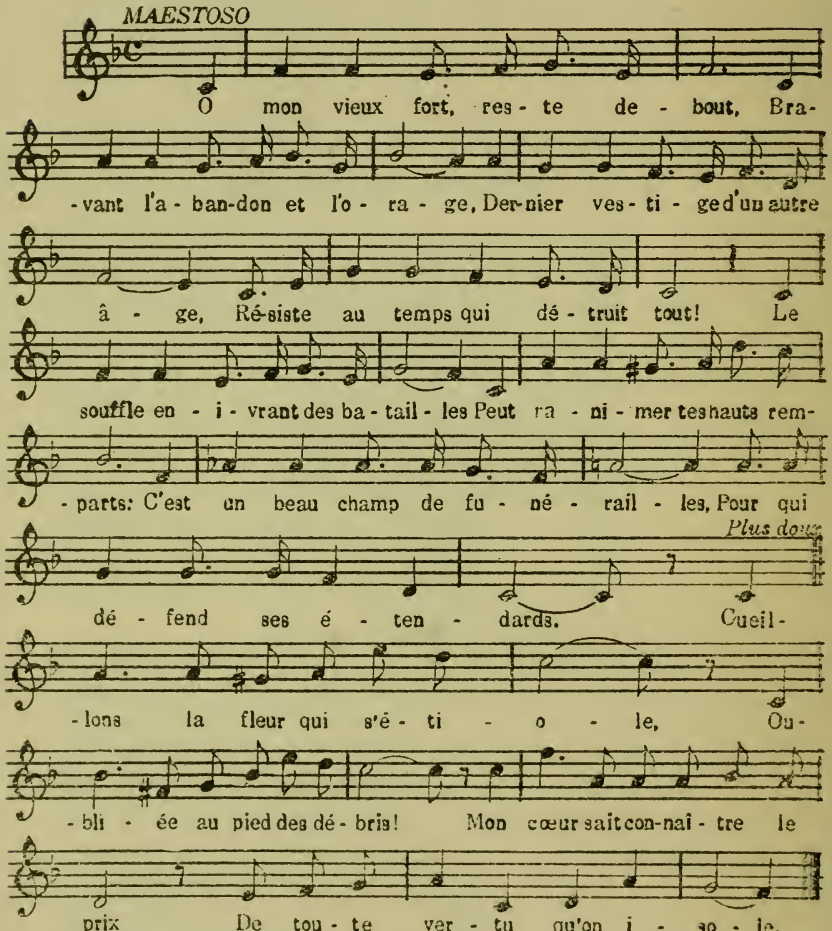

Ce morceau, arrangé pour deux voix, avec accompagnement, en vente au *Passe-Temps*, 16 rue Craig est, Montréal.

I

O ! mon vieux fort, reste debout,
Bravant l'abandon et l'orage,
Dernier vestige d'un autre âge,
Résiste au temps qui détruit tout.
Le souffle enivrant des batailles
Peut ranimer tes hauts remparts :
C'est un beau champ de funérailles,
Pour qui défend ses étendards.

REFRAIN :

Cueillons la fleur qui s'étiole,
Oubliée au pied des débris !
Mon cœur sait connaître le prix
De toute vertu qu'on isole.

II

Hélas ! Un outrageant oubli
Entoure la vieille relique.
Où donc est la race héroïque
Des défenseurs du fort Chambly ?
Près du torrent couvert d'écume,
Qui gronde son chant cadencé,
Mon enthousiasme s'allume
Au souvenir de son passé.
Cueillons la fleur, etc.

III

Au temps où les fiers Iroquois,
Poussés d'une ardeur sanguinaire,
Apparaissaient sur la rivière
Avec la hache et le carquois,
Ses murs à ses farouches maîtres
Savaient commander le respect ;
Les ennemis de nos ancêtres
Tremblaient de rage à son aspect.
Cueillons la fleur, etc.

IV

Témoins des combats, des exploits
Qui firent jadis notre gloire,
Il me rappelle la mémoire
Du sang répandu pour nos droits.
Ah ! de nos nobles origines
Aimons les berceaux glorieux ;
Sur les tombeaux, dans les ruines
Est le culte des fils pieux.
Cueillons la fleur, etc.

V

Là, furent les germes sacrés
D'où sortirent nos destinées ;
Malgré la trace des années,
Qu'ils soient à jamais vénérés !
Que l'ardente foi de nos pères,
Leur courage au sein du danger,
Dans la paix, les crises, les guerres,
Subsistent pour nous protéger !
Cueillons la fleur, etc.

VI

Canadien, pour d'autres combats,
Ton intelligence s'apprête.
Ne laisse point courber ta tête,
Ne laisse point fléchir ton bras.
Contemple en ton âme attendrie
La grandeur de tes anciens jours :
Il fut un temps où la patrie
Sans partage avait tes amours,
Cueillons la fleur, etc.

GRAVURES, CARTES ET PLANS

Fort de palissades, 1665 12
Plan de Franquet..... 35
Plans et coupes transversales des bâtiments..... 42, 43
Armes des de Chambly..... 54
Musique de la chanson..... 56

HORS-TEXTE

Ruines générales, vues de la rivière.
Ruines des barraques militaires, pan sud-est.
Ruines de la poudrière et des voûtes.
Résidence du conservateur.
Ruines des murs, vues de l'observatoire.
Le fort de Chambly (1921).
J.-O. Dion, restaurateur et ancien conservateur.
L.-J.-N. Blanchet, conservateur actuel.

Index général

Aigremont, François Clérambault d'... 25
Ailleboust de Périgny, Paul d'... 24, 25, 28
Albanel, Père Charles... 30
Allen, Ethan, colonel... 37
Amherst, Jeffrey, général... 36
Anbury, Thomas, lieutenant... 40
Andigné de Grandfontaine, Hector d'... 23
Arnold, Benedict, général... 37

Barbier, Jeanne... 20
Bariteau, Jean... 21, 23
Barnsley, artiste-peintre... 5, 53
Barrington, lieutenant... 38
Barsalou, François... 44, 45
Beaucour, voir Bois-Berthelot.
Beauharnois, M. de, gouverneur... 30
Bedell, Timothy, colonel... 37
Benoit, Pierre-Basile, député... 48, 51
Bergères, Nicolas-Blaise des... 28
Bergères, Raymond-Blaise des... 16, 17
Bernard, Esprit... 21
Besnard, Mathurin... 19, 23
Besset, Jean... 21, 23, 53
Blanchet, L.-J.-N., conservateur du fort... 5, 51, 52, 53
Bois-Berthelot de Beaucour, Josué... 26, 27, 33
Boucher de Boucherville, Pierre... 9
Boucher de Niverville, Joseph-Claude... 34
Boucher de Niverville, J.-B... 18, 34
Bourassa, François... 22
Bourlamaque, M. de... 36
Bragelogne, Mme de... 53
Brown, John, major... 37

Callières, M. de... 17
Capitaine de milice ou de paroisse... 15
Carey, Walter, enseigne... 45
Carignan, régiment de... 10, 14
Carleton, Guy, gouverneur... 40, 50
Caron de Beaumarchais... 33
Catalogne, Gédéon de... 24, 25, 26
Cazes, Paul de... 47
Chambly, Jacques de... 9, 11, 17, 18, 23, 50, 54
Chambly, ce nom imaginé... 17, 18
Chambly, chapelle, église, missionnaires... 29, 30
Chambly, premiers colons... 18, 19
Chambly, seigneurie... 18, 23, 34
Charlevoix, Père F.-X... 29
Charlot, Paquette... 20
Chaumonot, Père Pierre-Joseph-Marie... 29
Chaussegros de Léry... 26
Chevreau, Jean-Capistran, Récollet... 30

Chiens messagers 16, 17
Colbert, ministre 9, 10
Collin, François 41
Daneau de Muy, Jacques-Pierre 17, 32
Darby, colonel 36
Darche, Barthélémy, canonnier 37
Davignon, docteur 44
Deleau de la Motte, Jean 15
Delfosse, Georges, artiste-peintre 5
Delineau, Joseph-Antoine, Récollet 30
Desmarais, P., notaire 44, 45
Dion, J.-O., conservateur du fort 15, 26, 27, 31, 38, 46-53
Druê, Juconde, Récollet 30
Dubois d'Egriseilles, abbé J.-B 30
Ducharme, G.-N., maire de Chambly 52
Duggan, Jérémie 37
Dumas, René 20, 23
Dumesnil, François-Louis-Hyacinthe, p.s.s 30
Dumoulin, garde-magasin 36
Dupéron, Père François 30
Duplein, abbé Benoit-Pierre 30
Duplessis, voir Lefebvre.
Dupuis, Jean 22
Durand, Luc-Cassien, Récollet 30
Dusablon, Pierre, Récollet 30
Eyslon, Bonaventure, Récollet 30
Forget, abbé Isidore 47
Foucher, Antoine, notaire 39
Franquet, ingénieur 31-35
Frontenac, comte de, gouverneur général 14
Fuller, Thomas 51
Gendron, Marie 22
Godwin, capitaine 38
Hablin, François 21
Hamer, lieutenant 38
Harrison, lieutenant 38
Haviland, colonel 36
Hazen, Moses 37
Hébert, Philippe, artiste-sculpteur 48
Herbin, Frédéric-Louis et Louis 29, 30
Hertel de Beaulac, Claude 53
Hertel de Chambly, Renê 18
Hertel de Lafrenière, François 18, 23, 53
Hertel de Rouville 36
Huddleston, chirurgien 38
Invasion de 1775 36
Iroquois, guerres 10, 14, 15, 16
Kalm, Peter, botaniste 31
Kimber, Timothée, docteur 44

Labelle, A.-E., colonel (?) 52
La Motte, voir Saint-Paul.
La Motte, Dominique de, seigneur de la Lussaudière 15
Langevin, sir Hector, ministre 48, 49, 51
Langlois, Marie 19
Laprairie, 1687, attaqué 16, 36, 37
Lebeau, Pierre-Jean 19, 23
Leber, Marie 21, 22
Lecompte, Catherine 19
Lefebvre de Duplessis, François 16
Lefebvre, Marie 22
Le Gardeur de Repentigny, J.-B 10
Le Gardeur de Tilly, Charles 10
Lelong, Marie 20
Lemoine de Longueuil, Charles 24
Lemoine de Longueuil, major, 1775 38
Lepoyvre, Pierre, Récollet 30
Leroy, Jeanne 22
Levasseur, Michel, Récollet 29, 30
Livingston, James, major 37
Loiseau, Auguste, forgeron 37
Lorne, marquis de, gouverneur général 48, 49
Lory, Etiennette 19
Lusignan, M. de 36

Marin, Charles-Paul de 30
McCullough, commissaire 38
Méloises, Nicolas-Marie Renaud d'Avesnes des 29
Messier, Anne 20
Migneault, abbé Pierre-Marie 46
Montgomery, Richard, général 36, 37
Moulton, capitaine 44

Nau, Jean 19
Nigé, Bernard de 22, 23
Noix, île aux 36

Paladeau, Jean 22, 23
Paris, Jean de 22
Parker, S.-D., artiste-peintre 52
Pecaudy de Contrecœur, Antoine 29
Peltrie, Mme de la 18
Pepin dit Laforce, Pierre 28
Petit, Alexandre, Gédéon et Moïse 20, 23
Pilote, chienne 16
Plumereau, Julien 20, 23
Pointe-Olivier, (Saint-Mathias), paroisse 37
Poirier, J.-B 19, 23
Pommier, abbé Hugues 30
Poupart, René 22
Preston, Charles, major 38
Price, capitaine 38

Raimbaut, Etienne et Jeanne 21, 23
Rainville, Joseph, député 52
Raisin, Marguerite et Marie 22
Ramesay, Claude de 24
Rivière-aux-Bœufs, fort 31
Robert, Charles 21, 22
Robitaille, Théodore, lieutenant-gouverneur 51
Roe, William-Dering-Adair 45
Rogers, Robert, major 36
Rollin, Alexis, docteur 41
Roquemaure, M. de 36

Sabrevois de Bleury, Jacques-Charles et Clément 29, 30
Saint-Frédéric, fort 31, 32
Saint-Jean, fort 29, 31, 33, 36, 38, 39
Saint-Mathias, paroisse 37
Saint-Paul de la Motte-Lucière, Pierre 15
Saint-Pons, abbé Flavien de 30
Sainte-Thérèse, fort 11, 12, 31
Salaberry, Alphonse de 44
Salaberry, Michel de, colonel 40, 48
Salières, Henri de Chastelard de 11, 12
Schonee, Alye du, caporal 38
Sève, Edouard, vice-consul de Belgique 55
Seigneur, Anne 21
Serré, François, p.s.s. 30
Shuttleworth, lieutenant 38
Sorel, Pierre de 11, 12
Stopford, Joseph, major 36, 38, 39
Sullivan, John, général 39

Thauvenet, Marguerite et Marie-Thérèse 18, 53
Thomas, John, général 39
Tracy, Alexandre de Prouville de 13

Vara, Marie 21
Vauban, ingénieur français 26
Verge, Lucien, Récollet 30
Viart, Marguerite 19
Viel, Jean 21
Viger, Bonaventure 44
Villebranche, garde-magasin 36

Walkem, Charles 6
Wellington, duc de 41
Willett, Marinus, capitaine, colonel 38